



Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque

carlovingienne à la Renaissance

Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc

[LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM](http://LIREGRATUITEMENT.COM)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance

AGRAFE, s. f. {a fiche, a fice, fernail, frumal, fermoirs, fermillet, fremillet, freinaus, tassel, tasial) '. La fibule antique est le point de départ de ce bijou, qui était destiné à réunir sur l'épaule ou sur la poitrine les deux bords du manteau ou de la clipe, et encore à fermer l'ouverture antérieure de la robe. La variété de forme des agrafes adoptées aux diverses époques du moyen âge est infinie. Depuis la fibule gauloise, qui ressemble à ce que l'on nomme aujourd'hui une broche, jusqu'au fermait à plaques et au fermillet de ceinture du xv^e siècle, on trouverait cent exemples différents de ces objets adoptés pour les vêtements des deux sexes et par toutes les classes. Le fermail se distingue toutefois parfaitement de la boucle : celle-ci, cousue ou rivée à l'extrémité d'une courroie ou bande d'étoffe percée de trous, permet de serrer plus ou moins cette courroie autour de ce qu'elle doit maintenir; tandis que le fernail, l'agrafe, réunit simplement deux parties d'un vêtement, soit au moyen d'une broche, comme la fibule antique, soit au moyen de deux mordants. L'agrafe est même quelquefois composée de deux parties cousues aux bords opposés du vêtement, parties qu'on

' laisel en anglais,

I AC.RAI'E

peut réunir au moyen d'une broche libre. Ces sortes d'agrafes figurent alors exactement une charnière ou un couplet avec sa fiche.

Les lombes des chefs venus de Germanie, qui envahirent les Gaules au v^e siècle, renferment parfois de ces agrafes soit d'argent, soit d'or, avec pûtes de verre serties. A Odratzheim, près de Strasbourg, sur la rive gauche du Rhin, on découvrit, il y a quelques

./iiÂZ yD7 .

années, une belle agrafe d'argent dans une tombe. Cette agrafe, dont nous donnons (fig. 1) la face grandeur d'exécution, et en A le profil, se compose de deux plaques rivées ensemble, à la distance de 15 millimètres ; un bord, formant épaisseur, masque les rivets. Des mordants sous-jacents maintenaient les lisières du manteau. Des pcâtes de verre coloré sont assez adroitement serties sur la face externe, et au milieu ressort une sorte à\imho d'argent. Des filigranes sont soudés sur le tour, entre les bâtes des verres K

< Voyez la J^otice sur les cimet. gnnl . et germ. décotiverts
dîms les enviroyis de Strasbourg, par iM. le colouel Morlet. Slras-
bourg, ISOi.

— s — [AGIIAFE]

Cette forme circulaire des agrafes du manteau germain se retrouve sur les has-reliefs de la colonne Trajane. Il est une autre forme d'agrafe, ou plutôt de fibule, qu'on retrouve dans les

tombes mérovingiennes, et qui présente une disposition toute particulière. Ces bijoux consistent en deux portions de disques réunies par une sorte d'arc très-relevé [i\g. 2) '. Une broche était soudée sous les deux

peS/KRCCTp.iS

disques, pour saisir les bords de Tétoffe qui trouvent à se loger sous cet arc relevé, ainsi que l'indique notre gravure, en B. On pouvait dès lors mordre l'étoffe à une certaine distance de ses lisières, afin de ne les point arracher. L'exemple que nous donnons ici, déposé au musée de Cluny, a été trouvé par nous dans un cercueil mérovingien, de pierre, au-dessous du sol de la basilique de Dagobert à Saint-Denis. Cette agrafe est de bronze, composée de plaques repoussées, gravées et soudées, et conservant ainsi beaucoup de légèreté. Dans ses curieuses fouilles, M. l'abbé Cochet a trouvé plu-

.iiiiiilciir (l'e\('ciilii)ii.

[Af.nAi'r.] — 6 —

sieurs fibules semblables à celle-ci, et M. Huclier en donne une autre conçue suivant le même principe,- possédant encore sa broche, et provenant d'un des cimetières mérovingiens du Maine * (fig. 3j. Par exception, sur cette dernière fdjule, on lit gravé le nom du Christ : XPSTO. L'agrafe mérovingienne se portait sur l'épaule

droite habituellement, pour laisser le bras droit libre entre les bords du manteau. Elle bridait même quelque peu le haut du bras, et c'est ce qui explique pourquoi il était nécessaire de lui donner autant de prise sur l'étoffe. Les agrafes circulaires, en

forme de médaillons, étaient plutôt des attaches de chapes, et se posaient sur la poitrine. Ces sortes de bijoux étaient en usage pour les vêtements sacerdotaux : le cabinet des médailles à Paris conserve une de ces plaques, qui est fort intéressante à tous les points de vue, et qui provient du trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Elle consiste en un beau camée antique -, serti en or avec monture, qui paraît dater du x^e siècle. Trois gros rubis et trois saphirs entourent le camée. Entre les pierres sont des groupes de perles assemblées par trois (fig. 4). En A, nous donnons un fragment de la monture qui reçoit les tiges B, auxquelles sont attachées les perles et les bâtes C, avec griffes qui maintiennent les saphirs et rubis. Ce beau bijou était certainement un de ces fermaux de chape posés sur la poitrine. Des statues des xii^e et xiii^e siècles nous montrent ces sortes d'agrafes pectorales, qui n'étaient parfois qu'un ornement et étaient fixées sur le haut de la robe. La belle figure du xir siècle, provenant du portail de l'église Notre-Dame de Corbeil, désignée faussement sous le nom

' Voyez, dans le Bulletin monumenUd de M. de Caunion, t. XX. p. 3G9, la notice insérée par M. Huclier sur cet objet.

2 Tête d'Auguste, sardonix, grandeur d"e\écutiou. u" 190 du Catalogue géuéral et raisonné des camées, etc., exposés dans le ratiuel des médailles, rédigé par M. Cliabouillet, conservateur.

de Clotilde, et qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Denis, est ornée d'un de ces fermaux attachés simplement au haut du corsage et ne retenant point le manteau. Cette plaque est circulaire, décorée de gros chatons tout autour avec partie renfoncée, unie au centre, probablement remplie autrefois d'un morceau de pâte de verre.

Sur la chasuble des évêques du v^{e} siècle, au-dessus du palium, est presque toujours posée une de ces larges plaques ornées de pierreries, qui ne sont qu'un ornement et rappellent le pectoral du grand prêtre du temple de Jérusalem (lig. S)¹. Mais revenons aux fermaux ayant une destination utile, et d'abord aux fermaux de manteaux. La fibule mérovingienne s'attachait difficilement. Il fallait ramener devant soi les deux bords du manteau, puis les rejeter sur l'épaule lorsqu'ils étaient réunis, ou bien les faire adhérer par un servilcui²; on abandonna donc, au x^{e} siècle, cette fibule, et on la remplaça par des agrafes, dont les deux parties étaient cousues aux

' On pDilail laniiliniKil iil' l; i callirilialc ili' f.liariri's.

[AGHAKE]

bords du vêlement; rniie portait un mordant, et l'autre était faite en façon de gourmette pour pouvoir rapprocher plus ou moins ces deux

(j •yc'.v

bords. Voici une de ces agrafes (lig. 6) ^ La piirliie A est cousue sur le manteau; elle porte un mordant B, qui passe à travers l'étole

(voy. la coupe C). La tige centrale seule sert à retenir la soie ou le fil, afin de laisser les ailes libres et faciles à saisir. La gourmette D

1 Attachant le manteau du liiii îles viugt-quatrc vicillanb de TApocalypse, portail occidental de la cathédrale de Chartres (xii^{e} siècle). Autre; analogue, portail de l'église de Moissac (xii^{e} siècle).

est cousue sous la bordure du maïUeau au moyen de la patte P. et est posée sur un morceau de peau V, afin que le mordant B ne puisse user l'étoffe de la robe par le frottement et se faire sentir sur l'épaule. Le mordant pouvait ainsi entrer dans les crans successifs et brider plus ou moins le manteau sur la poitrine. L'autre agrafe

de manteau, (lu'on trouve souvent liguvée sur des statues du xnr siècle, se compose de deux plaques formant un couplet (fig. 7), avec une broche qui les réunit. Les deux parties du couplet étaient cousues aux bords opposés du manteau, ainsi que l'indique notre gravure. Pour que la broche ne s'égarât pas, un cor-donnet la reliait à l'une des parties du couplet. La charnière était décorée de gravures ou de pierreries, ainsi (jue la lèle de la broche '. Plus tard, c'est-à-dire vois la lin du xni" siècle, les man-teaux ne se portèrent plus ouverts sur l'épaule droite, mais ou-verts par devant, et leurs

' Slalucs d'apùtiTs île lu siiiilr rli;i|i'i'lli' de l»»;iris; slaliu's des mis do Saiiil-Denis.

lu. -- -1

[AGÎM'E j

bords farent réunis par une ganse passant à travers un œillet de métal, pour pouvoir, au besoin, serrer les deux bords l'un contre l'autre (voy. Manteau).

Les petites broches furent en usage, à dater de celte époque, pour

UA

fermer le haut des robes et quelquefois le manteau des femmes. Voici (fig. 8) une de ces sortes d'agrafes de cuivre doré, ornée de pierreries, qui date du milieu du xii^e siècle. En A, est donnée une

des quatre petites léses de profil. L'exécution de ce bijou est très-bonne, les mufles d'animaux sont ciselés avec une extrême délicatesse et d'un excellent style. La figure 9 présente une de ces broches

' I), la collection de M. A. (ère italienne) (Vestimentaire).

d'une composition très-simple. Cet objet est de même de cuivre doré, orné de grenats, et date du x^e siècle.

On fabriquait de petites broches en os ou en ivoire pour maintenir les ouvertures des chemisettes à petits plis, qui paraissaient sous les robes à corsage ouvert, portées par les femmes vers 1400. Voici (fig. 9 bis) un de ces objets -.

j) II.

■ ■ amr

Il ne faut pas omettre les agrafes de ceinture, qu'on ne doit pas confondre avec les boucles, (celle que nous donnons ici (fig. 10) est de cuivre battu. C'est un de ces objets qu'on fabriquait pour l'usage ordinaire. Les pattes doubles étaient rivées à la courroie A ou à une passementerie épaisse.

La charnière assurait la flexibilité de chacune des parties, afin de mieux prendre la forme de la taille. En B, est tracé le profil de

cette agrafe, qui paraît appartenir au xiv siècle.

Nous avons l'occasion de revenir sur ces agrafes de ceinturon dans la partie qui traite des

' MUS'C (les riMllllc ï Idem, idem .

^ Idem, idem.

du clirile-iii de l'ierrefouds [grandeur d'exéeutioa).

[Ar.P.AFE]

armes et habillements militaires. Celle que présente la figure 11 était de même adaptée à une ceinture étroite A, et date du xv^e siècle '. Elle est de cuivre battu et ciselé, avec patte double, rivée sur TétofTe ou le cuir qui faisait le fond de Taiglette. En B, est tracé le profil de Tagrafe. Les quelques exemples que nous donnons ici, par

l'extrême variété de leur composition et de leur forme, indiquent assez la fertilité d'invention des artisans auxquels étaient dus ces objets courants. Les fermaux d'or, ou même de vermeil, devenus très-rares, étaient considérés, pendant le moyen âge, comme des bijoux complémentaires de toute parure. C'étaient de ces cadeaux qu'on olfrait en maintes occasions, particulièrement aux dames, qui en mettaient non-seulement à leurs corsages, mais aussi à leurs coiffures ou à leurs voiles.

' < Et por teuir la clievei.'aille (ooiffiire),

H Deus t'ermans d'or au col li baille :

H En mi le pis (an milieu de la poitrine) un,t;' en remet.

■ > Et de li ceindre s'entremet 2; »

u Et puis (Juaut vint au départir, « Lors Melhisigne ala ouvrir
» Ung eserin d'ivoire, où estoit « Ung fermeillet qui uuiult valoïl.

1 Musée des fouilles du rhâteau de Pierrefonds [grandeur d'exécution)

2 Roman de la Rose, vers 212'i4.

'1 r.arui (le pierres précieuses « Et de perles moult vertueuses ;
<i A la contesse le donna, 'i Qui grnnt joie de re don a ' . »

(I L'ottrando fu et biele et rioo

Cl Maint fruinal d'or et mainte aface (('pini,d.)

« I otfri-on a irel jour ~. »

Pendant le xv^e siècle, alors que les hommes portaient des chapeaux d'étoffes, des fermaux d'or et de pierreries y étaient fixés, et retenaient les plis de la coiffure, des chaînettes d'or, parfois des plumes.

On avait aussi des agrafes qui servaient à suspendre des auniônières, des cassolettes, des clefs... La figure 12 donne une de ces

agrafes de petite dimension qu'on accrochait à la ceinture. Cet objet, de cuivre doré, est d'un joli travail ^ et date du xiv^e siècle. La figure 13 reproduit également une de ces agrafes propres à suspendre de menus objets à la ceinture. Elle est de bronze coulé et ciselé S mais d'un travail assez grossier.

Dans les sorties que les auteurs satiriques du moyen âge se permettent contre le luxe des classes riches, les fermaux sont

particulièrement mentionnés, ce qui prouve que ces bijoux étaient de ceux qu'on

- Le Livre de Lusignan, vers 1271.

- Renard le nouvel, vers 292.

- ^ Musée des fouilles de Pierrofonds (!:randeui' d'ex('('ulion).

- '* Musée de Cluny (grandeur d'exécution).

[AIGUILLETTE]

portail le plus et auxquels on mettait le plus de prix. Le musée Britannique possède un de ces fermaux de forme circulaire, d'or, d'une grande beauté. Les fermaux de chape renfermaient souvent des reliques ; le musée de Cluny en possède un fort beau d'argent

doré, émaillé, enrichi de pierreries, qui date du xiV siècle, et qui représente une aiglette au vol abaissé, au milieu d'un carré entouré d'un quafre-lobes. Des chatons de cristal posés sur ce quatre-lobes contiennent des reliques ^ Les inventaires des princes mentionnent des fermaux d'une -grande valeur comme matière. Il y avait aussi des agrafes de collier (voy. Collier et la partie de l'OrîFÉvr.ERiE).

AIGUILLETTE, s. f. Cordon teiminé par un ferret ou pointe de métal, afin de faciliter le passage de ce lien à travers un ou plusieurs œillets. On voit les aiguillettes adoptées pour attacher les diverses pièces des vêtements entre elles, dès le xni'^ siècle. On s'en servait

' (x't olijet. qui provicut de l;ï colleclidii Dehnige Duiiiriil, ost très-bien reproduit dans VHist. (lefï arts indiistr. do M. ,1. La-liurle. l. I, [j]I. liv.

lo -

[A.MICT i

beaucoup comme moyeu d'attache des armures pendant les xiv^e et xv siècles. Les riches avaient des aiguillettes d'argent ou d'or, mais habituellement elles étaient faites de cuivre, et le cordon de peau de chien revêtu de soie, si les vêtements étaient luxueux. La figure 1

présente un ferret d'aiguillette ; le cordon était pincé entre les deux branches plates a a, lesquelles étaient percées de deux trous pour y passer des rivets ou un hl métallique,, ainsi qu'on le voit en B. On voit des aiguillettes ainsi façonnées dans un assez grand nombre de statues de tombeaux de la fin du xm^e siècle au xv^e

AMICT, s. m. L'amict est l'un des treize vêtements du prêtre officiant. Il consistait en une pièce d'étoffe (toile fine) longue de 70 centimètres environ et large de 53, garnie au chef de broderies et au centre d'une croix ; aux deux angles antérieurs du chef sont cousus des cordons. « Selon la rubrique du iMissel romain, le prêtre prend Tamict par les angles auxquels sont attachés les cordons, baise la croix brodée au milieu, le place sur sa tête, puis l'abaissant sur le col, s'en sert pour border le collet de sa soutane ; il fait passer les cordons sous ses bras, et, après les avoir croisés sur le dos, les ramène et les attache sur la poitrine '. » Il ne paraît pas que l'amict ait été adopté avant l'époque carlovingienne. Alors il voilait la tête et était abaissé sur la chasuble au moment de l'office. Nous ne pourrions dire quelle est l'origine de ce vêtement, qui n'est point indiqué dans

1 Voyez les Vêtements sacerdotaux, par M. Victor Gay [Annales, arc/i . . I. M. r- 158).

A M I C I J

les premiers moineaux chrétiens. Au contraire, à cette époque, les

prêtres sont toujours représentés la tête nue, par opposition aux

usages religieux du paganisme. Guillaume Durand ' dit que Tamict

■ ^ Ration<ÛP, lili. III. r;iii. li.

r AMICT]

rappelle la parole de TApôtre aux Éphésiens : « Prenez le casque du salut, » Au xiii^e siècle, le prêtre s'en voilait encore la tête avant de monter à l'autel, bien que l'amict soit toujours représenté abattu sur la chasuble en manière de capuchon ou de collet. Ces deux exemples (tîg. 1 et 2) montrent l'amict dans cette position. La figure 1 présente l'amict rabattu, formant capuchon'; la figure 2, formant

'i^'i^J '.ru/ î

collet -. Dans ce dernier exemple, c'est la broderie du chef de l'amict qui tient lieu de collet, tandis que la partie de toile line entre, en se plissant, sous l'aube. Le trésor de la cathédrale de Sens conserve encore l'amict de Thomas Beckel, qui possède la bande, brodée servant de collet. La figure ;■} i-reproduit cet amict. Lorsque le prêtre se

' Slnlue ilii]>orliiil mûriiional do l^olrc-nanic de ('.liarti'cs. ^ Sulue (lu luipe saiiil Girguirc à >iulrc-l)aiuo de Clialres.

ni.

[AMI Ci

voiiiL la tête avec raïuicl, il prenail des deux mains les deux cordons, baisait la croix brodée sur le linge, qu'il posait sur son chef de manière que la bande brodée fît couronne sur le front, puis, ramenant les deux cordons sur l'occiput, il les nouait. Alors était-il coiffé comme l'indique la figure 4 en A, de face, en B, par derrière.

Une des ligures des voussures de la porte principale de l'église abbatiale de Vézelay (côté gauche) montre clairement la manière dont se posait cette coitüre (4 bis). Si le prêtre se découvrait, il dénouait les cordons, et, laissant tomber le Unge sur ses épaules, il entourait

son cou de la bordure en broderie en nouant les cordons par devant. C'est ainsi qu'est représenté l'amict de la figure 2. La petite statue en émail d'Eulger, évêque d'Angers au commencement du xm^e siècle \ laisse voir l'amict posé sur la tête du prélat, sous la mitre, qui ellemême reproduit la forme naturelle de l'amict présentant deux cornes données par les plis de l'étoffe (voy. Aumusse, fig. i).

' (ïaigiirrc-', hilil. ISOillriciïie,

Celte partie du vêtement liturgique est commune à l'évêque, au prêtre, au diacre et au sous-diacre ; c'est pourquoi saint Etienne, à dater du wf siècle, est toujours représenté avec Tamict. Guillaume Durand prétend aussi que l'amict représente le voile dont les juifs couvrirent la face du Christ en lui disant : « Christ,

prophétise-nous quel est celui qui t'a frappé ^ » Comment alors ce vêtement n'nurait-il pas été adopté par la primitive Église ?

La forme de l'amict ne changea pas jusqu'à la fin du xv^e siècle. Seulement, au xiv^e siècle, la heroderie formant collet prit plus d'importance, et monta jusqu'au bas de la mitre sous les fanons. Aujourd'hui, l'amict est complètement caché sous la chasuble.

ANNEAU, s. m. (anel). On sait que les Romains portaient habituellement un anneau avec chaton intaillé pour sceller leurs lettres ; que l'époux remettait un anneau à sa fiancée; que l'anneau servait, au besoin, de sauf-conduit, ou était échangé comme un moyen de confiance absolue dans certaines transactions, ou lors de messages importants. La superstition s'attachait à quelques anneaux considérés comme des talismans.

Les diverses fonctions et vertus données à l'anneau prirent encore plus de valeur peut-être pendant le moyen âge. Les Gallo-Romains avaient conservé les usages romains , ils avaient leurs anneauxcachets et leurs anneaux de mariage -. Les Mérovingiens avaient aussi leurs anneaux monogrammatiques, et la chancellerie mérovingienne scellait les nombreux diplômes qu'elle délivrait avec ces sortes d'anneaux ^

Dès les premiers temps de l'époque féodale, l'anneau était donné en signe d'investiture. Quand Guillaume le Bâtard se disposa à passer en Angleterre pour s'emparer des terres d'Harold, le pape lui envoya un étendard et un anneau :

« L'Apostole li olreia,

s Un goufiiiiDii li fiiveia,

" Un gonfauuu et iiu anel

« Mult preoios è riche è bel ;

« Si coiniiii' il ilit. (les;i)7. la lùerre

« Aveil un des clievculs saint PieiTC '*. »

' Raii'onale, lili. ill. (aji. ii.

- Voyez, k ee snjcl, larliclr de M. Huilier [Sigillographie du M'iinr. linllclin monumental, t. WUI. p. :50;i].

^ Voyez, (laus le Trésor de nuntismat . et de ghjiogr ., quatre de ecs anneaux, ' Boman de liou, vers IUiiU.

[ANINEAll] — 20 —

Cet anneau était une sorte de reliquaire contenant sous le cha-ton un cheveu de saint Pierre ; de plus, il était une marque de l'investiture du royaume saxon.

En 1104, Hugues, comte de Champagne, se dessaisit entièrement de la terre de Rumilly en faveur de l'abbaye de Molesme, et en signe d'investiture il tira l'anneau qu'il portait à son doigt et le mit sur l'autel, saint Robert et ses religieux étant présents '. Dès le xni^e siècle, lorsque les rois de France étaient sacrés, ils déposaient sur l'autel l'épée, la couronne et l'anneau (fig. 1) 2.

Les évêques portaient et portent encore un anneau. « L'anneau (épiscopal), dit Guillaume Durand ^ est le gage assuré de la foi, avec lequel le Christ a fiancé son épouse, la sainte Église, afin qu'elle puisse dire d'elle-même : « Mon Seigneur Jésus-Christ m'a fiancée « par son anneau », dont les gardiens et les dispensateurs sont les évoques et les prélats, qui portent des anneaux en témoignage de ces fiançailles... »

Les amants échangeaient des anneaux en signe de leur fidélité à leurs serments :

« .1. anel oste de son (loi 'c Ou sien le mist et dist : Amis, '< Par Ci-'st anel d'or vous saisis « De nraiiour tous jors loiauuui^ut.

« Alant le baisR doucement ;

1 Lebeuf, Mémoires concernant ihist. d'Auxevre, t. III, p. G9.

- Les Rois de France, nis. anc, fonds latin, n» 1246, Bibliolli. impér.

•* nationale, lib. [II, cap. xiv.

« Et du sien doit .1. auel prist n Letr('', qu'en son mal faire fist ; «(De leurs .11. nous entreposés « Estoit H aaelés letrés ' . »

Quand le roi de France enlève la fille de Géri pour la donner en mariage à l'un de ses barons, celle-ci, déjà mariée à Bernier, répond au roi qui lui propose ce riche parti :

« Merci, biax sire rois.

'(N'a encore gaires que Bernier li cortois « M'a espousée ; les auiax ai es dois ! -. »

Une femme devenue veuve quittait tous ses bijoux et même ses anneaux. Il faut donc, parmi les anneaux, distinguer ceux qui ser-

vent de sceau, des anneaux épiscopaux, de parure, de mariage, de fiançailles, avec lettres entrelacées, des anneaux contenant des reliques. La figure 2 présente un anneau de mariage ou de parure

mérovingien. Cet anneau ^ est orné d'une petite pierre quadrangulaire. En A, une partie de cet anneau est grandie au double, afin (lo, faii'c voir le travail de ciselure. La figure 3 reproduit l'an-

' Li Romans d'Amados et Ydoine, vers 12.j2 et suiv. (xiii" s.). - Li liomnns de Raoul de Cambrai fxnne s.). ^ Musée d'Aulun (grandeur d'cxéciilion).

ANISEAU

neau épiscopal attiibné à saint Loup i ; il esl d'or, sertissant un saphir. Ce bijou paraît remonter k l'époque cariovingienne.

B. co:LU\i:"3T.

vr

£. cc'unmor.

Voici (fig. 4) un très-joli anneau de parure pouvant servir de reliquaire, qui date du commencement du mn" siècle. Il est d'argent doré, orné d'un grenat -. L'anneau (tig. 5) est d'une date plus

récente, de la fin du xiv siècle ou du commencement du xv^ ^ Cest aussi un anneau de parure. L'anneau (fig. 6) date de la fin du

1 Trésor de la fanu" drcale de Seus.

- ('ûlk'ctiou de M. A. Géreute.

■> Coniniuiqué par M. Pascal, statuaire . ■

XV* siècle ; il représenle un saint Georges tuant le dragon. Une couronne de roses et de fleurs de lis entoure le suint. En A,

l'anneau est présenté latéralement; il est d'argent doré '.

Dès la fin de l'époque carlovingienne, les anneaux ne servirent plus guère de sceau. On eut depuis lors, pour sceller les lettres, les diplômes, les chartes, des sceaux spéciaux qu'on portait avec soi dans la ceinture ou l'aumônière, et qui étaient suspendus à une chaînette. Les sceaux des grands seigneurs étaient placés dans des cassettes fermées à clef, commises à la garde de personnages préposés à cet effet. Cependant on connaît quelques anneaux du moyen

£./y//.lLfii/yfOT

âge servant de sceau. Le cabinet des médailles à Paris conserve un de ces anneaux qui date du commencement du xV siècle, si l'on s'en rapporte à la forme des lettres et à celle du heaume gravé sur le chaton. Cet anneau (fig. 7) est d'or massif; les armes gravées en creux sur le chaton ligèrent un écu chargé d'un dragon portant (peut-être) une proie dans sa gueule. Le heaume qui surmonte l'écu est timbré de même au-dessus d'un lion. Le heaume paraît échiqueté. On lit des deux côtés de l'intaille les deux noms : Maiun- PixiA.N. Sur les bords de l'anneau s'enlevaient en relief deux inscriptions ; une seule est encore lisible et est empruntée à l'Évangile selon saint Luc : « Jksls altkm tuamsiens i-eiï médium h.i.ohum ihat » (iv, 30) -. Notre légende est tracée grandeur de l'original.

' CoiniiHiuiqiK'; par M. Pascal.

* No^Tls (lu Calalo^'iic ,li 'iir'ral redij^c par .M. CliubuLullut, cDiLservalciir.

AUBE

AUBE, s. f. Sorte de tunique blanche à manches qui était portée, dans les premiers siècles du moyen âge, par les laïques et par les clercs, mais qui, dès le xiii^e siècle, ne fut plus considérée que comme vêtement sacerdotal.

Avant le baptême, les catéchumènes étaient revêtus de Taube pendant une semaine. Quand le roi des Français abandonna la Normandie en franc-alleu à RoUon, celui-ci consentit à être baptisé, et dit au prince : « Ainço\ s que je doingue terre à mes homes, weil « par vostre conseil en ces .vij. jours que je serai en aubes, donner « de mon comquest à ces eglyses que vous nommé m'avez, que je

« lor aïe puisse avoir envers Noslre-Seigneur Et quant il fa

« désaubés, si donna terre à ses barons qui servi Tavoient *. »
— « Et fu apelez pour Rous, Robert, et Franques li arcevesques le bap- « tisa. Quant il fu desaubez, si apela l'arcevesque et li demanda '< moult debonerement les quex eglyses de sa terre estoient de « greigneur autorité ; et puis fist toute sa gent baptisier -. »

Guillaume Durand ^ décrit ainsi ce vêtement sacerdotal :

« Après l'amict, le prêtre revêt la chemise ou aube, qui, convenablement adhérente aux membres du corps , montre qu'il ne doit y avoir rien de superflu ou de dissolu dans la vie du prêtre ou dans ses membres. Elle tigure aussi, à cause de sa blancheur, la pureté de la vie, selon ce qu'on lit : « Qu'en tout temps tes vête-

« ments soient blancs. » Et elle est de bysse ou de lin Or l'aube

a un capuce , elle a aussi un cordon » Le même auteur dit

que l'aube était originairement étroite, mais que de son temps elle était ample, qu'elle est ornée d'une broderie à son extrémité antérieure et aux manches, qui sont serrées.

L'aube, avant Guillaume Durand et même de son temps, ne possédait pas toujours un capuce. Nous en trouvons la preuve dans un grand nombre de statues des xii^e et xiv^e siècles, et dans l'aube même de saint Thomas Becket, conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens. Il est certain que ce vêtement date des premiers temps du christianisme. Le quatrième concile de Carthage ordonne aux diacres d'être revêtus de l'aube pendant le sacrifice.

Grégoire de Tours rapporte que les prêtres et les diacres étaient revêtus de l'aube pendant une translation de reliques \ Grand Colas

' Les Chroniques de Normandie, jnihil. par M. Fr. Micliel. p. \o.
- Fragments des chr. de Nor m. ,\Mih\ par M. Fr. Michel, p. 87.
•" Hatwna/e, lib. 111, oap. m (xiii^e s.). ♦ Lifj. de fjtoria conf'ess.,
cap. xx.

— "'O — [AUI5E J

dit. à propos de ce vêtement ' : « L'aube ou lliabil blanc devint si ordinaire aux clercs, qu'ils le portaient toujours comme leurs vêtements ; et les conciles ordonnèrent qu'ils en auraient de particuliers qui ne serviraient qu'au temps du sacrifice... » — « C'était si fort l'usage des évêques et des prêtres de porter l'aube dans leur vêtement ordinaire, qu'on leur recommande de ne la pas quitter, même en voyage, et quand ils vont à cheval. »

Nous donnons (dg. 4) l'aube de saint Thomas Becket que conserve le trésor de la cathédrale de Sens. Cette aube est de lin blanc, sans capuchon, avec un parement d'élod'e riche sur le devant en bas. Les côtés de la tunique sont plissés à petits plis et réunis par des goussets en mailles de lil. L'exii-émité des manches est juste aux poignets, avec une entaille pour passer facilement la main. Dans les statues d'évê(jues et de prêtres des xii" et xni- siècles, l'aube apparaît sous la chasuble par-dessus l'étole (voy. Etoi.e) et ne descend guère plus

' Les iindenncs lilui(jirx,{. Il, p. 13i.

i AUMÔ.MÉICE] — 26 —

bas que la moitié des jambes. Ainsi est faite l'aube de Thomas Becket. La planche 1 donne le dessin de rétoffe qui décore le devant de cette aube. Plus tard, l'aube descend un peu plus bas. Pendant les xni^o et xiv^e siècles, elle est fendue des deux, côtés, depuis le bas jusqu'à la hauteur du genou; et ces fentes sont ornées souvent de franges. Les statues des papes et évêques du portail méridional de la cathédrale de Chartres, celles du portail nord de la cathédrale de Reims, montrent des bas d'aubes ornés de très-riches broderies.

AUMONIERE, s. f. {aumosnière , aumoisière , aloière). Petit sac avec coulants ou fermoir, qu'on pendait à la ceinture et qui contenait les objets dont on se servait habituellement, de la monnaie. Depuis le xii^e siècle jusqu'au xiv^e, l'aumônière est le complément indispensable du vêtement journalier des deux sexes ; on ne quittait guère son aumônière que lorsqu'on se parait, qu'on s'armait ou

qu'on restait chez soi. La forme la plus ancienne de l'aumônière est celle d'un petit sac, avec deux, cordons (coulants) pour le fermer, et un autre cordon pour l'ouvrir et le suspendre à la ceinture. La figure 1 montre une de ces aumônières i et la manière de la suspendre à un étrier pris dans la ceinture. On fermait l'aumônière en tirant sur les deux coulants a, a. Le cordon simple, attaché par ses extrémités au bord supérieur du sac, permettait de l'ouvrir et passait dans l'étrier de métal.

Le trésor de la cathédrale de Troves conserve trois aumônières

1 Slîituc (1(! C.louis l''f, (Inliiul dc's prCMiirrus auui'es dti xiii" siècle, aujourd'hui déposé daus r^'elisi! du Saiiit-l)L'ui:<, autre-
lois dans l'6s;li3c abbatialo du Saiut-Geniain dut* Prûs.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome 3 Etoffe

' àrt-f-rsc as:

uoherl': i^u

AUMONLEREi. DU TRe:SOK DE TROYE^

TANiORELetC'r.diteurs

'mp R FrgalmiinT^ F«rts

Ti

[AUMÔMÉRE]

d'un grand intérêt : la première, ou plutôt celle qui nous paraît être la plus ancienne et qui semble dater de la fin du xn^e siècle, est brodée à la main sur un canevas, et ne montre qu'un dessin fort joliment composé et d'une belle harmonie de tons (lis. 2). Celte

IVUlv,

B'(SM[5IWK

A «(Sp^u^SSp

rtC

<i-". CCyiLALWOJ

aumônrière est doublée de peau. Le devant A se relève de b en a. Un cercle de fer maintient le sommet du sac et foi-me l'ouverture, ainsi que rexplique en B la figure 3. Cette partie a h ouverte, il reste à passer la main dans le sac de peau C, dont l'ouverture est munie de deux boutons.

Des graines et Hoches de passementerie, fort joliment travaillées, ornent les bords de cette aumônrière, dont la planche II donne la broderie grandeur d'exécution ; la seconde et la troisième aumônrière, de même forme que celle-ci, représentent bro"dés à la main des sujets galants. Celle qu'on prétend avoir appartenu à Henri le Libéral est assez grossière d'exécution; mais la troisième, qui est attribuée au comte Thibaut IV, est très-délicatement brodée en soie; elle est, d'ailleurs, du temps de ce prince. La partie supérieure de cette aumônrière, (pii recouvre l'ouverture, représente une femme endormie sur un tertre de gazon entouré de branchages de chêne. Un adolescent vêtu d'une

longue robe et les épaules armées d'ailes s'approche de la (h)ruieuse et paraît l'admirer. La paille inférieure

[ALMÔMÉUE] — :28 —

de l'aumônière montre deux femmes assises, tenant une longue scie avec Ujuelle elles séparent en deux un cœur posé sur un autel. D'un nuage sort un bras armé d'une hache qui va frapper la scie. SI l'allégorie est d'un goût douteux et rappelle les mièvreries du dernier siècle, Texécution de cette broderie est charmante et le style

II, w i i s i ^ i

JO

des figures excellent. Les sujets se détachent sur un fond de lils d'or passés sur une étoffe de soie rayée. Les personnages ont été brodés à part et cousus sur le fond avec une hausse de coton qui leur donne du relief. Il va sans dire qu'on a voulu trouver une relation entre les sujets brodés sur cette aumônière et les sentiments du comte Thibaut pour la reine Blanche. Cette aumônière est reproduite dans l'ouvrage de Villemain et dans celui de M. Arnaud i.

Plus tard, les aumônières furent garnies de fermoirs apparents, de fer, d'argent et d'or. Ces aumônières, qui prirent alors aussi le

1 Vuyoge archéol. et pittvresqui d'ins le département de l'Aube. Troves, 18.31.

[AUMÔMÉKE J

nom d'escarcelles ou de gibecières, ressemblaient fort aux ridicules que nos mères portaient il y a cinquante ans. Voici (fig. 4) une de ces escarcelles, qui date du xv^e siècle '. Le fermoir s'ouvre en tirant sur l'anneau a. L'escarcelle était attachée à la ceinture au moyen des deux cordonnets b attachés aux extrémités des pivots du fermoir.

Dès le xn^e siècle, les aumônières étaient souvent très-riches, soit par la matière, soit par le travail. On les donnait en cadeaux à des dames. Celles-ci en brodaient de leurs mains, et les offraient de même comme souvenir. Quand on voulait reconnaître quelque service d'un messenger, d'un écuyer, on lui faisait un don en argent, renfermé dans une aumônière. Le contenant faisait ainsi accepter le contenu :

'I La (lailiic, ([i;i ii'cri aprcmnl', (i A son coffre est aU"<! preudro

' Le l'enioir provieil de la collection i\>- M. Aroiidel ; le sac csl copie sur des vignettes de manuscrits du xv^e siècle.

[AUÎMÔ>'LÈUE] — 30 —

« Deniers, s'eniplist uue auinonniere

« Qui de soie estoit bonne et chiere,

<c A Gobert l'a en la main mis,

« Et si li a dit : Dous amis,

« Tenés, de ceclii vous fas don,

« Et avoec ce don abandon

« C'a nul jour mais ne vous fauldray,

« Ains vous aing et vous aideray '. »

Dans un autre passage, le poète raconte comment la dame de Fayel fait don au sire de Coucy d'une mance brodée par elle :

Dame, vo dous commandement

Voroie volontiers savoir,

Se je do y celle mance avoir.

La dame dist qu'elle est faite.

Hors d'une aloiere (aumônière) la traïie

Que elle à sa cainture avoit,

Puis lui disl 3. „

Dans le Roman de la rose, il est dit qu'on peut aux dames olirir :

, <i Ou cuevrecliief ou aumoui:Te

« Mes quel ne soit mie trop chlore, <c Aiguiller ou laz ou ceinture « Dont poi vaille la forroure, » Ou ung biau petit coutelet. »

En voyage, — et pendant le moyen âge on voyageait beaucoup, — on portait dans l'aumônière, non-seulement son argent, mais des bijoux, des remèdes, des tablettes, etc. :

<c Une herbe avoit en s'aumoniore

o Qui moult est lu'ccieuso et chii'ro-'. >■

» De s'amoisniere a trait iuu ouguonKint.

'I Si s'en est oins et deriere et devant;

(i Lors fu plus sains que un poisson noant,

<< Et voit Ogier, ue l'prisa pas un gaut^ . »

Ces aumônières étaient assez amples pour contenir des objets

' Li Bornons clou chastelain de Coud, vers 5360 et suiv.

2 Manche, sorte de brassard de couleur qu'on portait dans les joutes en l'honneur de sa dame.

3 Li Uonians don chastelain de Couci, vers 10:26 et suiv. '• Po-mon du renard, t. III, ji. 48.

» O'jier l'Ardmois. vers llilo et suiv.

— 31 — [AUMUSSE

volumineux. Dans la Chanson de Iliion de Bordeaux, on lit ces deux vers :

((Il pren l cur du lilmn' \ voire clér, ((Qu'eu s'auuiiosuiero avoit euvelopé' . "

Les inventaires font mention d'aumônières précieuses : « Pour le petit Daulln, une aloiere et 1 tissu ferré d'argent-.... » — « Pour 12 alloieres brodées », — ^< pour 2 aloieres brodées, de « vestiau », — « pour 6 alluoières brodées sus samil ».

L'usage de l'aumônière ne fut guère abandonné qu'à la fin du XVI*^e siècle.

AUMUSSE, s. f. {aiunuce, ahnuce). Manlelet descendant jusqu'au bas des reins, garni d'un capuchon.

L'aumusse est un vêtement très-ancien, propre aux deux sexes, mais qui, dès le xi^e siècle, fut spécialement aliecté aux chanoines réguliers. Nous nous occuperons d'abord de l'aumusse des religieux,

qui devait être noire et (jui no prit la nuance grise que par exception : « Cuni pellibus nigro pallio coopertis. et nigro almutio '. >» On a parfois confondu l'aumusse avec l'amict [amktns), parce (ju'on se couvrait la tête de l'amict; et il est possible, en elfet, (jue la distinction n'ait pas été bien établie jus(iu'au xii^e siècle, car on trouve des exemples d'ainicts de celte époque, dont la forme, quant

' Compte de Getff'roi d; Fleuri, i;il(i.

'^ Uadevicus, De 'jistis Friderici imper., lili. il, eap. lxvii.

[AUMISSE] — 32 —

à ce qui concerne le couvre-chef, rappelle celle du capuchon de Taumusse (lig. i) ' ; mais ce qui consliUie raraict, c'est le linge blanc qui descend sur le col et qui se croise sous l'aube et la chasuble, tandis que l'aumusse est une cape avec capuchon recouvrant tous les autres vêtements, et destinée à préserver les religieux du froid pendant les offices de nuit; aussi fit-on de très-bonne heure des aumusses en fourrures. Cette destination est parfaitement établie par les coutumes de certaines églises qui voulaient que les chanoines se dépouillassent de l'aumusse, en entrant dans le chœur, pour saluer l'autel -. L'aumusse se confond parfois avec la cuculle : « Quffssivit « episcopus in quali habita esset ; respondit quod in almulia sive « cuculla^ . »

La forme de l'aumusse des chanoines réguliers paraît arrêtée au commencement du xii^e siècle. Cette forme est indiquée dans

la figure 2. Le capuchon était alors doublé et rembourré en A de manière à présenter comme deux cornes des deux côtés de la tête (voy. fig. 3) ■. Ces deux coussins étaient-ils une tradition d'une

' Moniinu'it de révi'qie Euler, figure de euivrc ('•maillé d'un pied de hauteur environ, proYcuaut de réglisc Saiut-Maurice d'Angers (voy. Gauguères). Le bonnet de l'évêque Euler ou Ulger est blanc, avec passementerie d'or : c'est l'aniict, et non la niilre.

- <i Intrantes cliorum dicta; Ecclesioe cauouici... Si jier majus ostium iulraverinf, <i deposila almucia, cum revcrentia caput iufliuare dehenl versus altare. » {Statula Ecclesioe Noviomensi's apud Vasso}ium.)

" Guillaume Thorne, Chron., 1330.

'* La figure 3 A est copiée sur la tombe du chanoine Jean D. . . , chancelier de Sainte-Marie de Noyon, mort en 1333, provenant de l'abbaye Sainte-Geneviève (voy. Lenoir. Statistique monumentale de Paris). Ici le bas de l'aumusse est rejeté derrière les épaules, le chanoine portant la chasuble.

— 33 — [ALMUSSE]

forme plus ancienne, ainsi que le ferait supposer l'exemple donné

dans la figure 1, qui date du xii^e siècle; ou bien à l'origine placés

ni. — o

pour permettre aux chanoines d'appuyer sans fatigue leur tête contre les parois des stalles ou formes, souvent séparées, au xiii^e siècle, par des montants assez saillants? C'est ce que nous ne saurions décider. Toujours est-il que ces coussins figurant des cornes subsistent dans la plupart des aumusses jusqu'au xiv^e siècle. Il y avait des exceptions ; car, dans son Voyage liturgique, le sieur de Mauléon* cite les aumusses des anciens chanoines de l'église des Deux- Amants, près de Rouen, comme n'ayant point de cornes latérales aux capuchons, lesquels étaient ronds et unis.

L'aumusse, dans la plupart des églises cathédrales, devait être portée sur la tête, de la Saint-Michel à Pâques, et, pendant la belle saison, pliée sur l'épaule. Dès le commencement du xiv^e siècle, on portait des aumusses bordées de fourrures grises. « Du temps de Tévêque Jean d'Auxy », dit l'abbé Lebeuf dans son Histoire du diocèse d'Auxerre, « le chapitre de la cathédrale fit un règlement touchant la couleur des petits capuchons de tête différents de celui de la chape; on les appelait l'aumuce ronde ou fermée ; on défendit que cette espèce de bonnet, qui se portait plus communément à matines, fût de couleur blanche, rouge ou verte, et la chaussure tout de même. » Or, Jean d'Auxy mourut en 1358. Dans beaucoup d'églises cathédrales et collégiales, dès cette époque, les chanoines se faisaient remarquer par leur élégance et la finesse des étoffes de leurs habits. Ils portaient l'aumusse drapée de diverses manières, laissant pendre le capuchon derrière le dos, ou le repliant sur la tête pour laisser tomber d'un côté le manteau. C'était surtout dans les diocèses du Midi que l'élégance des chanoines se faisait remarquer, de manière à attirer souvent les censures des évoques et des conciles. Une très-jolie statue de

marbre blanc, qui fait partie du musée de Narbonne, et qui provient du tombeau de Philippe le Hardi, nous montre un de ces chanoines ayant drapé son aumusse autour du cou, en laissant le capuchon pendre derrière la tête (fig. 4). Dans les monuments funéraires des xiii^e et xiv^e siècles, qui représentent si fréquemment des processions de chanoines en figurines, dans des arcatures sur les socles des sarcophages, on voit combien était variée la manière de porter l'aumusse. Aujourd'hui, l'aumusse n'est plus guère figurée dans le costume des chanoines que par une bande de fourrure portée sur le bras ou sur l'épaule. Les parlements portaient l'aumusse. C'est en souvenir de cet usage que les cours suprêmes portent une bande de fourrure sur leur épaule.

' Lchriiu DcsMiareUi's (tov. Liturg . <lr Finnue. 171 S, ji. -H\i\

[AUMUSSE

Çr /ji-m

[AIJMUSSE]

Les aumusses des laïques n'étaient qu'un capuchon avec pèlerine courte y tenant, qu'on portait dehors pour préserver la tête et le cou du froid. Celles des femmes étaient un peu plus longues que celles des hommes, et taillées différemment pendant le xni^e siècle. La figure 5 montre en A une aumusse de femme, et en B une au-

J..ff<-

musse d'homme de la fin de ce siècle '. On les doublait souvent alors de fourrures. L'aumusse des femmes ressemblait aux capulets que portent encore les paysannes d'une partie des départements du Midi; le devant se relevait au-dessus du front, et laissait

voir la doublure quand on ne voulait pas s'envelopper entièrement la tête. La figure 6 donne en A la coupe de l'aumusse des femmes, et en B la coupe de celle des hommes, vers la fin du xii^e siècle.

' Les Miracles de la sainte Vierge, inanuscril du la hihliotli. du sũĩĩĩũuaire de Soissons (1310) euviron).

(> Pour uue aumice de R ventres (fourrure de menu vair), 14 d. le ventre... Pour << uue aumuce de 10 ventres... » [Compte de Geoffroy de Fleuri, 1316.]

[AUMUSSE

^'■UIHI f

Qi

sa

JO

L'aumusse civile des hommes, au xiii^e siècle, élail cependant alors

[ni.iAUT] — 38 —

assez profonde pour pouvoir cacher un objet dans la pointe. Elle était garnie de fourrures :

u De burol avoit uue auniuflie c< Por la froidure bien furrée. »

Cl Et le provost s'est abessié

o Ausi eom por son nez mouebier

» Par derrière le chevalier

" La teste baisse, puis si nuiee,

» La pièce de lart soz s'aumuche,

H Qui moult estoit parfonde et léo,

(' Puis l'a sor son chief r'affublée

BACHE, s. f. [bâcle). Caleçon à l'usage des femmes. Cependant, au xiv^e siècle, le mol bâche était aussi appliqué à des caleçons d'hommes : « Pro 50 ulnis telse pro bachis faciendis, emptis diversis pretiisi... Dans l'antiquité, les femmes, sur la scène, portaient des caleçons. Cet usage se perpétua pendant le moyen âge. Toutefois, aucun monument ne nous donne la forme de ce vêtement.

BATONNET, s. m. Sorte de pelisse doublée de fourrures : « Pour « 1 bâtonnet tenant 1 10 ventres (de menu vair) ^ »

BILLE, s. f. Bouton sphérique pour attacher le manteau ou la pelisse sous le capuchon.

BISSETTE, s. f. Galon, passementerie mêlée de fils d'or.

BLIAUT, s. m. [blialt, bliâl"). Robe de dessus, longue, tenant à un justaucorps ou corset. Ce nom s'applique aux robes de dessus

' Fabliaux et contes des poètes français des xii^e. xiii^e, xiv^e el xv siècles ; Du provost à /'mamiche (cdit. d'Anistordaaï, tIGt, t. IIj.

■ ^ I36i. Vov. Du (^ange, G.'ossriire, Mâche.

^ Compte de Geoffroi de Fleuri, 1316.

♦ Blaouds eu patois périgourdin. Ijlaude dans le centre de la France, d'où le mot modçrue de Lknise,

des hommes et des femmes pendant, les xi", xn" et xni" siècles. On trouve l'origine de ce vêtement en Asie. Quelques personnages des bas-reliefs de Persépolis sont vêtus de robes qui ont une ressemblance frappante avec les biaux portés par les gens nobles de la fin du xi^e siècle. Le biau était, en effet, un vêtement des classes supérieures.

<< (iraul joie ot l'eiiqioreri' ([liant sou ucveu cuiuaiue ;

« A s in rors dosarniyf fu la première pain?,

K Puis vesti dias de lin et biaiit taint eu grain? l. «

'< Vestu ot .i. tiliat a ausei,'ne d'ort'rais -. »

' Garda a-val lès la rivière.

1 Si vit venir deus dameiseles.

i< Uuques n'eut veues si bcles.

» Vestucs furent richement,

<i E laciées estreitement,

« De dex biaux de pourpre bis,

<i Jlout par aveinl Inaus les vis 3. n

" Ses mantiax fu et ses hliaus « D'une porpre noire, esteléc <i D'or, et n'étoit mie pelée *. »

Dans le Roman de Raoul de Cambrai, la fille de Géri :

<' Lors a veslu .1. pelieon d'ermine,

• Et par deseur .1. ver bliaut de siie (soie)

« Vairs (bleus) ot les c\, ee samble tez jors rie,

« l'ar ces espauls ot jetée sa crinie

<c Que èle avoit bèle et blonde et tréeie.

« De sa chambre ist (sort) tôt ensi la meschine.

<i La est venue où fu la baronie,

'< Et vit Bernier en .1. bliaul de sie^ . »

Il n'est pas besoin de citer un plus grand nombre d'exemples pour prouver (pie le bliaut était commun aux hommes et aux

I La Chanson des Saxo)is, LXXVi (xiu" siècle).

-' Ibid., XXXIII.

3 Le Lai de Lonval [Poésies de Marie de France, xiii" siècle).

■ ' Roman de Perceval, manusc. de l'Arsenal. Le mot pourpre n'indiquait pas, comme aujourd'hui d'JHii. une couleur se ra[]()io-clianl du rouge, nuiis une sorte de teinture ayant un celai jlin'li('uiiei-. Il y avait de la pour|irc noire. Iiise, verte, bleue, gi'ise, etc. Voyez ce que dit, à eu sujet. Legraml d'Aussy, Fabliaux, I 1. p. 100; aussi l'ouvrage du M. Fr. Michel sur les étoffer.

" Li li'imans de liaaul de Camhrdi. ciiaii. c.cxi.v .

femmes ; quant à la forme de ce vctemenl, elle différerait pour Tun et l'autre sexe.

Le bliaut des femmes était lacé, ainsi que l'indique le fragment précédent du Lai de Lanval. Mais voici un autre passage qui le démontre encore plus clairement :

<< Quaut cl l'oi si snspira.

.1 Sur uu petit ne se iiasiiia :

• Il la retiuL entre ses bras, ■ « De son bliaut trençci les laz.

<i La ceinture voleit ovrir \ . »

Parfois, le bliaut était de même étoffe et de même nuance que le manteau :

c< De cel drap dont li nianlials tu.

" Fu li blials qu'ele ot vestu ;

" Moult estoit ciers et bien ovrés,

n D'une crniiric fu tos t'orres -. »

Le bliaut était donc une robe parée de dessus et non ime sorte de robe de chambre, comme l'ont cru quelques auteurs. On en trouve la preuve la plus complète dans un passage du Roman de la charrette... La reine est retirée dans sa chambre, elle va se mettre au lit, mais auparavant elle veut respirer l'air du soir. Lancelot, qui épie toute occasion de la voir, passe par une brèche faite dans le mur du jardin :

■1 Par celé traite isneleniaut

((S'au passe et vet tant (juc il vient

« A la feuestre (de la reine) et là se tient

« Si coiz qu'il u'i tost n'esternue.

" Tant que la reine est venue

" Kn une niolt tiianche chemise :

• N'ot sus bliaut né cote mise.

<c Mes un cort niantel ot desus

'< D'escarlade et de cisenuis ^ . »

Les monuments qui peuvent nous donner la forme du bliaut des hommes et du bliaut des femmes, pendant les ^{xn}° et ^{xni} siècles, abondent et nous fournissent les renseignements les plus précis.

' l.c f.ni (le Gugemer [Poésies de Marie de France). - Li liliins (lescù7i?ieus. vers 3263 et suiv.

^ Li Romans r/e la chaînette par C.hrcst. de Tro es et Godcfroy de Leigni. vers 4.'i74 (voy. la puliliraliciu de r^' l'oniai: pai' M. le ducteur Jonckbloet, la Haye. IS.'iO).

Nous ne trouvons pas, d'ailleurs, de traces de ce vêlement avant le commencement du ^{xn} siècle, et tout porte à croire qu'il ne fut adopté qu'après les premières croisades. A cette époque, en effet, on observe un changement notable dans la forme des vêtements. Pendant la période carlovingienne, les hommes ne portent que des robes ou plutôt des tuniques qui ne descendent que jusqu'au genou; les robes longues étaient réservées pour les habillements de cérémonie des grands personnages. Mais, à dater des premières années du ^{xn} siècle, les hommes nobles

portent des robes longues descendant jusqu'aux chevilles, et par dessus une seconde robe plus courte, qui est le b্লাiul. Sur le b্লাiul on posait le manteau, qui était commun aux hommes et aux femmes nobles.

Nous prenons le b্লাiul au moment où sa forme paraît fixée, vers 1130, et ce vêtement mérite un examen attentif. Disons tout d'abord qu'on ne portait pas plus le b্লাiul sans le manteau, lorsqu'on était paré, qu'on ne porte aujourd'hui un gilet sans un habit ou un vêtement de dessus. Sous le b্লাiul était la robe, l'aube, la tunique, qui était posée immédiatement sur la chemise, et qui même en tenait lieu parfois. Cette robe, ou plutôt ces robes, car on en mettait plusieurs l'une sur l'autre, étaient faites de lin habituellement, et descendaient jusqu'aux chevilles (voy. Robe); celle de dessus était à manches serrées jusqu'au poignet. C'est donc sur ce vêtement qu'on mettait le b্লাiul {tig. 1) fait d'étoiles souples, et composé, pour les hommes, d'une sorte de corselet juste au corps, à manches longues. A ce corselet étaient cousues, soit une jupe plus courte que la robe, fendue des deux côtés, soit deux pentes en manière de tablier, l'un par devant, l'autre par derrière, ainsi que le fait voir notre figure '. Le corselet à manches était à peine fendu au col sur le devant, mais était lacé ou boutonné par derrière ou sur les côtés, de manière à serrer un peu l'estomac et l'abdomen.

A la fin du xii^e siècle, le b্লাiul des hommes était lacé sous les bras, des deux côtés :

((Li rois iiVDil .1. hliaiil ciuiossj, <c Qui tous ostoit (if sjii- nalur.-l, M El il fixc d'or soiiil laciil H (•(isl(' -. ><

Sur le col, pour cacher le haut du corselet, on posait un galon ou plutôt un collier d'orfèvrerie, monté sur étoffe (voy. en A); puis une

' Voyez les schémas du porisme l'xivm de iii ciillidrale de C.-liarles. 2 La Chénisozi de Huon da liurticaux. vers 'M'tl\ (voy. les Anciens portes de la Fiente, publ. sous la direction de M. Ouessard;.

B.M.UT

ceinture faite d'une bande étroite pour les hommes, masquait la jonction de la jupe avec le corselet, à la hauteur des hanches, en B

S- ûû/uflmor^ (voy Ceimlhe). La jupe était faite après le corselet en plissant 1 étoile, ainsi que l'indique le trait B. Dans les provinces méridionales, où les influences byzantines

iu.iai:t]

étaient plus directes, la jupe du hiaul n'était pas taillée en fuyante de

[IU.IALT 1 — -44 —

tablier; elle était presque aussi longue que la robe, et un galon très-riche descendait sur le milieu du corselet jusqu'à la jupe (voy en D)). Les manches du bliaut sont souvent courtes (voy. en E), contrairement aux modes des provinces du Nord. Ce vêtement était fait d'étoffes de soie légères, moelleuses, fabriquées en Orient, ou de tissus de lin, avec ornements brodés. Quant aux bliauts des femmes nobles de ce temps, leur façon était plus com-

pliquée (fig. 2). Il y en a de plusieurs sortes. Les uns se composent d'un corsage A ouvert sur la poitrine, avec galon de passementerie. Ce corsage, à peu près juste, s'agrafait sur le devant. A sa partie inférieure était cousue une étoffe crépelée, souple, qui prenait le ventre, le haut des hanches et était lacée par derrière. Au moyen d'un galon ou d'un entredeux, la jupe, plissée h très-petits plis, était cousue à cette sorte de large ceinture. La jupe était fendue par derrière jusqu'à une certaine distance du lacet (voy. en B\ Les manches étaient montées suivant le détail C ou suivant le détail D. Ces biaux étant faits avec ces étoffes de soie crêpée comme on en fabrique encore dans tout l'Orient, les petits plis de la robe ondoient quelque peu parfois-, et l'extrémité des manches longues, dont l'étoffe était coupée de biais, frisait sur les bords comme des ruches. L'étoffe, qui prenait le ventre et les hanches, est habituellement figurée comme l'indique le détail G. C'était évidemment un tissu élastique, comme une sorte de tricot souple comprimant légèrement les formes du corps. La statue du portail de Notre-Dame de Corbeil, déposée à Saint-Denis, présente même un corsage tout entier fait de cette étoffe (voy. en E), et la meilleure preuve que cette étoffe avait de l'élasticité, c'est que le sculpteur a perdu la gaufrure sur les seins. Les statues du portail Royal de la cathédrale de Chartres présentent au contraire plusieurs corsages, tels que ceux figurés en A. Les manches D, moins longues, sont faites avec une étoffe plissée en travers, très-certainement dans le tissu, ce qui leur donnait un peu d'élasticité et les empêchait de gêner les mouvements du bras. En H, nous donnons des entre-deux qui se trouvent entre les corsages ou aux épaules, et en I un galon soie et or trouvé à Notre-Dame dans une tombe du xii^e siècle. Une riche ceinture d'étoffe avec application d'orfèvrerie, de pierres fines, couvrait la jonction du corsage et de

la jupe (voy. Ceinture), et le manteau posé sur les épaules descendait sur les bras jusqu'en bas du

> Musée de Toulouse, clipeau représentant Hérode et la fille de Salomé. 2 Voyez la belle statue dite de Clotilde (xii^e siècle), dans l'église de Saint-Denis, et provenant de Notre-Dame de Corbeil.

O — [I5I.I.UT

blhuit. Les cheveux, très-longs, réunis en deux grandes mèches avec des rubans ou des galons, descendaient devant les épaules (voy. Coiffure). Cet habillement de femme avait été adopté, comme nous l'avons dit, peu après les premières croisades, et paraissait alors, aux yeux des conservateurs des anciens usages, de funestes innovations. Ces critiques n'empêchèrent point cependant la mode des bliauts à longues manches et à corsages ajustés de se perpétuer jusqu'aux dernières années du xii^e siècle, en exagérant encore, et la longueur des manches, et la richesse des ceintures, et les formes étroites des

corsages.

Dans ses mémoires écrits vers 1150, l'abbé Guibert de Nogent s'exprime ainsi à l'égard de ces modes encore nouvelles alors : « Leurs vêtements (des femmes) sont bien loin de l'ancienne simplicité ; des manches larges, des tuniques étroites, des souliers dont la pointe se recourbe à la mode de Cordoue ; tout enfin nous montre avec évidence l'oubli de toute décence. Une femme se croit parvenue au comble du malheur quand elle passe pour

n'avoir point d'amant, et c'est pour chacune un litre de noblesse et de gloire, dont elle est fière, de compter un plus grand nombre de tels courtisans. »

Les étoffes dont on faisait les biaux n'étaient pas toujours unies, mais brochées d'or ou tissées de soie de couleurs différentes ; toutefois, ces étoffes conservaient la souplesse et devaient être fines et légères de tissu (voy. Étoffe).

La coupe de cet habillement et la manière de le porter ne subirent que de légères modifications pendant la durée du xii^e siècle :

« D'un biau yude crüllée * « A merveilles bien eutailié, « A son roi ont mise une afice '•>

<i Eiiiiint

" Très par deseure le biau

« A ('aint .j. centurial de soie,

« En quoi onques lieu que je soie.

■< Oseroie dire pour voir

" Que n'esligats de son avoir.

' Vie f/e Guibert de Nogent, liv. 1, trad. de M. Guizot.

2 Semé de croissettes [Roman de la violette, vers 814 et suiv.]

3 Une agrafe. En effet, la statue de reine du portail de Notre-Dame de Corboil porte une grande agrafe circulaire enrichie de pierreries à la fente supérieure de son corsage .

[ni.lALT]

Lo lissu li qik'us (le Toulouse.

Eu la chainture et loi jagouse ' Tel riibiu ^ et tele csmeraude.

!u niantiel heruiiu ot au col

Plus vers que n'est fuelle de roi (feuille de rhou),

A flouretes d'or eslevées,

Qui molt bien estoient ouvrées ;

K'il ot en chasfune flourete

Atachie une campenete

Dedens, si que rien n"i paroît.

Et très douehement sonnoit

Quant el mantel feroit li veus.

Si vous di bien par tel convens

Harpe, ne viele, ne rote,

Ne rendent pas si douche note

Con les escaletes ' d'argent. »

On voit que le poète, qui écrivait ceci en 1200 environ, décrit et complète le vêlement de femme que nous venons de donner et dont la forme ne se modifia guère jusqu'à cette époque. La ceinture de soie garnie de pierreries est posée sur le bliaut, et le manteau termine la toilette.

Ces longues manches portées par toutes les femmes de condition aisée du xn^e siècle, et même par les bourgeoises, étaient gê-

nantes, si l'on avait à se livrer à quelque occupation de ménage ; aussi les relevait-on jusqu'aux épaules et les maintenait-on au moyen d'une cordelette croisée derrière le dos (fig. 3) \ Il est aisé de reconnaître, dans la forme et la façon de ces vêtements d'hommes et de femmes, une influence byzantine. Ces petits plis, ces ceintures basses , ces corps d'étoffes élastiques , ces galons , ces longues manches, se retrouvent dans les monuments byzantins des xi' et xir siècles. Les étoffes employées par la classe élevée venaient la plupart de l'Orient, et leur importation en Occident faisait la richesse de Venise, qui avait alors des comptoirs dans les villes du midi et de l'ouest de la France, notamment à Limoges. Dans le nord, ces négociants étaient connus sous le nom de Lombards, et vendaient nonseulement des étoffes d'Asie, mais des épices, des ivoires travaillés, des bijoux, de la verrerie, et de petits meubles tels que des coffrets,

' Gagales. agates.

ï Rubis.

3 Petites écailles.

^ Figure de la façade de Notre-Dame la Grande à Poitiers (naissance du Christ).

écrins, etc. La plupart des étoffes de soie qu'on retrouve dans les tombeaux des xr et xn« siècles, ou qui, datant de cette époque, sont conservées dans quelques trésors et collections en France, en Allemagne et en Angleterre, sont de fabrication orientale, et sont dési-

gnées dans les romans, et même dans les inventaires, sous le nom d'ouvrages de Damas, d-Ynde, sarrasinois. Il est évident,

d'après l'examen des monuments, qu'on a fait beaucoup usage au xii^e siècle, en France, de ces mousselines crêpées et lamées, qu'on fabriquait en Asie de temps immémorial, puisqu'on en trouve la trace dans les sculptures assyriennes et dans les bas-reliefs de l'époque des Sassanides. Les jupes et corps des bliauts que nous venons de décrire étaient certainement taillés dans ces mousselines, et ce fait ne peut laisser de doute, si l'on examine avec soin la remarquable statue de reine provenant de l'église Notre-Dame de Corbeil, ainsi que la plupart de celles du portail occidental de la cathédrale de Chartres

' Aiiijiiiril'liiii iIi'imiSi't (hiiis i'i'i,'lisi' ilc S:iiiiil-I)('nis.

et de la porte méridionale de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne. Ces figures datent toutes de 1140 environ, et elles sont la dernière et la plus complète expression de la mode byzantine. Alors les manches des bliauts de femmes sont tellement longues, qu'elles traînaient à terre, et qu'on nouait parfois leur extrémité inférieure, ainsi que le montre une des statues du portail Royal de l'abbaye de Chartres. Leur ampleur permettait de cacher des objets volumineux. Quand, dans la Chanson de Florent, la belle Maugalie voit venir l'armée des Sarrasins, elle veut se déguiser en homme pour combattre à côté de son ami, car elle sait bien que si son père, qui commande l'armée des infidèles, la peut prendre, il lui fera un mauvais parti. Or, dit-elle :

(. Je ne sorai foïr. lase ! que porai fare ? (. Or nie sui por|)ausée d'une aventure beue ; K Ja ai ici un dras en ma mange senestre. Il Trestoz taliez à laz, à Richier durent estre, Il Je les vêtirai jai, frans chevaliers ouestes, <i Et puis si monterai à droit en ceste sale i. »

Comme elle le dit, Maugalie le fait, elle sort de sa manche gauche une robe d'homme :

(I Si oomnic clicvalier s'atoruc la pucle. »

Par-dessus le dras qu'elle a tiré de sa manche gauche :

(I Blainche eliemise et braies a vcstu nietenant,

(I Qui furent a Richier, lou anli combatant,

<i Et par desures vet une colc avenant,

<i Et puis après .1. porpre qui moult esloit saanz.

Il Puis montai en la sale dou destrier auferan,

'1 Et ai pris une lance et .1. cscu pesant ^ . »

Si, à la fin du xii^e siècle, en France, on constate un changement notable dans l'architecture, dans les meubles et la forme des ustensiles, ce changement n'est pas moins sensible dans les modes. De même qu'on abandonne dans la pratique des arts, à cette époque, les traditions byzantines, de même laisse-t-on entièrement de côté l'influence des vêtements byzantins. Si, pour les personnes nobles des deux sexes, les vêtements restent longs, ceux des hommes se

' Chanson de Floovant, vers 1710 et suiv. [Anden<< poètes de la France, publ. sous la direction de M. Guessard¹ i Vers 1181 et suiv.

[BLIALT]

dislingueiU mieux de ceux des femmes, sont plus simples et plus commodes à porter évidemment. Voici, par exemple, riia-

billement du roi Clovis I", que donne une statue des dernières années du

xii^e siècle, provenant de l'abbaye Sainte - Geneviève de l'abbaye (fig. 4) '. Notre dessin suppose le bras gauche étendu pour faire voir la forme de la manche de la robe; sur cette robe est posé le bliaut, (qui, au lieu de présenter une façon compliquée comme ceux

' Celle s'élève sur la place dans l'enceinte de Saint-Devis, à la droite du portail. Bien entendu, l'ouverture de l'arcade aux allures des saluaires du moyen âge, cette figure est la balle à la mode du moyen âge où elle a été faite. On peut donc regarder ce travail comme celui que l'on a vu à l'abbaye d'Aujus; le bliaut l'accompagne.

III

[nuAUT] — 00 —

du milieu du xii^e siècle, est d'une extrême simplicité de coupe (voy. en A). Ce bliaut se compose d'un morceau d'étoffe sans coutures, si le lez était assez large. On passait la tête par le trou B, élargi par une fente F: les deux pans du bliaut tombaient devant et derrière. Une agrafe fermait la fente, et une ceinture serrée autour de la taille réunissait ces deux pans : c'était une façon de dalmatique sans manches. Ainsi, sur les deux côtés, une fente montant jusqu'à la ceinture ne gênait point les mouvements des jambes, et cette fente, prolongée jusqu'à l'épaule, laissait passer la manche de la robe, large à sa base, serrée aux poignets. Les

deux pans du biau étaient fendus en C et D ; de sorte que si l'on montait à cheval avec ce vêtement, ce qui arrivait, ainsi que nous le verrons ailleurs, la robe de dessous, fendue elle-même latéralement, mais faite de lin, était ramenée sur les cuisses et sous la selle, et le biau se séparait en quatre parties, laissant libre l'arçon, les jambes du cavalier et la cuiller de la selle '. Ces biaux étaient, au commencement du xiii^e siècle, ornés de bandes d'ornements, d'orfrais, de broderies, le long des fentes latérales :

« L'eufes Gais de Bourgoigae errant sj dcsanua, « Desceiat le branc et l'iaume et son escu osta, « Si est remès tous scngles el biau de cndal. « Très parmi les costès grans beudes d'ortVoi a -. »

Le biau des femmes ne se modifie pas à cette époque d'une manière aussi radicale; le corselet est encore lacé, descend seulement au milieu du ventre, et la jupe, à plis moins menus et moins nombreux, d'étoffe plus épaisse, est fendue latéralement. Les manches sont encore très-longues et amples, mais déjà elles sont fendues aux entournures pour qu'on puisse, si bon semble, n'y point couler les bras. Alors ces manches tombaient derrière les épaules. On appelait ces vêtements ainsi fendus sur les côtés et aux manches, biaux entaillés :

(< Bieu sont vestuz d'erniiacs, de biaux aulailicz ■*. »

La forme du biau des hommes ne changea guère jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste; cependant, vers 12:20, on voit des

' Les mesures que nous donnons à ci's pali'ons snnl suiii'.osécs applirahles aux vètenienls d'un honnne ayant 1 > ", " !: !.

- La (')ifinson de Gui de Bourgogne, ver* 2201 et suiv. {ie>< Ancieis poètes de la France, \i\ih\, sous la direetiou de M. Guesard). ■^ La Oianson de Floovant. veis !)1S.

— 51 — [RLI.MT]

bliauls sans la ceinture et dont les pans sont simplement l'éunis latéralement au-dessous des manches.

Entre les années 1230 et 1240, saint Louis fit refaire toutes les images des rois ses prédécesseurs ensevelis ta Saint-Denis. Ces

£. Cû/i/.,1UA/OI ,

statues, d'un beau travail, montrent ces princes habillés à la mode du temps où elles furent refaites, conformément aux habitudes des artistes du moyen âge. La plupart sont revêtus du biiat alors sans ceinture.

La figure 5 présente la statue du roi Robert P' '. En A, est tracé le

1 Placée dans le Iranssopt ili> l'rfilise de Sainl-Denis. ('.oiiinie pour le i)ré('édeiit exemple, le bras de eelte slatiic esl supposé étendu, atiii de inontrei' la forme de la manche du hliauL. l'u manleau le ri'couvre.

[BL.lAIT] — 02 —

patron de ce vêtemenl, fendu latéralement de a en b, et sur l'épaule, d'un seul côté, de c en d, afin de permettre de passer la tête dans l'encolure. Un ou deux boutons ferment cette dernière fente quand on a revêtu le biiat. La forme de ce vêtement est fort belle, mais ne pouvait plus permettre de monter à cheval ; aussi avait-on alors, pour chevaucher non armé, des vêtements

particuliers. Plus de petits plis, rétoffe est de drap de laine ou de soie * ; seule, la robe de dessous est encore de lin, et est maintenue à la taille par une ceinture. D'ailleurs le b্লাiut n'est pas toujours porté ; quelquefois — et plusieurs des statues de Saint-Denis en fournissent des exemples — il est remplacé par une seconde robe à manches serrées, avec ceinture, toujours couverte du manteau (voy. Robe). Généralement les étoffes dont sont faits ces b্লাiuts sont unies et de tons assez clairs, bleus, verts, rouges, pourpres ; mais on ne voit plus tant de ces galons rapportés, de ces ceintures ou colliers d'orfèvrerie. Si des ornements décorent ces étoffes, ils ne consistent qu'en des semis brodés et quelques bordures étroites. Le b্লাiut des hommes ne tarde pas à se modifier, car c'est une erreur de croire que les modes ne changeaient point aussi rapidement pendant le moyen âge que de nos jours. Pour nous, l'habit qu'on portait, il y a dix ans, est complètement ridicule, et nous nous apercevons du premier coup d'œil si le vêtement que porte une personne entrant dans un salon date de deux ans ; mais il n'est pas certain que dans six cents ans nos neveux fassent ces distinctions ; et l'on peut admettre que les archéologues de ce temps auront quelque peine à distinguer l'habit de 1830 de l'habit de 1860. Un peu plus d'ampleur dans les manches, un peu plus ou moins de longueur des basques, de hauteur dans le collet , sont des différences subtiles qu'à une distance de quelques siècles il sera permis de négliger. Or, les changements de forme des vêtements pendant le moyen âge sont plus caractérisés. On peut comparer le changement radical qui se fit à la fin du xiv^e siècle avec celui qui s'opéra dans nos modes françaises après la révolution du dernier siècle ; mais depuis la chute du premier empire jusqu'à aujourd'hui, les modifications que les vêtements des hommes ont subies se réduisent à certains détails

assez difficiles à saisir à distance. Pendant le xii^e siècle, ces modifications sont autrement sensibles. Ceci n'est dit qu'à cette fin de relever un de ces préjugés accumulés à plaisir sur tout ce qui touche au moyen âge. Qu'il

' « Si vesti uu hliiul île ilra[] tic soie que oie avoit molt bon... »
(Conte; C'est d'Aucasi⁷i et Nīcolette, xiii^e s., nis. n^o 9^e, Bibliot-
li. impér.)

— 03 — [BLIAUT]

changeât ses modes fréquemment ou ne les changeât que lentement, cela ne le rend ni pire ni meilleur; nous constatons qu'il les changeait fréquemment, c'est un fait, voilà tout; et il est plus ridicule, si Ton se pique d'exactitude, d'habiller un seigneur de 1240 comme un noble de 1200, qu'il ne le serait de donner à un gentleman de 1868 les habits d'un beau de 1828.

E.Ci'.J-tr.JMOI.

Le dernier bliaut de personnage noble que nous venons de donner date de 1233 environ, comme nous l'avons dit; en voici un autre de la même époque: c'est celui que porte Philippe, frère de saint Louis, né en 1221 et mort jeune, c'est-à-dire vers 1235. Le bliaut du prince (fig. 6) est pourvu de manches courtes — ne descendant

< Ce personnage, très-délicatement sculpté et dont la robe est évidemment uu

[r.i.iAiT]

que jusqu'au-dessous du coude — avec entournures ouvertes pour laisser les bras libres lorsqu'on ne veut pas passer les

manches. Ce b্লাut est fendu au milieu par devant et par derrière ; il est presque aussi long que la robe de dessous. La couleur était bleue semée de

raacles et de croisettes d'or. La figure 7 en donne le patron, en A par devant, en B par derrière. L'encolure s'ouvre pour passer la tête, non sur le devant, mais sur l'épaule gauche ; et cette fente est fermée par un bouton (voy. le détail C). Pour que la boutonnière n'arrache pas l'étoffe, une bande de peau était cousue par dessous et maintenue par deux brides de soie. Les manches n'étaient cousues après le b্লাut par derrière que depuis l'épaule jusqu'au point a. Nous allons voir le b্লাut modifié sa forme d'une manière sensible

portrait, paraît avoir environ 400 ans. Son tonilifau, (l'ji était autrefois dans l'abbaye de Royanmont, est aujourd'hui déposé à Saint-Denis ; c'est un monument des plus remarquables, et la statue du jeune prince est un chef-d'œuvre.

en quelques années. En mars 1247 mourait un des fils de saint Louis, Jean, encore enfant. Sa tombe de cuivre émaillé fut dressée dans le chœur de l'église abbatiale de Royaumont, devant une arcature au fond de laquelle était peinte l'image du jeune prince, non

pas sous les traits d'un enfant, mais d'un adolescent. Cette peinture a été conservée par Gaignères, et est reproduite avec fidélité. Le jeune homme (fig. 8) tient un gant de la main droite, et sur son poing gauche un faucon. Son vêtement se compose d'une robe de

l'histoire (h; t)ronique du 13^e siècle, sur tout riailU", uxislu et est placée dans le chœur de l'église de Saint-Dejis.

dessous dont on n'aperçoit que les manches de drap d'or. Sur cette robe est posée une seconde robe de velours cramoisi à longues manches, fendues à la hauteur du coude pour passer Tavant-bras. Cette deuxième robe monte jusqu'au cou et est fermée par des boutons. Sur cette robe est posé le bliaut .sans manches, le col assez dégagé. Ce bliaut est fendu par devant, par derrière, sur les côtés et doublé d'hermine. Juste aux épaules et sur la poitrine, il s'élargit vers le bas et recouvre entièrement les robes de dessous, qui sont dès lors très-courtes, puisque le bliaut ne descend que jusqu'à mi-jambe. Des ouvertures latérales, pratiquées dans le bliaut, laissent voir la robe de dessous, cramoisie, et permettent aux mains d'aller chercher les pochettes. Le haut du bliaut est boutonné jusqu'au milieu de la poitrine. En A, est tracé le patron de ce bliaut ; sa couleur est lilas, avec fleurs de lis d'or. Ce costume est d'une grande élégance et devait être fort commode. L'exemple précédent nous montre déjà un jeune homme revêtu du bliaut sans manteau. Il en est de même ici. Ce jeune prince n'a pas le manteau qui semble être réservé aux hommes faits et aux dames ; car voici (fig. 9) l'image de la sœur du prince Jean, morte également très-jeune et enterrée dans le chœur de l'abbaye de Royaumont, à côté de son frère, sous une plaque de cuivre émaillé *. Le peintre a aussi représenté cette jeune princesse au fond de la niche qui surmontait le tombeau, non sous la figure d'un enfant, mais d'une tille nubile. Elle est revêtue du bliaut, sans manches, sans manteau, avec corsage lacé, juste. La jupe, trèsample, se termine en queue retroussée sur le devant par le bras droit -. En A, est tracé le corsage lacé par derrière avec la jupe étendue, et en B le vêtement de la même princesse, non plus d'après la peinture, mais d'après la statuette de bronze doré qui

la représente enfant. Les entournures du b্লাaut sont, pour l'enfant, plus aisées, et le corsage ne prend point la taille.

Le b্লাaut sans manches, avec corsage ajusté, paraît avoir été fort à la mode au milieu du xii^e siècle, non-seulement chez les femmes nobles, mais aussi chez les bourgeoises et même les courtisanes, ce qui fut pai-fois l'objet de fâcheuses méprises, et ce qui devint le prétexte d'édils royaux touchant la toilette des femmes de mauvaise vie. Toutefois cet élégant habit ne dura guère. Il advint du b্লাaut ajusté et sans manches pour les femmes ce qu'il advient des vêtements qui font ressortir les avantages d'une belle taille et ne sau-

' Conservée aujourd'hui ilans Tcglise de Saiut-Dpuis. - Vovez Gaiç;nèi'cs.

— 01 — [lĭLLAUT 1

raient dissimuler certains défauts plivsiques assez ordinaires : on l'abandonna pour la robe large ou le b্লাaut flottant.

Le nom de b্লাaut ne fut même plus guère appliqué aux vêtements de dessus, lesquels, pour les liommes et les femmes, à dater de la

seconde moitié du xiii^e siècle, prirent les noms de garde-corps, dliérigauts ou d'hergauts, de siircots (voy. ces mots) :

« Qui tost nfa douoe sa cote,

« Son garde-cors, son hérigaul ' . »

Pour les hommes seulement, le nom de roquet - :

« Et Aguisans li rois gucucist « Et (jiglain par le roquet prist,
» Se li a dit, qii'aveuc lui soit « Et qu'aveuc lui herbergeroit s. »

Louis IX, en revenant de Saint-Jean d'Acre, en 1254, était moins disposé que jamais à souffrir à sa cour le luxe, l'élégance qui y régnaient avant son expédition d'Egypte ; lui-même donnait l'exemple de la simplicité : « Après ce que le roi fu revenu d'outre mer », dit Joinville, « il se maintint si dévotement que onques puis ne porta « ne vair, ne gris ^, ne escarlatte, ne estriers, ne espérons dorez. « Ses robes estoient de camelin ou de pers ; les pennes " de ses cou- « vertouers et de ses robes estoient de gamites, ou de jambes de « lièvre ". » Autour de lui, le roi inspirait trop de respect pour que son exemple ne fût pas imité. Il y eut donc alors à la cour, dans le goût pour le luxe des vêtements, comme un temps d'arrêt provoqué par la vénération que chacun portait au souverain, sans qu'il fût nécessaire de recourir à des ordonnances ou édits somptuaires, ainsi que durent le faire ses successeurs. Nous avons donné les vêtements des deux enfants de saint Louis, morts avant Texpédilion de Damiette ; voici maintenant celui de son fils aîné Louis, mort en 1259, après l'expédition. Or, il est facile de voir que ce vêtement de dessus est relativement sévère (fig. 10}. La statue du jeune prince, autrefois placée dans le chœur de l'église abbatiale de Royaumont, est aujourd'hui déposée dans l'église de Saint-Denis, sur un trèsriche sarcophage. Le bllaut est à manches, avec entournures fendues pour ne point gêner les mouvements. Ces manches sont courtes et peu amples ; la jupe est fendue devant, derrière et sur les côtés, afin de pouvoir monter à cheval. Sous l'encolure du bllaut est prise une

' Le Dit de la mauille (deuii-denier : m ni sol ni iiiaillo "].

2 D"où le mot roc lut.

■ * lÂ Biaux desconneus , vers 003i et suiv.

* Fourrures.

» Bordures, galons.

6 Fourrure couiuiune, peau d'agucan.

— 59 — [BI.IALT]

aumusse, ou gonelle à capuchon (voy. le patron A de celte aumusse). En B, est donné le capuchon par derrière étant rabatiu. Ce bhaut était peint d'azur avec semis de fleurs de lis d'or. Louis, étant mort à l'âge de seize ans. n'a point le manteau que nous ne voyons attaché

^.i<l/)CrJZS ^c

qu'aux épaules des personnages d'un âge plus avancé. Les cheveux sont courts, contrairement à l'usage admis pendant la première moitié du xni^e siècle.

C'est aussi à celle époque que le blier des femmes cesse d'être ajusté au corsage; collant sur les épaules seulement, il tombe droit, sans ceinture ni lacets. Ce genre de blier de femmes se perpétue, sans modifications sensibles, jusqu'au commencement du xiv^e siècle,

[lli.IAL'T] — 60 —

c'est-à-dire jusqu'au moment de l'adoption franche du surcot. L'église de Saint-Denis possède une très-précieuse statue de marbre noir, qui nous donne la forme de ces derniers bliers :

c'est l'effigie de Catherine de Courtftnay\ qui fut la seconde femme de Charles,

comte de Valois, et qui mourut en 1307, à Saint-Ouen-sur-Seine. Voici (fig. il) la copie de cette statue. La robe de dessous est très-longue, très-large, et le bliaut ne descend qu'à 10 centimètres audessus des pieds. Il n'est pas très-ample, est fendu de chaque côté jusqu'aux coudes; les manches n'atteignent pas les poignets et sont médiocrement larges ; l'encolure du bliaut recouvre entièrement la

1 Provenant de l'abbaye de Maubuisson.

BOUCLE

robe de dessous. On observera qu'une manche et une fente seules, du côté gauche de la figure, sont frangées; les mains sont gantées. Cette figure est dépourvue du manteau ; c'est qu'en effet, à cette époque, le manteau n'est déjà plus de rigueur pour les femmes nobles.

Pour suivre les transformations du bliaut depuis le xiv^e siècle, il faut recourir aux articles Garde-corps, Robe et Surcot.

BOUCLE (IDE ceinture), s. f. {affiche). Nous ne parlons ici que des boucles de ceintures qui paraissent appartenir à des vêtements civils, nous réservant de nous occuper des boucles de ceinturons militaires dans la partie des Armes. Les tombes frankes et mérovingiennes ont fait découvrir une quantité prodigieuse de boucles de ceintures de toutes dimensions, de fer damasquiné

d'argent, de bronze, d'argent, unies ou avec incrustations de morceaux de verre.

. ci':uH(iMai

M. Baudot, M. l'abbé Cochet, dans leurs publications, en ont reproduit un certain nombre ; le musée du château de Compiègne en conserve de fort belles qui, la plupart, ont été découvertes par M. de Roussy dans les environs de cette résidence. « La ceinture, dit M. Rigollot¹, et la boucle qui en dépend, à la fois objet de luxe et d'utilité, offrent en archéologie quelque chose de nouveau et de spécial aux races teutoniques. Rien de ce qui les concerne n'est imité des arts romains, comme on a pu le faire pour quelques broches ou fibules, dont l'usage était alors commun aux diverses

¹ Mémoires de la Société des antiq. de Picardie, t. X.

[BOUCLE] — fii —

nalions civilisées ou barbares. Tout dans les boucles de ceinturon, la matière et la forme, le style et la nature des ornements, nous reporte vers un monde différent de celui de l'antiquité classique... » Ces remarques sont justifiées par les exemples si nombreux de boucles qui datent de l'invasion des races germaniques sur le sol

des Gaules. M. l'abbé Cocliet n'a pas trouvé moins de cent cinquante boucles dans les tombes fouillées par lui à Envermeu[^]. Ces boucles, de fer, de bronze ou d'alliage, sont, ou munies d'une patte rivée au ceinturon, ou composées simplement d'un anneau ovale ou carré garni d'un ardillon (voy. fig. 1). Ces formes ne rappellent en rien

¹ Voyez kl Noi ma/idie souterraine.

[liOUCL.E

celles des objets de ce genre appartenant à l'antiquité romaine. On peut d'autant mieux attribuer une origine orientale à la forme de ces boucles, que nous voyons dans le trésor des reliques de l'église de la Major une boucle d'ivoire, conservée comme ayant appartenu à l'évêque saint Césaire d'Arles ¹, qui rappelle, par sa forme, les boucles mérovingiennes, et qui est évidemment un ouvrage byzantin, (fig. ²)-. On observera, en effet, que le petit bas-relief sculpté sur la plaque de la boucle représente les soldats gardant le tombeau du Clirist. Or, ce bas-relief reproduit exactement la forme des tombeaux si nombreux dans la Syrie centrale, entre Antioche et Alep. ¹¹ n'existait pas, dans les Gaules, de mausolées ainsi disposés. Au

moyen d'une broche passant de A en B, la boucle est rendue mobile et pivote de manière à prendre la courbure de la taille. L'ardillon, qui n'existe plus, tournait également sur cette broche de métal ; la ceinture était maintenue sous la plaque d'ivoire, par des rivets. Les statues des xi^e, xn^e et xiii^e siècles donnent de jolis exemples de ceintures, les (iuelles, pour les vêtements civils, sont étroites et souvent ornées de pierreries ou plaiiues d'orfèvrerie (voy. Ceinture). Voici trois exemples de ces boucles (lig. 3). CeUe qui est représentée en A date du xni^e siècle[^]; elle est de bronze doré, ornée de deux grenats. Celles que nous donnons en B appartiennent au XIV^e siècle^{'*}, sont de bronze et d'un travail Irès-délicat. Dans la forme de ces boucles, on retrouve encore la Iradilion

' Saint (îésaire, évî'que d'Arles eu "iOl. pri'siila li: concilf il'O-ran;'^ on 529. ^ M. Revoil a lnni voulu (lcs:^iuel• cello boucle pour iioui» ; la frravure est grandeur de rexi'-cutiou.

^ Trouvée dans une lomlie à Sciuiiii' (^()Ullc) (grandeur d'exécution'. " Musée des fouilles du iliâteau Ar l'irrel'ouds (grandeur d'ex •ciilion).

[DOUCLES d'oreilles]

mérovingienne. La boucle (fig. 4) est munie d'une palte rivée à la ceinture (voy. le profil A); elle est de bronze doré, ornée sur la plaque de deux feuilles largement gravées au burin ', et paraît appartenir au commencement du w" siècle.

ffSAfi cirui

Comme nous l'avons dit, les ceintures des habits civils étant étroites pendant les derniers siècles du moyen âge, il n'était pas possible de donner aux boucles une grande importance. Les petites boucles étaient appelées bouclettes : « Pour faire et forger 6 paires de « bouclèles à sollers, pesans 6 onces d'argent - » et les ardillons, coispiaus :

ic Et la boucle est et li eoispiaus « De propres meurouges polies^, »

Si l'on avait des bouclettes pour les souliers (voy. Chaussure), on en avait aussi pour maintenir les caleçons : « Pour faire et forger « deux paires de boucles d'argent à braier '\.. » (Voy. Braies.)

BOUCLES D'OREILLES, s. f. Si l'on trouve une grande quantité de boucles d'oreilles dans les tombes gauloises aussi bien que dans les tombes des tribus germanes qui envahirent les Gaules

au v^e siècle, à dater du x^e siècle ce bijou devient rare. Les statues de femmes elles-mêmes ne laissent voir que par exception des pendants

¹ Musée (les fouilles du château de Pierrel'ouds (grandeur d'exécution). ' Compte d'Etienne de la Fontaine, 1302.

[^] Le conte de dame Guile {Jongleurs et Trouvères des xiii^e= et xiv^e siècles, publ. par M. A. Juhial. Paris, 1835).

* Compte d'Etienne de In Fontaine, 1302.

BOURRELET

d'oreilles. Les Gaulois, les Germains, hommes, femmes et enfants, portaient des boucles d'oreilles en forme de grands anneaux avec un renflement souvent très-richement orné ; mais, pendant l'époque carlovingienne, les boucles d'oreilles, réservées aux femmes, ne sont figurées que comme des pendants très-courts terminés par une perle ; plus tard, ce bijou n'apparaît plus dans les monuments. Cependant, Jean de Meung, racontant comment Pygmalion se plaît à parer la statue dont il s'éprend ', dit :

« Et met a ses tiens oroilletes

« Deus verges d'or pendans greleles. »

Quelle était la forme de ces pendants? Nous l'ignorons. Très-rarement, les conteurs, si prolixes dans les descriptions de parures, parlent -ils de boucles d'oreilles. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, pendant tout le cours du xn^e siècle, les femmes

portaient les cheveux longs, descendant des deux côtés de la tête en nattes ou en mèches entourées de galons, qui ne laissaient pas voir les oreilles ; que, pendant la première moitié du xiii^e siècle, les femmes se couvraient généralement la tête de voiles ou de chaperons qui cachaient les oreilles ; que, pendant la seconde moitié de ce siècle, les guimpes montaient très-haut et venaient se réunir au chaperon ; que lorsqu'au xive siècle les femmes se mirent à porter des cheveux longs, les boucles ou les nattes cachaient également les oreilles. Ce n'est guère qu'à la fin de ce siècle que les cheveux sont relevés sous la coiffure et que les oreilles restent visibles; mais alors les seules boucles d'oreilles indiquées sont des perles attachées très-près du lobe inférieur. Au xv^e siècle, les coiffures redescendent de manière à cacher les côtés du cou ou sont accompagnées de voiles (voy. Coiffure); de sorte que pendant toute cette longue suite de modes, il n'y avait pas de raisons de porter un bijou, qui eût été caché.

BOURRELET, s. m. Coiffure de femme de la fin du xv^e siècle, remplaçant le hennin ou haut bonnet. Le bourrelet affectait des formes diverses, et figurait un cœur renversé, une conque, un coussin, deux lobes, et était fait d'étoffes très-riches, surornées de perles et de pierres précieuses (voy. Coiffure) :

" Dîiii'u's il r('l)rassez ciillel/.,

'(De (iiu'lei)iii[iie comliciDii,

« Porlaul atloiU'S el hourrelels.

•» Mort saisit sans exception-. »

V Le RoiKin de Ui rose, vers 212:12.

* Viilou, (irand TesUnncnl, x.wix.

BOUTON

BOURSE, d'argent :

f. [bourcète). Petit sac destiné à contenir des pièces

» Il l'.i'ist uuc bourccte qui tu rouge de soie, « .V. florins niist dedens ' . »

« Ledit Etienne, pour sa painne et façon de deux boursètes à re- « liques, faites à yraages de broudeures et k chapiteaux de grosses <(perles et menues, pour ledit seigneur et de son commandement, « pour or de Ghippre, paine et façon, 6 1. p.-. »

On faisait donc aussi des bourses pour mettre des reliques. Ces bourses étaient en forme de sac avec coulants, ou en forme de petite gibecière (fig. 1) ^ On les attachait à la ceinture, ou on les mettait

dans la poche. Ces bourses ne s'attachaient point à la ceinture comme les aumônières, mais étaient passées dessous, de manière que la partie supérieure se rabattît, ainsi qu'on le voit figuré en A. Les deux petits cordons latéraux permettaient de fixer plus sûrement encore la bourse à la ceinture. Toutefois, ces cordons attachés et la tête de la bourse serrée sous la courroie n'empêchaient pas la main de soulever l'ouverture du petit sac pour prendre des pièces de monnaie. Cette manière de suspendre la bourse explique l'industrie des coupeurs de bourses, qui, à l'aide de ciseaux, coupaient le col du sac; les cordons latéraux attachés à la ceinture, surtout s'ils étaient de cuir, rendaient l'opération plus dinicile.

BOUTON, s. m. (besan, boutoncel, boutonchiax ; bouton-neure, garniture de boutons). « Pour 2 onces et demie d'or pour faire une « boucle à l'entredeux du hraier, et pour les besans de l'entredeux,

I Ihct. de Guillaume d' Angleterre [Chron. nnglo-normn/ides, t. HI, p. 1S8;.

- Cumpte d'Eticfuie de In Fontaine. Vi'lyl.

* Lea ltdis de France, uis. xiii" s., anc. fond;; httiit. 12K>. Hih-liolh. iuip("r.

BOUTON

« 63 s. 6 d. ». c'est-à-dire pour faire une boucle serrant la fente du caleçon et les boulons fermant cette ouverture \ « Pour une bouton- " neure d'or de 25 boulons, chacun bouton de 4 perles et 4 dia- « mant au milieu, achetés de Symon de Dampmart, et livrés audit «. Josseran, chacun bouton au pris de 8 escuz d*or, pour ce, 200 es- « cuz, pièce à 17 s. p., valeur 170 1. p. » De ces boulons joyaux, il ne reste que des représentations sur des statues ou dans des peintures. Les boutons d'armures étaient appelés bocètes.

.oea&oo £ifiU-

Nous donnons ici plusieurs exemples de boutons attachés à des vêtements religieux ou civils fliiii. IV Les trois exemples A sont de

' Journal (le la (lépe7ise du roi en Angleterre, nuligé eu i.'3'49.

pâle de verre, les bielles de lil de fer étant prises dans cette pâle pendant qu'elle était chaude. Le bouton B est de cuivre fondu avec sa bielle ; les deux boutons G sont d'alliage et disposés comme nos boutons de chemise-. L'exemple D est copié sur des vêtements de statues des xiii^e et xiv^e siècles. Ces sortes de boutons étaient formés d'un novau entouré de fils croisés. On les trouve attachés aux manches serrées, aux cols des chemisettes. L'exemple E est d'os ou d'ivoire ^ Les vêtements de statues du xv^e siècle présentent parfois des boutons enrichis de perles ou de pierres ; ces sortes de boutons, attachés aux fentes des robes des femmes, aux manches larges, étaient doubles comme ceux tracés en G (voy. Robe).

BRACELET, s. m. Si nos aïeux les Gaulois portaient des bracelets, si même encore les Mérovingiens paraient leurs bras de ces sortes de bijoux, il ne paraît pas que le moyen âge ait conservé cette habitude même pour les femmes. Le bracelet était remplacé par des galons qui entouraient le bas de la manche serrée de la robe de dessous des hommes et des femmes. Celles-ci ne laissaient point voir leurs bras nus pendant le cours des xi^e, xii^e, xiii^e, xiv^e et xv^e siècles. Or, le bracelet ne peut guère se porter que sur la peau. Pendant le xii^e siècle, on voit souvent les hauts des manches ornés d'une large bande de broderies avec pierres, mais ces bandes étaient cousues au vêtement et ne constituaient pas un bijou séparé ; elles étaient souples comme l'étoffe qu'elles couvraient. Pendant le cours du xv^e siècle, les gentilshommes entraient souvent dans la lice du tournoi, ayant un bracelet attaché au-dessus du coude avec une devise ou un attribut, ou bien encore celui qui était vaincu devait porter un bracelet pendant un

an, fermé à clef, à moins qu'une dame tenant cette clef ne le déferât. « Et pour ce que les chapitres faisoient mention que quiconque seroit porté par terre de tout le corps, seroit tenu de porter por un an entier un bracelet d'or, où devoit pendre un loquet (cadenas) fermant à clef, et ne le pourroit ôter ni faire ôter ledit temps durant, si en cedit temps durant il ne trouvoit la dame ou damoiselle qui auroit la clef dudit locquet, à laquelle il se devra faire défermer, si la dame le veut défermer, et à icelle donner ledit bracelet et présenter son service. Pour laquelle aventure ainsi advenue à celui chevalier de Boniface, lui fut présenté le bracelet d'or de par le chevaliei' Dupas, en lui

' Exemples paraissant appartenir aux xiii^e cl xiv^e siècles. ^ xiv^e siècle. Musée des fouilles du château de Pierrefeu. ■ ^ Fouilles de Xo're-Danie de Paris.

i< disant : « Vous le porterez ainsi qu'il vous plaira, soit couvert ou <• découvert (habillé ou non) », lequel chevalier de Boniface le reçut " moult agréablement, et le portoit comme raison étoit ; mais qui « fut la dame ou damoiselle qui le déferma, n'est pas venu à ma « connoissance '. »

BRACIÈRES, s. f. Sorte de camisole que les hommes, pendant le xvi^e siècle, portaient la nuit : « Deux douzaines de brassières, « à porter la nuyct, ouvrée de soie noire 2- » Nous ne savons si ce vêtement dernier était usité au xv^e siècle ou avant. Pendant le xiv^e siècle, le mot de bracières s'applique aux manches serrées, de peau ou de velours, qu'on portait sous la maille avant l'adoption des brassards (voy. la partie des Armes).

BRAIES, s. f. (braieul, braiol, braiel, braijer, braoillier ; d'où le mot bragarts, donné au xv^e siècle aux porteurs de certains

haults-de-chausses, et notre mot débraillé). Les braies sont le caleçon plus ou moins long, plus ou moins serré. Pendant la période romaine de l'empire, la partie des Gaules qui était comprise entre le Rhône, la Garonne et les Pyrénées, était désignée sous le nom de Gallia braccata; parce que ceux qui habitaient ces contrées portaient des braies, sortes de pantalons larges, serrés aux jambes au moyen de lanières. Ce vêtement se conserva pendant tout le temps de la domination romaine, puisqu'on trouve quantités de tombeaux gallo-romains sur lesquels des personnages sont représentés les jambes revêtues de braies. Les peuples de la Germanie portaient, la plupart, des braies, ainsi qu'on peut le constater en examinant les bas-reliefs de la colonne Trajane. Sous le règne de Charlemagne, les Aquitains portaient des braies. Lorsque Louis, son fils, alla le trouver à Paderborn, il parut devant lui habillé à la manière d'Aipitain, « avec une espèce de pourpoint parfaitement rond, sur une chemise dont les manches étaient fort larges; de grandes braies, de petites bottines où il y avait des éperons[^] ». La mosaïque de Sainte-Agnès intra muros, à Rome, représentait l'empereur Charlemagne vêtu d'une courte tunique et de braies collantes avec de hautes bottines^{*}. A cette époque, c'est-à-dire au viii^e siècle, il paraîtrait que les peuples de l'Asie Mineure portaient des braies ajustées aux jambes et ornées

¹ Chron. de J. île Lnlain, cliap. lxvii.

² Comptes (le l.'iljfi.

•[^] Dom Vaisselle, Uist. dn I.'ni'juedoc, l. II, p. 4.

* Voyez Ciampiri, t. II.

de riches broderies, puisque nos manuscrits occidentaux représentent parfois des personnages de ces contrées ainsi velus. D'ailleurs, ces braies étaient portées dès le temps des Sassanides, et plus anciennement encore, sous la monarchie assyrienne. Voici (fig. 1) la copie

de deux des rois mages, représentés dans une Bible du x^e siècle, de la Bibliothèque impériale *, auxquels l'artiste a eu évidemment l'intention de donner le costume oriental de son temps. Les pans de la tunique, relevés sous la ceinture, laissent voir les braies collantes couvertes de bandes de broderies. Ces braies, justes aux jambes, n'étaient guère usitées à cette époque en Occident.

Pendant les x^e et xi^e siècles, on portait de préférence des braies larges et courtes avec des chausses, ou longues sans chausses. Ces sortes de braies courtes sont parfaitement indiquées dans la tapis-

' Maiusi'c. fouds hitiu Suiut-Geniiaiii. u" 't'.i'i, Bihlioth. iiiipér,

série de Baveux (dite de la reine Malliilde) (fig. 2), en même temps que la tunique courte. Il paraîtrait que les braies larges et courtes étaient portées pour monter ;i cheval, tandis que la tunique était réservée pour la vie habituelle. Tous les personnages vêtus de ces

braies sont en campagne ou à cheval. Dans la même tapisserie, on voit des hommes qui, pour tirer les barques sur le rivage, ont ôté leurs chausses et ont relevé les extrémités des braies sous la ceinture ou braiel, laquelle était d'étoïïc pareille et enroulée autour de la taille (fig. 3). Lorsque les jambes étaient réunies, ces braies formaient une sorte de jupon. Le tracé A donne le patron

de ce vêlement muni d'une coulisse à sa pnrtie supérieure, pour pouvoir le serrer à la taille. Quelques populations du littoral de la Planche ont encore conservé ces braies larges, faites de grosse toile, et il est à croire qu'elles étaient spécialement adoptées par les Normands, car on ne les voit point figurées sur d'autres monuments que ceux appartenant à celle province.

Des représentations de personnages vêtus de ces braies feraient

supposer

quelles étaient fendues latéralement et agrafées ou bouf^--^^-^--s,^,^^^ tonnées le long de la cuisse exté- 1^ f rieurement. Voici, en effet, une copie (fig. 3 bis) de l'un de ces Normands qui tirent les barques sur le rivage, au moment du débarquement de Guillaume le Bâtard. Il semble que les braies sont déboulonnées latéralement, de manière à permettre de les retrousser avec plus de facilité.

A la fin du W^e siècle, on portait des baupts-de-cbausses (voy. fig. 9) souvent garnis de boutons le long des cuisses, et qui pouvaient s'ouvrir latéralement. Par tradition, les iiaupts-de-chausses du commencement du xvn^e siècle avaient encore conservé ces garnitures de boutons qui n'étaient plus alors qu'un ornement.

Dans le centre de la France, au conti-aire, au xi^e siècle, on voit adopter les braies longues. Nous en trouvons un curieux exemple dans la représentation des travaux de l'année, sculptés sur le tympan du portail de Saintmois de mai et d'août montrent un faucheur et

Ursin à Bourges. Les

un batteur en grange vêtus de tunique couverte de caleçons
l=CUILHUWT.

larges, descendant jusqu'aux chevilles (fig. 4). Au commencement du

m. — lu

f BRAIES

xii^e siècle, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les rapports de plus en plus fréquents avec l'Occident modifièrent d'une manière sensible les modes dans tout l'Occident ; les braies gauloises, encore conservées jusqu'alors dans certaines provinces du Centre et du Midi,

disparurent complètement, et l'on porta des caleçons justes aux jambes avec la tunique courte ou la robe longue, suivant la qualité des personnes ; la robe longue étant réservée aux personnages de quelque importance, et la tunique courte au peuple. Les femmes portaient aussi parfois des braies, bien qu'elles eussent, dans toutes les classes, des robes longues. Un très-beau fragment de chapiteau de marbre blanc, du x^e siècle, déposé dans le musée d'Avignon, représente Job, sa femme et ses amis. L'un d'eux, Éliut, est revêtu de braies collantes sur les jambes, assez amples sur les cuisses, qui paraissent sous une robe ouverte sur le devant (fig. 5). Sur les linteaux de la porte principale de l'église abbatiale de Vézelay sont sculptées des personnes de toute condition, guerriers, laboureurs, femmes, enfants, religieux. Quelques-uns de ces personnages masculins ont des tu-

niques courtes avec braies collantes ((ig. 6) ^ On ne peut supposer ici que le sculpteur ait voulu figurer des

' Voyez r>i,iAi:T.

2 Cl' cliKijileaii d;ilc dr 1 1 .II) ciiviniiii .

■ ' Ces scilplui'cs (liilcil (le 1100 euvii'ou. Dans le manuscrit rie Herrade de Landsberg, de la liiblioUiùijue de. Strasbourg, qui date du xii» siècle, on voit des lionimes velus de tuniques courtes avec des braies collantes : ce sont des personnages qui u'appartiennent jias à la classe nolile (voy. la viLiiietle de rAiloralimi du vi'au d'or).

jambes nues, puisqu'on voit des traces de peintures sur ces caçons justes. Ces traces de peintures n'apparaissant guère que quand on mouille la pierre, nous les avons ravivées sur notre figure. D'ailleurs nous ne voyons pas, dans les manuscrits de celte époque, que les hommes aient jamais les jambes nues sous la tunique ; elles sont toujours colorées en blanc, en vert, en rouge, en jaune ou en bleu, quelquefois avec des pois, ce qui indique une étoffe, les nus ayant, sans exception, la couleur naturelle de la peau. Nous engageons nos lecteurs à voir, à ce sujet, les peintures de l'église de Saint-Savin, qui datent de la fin du xi" siècle •. A dater du xn* siècle, les braies des hommes nobles ne cessent d'être collantes jusqu'au xvi" siècle ; mais, pendant le xui" siècle, elles sont encore assez larges aux hanches chez les gens du peuple, ainsi que le fait voir la figure 7 -. L'homme représenté ici est un des pauvres auxquels saint Médard fait distribuer des aliments ; il n'est vêtu que de ses braies et d'une gonelle. Ses souliers sont pendus à un cordon, derrière son dos. L'enfant qu'il porte sur ses épaules est vêtu comme lui, et ses braies sont à brides sous la

plante des pieds, laissant les doigts et le talon libres, tandis que les braies du père sont à pieds. En A, est tracé le pied d'un autre personnage de la même tapisserie, dont les braies sont terminées par des brides. On voit que le caleçon de l'homme, serré à la taille par une ceinture, est assez ample à la hauteur des hanches, et qu'il ne devient collant que du genou à la cheville. Ces sortes de braies étaient ouvertes par devant.

Voici, d'ailleurs, la description qu'un trouvère du xii^e siècle fait de l'habillement du vilain :

'< Chape avoit et iiiiaulel « Et cote sus gouael, •i Et braies et chemise, n Et moufles por la bise, Il Et en son cliief i-hapel, <i De mesmes le l)urel '•>. »

Les gentilshommes portaient des braies comme les vilains : c'était une partie du vêlement de toutes les classes : « Lanceloz enlendi la « voiz en son (lil) dormant, cl sailli sus en braies et en chemise, et

' IHibliécs |iai- le Miuislèic de riislnidioii pulili(ju(' . N'olice de M. Mr'iiiiit'e.

- Des tapisseries rie Saiut-Médard de Paris, copies de la collection de Gauguères, bibl. Bodléienne d'Oxford.

'■' Le IHct. de l'eschacier (homme a la j;iiiihr de bois) [Jonglews et Trouvères des Xli^e et xjvf siècles, \\x\A. par A. Jubial).

[BRAIES j

« met à son col le inaiilel et se lance hors de Fuis ' . » On mettait donc imraédialeraent les braies sur la chemise ; voici, dailleuts un

j^iï<:j/?û éXJ'f^ J

autre passage qui le prouve surabondamment : « Celé se couche

» Li contes de la charrette, extrait du Roman de Lancelot du Lac (fin du xii^e siècle).

« avant, et il après; mes c'est en chemise et en braies '. » Il fallait déboucler la ceinture des braies pour les mettre bas et aller à la selle, puisqu'elles n'étaient ouvertes que sur le devant. Voici qui le démontre. Quand saint Louis s'embarque sur un bateau, après la bataille de la Massoure, pour revenir à Damiette, Joiuville raconte ainsi le triste voyage du roi : « Quand nous fumes eschapés de ce <(péril et nous en allons contreval le llum, le roy, qui avoit la ma- « ladie de l'ost et menuison moult fort -, se feust bien garanti es

« galies, se il voustist; mes il dit que, se Dieu plest, il ne léroit jà « son peuple. Le soir se pasma par plusieurs foiz ; et, pour la fort « menuison que il avoit, li convint couper le fons de ses braies toutes '< foiz que il descendoit pour aler à chambre ^ » Ces braies ressemblaient fort à ce que nous appelons aujourd'hui pantalons à pieds, mais les jambes justes. Elles étaient faites de drap souple, de tricot de laine ou de soie. Le braiel désignait parfois, comme nous l'avons dit, la ceinture d'étoffe avec laquelle on maintenait le haut des braies au-dessus des hanches ; cette ceinture ne fut plus de mode, h dater de 4180 environ, que pour les paysans. Les braies

' U conti^f! dp 1(1 rhrinntle.

■ i La nialailic de rarinre (Hait le scDi'hiit et lailysijnterie ; le mol menuimn ne peut s'appliquer qu'ace ileriiier mal. i.e verbe inemiier \i'ut dire dimiiiiiei-, amoindrir. 3 A la garderobe.

[HUA l is]

tHaient jiisles à la taille et maintenues par un cordon qui passait dans une coulisse ou dans des œillels ^

Pendant le xiii^e siècle, les paysans portaient encore des braies

' u Lejor que il viut eu cssil,

>i L"ot a sou braijel oublié

(' A .j. lac de soieuoé.

u Quant la dame a l'auel véu,

« >ic l'a mie desconuéu,

« Et dist : Biau sire, jou ne \ oel

(i Avoir rien que voient mi ocl,

» Fors cel anel que vos portés. »

C'était hieu a la ceinture d'élofie, au hraicl, ([n'était attaché cet auuean, et uon au cale(on. {Dict. «lu roi Guillaume ciAiïgleterre, dans Citron, aj^glo-nonuandes. publ. par M. Fr. Michel, t. III. p. i:J7.)

d'une coupe évidemmmenl très-ancienne et qui mérite d'être signalée. Nous voyons ces braies parfaitement indiquées dans les bas-reliefs du portail occidental de la cathédrale d'Amiens, qui représentent les travaux de l'année. Voici (fig. 7 A) un moissonneur nu jusqu'à la ceinture et vêtu de braies serrées autour de la

taille par un bourrelet d'étole. Ces braies sont fendues du jarret à la cheville et attachées sur les souliers, en a, par des cordons. Ce caleçon, très-large, pouvait être ainsi relevé et laisser le bas des jambes nu. Dans la collection des mêmes bas-reliefs on voit, en effet, deux personnages qui ont relevé le bas des braies en enroulant la partie interne autour du genou et rattachant l'extrémité de la partie externe à un anneau pendant au bout d'une courroie tombant de la ceinture (fig. 7 B). L'exemple D indique un pauvre recevant la charité, et l'exemple C un paysan '.

La figure 7 C représente les braies du moissonneur, figure 7 A, vues de face; on aperçoit les deux courroies avec anneau, destinées à recevoir les cordons de l'extrémité externe du caleçon.

Au xiv siècle, les braies sont collantes non-seulement aux jambes, mais aux hanches pour les classes élevées, et il paraîtrait que les braies larges du corps n'étaient plus portées que par le menu peuple.

Les gentilshommes portaient, vers le milieu du xv^e siècle, des pourpoints courts et des braies très-justes qui dessinaient exactement les formes du corps (voy. Sl-kcot, Pouui'Oint). C'est aussi à cette époque que les braies commencèrent à être munies de braguettes, et ne furent plus fendues par devant, mais seulement par derrière, de la ceinture aux reins, afin de pouvoir les mettre facilement. Les braguettes étaient attachées par deux boutons ou deux

' Voyez les bas-reliefs en néo-lillois des Verhis et Viees et ilii zodiaque de l;i calliéili'ile d'Aiiiens, poiiail oeeideiitiil.

aiguillelles à la hauteur des aines, et étaient garnies en dedans de manière à former une saillie peu prononcée d'abord, mais qui devint tout à fait ridicule au commencement du xvi^e siècle. Dans les tapisseries de Nancy, qu'on prétend avoir appartenu à Charles le Téméraire, les braies sont garnies de braguettes (fig. 8).

Ce fut aussi à la fin du xv^e siècle que l'on commença de substituer aux braies les chausses et le haut-de-chausses. Les chausses, sous Charles VIII, étaient un pantalon à pieds, collant, largement ouvert

sur le devant, et auquel s'attachait le pourpoint au moyen d'aiguillettes (lig. 9) (voy. en A) ; par dessus ce vêtement on passait le haut-de-chausses (voy. en B). Les aiguillettes, qui tenaient aux chausses et passaient à travers des œillets ménagés au bord inférieur du pourpoint, attachaient le haut-de-chausses. Les élégants laissaient

BRANLANTS

paraître la chemise entre réchancrure du haut-de-chausses, qui d'abord ne fut, ainsi que l'indique noire figure, qu'un caleçon très-court, presque collant, et garni d'une brayelle. Plus tard, c'est-à-dire sous François I^{er}, ces hauts-de-chausses prennent de l'ampleur; à la fin du xvi^e siècle, ils formaient deux bourrelets très-prononcés, tailladés, cannelés, brodés, doublés, relevés, rembourrés. Puis ils s'affaissent, s'allongent jusqu'au-dessus du genou; leurs ouvertures inférieures ne serrent plus les cuisses ; ils perdent leur ampleur aux hanches et tombent droit : ce sont alors les canons du milieu du xvii^e siècle. A la brayette se substi-

tue la petite-oie de rubans. Les canons se rétrécissent à la fin du règne de Louis XIV, et la culotte du xvn^e siècle les remplace. Voilà sommairement l'histoire des braies : elles finissent par n'être plus que les chausses ou les bas ; et le haut-de-chausses devient culotte, puis pantalon, lequel pantalon n'est (jue la paire de braies des premiers temps du

moyen âge.

Nous devons ajouter que les chausses furent portées simultanément avec les braies, dès une époque reculée. Ainsi, dans la tapisserie de Baveux, les hommes en habit civil portent les braies et les chausses, qui étaient maintenues sous les braies avec des jarretières. Toutes fois que les braies n'étaient pas à pieds, il fallait des chausses, qui étaient glissées sous les braies ou posées par-dessus, formant alors un bourrelet contenant la jarretière ; les femmes, qui ne portèrent jamais les braies à pieds, mais des caleçons descendant aux genoux, avaient des chausses. Alors, les braies prirent le nom de liaut-de-chausses, et les chausses le nom de bas-de-chausses, d'où le nom de bas est resté (voy. Chausses).

BRANLANTS, s. m. Grandes paillettes de métal, quelquefois émaillées, qu'on attachait aux vêtements, et qui, vacillant à chaque mouvement du corps, miroitaient aux rayons du soleil ou à l'éclat des lumières. Cet ornement ne paraît pas avoir été de mode avant le xv^e siècle. On l'attachait aux housses des chevaux, aux cottes d'armes, dans les tournois. Ces branlants étaient souvent armoyés aux armes •lu chevalier qui les portait : « Jay un aullre parement de salin « bleu, lozangé d'orfèvrerie à nos leclres (chiiïres) branlans, qui « sera bordé de Icastisses (fourrure grise), — et si en ay un aullre '< à ma colle d'armes toute semblable sur lequel je viendray sur les '< lices pour faire nos armes à pié, qui

est de satin cramoisy, tout « semé de branlans d'or, émaillé de rouge cler, à une grant bande « de salin blanc toute semée de branlans d'argent, à ti'ois lambeaux

[liliODKlile] — 82 —

« de salin jaune tout semé de branlans de fin d'or luisant, ((ui seront « mes armes) . »

BREF, s. m. — Voy. Bulle.

BROCHE, s. r. — Voy. Agkafé. « Fremaux, aliques, broches '\
»

BRODERIE, s. f. Les broderies à la main sur étoffe remontent à la plus haute antiquité. L'art de la broderie, réservé aux femmes, était pratiqué chez les Oïientaux, en Egypte et en Grèce. Nous n'avons à parler ici que de la broderie appliquée aux vêtements.

Les étoffes brodées, rapportées de l'Orient chez les Occidentaux, pendant les premiers siècles du moyen âge, Irès-estimées et fort chères, ne furent guère employées que pour les habillements des grands seigneurs.

A Byzance, les broderies d'or et de menues perles sur étoffes de soie apparaissent dès le vi^e siècle, et, sous Charlemagne déjà, ces sortes de broderies étaient importées par les commerçants levantins. Au commencement du xn^e siècle, peu après les premières croisades, les habillements des hommes et des femmes en France étaient souvent garnis de galons ou de quartiers d'étoffes brodées rapportées d'Orient. Les femmes, qui, dans les châteaux féodaux, n'avaient que trop de loisirs, se mirent bientôt à imiter ces ouvrages d'outre-mer et surpassèrent leurs modèles., non pas

tant par la richesse des matières employées que par la finesse du travail. On brochait des voiles, des écharpes, des ceintures, des aumônières, des gants, des souliers. Les quelques exemples qui nous sont conservés de broderies du xi^e siècle n'ont point été surpassés. Il suffit, pour le reconnaître, d'examiner avec attention la broderie de l'aumônière dépendant du trésor de la cathédrale de Troyes, et qu'on suppose avoir appartenu au comte Thibaut IV (voy. Aumônière). Rien n'égale la finesse de cette broderie de soies de couleur représentant de petits personnages. Ces sortes de broderies étaient faites sur une fine toile de lin, puis découpées et cousues sur un fond d'étoffe de brocart, ou de soie forte, comme nos anciennes sandales. Ce procédé, fort usité dans tout l'Orient et notamment en Chine, permettait de donner aux sujets brodés du relief, de la saillie, au moyen d'une hausse de coton ou de lin, interposée entre la broderie rapportée et l'étoffe qui lui

' Aul. <1(, ' la S;illc, \V:,o.

^ Hiimn/l (lu lliim.

— 83 — [BRODEIME]

servait d'assiette. La couture des bords, faite de soie foncée ou de fils d'or, sertissait les sujets et donnait aux dessins de la fermeté et du précieux. Ce procédé fut employé très-tard encore, mais seulement pour les ornements sacerdotaux ; quant aux broderies des vêtements civils, elles furent faites directement sur l'étoffe et imitées, dès le xiv^e siècle, par les brochages au métier. Les entre-deux, si fréquemment employés pour les vêtements féminins au xiv^e siècle, n'étaient autre chose que des broderies sur lin avec ajours ; et, en effet, dans les tombeaux de cette époque,

on retrouve des parcelles non équivoques de ces sortes d'ouvrages, qui ont mieux résisté à la destruction que les étoffes auxquelles on les cousait (voy. Bliaut). Les statues de ce temps nous montrent, d'ailleurs, l'application de ces broderies, dont le dessin était toujours délicat. Mais ce fut au moment où l'on employa les pièces d'armoiries dans les vêtements, c'est-à-dire du commencement du xiv^e siècle au milieu du xv^e que les broderies furent plus particulièrement appliquées sur les étoffes destinées aux habits des personnes nobles. 11 n'était pas possible, en effet, de fabriquer des étoffes qui pussent reproduire les armoiries de tant de personnages. Force était de broder, au moins sur les champs, les pièces qui entraient dans ces armoiries : lions, léopards, alérions, aiglettes, merlettes, roses, créquiers, croisettes, besants, étoiles, etc.; les broderies de soie, d'or ou d'argent, sur les étoffes des robes, surcots et manteaux, prirent donc alors une grande importance.

Nous n'avons que peu de renseignements sur les broderies faites sur toile fine, lin ou mousseline. Il est certain que des voiles étaient brodés. Des mousselines brodées d'or, d'argent ou de soie, venaient d'Orient. Sur les chemisettes de statues du xiv^e siècle, on peut voir des broderies ou au moins des chefs brodés avec ajours. Mais, jusqu'au xvi^e siècle, nous n'avons, à cet égard, que des données incertaines. Il n'en est pas ainsi pour la broderie de soie sur étoffe de parure extérieure ou sur fin canevas; non-seulement les dames se livraient à cet art, mais les religieuses, et un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. Les brodeurs de Paris formaient une corporation; aussi les brodeuses. Les bourgeois s'adonnaient également à la broderie. La fille d'un bourgeois qui a nom Maratte, dans le Roman de la violette :

' l'jides r.ijiaud, arclicvÎMiiic ik lidiicu nu XIH' si^'cle, SO ci'ul
dhlitir de drlViuiic ces sortes d'ouvrages dans plusieurs luoaas-
tères de femmes de son diocèse, comme trop moudaias.

nr.oDERiE]

<■ .1. jor tist ("S cliiuiihres son père,

" Uue estole ol .j. aniit, poro i

<< De soie cl d'or mol soiitilmeul.

'< Si i fait eateateuiiieat"

» Mainte croisete et mainte cstoilc 3. »

Bien avant cette époque, nous voyons que l'impéi-atrice Ju-
dilli, mère de Charles le Chauve, passait pour une habile bro-
deuse : « En 826, quand Heriold, roi de Danemark, vint se faire
baptiser à Igelheim avec toute sa famille, cette princesse, qui tint
la reine sur les fonts, lui lit don d'une robe de sa façon, relevée
d'or et de pierres précieuses ". » Mais c'était dans la confection
des menus ouvrages, tels que lacs, écharpes. manches •', cein-
tures, que les dames excellaient. Parfois même elles entremê-
laient de leurs cheveux dans les broderies de ces précieuses pa-
rures :

Et sor le désire brae li pent Une mance totc de soie ; Jamais en
quel lieu que je soie.

N'orraï parler d'une))lus riche.

Près del poing li ferme .j. afioho ^ :< Massice d'or, à .ij. lupars
".

Dedens. de fors, de toutes pars, Ot flors de glai» de fil d'or faites:

Et s'otletres eutor portraites D'un chevels si fins et sors.

Tôt pert estre .j. rlievels et ors Et de hiauté et de color Et en la letre et en la flor.

Tel l'ot faite de chief eu rhiof, Celé qui ot le plus biau chief.

La fille au riche roi de Perso ; N'avoit mie la face perse, Ains est hele et de geut ator.

Ce dient les letres d'entor, Qu'ele ot faites por son ami.

Ne li ot pas dom" demi Son cuer ; mais toi l'a pris la Franc? 9.
»

' /V're]iour pnre. c'est-a-dire, brave.

i Avec entente, intelligem^e.

3 Romnn de la violette, vers 2299 et suiv. (xiir siècle).

'» Voyez Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent pendant le moyen âge, \yàv M. Francisq 11' Mich ■!. Paris. 1S.j4.

s Les dames donnaient souvent, comme signe d'afTjction à leur ami. une manche brodée que c^lui-ci portail en souvenir de sa belle.

•J Agrafe.

" Léopards.

8 Glaïeul.

BULLE

BULLE, s. f. Bijou qu'on suspendait au cou. et qui contenait des reliques ou un bref : le nom de Dieu, par exemple, ou de la Vierge, ou du saint patron, ou encore des inscriptions tirées des Ecritures. Ces bijoux étaient plus particulièrement attachés au cou des enfants, pour les préserver des accidents ou des maléfices. Bien que les docteurs de l'Eglise et les conciles se soient souvent élevés contre ces pratiques superstitieuses, elles n'en persistèrent pas moins, non-

E.cù'iLi-Mynr.

seulement chez les gens du peuple, mais chez les grands mêmes, pendant le moyen âge et jusqu'au xviii^e siècle '. L'auteur de la Somme n'admet pas qu'on doive porter des reliques pendues au cou '-. Les Pères de l'Église condamnent l'usage de porter l'Évangile de saint Jean pendu au cou, dans un cylindre, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'au dernier siècle.

La figure 1 donne (grandeur d'exécution, en A) une double bulle pendue à une chaîne fermée, ne pouvant être destinée qu'à un

' On punit nv'mn assurer qüo cns praliques superstitieuses existent caeore aujourd'hui. - « Utruui reliquiio sanetorum ileti-canl porlari ad collum ? Respondco quod non. »

[CAGOri.E 1 — <S<) —

enfant. Ces deux liiilles sont de cuivre très- léger et doré, creuses et plates par-dessous, comme l'indique le détail A. En B, est une autre bulle dont la coupe est tracée en D '. Ces bulles sont percées de petites ouvertures sur leur face externe, parce qu'on supposait que la relique, le talisman ou le bref, opéraient d'une manière plus efficace, s'ils étaient mis en relation directe avec les objets extérieurs-. L'usage des bulles, talismans, brefs, remonte à la plus haute antiquité, et le christianisme ne lit que conserver un genre de superstition qui a existé de tout temps et chez toutes les nations. Aussi les Pères de la primitive Église blâment-ils fortement ces habitudes, qu'ils considéraient comme entachées de paganisme. Malgré leurs exhortations et les décisions des conciles, le moyen âge renchérit encore, s'il est possible, sur ces pratiques, principalement pendant la période des croisades, car aux talismans ayant un caractère chrétien s'ajoutèrent souvent les talismans orientaux arabes.

es

CAGOULE, s. f. ^coules, cuculle). Sorte de surtout sans manches, assez ample, garni d'un capuchon et descendant jusqu'aux genoux le plus habituellement, et même au-dessous. La cuculle était le vêtement monastique ; courte, on lui donnait le nom de scapulaire. Clément V, au concile de Vienne, distingue clairement la cuculle du froc ; souvent on a confondu ces deux vêtements. Il établit « que la cuculle est un habit ample et long, sans manches, tandis que le froc est un vêtement descendant jusqu'aux pieds et possédant de longues manches ». La cuculle est un habit à capuchon, large, couvrant la tête et les épaules. Lorsque Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, est tué par

les Flamands, on rappoi-te son corps à Rouen ; dans la ceinture de ses braies on trouve une clef :

» Du chef de son braier une clef deferuiereut, " VA cole (coule) è estamine et un froc en osterenl, H Et tôt l'habit d'un nioigne ka un pauvre douèrent, « N"i ont allre trésor, ne altre u'i trouvèrent'^. »

' Musée des fouilles du château de l'ierrefonds (xiv[^] ou xv^{<^} siècle). 2 Voyez ce que dit à ce sujet J.-B. Thiers, dans sou Truite des superstitions, tome I, livre V.

i Rù7nan de Hou, vers 2735 et suiv

[CAGOULE

Ainsi la coule el le froc étaient deux vêtements parfaitement distincts, et la coule était posée sur le froc. Les bénédictins des premiers siècles portaient la cagoule ou cuculle longue, et le scapulaire réservé pour les heures de travail *.

La figure 1 donne la forjnc de la cuculle au milieu du \i^o siècle - ; en A, est tracée la moitié de ce vêtement de face. La ilgure 2 donne

' Voyez Miiliillon, A7in. ord. S. Benedicti, l. I, lib. V. p. 122. — Sigelierlus Ocm- Wac, p. 120, ('•liit. Basil., 1.j6j : « Propler opca lanhim cousliluil S. Buueilirtus " aUerain ciiciillaiii. quœ dicitur scapulnre, eo qiiod Inijusinodi vestis ajita sit caput ■' hiidiiii L't scapiilas tegne. » — Régula S. lîcn.cdici. i-ap. i.v : « Scapuliifi' iipropter " i)jiei'a. — Quie laboravcriul. cuin scapulari laborare possuul »

^ .Miillillon, AuH. ord. S. Ucned., I. I. lih. V. p. 121l.

la forme du scapulaire à la même époque i. Ces deux vêtements appartenaient aux bénédictins. La tunique longue est blanche, et le

scapulaire, ou cucuUe, noir et d'étoffe de laine épaisse Ce vêtement n'était pas seulement porté par les religieux, les laïques s'en

1 Mîl.illou, A?in. ord. S. Bcnd., t. I, lih. V. p. 121.

[CAGOULE

servaient, et il prenait le nom de coule, cagoule ou cape. Mais alors, habituellement dépourvu d'ouvertures latérales pour passer les bras, ce n'était qu'une sorte d'aumusse ample, non ouverte sur le devant. Nous trouvons la forme bien caractérisée de ce vêtement dans une vignette de la Bible de Souvigny, déposée aujourd'hui dans la bibliothèque de Moulins. Il s'agit de la vignette représentant le

prophète Amos, « l'un des bergers de Thécué », dit l'Ecriture. Amos porte une tunique de peau, une gibecière et une cagoule doublée de poils (fig. 3) '. Cette coule n'a point de manches ; c'est une cape ronde, fermée, descendant jusqu'aux genoux, garnie d'un capuchon et taillée comme l'indique la figure 4.

La cuculle monastique ne changea guère de forme jusqu'au xvr siècle, non plus que la cagoule des laïques, réservée seulement pour les paysans ou le bas peuple. Pendant le xiv siècle, la cagoule

' l.a Hililc (le latilKiYc de Suuviiiuv iImIi' ilc 1 1 I .i'

était fréquemment portée par les vilains, et ne différait de celle présentée figure 4 que par rallongement exagéré de la pointe du capuchon et par le festonnage du pourtour inférieur. Ce vêtement était fait ordinairement de drap ou de grosse serge doublée ; il

n'était ouvert sur le devant que de a en b, pour laisser passer la tête. Vers les derniers temps, quelques boutons étaient attachés au-dessous du point a pour pouvoir brider l'ouverture ab autour du visage, et empêcher ainsi le capuchon de se rabattre sur le dos.

CAPE. s. f. {chape, pluvial, planète). Le pluvial, dit du Gange, est le vêtement qui sert à garantir l'homme contre la pluie, et c'est en effet à cet usage que le pluvial ou cape * fut d'abord employé. Le pluvial se retrouve dans les monuments figurés de la Grèce et de Rome ; c'est la *poeniila*, le manteau à capuchon, la cape de voyage. Mercure est parfois, en sa qualité de messenger, revêtu de la pénule. C'est une cape ronde, fermée presque totalement par devant, avec capuchon (fig. 1) -.

Quelques personnages peints dans les catacombes de Rome sont vêtus de la cape ronde, sans autre ouverture que celle nécessaire

' ' Vestis phivialis, qu;p cuppa vocitaliir. >> V/ta S. Odonis. abb. Chininc lih. II.J '- Voyez Octavii Fervnrri de re vestiaria Ubri septeyi. 16.'14. p. 79 : « Quid minus

i< proMipliiii; ;iil piit;ii:iin. i-iiii p(i>aiiln « essat... » (Cic. pro Alilone .)

iri'oliliis. iiiil'il;i iinpeiitit, uxore pivne roustrictus

pour passer la lèto, (t sans capuchon (fig. 2) '. Ce vctement, nsilé

£ ^ CL'.i-MUMJT .

chez les Grecs, adopti par les Romains, demeura dans les Gaules.

On considérait la pénule comme pouvant èlre portée indiliéremmenl, soit comme hahit religieux, soit comme hahit civil, sous l'empire,

1 liosio, Wonja sollerrnned. \\h. III, rap. xxxvn.]oiiiiture do la clianilirc liii ciin'liôrc de Saul-Manelliii.

[CAPK J - 92 —

par les lioiiimes et par les femmes '. Guillaume Durand - parle ainsi du pluvial : « Il y a uu autre habit qu'on appelle pluvial ou chape {capa), et qu'on croit avoir remplacé la tunique de l'ancienne loi ; d'où vient que, de même que la première était garnie de petites clochettes, ainsi la seconde l'est de franges, qui sont les labeurs et les inquiétudes de ce monde. Elle a aussi un capuchon... Elle descend jusqu'aux pieds... ; elle est ouverte dans sa partie antérieure... La chape est large à l'intérieur, et l'on n'y coud qu'une agrafe, qui est nécessaire pour l'attacher... » Il y a la cape destinée à l'usage civil, et la chape destinée à l'usage religieux. Ce vêtement, qui, dans l'origine, n'avait qu'un usage d'utilité, devint, dès les premiers temps du moyen âge, un habit honorable. A l'occasion de certaines solennités, les empereurs d'Occident portaient la chape. Il en était de même pour les prélats. Guibert de Nogent rapporte ^ qu'il y avait dans la seconde armée des croisés, qui fut battue aux frontières de l'Arménie en 1099, « un

certain archevêque de Milan, qui avait emporté avec lui une chape du bienheureux Ambroise, toute blanche et resplendissante, et tellement ornée de dorures et de pierreries d'une grande valeur, qu'en aucun lieu de la terre on n'eût pu en trouver de semblable. Les Turcs s'en emparèrent et l'emportèrent, et Dieu punit ainsi la folie de ce prélat étourdi, qui avait porté dans le pays des barbares un objet aussi sacré. » Ces chapes sacerdotales étaient donc parfois d'une grande richesse pendant les premiers siècles du moyen âge ; on en peut donner comme preuve la chape de saint Mesme, conservée dans l'église Saint-Etienne de Chinon, et qui peut dater du iv^e siècle ; celle de Charlemagne, dépendant du trésor de la cathédrale de Metz, qui date du vii^e ou ix^e* siècle. Ces deux chapes sont faites de tissus de soie qui paraissent d'origine orientale ; ils sont d'une parfaite beauté (voy. Étoffe). Il ne faut pas confondre la chape avec le manteau ; la chape est exactement ronde, avec un trou au milieu pour passer la tête, ouverte ou fermée et habituellement garnie d'un capuchon. La chape de cérémonie, la chape épiscopale, impériale ou royale, est ouverte sur le devant et prend la forme que donne la figure 3. C'est aussi le vêtement désigné parfois sous le nom de planète. Une ouverture A est pratiquée sur le devant ; la tête passe en B, et en C est une large bride ou agrafe qui maintient

' '(Coiniiiiunia siint qiiibus promiscue utitur millier cum viro : veluti poemila pal- « liuiiivc est, et reliqua luijiisinotli ; quilnis sine rpreliensioiie vel vir vel uxor utatiir. » (Ulpianis.)

* Rationn/e, lib. IH, cap. i, § V,].

^ Hïst. dc'scroisrif/ps. liv. VU.

les deux bords fermés sur les épaules ;eii D est le capuchon. Un galon étroit borde Torle circulaire, et deux larges broderies les deux bords E. Les religieux et religieuses portaient en voyage la cape fermée, toujours sans manches. Quehjues chanoines ayant fait mettre des

manches à leurs chapes, les synodes provinciaux interdirent celte innovation. L'ouverture supérieure de la chape fermée s'appelait le gouléron ou la goule. Ce vêtement fut, pendant tout le cours du moyen âge. porté indifféremment par les hommes et par les femmes, soit dans les ordres, soit laïques. Il était très-commun, puisque Louis VII défendit aux courtisanes de porter des capes dans les rues, afin qu'on ne pût les confondre avec les honnêtes femmes. Les gens de guerre portaient des capes au \ni^o siècle : « Hastens « fist armer ses gens sous leur chappes '... » — « Cil saillirent, « qui armés estoient souz leur chappes -.... » — « Et ses genz, qui <« bien estoient armez desouz' leurs chappes ^...» Ces capes étaient portées contre le mauvais temps :

((La nuit ad Reniait sôjurné,

a El demain quant il ont disnû,

» Ke il sont ke li Dus iicnga,

H Une chape a pluie afiibla,

'(De suz la chape se fist reiudre,

K El o(1 une coinctiu-e estreiiidre '* ».

' Chron. de No) ntffiîdie.

2 IbifL

3 lùid.

• Romrni de Rou. vers 7177.

[CAPE] — 9i —

Ce passage donne à penser que celle chape à pluie était froncée pai' le haut, car il ne serait guère possible de mettre une ceinture par-dessus la chape ronde. En effet, la cape civile est parfois froncée au col, ainsi que le vêtement fort ancien connu aujourd'hui sous le nom de limousine, et est garnie d'un capuchon. On avait aussi des chapes fourrées pour porter dans l'intérieur des habitations, comme nous portons des robes de chambre :

■ < Assiz estoit eu sa chaiiTc :

<i Une riche chape forrée,

» Sans manclie, avoit afubléc 1. »

(1 D'une cape s'est afublés

<. D'escarlata, si est fourée

« D'ennines lins, et s'est oi'l'e

c. D'un bas sebelin noir canu ^ . »

Nous parlerons d'abord des chapes adoptées par les religieux. Ces chapes, ainsi que nous l'avons dit, sont ouvertes sur le devant ou fermées. Celles ouvertes ont un caractère plus particulièrement sacré ; ce sont les chapes épiscopales, impériales, royales, avec ou sans capuchon, le plus souvent avec capuchon. La chape épiscopale se distingue de la chasuble, — bien que l'origine de ces deux vêtements soit la même, — en ce que la première est ouverte par devant, ronde, tandis que la seconde est fermée et tri-

angulaire, puis trapézoïdale (voy. Chasuble). La figure 3 donne la chape des religieux réguliers développée. Lorsque cette chape est portée, elle se drape, ainsi que l'explique la figure 4. La figure 5 présente la chape épiscopale de l'évêque Pierre de Roquefort, mort au commencement du xive siècle, et enterré dans la cathédrale Saint-Nazaire de la cité de Carcassonne. Cette statue, grande comme nature, est du plus haut intérêt au point de vue du costume épiscopal. Par-dessus l'étole, dont on voit passer les franges au-dessus des pieds sur la soutane, l'évêque porte deux robes, dont l'aube, garnie par le bas d'une large broderie. Cette aube est à manches larges, avec galons au bas et petite frange. Le manipule ne passe pas sur la manche, mais est attaché sur l'un de ses côtés. La chape est sans capuchon, maintenue au moyen d'une large agrafe circulaire, sur laquelle est ciselé l'agneau. Une riche bordure aux armes du prélat¹ et de France, et

1 Le Do/opa(/tos d'Hobers. Hist. de Virijile.

2 Li Romans d'Amadns et Ydoine. vers 37SS et suiv..

3 Psahu., ancien fonds Saiul-Gennaia. u" 37, liihliolh. iin|)(('r. (xiii" siècle).

une basse frange, garnissent les bords du vêtement et tournent autour du cou, qui ne paraît pas être protégé par l'amict. Les mains sont gantées. A la crosse est attachée cette pièce d'étoïie, le sudarium

(mouchoir), ([u"on ne trouve que dans queUpies diocèses de France (voy. Mouchou). Cette belle statue est sculptée dans un grès trèsferme.

La forme de la chape épiscopale, ou sacerdotale, ne change pas depuis lors jusqu'au xv^e siècle, si ce n'est que l'agrafe est souvent remplacée par une large bande de broderie, de manière à moins brider le vêtement sur les épaules (lig. 6) -. Alors (au xv^e siècle) on

' I>icrr(' (i • llo iiictorl iioilail : de ijneules à trois rocs d'échtr/uiers d'or, deux en chef, un en pointe.

» Frii;;inflii(s (l("pos."S dans les chiQUers di la caUicdralc de Moulins. La lij^iira osl vrliic d'au suriilis sous la, eliape.

■'. Ci'/iiMj,;'S'l

— 97 — [CAI'E]

commençait à fabriquer des chapes déloffes épaisses couvertes d'orfois et de broderies lourdes ; il fallait ([ue ce vêtement ne pesât pas trop sur les épaules, et la large bride permettait à la chape de serrer le

haut des bras (ce qui est très-gênant) en fatiguant moins les épaules. Les chapes adoptées aujourd'hui pai- l'Église sont de véi'itables gué-

rites, tant elles sont roides, pesantes et couvertes de grosses broderies ; les patients contraints à porter ce vêlement, qui fait souvenir des damnés du Dante, ne sauraient renmer les bras, et ressemblent

CAI'K

à (.rénormos ('leigiioirs. Quail an capuchon, il csl remplacé par une sorte de pelil tablier frangé carré, avec angles arrondis, qui ligurent des élytres mal développés. C'est ainsi que peu à peu rÉglise a gàlé les plus beaux vêtements du clergé, par amour du faux luxe.

Nous avons dit plus haut que les religieux portaient des chapes rondes fermées, avec capuchon. Ces capes avaient, pliées, la forme donnée figure 7 ; le capuchon étant en A et le devant de la cape en B. Ces capes descendaient jusqu'aux talons, et étaient adoptées par les chanoines, en hiver, et par la plupart des ordres religieux, notamment pendant les funérailles.

La forme de ces capes rondes et fermées n'était pas susceptible de modification, aussi resta-t-elle la même pendant les xni% xiv" et xv"^ siècles. Pour faire usage des mains, il fallait nécessairement relever les bords de la cape (fig. 8) S ce qui donnait de très-beaux plis.

Cette cape fermée ne pouvait être mise qu'en passant la tête par l'orifice du milieu auquel était adapté le capuchon de forme carrée (voy. fig. 7). Parfois, ces capes étaient doublées de fourrures ; elles étaient, en voyage à cheval, portées par les femmes aussi bien que par les hommes. Dans le joli conte du Vair palefroy-, la demoiselle est entraînée la nuit devant la porte du château de son amant par son cheval. Le guetteur décrit ainsi les habits de la demoiselle au châtelain :

« Une faïne desconscllie,

'(Joue de samblant cl d'aage,

» Est issue de col boschage,
 " Atorué moU richement ;
 « Molt sont riclic li garuenieul ;
 « Avis m'est que soit afuhléc
 » D'uue l'iche chape fori'ée ;
 « Li drap me sembleut d'cscarlate
 Il »

Entrée dans le château :

« De sa chape csl desHlublée. »

Ces capes fermées (de voyage) étaient portées par les clercs, les religieux et les prélats, comme par les laïques ; mais elles étaient

' Voyez, cnire aiilrt's slaliies ainsi viHucs, celles du tombeau de Jehan 1''''', due de llerry, k Bourges (1416).

' Contes anciens (niss. u" TiilS, Biblii)lh. im;i;"i'). publiés par Barbazaa. t. 1, p. -{\i (xiii" siècle).

taillées plus courtes et garnies sans faule du capuchon. Nous en

trouvons niainls exemples dans les vignettes et les peintures des xni* et xive siècles. La figure 9 montre une de ces capes portée par un

rAr>r,

canliiiiul ' ; ello est relevée sur l'épaule di'oile el couvre les genoux. Sur le capuchon est posée la barrelle alLacliée par des cordons. Ce vêtement, tissé de grosse laine et doublé de serge, de fourrures ou de

soie, suivant la condilion des personnages, préservait parfaitement de la pluie. Dans un conle du xnf siècle, il est question d'un religieux qui, à cheval pour se sauver plus rapidement.

c. Deffuhlc sa chape esramineut,

" Et les deniers, et la monoie

Gieta trestout amiiii la voie

Les capes civiles étaient parfois très-riches. Les messagers se présentaient devant les grands, revêtus de capes faites d'étoffes pré-

' Tapisseries de Saiiit-Mi'dard de Paris (xiii" siècle). Callecl. (kiiguères de la hihliûth. IJodléieune d'Oxford.

2 Fnhliaux et co?it:s : Le chevalier qui faisoit parler les., et les..., éilit. d"Ains!erdaiiii. n.jti, t. 111.

DICTIONNAIRE^ DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome III

Cape, FiG. 11

CAPE Di: MESSENGER.

Ch. Eggimann, éditeur.

Imp. MoTTEnoz et Martinet

cieuses : ce vêtement tenait, d'ailleurs, à leur qualité' ; ils en recevaient en cadeau lorsqu'on voulait faire honneur à celui qui les envoyait.

Ces capes parées étaient ouvertes par devant, percées de deux trous latéralement, pour passer les bras, et de la goule avec le capuchon (voy. fig. 10). comme la cape (iig. 7). Cela ressemblait foil

au burnous arabe auquel deux fentes latérales A seraient pratiquées pour passer les bras au besoin. Mais il était une manière élégante de porter ce vêtement, c'était de passer un bras par l'une des fentes A, et la tête par l'autre fente A', de telle sorte que le capuchon pendît par derrière sur l'une des épaules, et que l'ouverture B se trouvât placée par conséquent devant cette épaule.

Entre l'ouverture B et la goule étaient faites en C de riches broderies, parfois avec des glands ou franges qui produisaient bon etiet, le vêtement étant porté comme nous venons de le dire. La figure 11 explique cette manière de porter la cape ~. Mais, à dater du commencement du xiv^e siècle, l'ouverture de la cape civile est placée souvent sur le côté droit, afin de laisser au bras toute sa liberté. Nous voyons des capes ainsi figurées et doublées de fourrures dans un tableau représentant l'institution de l'ordre de Bourbon, vers 1362, et, avant cette époque, dans le manuscrit des statuts de l'ordi-e

' La cuiM! des messagers, des hérauts cl IrDiLiicUcs. inil [iliis tard le iioni de casiiuc. - Voyez dans Gaigières la statue d(;

IMiiliipe le Hardi, de l'abbaye de Hovauuird. Cette statue est vêtue d'une cane mise coihiik! celle de la figure il.

CAPE i

du Saint-Espril on du Nœud, déposé dans le nmsée des Souverains au Louvre (fig. 42) '. La cape fendue du côté droit se retrouve

encore dans le grand costume de l'ordre de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon. duc de Bourgogne. Mais cette cape du xv^e siècle est froncée au collet. En voici la description : « Art. xxv... Ledit

< Cet ortlro a élu justitué par Louis d'Anjou, a Naples, en 13d; '..

E. CmiAi/HGT[^]

« sousciuin eL les clicMiliors de l'urdic i)aicill"iiienl vesUis de niii-u-

\ CEIMiHK 1 — lO't —

" leaux crescarlalc vernioille, entour, par l»as et a la fente, richement « bordez de large semence de fuzils (briquets), cailloux, estincelles « et Iboisons ; fourrez de menu vair, longs jusques à terre '.... »

l'endant le \iV siècle, les bourgeois, aussi bien que les gentils-hommes, portaient la cape ouverte latéralement. Nous avons un très-bel exemple de ce vêtement, et de la manière de le porter, sur la tombe de Pierre Derbice, bourgeois de Troyes, décédé en 1348 et enterré dans l'église Saint-Urbain.

Cette dalle gravée, Fune des plus belles qui se puissent voir, sert aujourd'hui de marche d'entrée de chapelle dans l'église Saint- Urbain, et ne lardera guère à être profondément altérée. Déjà la tête, incrustée en marbre, a été enlevée. Nous reproduisons aussi fidèlement que possible (lig. 13) cette remarquable gravure, qui donne une haute idée des dessinateurs de l'école champenoise au xive siècle -.

La cape ouverte latéralement, et la cape ronde ouverte par devant, furent portées par la bourgeoisie pendant tout le cours du xv^e siècle. Mais, dans le bas peuple, la cagoule ou la cape froncée comme notre limousine continuèrent à être le vêtement de campagne contre la pluie et les frimas. La cape fendue latéralement est un vêlement élégant d'homme riche, qui ne paraît pas être descendu au-dessous de la haute bourgeoisie.

CEINTURE, s. f. {çainture, sainture). Nous ne nous occupons ici que de la ceinture civile : la ceinture militaire, si importante dans le costume des hommes d'armes du moyen âge, trouve sa place dans la partie des Armes.

La ceinture que les hommes portaient en Occident pendant la période carlovingienne retenait la tunique, et n'était habituellement qu'une bande d'ilôtie enroulée autour de la taille. Les Normands, qui portaient des braies dès celle époque (voy. Bhaies), les maintenaient au-dessus des hanches, à l'aide d'une courroie mince qui passait par des trous pratiqués au bord supérieur du vêlement ; puis une ceinture d'étoffe cachait la jonction du braiel avec le justaucorps qui passait sous ces braies. Au xn^e siècle encore, les hommes nobles, dans la vie civile, ne portaient pas habituellement de ceintures ; les courroies entourant la taille n'étaient adoptées que par les gens du peuple, afin de maintenir

la tunique courte. La ceinture faisait cependant partie du vêlement des hommes pendant la période

' Voyez Gaigières el Willcniin, M vmmienis français inédils, t. II. pi. 162. * Willciiiin a doniir roiiseiiiMe de ccUc loiiiic, tmiio I, pi. 124.

— Ulo — [CELMURE]

luérovingienne : elle serrait la robe au-dessus des hanches, et ces ceintures étaient enriciies de boucles, de plaques et de bouts de métal. D'ailleurs, la ceinture civile, à cette époque, se distingue de la ceinture mililaire. Celle dernière est babiluellement garnie de boucles et plaques de fer damasquiné, très-larges, tandis que la ceinture civile est munie de boucles de métal d'alliage, de bronze, d'argent ou même d'or, assez étroites.

La figure 1 donne une de ces boucles mérovingiennes d'haljils civils de l'école primitive \ La courroie, fendue à son extrémité, passait sous l'ardillon, tournait aulour de la broche B, était repliée

par-dessous et maintenue au moyen de deux ou trois plaques-rivets, ainsi (|ue l'indique la section A. L'ardillon étail à peu près immobile, et c'était l'anneau G qui, pivotant, permettait de passer l'extrémité opposée de la couri'oie. Ces boucles de ceinture se trouvent en grand nombre dans les tombeaux de la première période mérovingienne, et sont une importation d'origine indo-européenne. Elles ne lardent pas à disparaître.

Dans les fouilles que nous avons fait faire au milieu du Transsept de l'église abbatiale de Sainl-Denis, nous avons trouvé un certain nombre de sarcophages mérovingiens de l'époque de Da-

gobert. L'un de ces sarcophages contenait quelques fragments d'étolfe entièr'ement consumés, et les débris d'une ceinture ornée de plaipics d'argent ciselé et doré. Sur la courroie étaient rivées quehiues

' bii imis('(! du cliàlcMii (lo ('.i)iii]iir;,'ii('. Iniiihrs iirrovlu-gieuncs. Noire graviiii'c est graudciir d'exi'ciilioii.

III

r ŒIMinE

plaques représentées en A (lîg. 2), puis un bout B '. La boucle était rongée par la rouille, et celle que nous donnons ici en C provient d'ailleurs -, mais date de la même époque. Après avoir été arrêtée par l'ardillon, le bout de la courroie passait par la boucle D et retombait sur la robe assez bas. L'influence des vêtements byzantins fut telle sur les modes françaises, pendant la première moitié du

1; ri

tiM-i iT 'iif

\u^ siècle, que les ceintures ne firent plus partie du vêtement civil des hommes nobles (voy. Robe). Elles furent au contraire de mise pour les vêtements des femmes et d'une extrême richesse.

Celte ceinture (fig. 3), posée sur le ventre, à la hauteur des hanches, était croisée par derrière, retombait à la jonction du corsage du b্লাiut ■ ' avec la jupe. Là elle était nouée lâche et laissait

' Ces objets sont (Iqiosf's au iniis;"(' de Chiny. Ils Si)ii(reproduits ici graiKteir (t'exécution.

- Musl'C du château de C.oni'piègue.

■* Vovez IJmait.

pendre deux longs bouts de soie Iressée K Couverte d'une passenterie ornée d'orfèvrerie, la ceinture devenait souple au point où le

£.CU/i:LaUMQZ,

nœud devait être fait ; c'est ce qu'explique la figure 4. C-es bouts A étaient composés de ganses de soie tressées ou juxtaposées, serrées

* Figures du portail liopl de lu eatliédiuile de Cliarlrcs ;il lU euvirou).

de distance en dislance par des bagnes d'orfèvrerie B. Quand on observe comme était fait le bliaut, comme la jupe de ce vêtement était retenue au corsage, cette ceinture devenait nécessaire pour dissimuler la jonction de ces deux parties de l'habit. Quelquefois elle ne consistait qu'en une longue bande d'étole très-riche, comme une sorte d'écharpe étroite.

A la fin du xn^e siècle, le vêtement civil des hommes se modifia complètement : plus de robes longues à manches démesurément larges ; plus de ces passenteries entremêlées de pierreries. La tunique ne descend que jusqu'aux chevilles, elle est à manches étroites ; le bliaut la recouvre parfois, et une ceinture étroite ceint habituellement la taille. Il en est de même pour les femmes, si ce

n'est que la robe descend sur les pieds i. La figure 5 présente une de ces ceintures d'hommes nobles, pendant la première moitié du

IZ&^J

xiii^e siècle. Sur la courroie sont rivées des plaques de métal doré ou émaillé², dont nous donnons un détail, grandeur d'exécution, en A,

> Voyez, il l'art (le Bliaut, la figure 4.

' Statue (le Karlonian. fils de Pcpiii (ahlmyc de Suiiil-De lis) ;
figures sculptées vers

[CEINTIN] — 110 —

el qui (Maient deslinées h rmpéclier celle courroie, faile de cuir souple ou même d'un lissu de soie, de se plisser.

Pendant le cours des xiii^e et xiv^e siècles, les ceintures des vêtements d'hommes sont étroites et souvent garnies de plaques d'orfèvrerie, de bouts de métal finement travaillés. Voici (fig. 6) l'un de

£^c; '££Aaifar.

ces bouts, avec un ajour qui laissait voir Tétoffe ou le cuir coloré '. Cet objet, qui date du xiii^e siècle, est de bronze. La figure 7 donne deux autres bouts de ceintures également de cuivre. Tous deux datent du commencement du xiv^e siècle. Celui A est compo-

sé de trois plaques de métal, la plaque de dessus faisant ornement. La courroie

' Du musée de? fouill.'s du chàtL'au de Pierrefouils,

— MI — [CEIM'LRE]

était, dans ces trois exemples, pincée et rivée entre deux plaques i. Nos dessins étant reproduits grandeur d'exécution, on voit que ces ceintures étaient fort étroites.

Vers Tannée i;-}fiO, les l'cmnics iir [lortaient de ceintures que

' Miis.M' (l.'S toiiill's (la cliAti'au de l'icn-cloMils.

comme oi'ncmciit d'éloll'e ou (rorfévrierie, mais non pour serrer la taille. Ces ceintures, amples, lâches, étaient posées à la hauteur des hanches, comme le serait une éch;irpe tordue. Il était de mode alors,

chez les dames qui prétendaient être bien mises, de faire saillir le ventre, et la ceinture tombait au-dessous du nombril. Aussi Jehan de 3Ieung éci-ivait-il en ces temps, dans son Testament ', les vers suivants :

" De telles eu verras par Paris offrir maintes.

" (jiii ainsi com je di sunl senglées et ceintes

■ D'uces large; ceintures, qui si pou sunt eslraintes,

« Qu'on ne cognoist sovent les vuides des enceintes.

« Toutes sunt par raius 1 "es, conih.,'u que maigres soient ;

1 Ne sa! qu'elcs y boutent, ne qu'elcs y emploient.

" Fors que vriez peliçons. si com maintes gons croient ;

» Tuit se sevent, espoir, celles ou cilz qui m'oient.

' Le Tcsloiment de mnislre Jrlmn de Mciaiff. ('dit. de Méou. p. 03.

— 113 — [CELMLIÆ J

<(Mt'toDS iuu'eles tout Ijicu, le mal apclirou

« Car cil denii-chiot, ou demi peliyon

" Doul elcs siint bordées ainsiui' coin hrrriroii,

» Les gardent maintes fois de froit et de frirou. »

La figure 8 reproduit une de ces toilettes '. La ceinture est ici une bande d'étoffe souple, tordue. Cette mode persista avec quelques variantes jusque vers 4300 ; mais elle n'était point absolue, et souvent les femmes alors ne portaient pas la ceinture. La robe de dessus que présente notre vignette tient encore du bliaut et n'est pas

OM

encore le surcot. Quand ce dernier vêtement fut adopté par les femmes (voy. Surcot), la ceinture fut posée sous le surcot, mais toujours à la hauteur des hanches. Nous possédons de beaux et nombreux exemples de cette parure dans nos monuments funéraires de la seconde moitié du xiv^e siècle. Parmi les plus complets, il faut citer la statue d'Ysabel d'Artois, lille de Jehan d'Artois, comte d'Eu, et d'Ysabel de Melun. Cette Ysabel d'Artois

mourut en 1379, et son effigie est aujourd'hui déposée dans les caves de l'église d'Eu, Gaignères l'a reproduite avec les peintures qui ornaient ses vêtements.

' Du roniuu /e*' Merveilles du monde (première moi lié du xiv^e siècle], lihlilioli. iiMpér.. li" S:i!):i.

i CEIMLIK]

ii4

La figure 9 montre comme est posée la ceinture d'orfèvrerie sous le surcot, à la hauteur des hanches'.

Le port de la ceinture était, pour les femmes, une marque honorable, et pendant les xiv^e et xv^e siècles plusieurs édits royaux défendirent aux femmes de mauvaise vie d'en porter, sous peine de la prison et de la confiscation de la parure. Dans les comptes de la prévôté de Paris, il est souvent question de ces rigueurs exercées contre les prostituées. A la date de 1409, on y lit, à l'article Forfaitures : « Une ceinture ferrée (garnie) de boucle, mordant et cloes « d'argent doré, pesant deux onces et demie, avec une surceinle

H aussi ferrée de boucle, mordant et clos d'argent doré, un Pater « nosier de corail, tels quels à houtons, et un Agmis Dei d'argent, « des heures à femme telles quelles, à un fermoir d'argent doré, et « collet de satin fourré de menu vair, tel quel, advenus au Roy nostre « Sire par la confiscation de demoiselle Laurence de Villers, femme « amoureuse, constituée prisonnière pour le port d'icelles, etc. -. » Le surcot des femmes persista jusqu'à la fin du xiv^e siècle, et, avec ce surcot, la ceinture basse sur les hanches. Il fut même admis dans les toilettes d'apparat, jusqu'à la fin du rè-

guc de Charles VI, avec quelques variantes dans la forme. Mais, à cette époque, de longues qu'elles étaient, les tailles des femmes deviennent Irès-

' Voyez aussi, dans réglisc abbatiale du Saiul-Deuis, les slaliics de Jcaiaie de lioiirbon et de Béatrix de Bourbon, laquelle mourut en 13S3. ^ Sauvai, Antu/uit. de la vU/c de Paris, t. ill. J). .iliO.

courtes et sont serrées par de larges ceintures d'or, de passe-menterie ou d'orfèvrerie (fig. iO)'.

C'est à ces ceintures que les femmes suspendaient de petits objets, patenôtres, bourses, miroirs, clefs, etc.

Il est souvent question, dans les contes et fabliaux, de ceintures auxquelles sont suspendus des escarcelles, des ècriloires, des couteaux, des clefs. Aussi, quand on faisait cession pour dettes, on se dépouillait de sa ceinture devant les juges ; c'était se dépouiller du droit de propriété.

Les inventaires des xiv^e et xv^e siècles mentionnent des ceintures très-riches garnies de leur bourse : « Pour une ceinture et pour une

« bourse faite à l'aiguille, d'or de Chippre- » — « Pour une

« ceinture blanche, ferrée d'argent » — « Pour une fleur de lis

« et une ceinture d'or à rubis et à esmeraudes ^ « — « Pour

« faire et forger pour ledit M^{'''} d'Orliens deux roses d'or fin et d'ar- « gent esmailliées de rouge cler, et furent mises en sa bonne çain-

« ture à perles^ » — « Une ceinture d'or pesant deux marcs.

« trois onces quatre esterlins, achetée 136 francs 3 sols 6 de-
<< niers " »

Les ceintures elles-mêmes servaient de bourse, ainsi que cela se pratique encore chez les habitants de la campagne. Un conte du xiv^e siècle* nous montre un certain sacrislain qui veut séduire une bourgeoise et lui promet cent livres. La dame fait semblant d'accepter, de complicité avec son mari. Dès que l'église est fermée, afin de se procurer la somme promise, le moine :

<' pense de son affaire,

« Puis cherche boîtes et armoires

<i Et les autres asseintuaires

<i Où la gent ont l'offrande mise

u Qui oreut oï le service.

" Une grant corroie a pniijlic,

« De ce ne li menti-il mie,

M Que bien cent livres u'i éust;

(. Voire encore plus, se il peust,

" Eu i i Mist voleuliurs mis. »

' Mss. des Chroniques de Froissart (xv^e siècle), liibliotli.
imiiér. - Comptes (le Geo//roi de Fleuri, l.'il6.

•' ma.

'• Comptes (i'Et. de la Fontainr, 13'i2.

■ ' Invent, de Louis d'Orléans, l'-i^l .

•'" Du Segreiaïn, moine, uiauser. fonds Saiut-Cermai. u"
IS.'Jd. liarliazan. t. i.

II

A dater de 'i;-530, les vêtements civils des hommes, de larges et amples qu'ils étaient jusqu'alors, deviennent étroits, justes au corps, et la ceinture n'est plus qu'un ornement comme pour les vêtements des femmes. Le beau manuscrit des statuts de l'ordre du Saint- Esprit au droit désir ou du Nœud < nous montre comment les gentilshommes portaient la ceinture à cette époque (fig. 41). Elle

e. CUILL!\L'kDn

était lâche, posée à la hauteur des hanches, et il paraissait élégant de la laisser tomber plus d'un côté que de l'autre. On y pouvait attacher l'escarcelle et le couteau, mais cela ne se faisait point en compagnie. Un peu plus tard, de 1370 à 1390, la ceinture est descendue audessous des hanches ; elle est large, régulièrement posée et tient au justaucorps (fig. 12). Il était de bon ton alors d'y suspendre le couteau à manche rond, sur le côté de la cuisse droite. Ces ceintures étaient de grand prix, couvertes de pierres.

Le 4 avril 1352, il est payé par Josseran de Mascou, receveur général de la reine, « pour une ceinture achetée et payée du sien, « baillée à madame Jehanne de France, fille du roy, à présent royne » de Navarre, pour donner au roy de Navarre, son marry,

le jour de « leur fiançaille, 700 écus d'or », somme considérable à cette époque.

Les bourgeoises rivalisaient, autant que faire se pouvait, avec les

1 1302, musée des Souverains, au Louvre.

[CEINTURE]

dames nobles, en fait de toilette et de bijoux. Ce luxe, malgré les édits somptuaires, compromettait toutes les fortunes, et les poètes des XIV^e et XV siècles ne cessent, dans leurs vers, de critiquer amèrement ces tendances de la classe bourgeoise :

'(Mainlenait failli avoir abils.

" Robes et aiiUrcs ahillciiieiiis.

<< Verges d'or, perles el rubis.

« Saintures dorées, dvameus.

" Menuz vers letices £;ris blans

Pour les bourgeois, occupés de leur négoce et de leurs affaires, la ceinture était une véritable trousse à laquelle pendaient couteaux,

escarcelle, écrioire, ustensiles de métier (fig. 13)-. On portait en voyage des ceintures de cuir qui pouvaient contenir de l'argent :

'(Dam.'% fel-il, f'esl véril(5,

'• Mes je vous ai ci apporté.

K Ne sai ijuaus deniers que j'avoie.

" Ataut li baille la cori'oic,

•> Qui iiioull csloil pluinr et farsie'^. »

Le goût des ceintures d'orfèvrerie passa do mode, chez les liommes, pour les habits civils, vers 14!20, et reprit à la lin du

' La Complainte douloureuse du nouveau marié. * Romandes merveilles du mo?ide, l^liO. Bibliolli. imprr , n" 8;392. ^ Conte de Constant Duhamely vers ."iSl et suiv. [Fahl. pA contes des xiir, xiv et xv<" siècleL's, 6dit. d'Amsterdam, 1700).

CKIM'llîK

xve siècle. Peiidanl celle période, les hommes ne portaient que des cordons de soie ou d'or pour serrer les robes à la taille. Les femmes cessèrent également de porter les larges ceintures que représente la ligure iO, vers 1440 (voy. Robe), et ne commen-cèrent à reprendre ces joyaux (jue vers les dernières années du xv^o siècle. A cette époque, les écuyers tranchants des grandes maisons, les maîtres d'hôtel, portaient des ceintures munies de trousses, de couteaux.

'Jij.

Ces ceintures étaient décorées d'applications de métal, ne ser-raient pas la taille, mais tombaient du côté gauche, n'étant rete-nues audessus des hanches que par un anneau pris dans une agrafe. La figure 14 donne une de ces ceintures*, qui date des premières années du xvr siècle. En A, est tracé un détail, moitié d'exécution, d'ornements de métal (cuivre doré) appliqués sur les

courroies ; en b, est un des œillets à travers lesquels passait l'ardillon de la boucle -.

' Des siiJL'ts l'oudc tiissL' d,' hi clùtiiii'L' du chœur de la callir-drule d'Auii^us (luurt de saiol Jeau-Baptiste).

- C.iiiiiii '1 de r;u:t.,'i;r.

— il9 — [CHAPEAU]

CHAPEAU, s. m. {capiel, chapel, chapelet, chapiaux, ciivre-clief). Le cliapel, qu'il ne faut pas confondre avec le cliaperon, s'entendait comme couronne de métal ou de fleurs, et comme couvre-chef. Il y avait dans les villes, et notamment à Paris, la confrérie des fabricants de chapels de fleurs, simples couronnes portées à l'occasion de certaines cérémonies et pendant les banquets. De cette ancienne industrie nous n'avons conservé que le nom de chapeliers, donné à nos faiseurs de chapeaux d'hommes. Chacun sait que, pendant l'antiquité grecque et romaine, il était d'usage de se couronner de fleurs pendant les festins. Cette habitude se perpétua pendant le moyen âge et jusqu'à l'époque de la renaissance. Alors, comme on prétendait remettre en honneur les usages des anciens, on abandonna celui-ci, qui était une tradition non interrompue de l'antiquité. C'est là une de ces contradictions comme on en peut signaler un grand nombre à cette époque.

Legrand d'Aussy, dans son Histoire de la vie privée des Français, fait observer que la coutume de se couronner de fleurs remontait à l'époque des Gaulois. Ceux-ci, « pour montrer l'assurance avec laquelle ils marchaient au combat, et le mépris qu'ils avaient de la mort, ne portaient, dit iElien, pour tout casque, dans un jour de bataille, qu'une couronne de fleurs ».

Dès l'époque mérovingienne, toute personne noble portait les cheveux longs ; les femmes se coiffaient de longues tresses pendantes ; les hommes laissaient tomber leur chevelure à mi-hauteur du cou. On ne pouvait se passer dès lors d'un cercle qui put maintenir ces longs cheveux et les empêcher de tomber sur les yeux. Ces couronnes devenaient donc un accessoire indispensable, même lorsqu'on avait la tête nue, et elles étaient communes aux hommes et aux femmes. Dans le Roman du châtelain de Coucy, écrit à la fin du ^x^e siècle, la dame de Fayel fait don à son ami d'une couronne à elle :

» Mes un cuevrechiet' i'ailis (beau) ay

« Listé (borde) d'or que je vous douray,

« Et coissinet et bel et bon,

K De grosses pierres sont li bnuloi :

Il Mes avoir voel voslre fiancée ^.

<(Que le porteras sans faillance,

« N'k autre ne sera cbangies. "

' Vers 5133 et suiv.

^ Mais je veux que vous ne pruietlicz.

[CIIAPE.U:

El plus tard, lorsque le sire de Coucy a remporté le prix de la joute, il revoit sa dame et lui dit :

« Mes n'en fusse venus k cliief (k mon honneur)

<(Se ne fust pour le cuevrechief

« Que :nc donnastes l'aulre jour

<i Avoec l'otlroy ilu vostre amour'. »

Ces cliapels étaient de véritables couronnes ornées de pierres précieuses, de perles ou d'émaux (voy. Coukomne).

Quant aux cliapels de fleurs, on les voit fréquemment représentés sur la tête des hommes et des femmes, dans les vignettes des manu-

F. niiLLntJMar.

scrits et sur les statues des xii", xiii" et xiv" siècles. Souvent même ces fleurs étaient laites en orfèvrerie et cousues sur un galon. Voici (lig. 1) quelques exemples de ces cliapels-.

' Vers 3536 et suiv.

2 L'exemple A est pris sur une statue du portail de l'église de Saint-Thibaut (C6tcd 'Or;, .Mil" siècle ; l'exemple 1!. sur une statue d'un coude d'Étamiies {commencement

— ni — [CHAPEAU]

Les femmes plaraient parfois ces chapels, ou couronnes de fleurs, sur les voiles de molesquine ', mais le plus souvent sur les cheveux :

" Si voit de la forest issir

« ' Tôt bêlement et à loisir

■ ■ Dusca .iiij. .xx. damoiseles.

<• Ki cortoisies furent et bèles.

" S'estoient niolt bien acesniées (parées, ajustées; ;

<> Totes estoient desfublées,

» Ensi sans moelekins estoient,

•< Mais capeaus de roses avoieut

'■ En lor chiés mis. et d'aigleutijr.

" Por le plus doucement llairier.

« Totes estoient en bliaus

" Senglés, por le tans qui ert rliaus -'. u

Guillaume de Lorris, voulant exprimer comment il ne faut pas tant lecherchier le luxe dans les vêtements que la bonne grâce, la propreté, la distinction, s'exprime ainsi à propos de la coiffure :

H (/hapel de Hors qui petit couste,

« Ou de roses à Penthecouste,

« Ice puet bien chascuu avoir,

« Qu'il u'i convient pas granl avoir ^ . »

Mais cette manière de coiffure était usitée aussi lors des entrées solennelles, des processions :

« Bien sont veslus li joucvencliuel :

>(Cliascuns ot eu son ehiefchapiel « De roses et de flors diverses.

Il Par nii les rues ol grans presses « Des gens qui resgarder les vint '». »

Ces chapels de fleurs étaient souvent données à des seigneurs, à litre de redevances. « Les teneurs de la maison de la Bourvelie « doivent un chapeau de boutons de roses à trois rangs ». » Dans le

du xiv siècle) ; l'exemple (- sur la peinture de la princesse Hlancie, fille de saint Louis (xiii^e siècle), et l'exemide D, sur une vignette d'un manuscrit de la fin du xiii^e siècle et les vitraux de la cathédrale de Chartres.

I La molesquine était alors une sorte de toile très-fine. cijiimic uolrc hatiste.

- Le /ni du trot (xiii^e siècle).

3 lioman de la rose, vers 2108 et suiv.

* l\oman delà violette, vers 703 et suiv.

" Comptes de Raoul de la l'ortv. receuew de la seigneurie de Vavthenai. année 1j30 (manuscrit possédé jiar .Mmilcil. cih' par lui daiis i/s mdes de snn lltst. des Fiaurais,

I. iv, p. in

m. — IG

Roinnn de Lancelot, il est dit « qu'il ne fut jour où Laiicelot, ou i< hiver ou été, n'eust au malin un chapel de fresclies roses sur la « teste, fors seulement au vendredi et aux vigiles de hautes fesles.»

Ces chapels de lleurs furent l'origine de ces chapelets de perles ou de pierres Unes que portaient les gentilshommes pour ceindre leurs cheveux. De là sont venus les lorlils des barons, les couronnes des comtes, des marquis, des ducs, car il était interdit aux roturiers de porter autre chose que des couronnes de lleurs. Quoi qu'il en soil, il était toujours convenable d'offrir un chapel de lleurs à un personnage noble, lorsqu'il entrait dans une ville ou présidait une assemblée ; et encore, à la tîn du xv^e siècle, les dames de Naples présentèrent à Charles VIII, entrant en vainqueur dans la ville, une couronne de violettes.

Nous parlerons maintenant des chapeaux faits pour abriter la tête. Du XI^e au xv^e siècle la variété de forme de ces couvre-chefs est prodigieuse ; depuis le pctase antique jusqu'au mortier, au bonnet de laine et à la calotte hémisphérique, tout a été successivement ou simultanément adopté, et, bien que nous présentions ici un assez grand nombre de ces chapeaux, nous ne pouvons espérer les donner

tous. Dès le xr siècle, on voit apparaître dans les bas-reliefs et les vignettes des manuscrits le chapeau ou la calotte hémisphérique sans rebords, simultanément avec le chapeau à basse forme et petits bords si fi-é(iuemment représenté sur les monuments grecs.

Un des chapiteaux des colonnes engagées du bas côté sud de l'église abbatiale de Vézelay (fin du xi^e siècle) représente une scène singulière. Un ménestrel semble charmer un être monstrueux en

sonnant du cor. Ce personnage est coiffé d'un chapeau liénii-sphérique côtelé (fig. 2). Nous voyons une coiffure analogue

adoptée pour l'une des statues d'hommes du portail Royal de la cathédrale de Chartres (xii^e siècle) (fig. 3). Ici les côtes se réunissent en un joyau ayant la figure d'une plaque semi-circulaire, placée sur

le front. Ces côtes étaient faites d'une étoffe plissée sur une calotte solide. Quelques vitraux et vignettes de manuscrits du xii^e siècle présentent la même coiffure spéciale aux hommes. Des figures qui datent de la même époque, c'est-à-dire de 1140, et qui sont sculp-

tées sur les bas-reliefs et les voussures de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, nous montrent trois autres formes de chapeaux (fig. 4). L'un, celui A, semble être fait en tricot, il est orné de pointes saillantes en façon de petites pyramides; le second, B, est évidemment de paille ou de jonc ; le troisième, C, paraît être

feutré. Personne n'ignore que les feutres datent d'une époque trèsreculée, et que sous l'empire romain il y avait des feulriers et des métiers à foulons dans les Gaules '.

Dans les mêmes sculptures de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, mais refaites au xni^e siècle, les juifs sont représentés avec des chapeaux dont la coupe est donnée figure 5, et l'apparence

figure 6. En elTet, h cette époque -, les juifs étaient tenus, à Paris, de porter des chapeaux pointus. Généralement, comme dans notre exemple, l'extrémité supérieure du feutre est repliée et rentrée, en partie, dans la base du cône. D'autres chapeaux, parmi ces sculptures, et de la même époque, affectent la forme donnée figure 7.

Évidemment ces coiffures sont de feutre léger, souple. Ces chapeaux étaient de couleurs différentes ; ceux des juifs étaient jaunes. Le clergé avait adopté la couleur verte, et la cour de Rome lança des décrets contre cette coutume, qui ne fut plus guère adoptée que par les évêques. 11 va sans dire que la noblesse décorait les chapeaux avec luxe; on les entourait de perles, de chaînes, de pièces d'orfèvrerie, de fermaux. La forme de ces chapels s'était sensiblement modifiée.

1 Nous avons vu k Langres rr'piliiiihe d'un fn//o sur ua ciipe qui pniivail dater il 11 m" siècle, i 120(1 a li'iO.

— i^O — [CIIAPEAL-]

Dès la lin du xiir siècle, on voit des seigneurs el des bourgeois coiffés de chapeaux de feutre, mous, à larges bords retroussés, formant souvent une pointe par devant (fig. 8) *. Ces feutres se portaient en campagne, par-dessus le capuchon de l'aumusse, ou sur un

chaperon serré (fig. 9). Le chapeau pouvait être arrêté au moyen d'un cordonnet qu'on nouait sous le menton (voy. fig. 8). Il était plus ou moins haut de forme, et le bord retroussé, abaissé devant les yeux, tenait lieu de visière. C'est autour de ces chapeaux que les gentilshommes riches posaient des chapelets de perles et de pierreries, ou des cercles d'or également garnis de pierres fines, en façon de couronnes -.

Les cavaliers portaient alors (seconde moitié du \\n^ siècle), ou de simples capuchons, ou des chaperons assez semblables au pétase

anliiue (fig. iO) \ On voit parfois ce chapeau placé derrière le dos et retenu par son cordonnet autour du cou.

' Vi>n(>I[rs (lu niauouscril les Miracles de la sainte Viet-Qi-, liihlioUi. du séminaire (le Soissons : De Girard qui s'occit.

' Voyez Couronne.

^ Apocalypse. Tiibliiilli. iniMÔr.. fomls IVa'Kviis, n" 7flt.'!.

[chapf.au] — 1-6 —

Le luxe des cliapcls fui |ioilé à la dernière limite vers le milieu du \1Y* siècle. Le continuateur de Nangis dit qu'en l'année 1356, les nobles couvraient leurs chapels et leurs ceintures de perles, de pierres fines, de diamants, de plumes, si bien qu'alors les perles acquirent une valeur exorbitante. Dans les comptes d'Etienne de la Fontaine, nous trouvons cette description d'un chapeau de la reine * : « Pou- un chapel d'or à 4 troches - de perles, en chacune troche « 12 perles, 28 pièces de rubis et ballis, 8 grosses éme-raudes, « 5 autres moiennes, 8 autres petites et 8 dyamens ; tout pesant « 1 marc 7 onces o esterlins. » Et dans l'inventaire dressé en 1353 : « Pour 1 cliapiau de bièvre ^ fourré d'ermes semé de perles <i d'Orient, à un laz garny de 4 boutons de perles, et y faut 8 roses '< de perles, contenant chascune rose 21 perles et 14 autres perles... » En effet, on ne se contentait pas alors de chapeaux de feutre, on en faisait en fourrures, en soie ou laine frisée, en velours, en orfrois. Mais nous avons l'occasion de nous étendre sur ces couvre-chefs à l'article Coiffure, d'autant que, pour les femmes, ils s'ajustaient avec les cheveux.

Vers le milieu du wy" siècle, les femmes en campagne, chevauchant, portaient des chapeaux de feutre dont les larges bords

étaient

relevés derrière la tête et formaient visière devant les yeux. Voici (10 bis) une de ces coiffures ^ posée sur un voile recouvrant les cheveux. La femme est à cheval et accompagne son amant.

Certains corps portaient des chapels d'une forme particulière, indépendamment du chaperon dont nous parlerons tout à l'heure.

t 1.352. Voyez Comptes de l'argent, des rois de France, au xiv^e siècle, publ. d'après les inss. origin. par M. Douit d'Arcq (1801). '^ Tigettes, brins, garnis de perles et de pierres. ^ Peau de castor.

'-> D'un dessus de miroir d'ivoire, du xiv^e siècle, collect. du r>Jv. W. Snevd.

C'est ainsi que les massiers, les sergents d'armes portaient des cliapeaux ou morliers faits en forme de bourrelet ou bien de toque rigide, assez semblable à celle que portent aujourd'hui les juges. La curieuse pierre gravée, autrefois déposée dans l'église Sainte-

Catherine du Val-des-Écoliers, à Paris, et aujourd'hui dans l'église impériale de Saint-Denis, dédiée, sous Charles V, par les sergents d'armes, en souvenir de la bataille de Bouvines, nous montre un de

ces sergents massiers coiffé d'un mortier de feutre roide (lig. il) '. Au commencement du w^e siècle, les hommes adoptent le chapeau à haute forme conique tronqué, souple, sans bords ou avec petit bord légèrement relevé. En A. la figure 12 reproduit un de ces

1 Ces plaques de cuir ou de bois, qui furent créées (un; < religieuses Sain!c-("allieriii qu'en 1376, au moins où Charles V constitua d'une manière ilégitime la confrérie des sergents d'armes. Les vêtements Iraeéssur ces dalles sont ceux de la seconde moitié du xie siècle, (Voy.la Mo7Uir/r . del'é^lè roi/, de Saint- Denis, par/ liaron de Cuilliermy, 1848).

chapeaux sans bois portés par toutes les classes. Les gentilshommes et riches bourgeois les ornaient de chaînes ou de fermoirs d'or ou d'argent. En B est donné un chapeau à petits bords porté habituellement par les gens de classe moyenne. Ces chapeaux à bords étaient moins souples que les précédents ; ils sont généralement noirs, quelquefois gris. En C, est tracé un chapel porté par les hommes nobles, lorsqu'ils chevauchaient '. Cette coiffure se composait d'une calotte de feutre ou de velours entourée d'un bourrelet de fourrure ; on la portait armée, à la place du heaume, pour ne se point fatiguer dans les marches. Au commencement du w" siècle, entre autres coiffures -, les femmes portaient en campagne un chapeau à larges

^<ï^^-fîM

bords et à plis rayonnants (tig. 13), par-dessus l'aumusse d'étole. Ce chapeau était fait d'étoffe légère sur une armature de laiton. Il était maintenu au moyen de cordonnets attachés sous le menton s. C'était un véritable parasol, dont la circonférence un peu ovale était plus développée sur le devant que par derrière. Mais, à la fin du xv' siècle, les bords des chapeaux des hommes deviennent amples et les formes s'abaissent. Sous Louis XI, on portait encore des chapeaux dont la forme est donnée dans la figure 14 \ mais aussi avec une apparence plus trapue. Ces chapeaux étaient le plus souvent

I l>i'ir(^sensation (le lîciniinl (rAi'ni;igiuic, coiiile île la Mui-
tic (milieu du xv^e siècle), Bibliolh. inipér.. iiii. du roi d'armes de
Charles VII, u^e 96.^o i3. * Voyez Coikfuhe.

3 Sculpture du château de Pierrefouds (l'iOO). " Sur uu coffret
de cuir du musée de Cluuy (secoiide nmitié du xV siècle).

— i29 — [CHAPEAU]

faits d'étofes. telles que drap et velours, ou foulés. Un peu
plus tard, au commencement du règne de Charles VIII, les bords
de ces chapeaux sont conservés et la forme s'abaisse entièrement
(fig, 15^e ; mais la partie tombante du bord, au lieu d'être portée
devant le

visage, est rejetée sur le côté gauche, et c'est la partie A qui se
présente au-dessus du front. Dès lors ce chapeau, très-élégant,
quoique ne garantissant guère la face, a l'apparence que donne la
figure 16.

Les seigneurs le doubloient de fourrures précieuses et le cou-
vraient de plumes d'autruche. La partie relevée du bord était or-
née de quebjue riche joyau '. Les pages, les varlets, les écuyers,
portaient des chapeaux à plus petits bords, également relevés
tout autour de la

' Minjuscrl (lu Livre des lownoù, niblio'.li. iiniirr.. ii» 8:.]Jl,
rnîl cl |i(i;iiit pur ordre d(.' Louis de lirugos. piiur ("Irc olVert ii
Cluirles Vlil.

[(;iaii'i;au] — loO —

forme, el, à certaines occasions solennelles, les princes pre-
naient pour coiffure un chapeau à très-larges bords tombants, en

façon de campanule (fig. 17). Ces bords étaient faits de brins de plumes recouverts, à l'attache, de duvet. La calotte était de velours, ainsi que les bords sous la plume'. Nous pourrions donner un plus grand

nombre d'exemples de ces chapeaux, si variés de forme pendant les xiv^e et xv^e siècles; mais ce serait entrer dans de trop longs développements. Sous Louis XII, au contraire, le chapeau varie peu. Il est habituellement fait de feutre, à bords assez larges, régulière-

ment et légèrement relevés, avec calotte hémisphérique. Une longue plume tombe par derrière (fig. 18). On le posait de côté pour laisser voir la chevelure, que les élégants portaient longue et lisse sur le dessus de la tête, très-peu frisée sur le cou. Cette mode persista jusque sous le règne de François I^{er}.

' MauusiT. (lu Livre des iununs.

— loi — [CHAPERON]

Parmi les prélats, les cardinaux étaient les seuls qui eussent conservé le chapeau à bords jusqu'au xv^e siècle. Les évêques, les chanoines et les curés, à la ville, portaient la barrette sur la cape, ou la barrette avec le capuchon de la cape renversé. Les chapeaux des cardinaux à basse forme, au xvi^e siècle, et à larges bords circulaires un peu rabattus tout autour', furent maintenus pendant le xiv^e siècle et le commencement du xv^e: mais, vers 1430, les bords de ces cha-

v^elfi|fe^e

peaux sont exactement façonnés suivant un plan droit; puis, vers le milieu du xv^e siècle, ces bords se relèvent légèrement au

pourtour (fig. 19). 2 A la fin du xv^e siècle, les bords du chapeau reprennent le plan droit, et les cordons se garnissent d'un certain nombre de glands posés l'un sur l'autre en losange: 1, 2, 3, 4 et 0; ce qui fait quinze houppes ou glands pour chaque cordon. De fait, à dater de cette époque, le chapeau de cardinal, jadis chapeau de cavalier, ne fut plus qu'une marque honorifique, et n'était placé sur la tête que dans des occasions solennelles, fort rares. Aujourd'hui ce chapeau n'est plus qu'un rond de carton recouvert de tâtêtas rouge.

CHAPERON, s. m. {cappron). Le mot indique l'origine de cette coiffure : c'est une petite cape, une aumusse qui, par suite des transformations de la mode, de capuchon devient un des bonnets les plus singuliers qu'on ait pu imaginer, et cela naturellement, sans qu'il y ait eu recherche de l'étrangeté. C'est là l'histoire de la plupart des vêtements, qui semblent s'éloigner de leur forme originelle par la destination nouvelle et plus commode que l'usage impose à leur premier emploi. Il n'est aucun de nos vêtements

i Voyez Capk. lit, ', 't.

- Voyez la vigiiclle reprc-sentaut la innrl de Robert (de Genève) d:uis le inamisnil lie Froissart, Ilildidlli. iiniirr , fniids ("oIIumI. ii" S:]23.

CHAPERON

modernes au(|iiei on ne puisse trouver une origine, souvent Irèséloignée delà forme dernière.

On a vu que les hommes et les femmes de toutes classes avaient adopté, dès une époque très- ancienne, le petit mantel à

capuchon, Taumusse, la cape fermée par devant. Au ^{xn} siècle, les deux sexes portaient sur la tête et les épaules un vêtement dont l'origine se i-etrouve dans les monuments gallo-romains, et qui avait la forme présentée en A dans la figure 1.

Ce vêtement (petite cape) était fait en façon d'entonnoir, avec une ouverture en B pour laisser passer le visage. Toute la partie comprise entre B et C se plissait sur le cou, et l'extrémité de C en D couvrait les épaules, ainsi que la moitié des bras. Porté, ce vêtement de tête avait l'apparence donnée en G. Il était excellent pour se préserver de la pluie ou des frimas ; mais du moment qu'il semblait trop chaud, ou que la pluie venait à cesser, on l'enlevait. Qu'en faire? On le jetait sur l'épaule ou autour du cou. Mais il fallait se garantir du soleil au besoin, se couvrir la tête, en bien des occasions, sans calfeutrer ainsi le cou et les épaules: et comme les cavaliers ou les piétons ne pouvaient porter un couvre-chef de rechange, ils posaient ce vêtement replié sur la tête, et, afin que le chaperon

[CHAPERON

ne tombai pas, l'ouverture B emboutissait le sommet du crâne. Il va sans dire que le vent ou les mouvements dérangent ces plis ; que les deux extrémités tombaient de droite et de gauche : pour éviter cet inconvénient, on repliait l'extrémité ab sur le sommet de la tête: la partie inférieure BD, tordue, était enroulée, et l'extrémité de la chape tombait sur l'oreille.

Une figure est nécessaire pour expliquer cette manière de poser le chaperon. En A (fig. 2), on voit comment l'ouverture moyenne du chaperon enveloppe le sommet du crâne. En o , l'extrémité pointue du chaperon est repliée ; puis l'autre partie infé-

rière, tordue, enveloppe en hc la tête, forme nœud de manière à tomber en A. Si l'on remonte la torsade hc autour du front, et qu'on tire sur l'extrémité d, on obtient la coiffure B. Or, cette coiffure est exactement copiée sur l'une des têtes, de grandeur naturelle, qui portent la corniche supérieure de l'église Saint-Nazaire de Carcassonne (1320). C'est là le chaperon dans sa transformation primitive, et cette transformation, ou plutôt cette façon particulière de poser le chaperon est déjà adoptée au xii^e siècle. Dans le Roman de Garin le Loherain¹, on lit ces vers :

» Jusqu'il lu s'encrois ne liue, si i' n'ail.

« Poi² desconoistre ot son chaperon mis. »

1 Kiiil. (lu M. T. Paris, l. II, p. 100; Teclier, IS. 15.

[ciiAPr.noN j

Pour ne pas être recouvert. Rigaud met son chaperon ; il était facile, en effet, de se cacher le visage derrière la partie tombante de l'extrémité du chaperon, en le posant comme le montre notre dernière figure, tandis que cela n'eût pas été possible en s'attachant du chaperon, comme le marque la figure 1. Ces chaperons étaient habituellement alors faits de drap et même de soie.

C'est au commencement du xiv^e siècle que la mode de porter ainsi les chaperons devint générale, non-seulement parmi les nobles,

mais chez les bourgeois. Cette coiffure était, comme il est dit plus haut, commune aux hommes et aux femmes; mais les hommes seulement posaient le chaperon sur le sommet de la tête, ainsi que le montre la figure 2 en B. Pour les femmes, cette façon de coiffer eût dérangé absolument l'économie de la che-

velure, elle ne fut pas suivie ; les dames nobles ou bourgeoises portaient le chaperon en manière d'aumusse, ou autour du cou ou sous un chapeau. La figure 3 nous montre une noble dame portant le chaperon sur

— 130 — [CHAPERON J

les épaules, comme une écharpe ; la figure 4, un gentilhomme ayant le chaperon posé comme Taumusse, mais le capuchon rabattu. '

Pendant toute la première moitié du xiv^e siècle, le chaperon des hommes était à plusieurs fins : on le plaçait de manière à envelopper la tête et les épaules (fig. 1), ou de façon à ne couvrir que les épaules (fig. 4), ou bien on en faisait un bonnet en forme de turban, ainsi que le montre la figure 2. Cependant, vers la fin de cette période, les élégants s'efforçaient de donner au chaperon-turban une tournure de plus en plus étrange, et qui, parmi le beau monde, prenait une ampleur démesurée. C'est toujours le principe indiqué figure 2 ; mais, au lieu de faire un seul tour, la queue du chaperon en fait deux et même trois autour du crâne. Cette queue est alors démesurément longue. Des vignettes de manuscrits de la fin du

• Manuscrit. (le Manuscrit du Z, c. c (xiv^e siècle), I. II, Bibliothèque. iiiiiicr., u» G"!)."!

[CHAPERON -]

xiv^e = siècle reproduisent des personnages coiffés de chaperons d'une excessive ampleur (fig. 5) '.

Il faut dire que jamais coiffure ne se prêta à des formes plus variées. Ainsi le beau manuscrit de Térence, de la bibliothèque de

l'Arsenal-, renferme des vignettes dans lesquelles quelques personnages portent le chaperon de manières très-diverses. L'un est affublé du chaperon avec chapeau de fourrure par-dessus (tig. (i). Celui-ci

£.jj'-i.-'ii" .jr^

(fig. 7) a posé l'ouverture moyenne du chaperon sur son chef, faisant simplement retomber l'extrémité inférieure d'un côté, la pointe étant cachée sous l'amas de plis que forme cette extrémité. Un troisième n'a pas tenu compte de cette ouverture moyenne et a noué le

' Mañuiscr. de l.'i'K), Hl'uit?;. liihliolh. iniiirr. - Moitir ilii xiv^e siècle.

— \>}^î — [CHAPEitO.N J

liaperon autour de sa tête (fig. 8), en accuraulunl sur le sommet du erâne les plis de rexlrémité en manière de crête de coq.

La ligure 5 nous fait voir comme, à la fin du xiv^e siècle, le chaperon s'était développé. Il avait alors, déplié, au moins 2 mètres de longueur. La mode d'enrouler toute cette étoffe autour de la tête passa, mais la longueur du cliaperon ne lit qu'augmenter. De 1400 à 1430, on laissait pendre une partie considérable de la queue du chaperon sur ie côté, par-dessus le bourrelet formé par un seul tour

de l'étoffe. Alors, l'ouverture moyenne du chaperon, au lieu d'êlre percée près de l'extrémité de la pointe, comme dans la ligure 1, était laissée près de l'extrémité ample inférieure, de telle sorte que, si l'on s'affublait du chaperon, une longue bande d'étoffe tombait derrière le dos jusqu'aux talons. Mais, si l'on po-

clans son grnd costume de Tordre de la Toison d'or, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon (fig. 10)*.

Pendant le xiv' siècle, ces ctiaperons (Maient souvent déchiquelés

' Çalnuct des dessins et eslaiiii] es, liiljliulli. iiiipér,

[CHAPERON] — 140

par le bas, fourrés d'hermines ou de iiiieim vair, faits de velours et d'étofie de soie : « Pour un chaperon pendant, 40 ventres et

« 8 ventres pour pourlllez i » « Pour 120 ventres de menu vair

« à fourrer 2 chaperons pendans, de broderie à perles, pour mes- « dites dames Marie et madame Isabel de France-. » Ils étaient brodés de perles et de figures, le tout d'une excessive richesse : « Pour un chaperon de deux escarlattes% brodé à plusieurs et « divers ouvraiges de perles grosses et menues, fait et délivré pour « ledit seigneur (le Dauphin), et mis en ses garnisons, avec le seur- ((cot prins cy-dessus, c'est assavoir : le champ brodé de 44 arbre- « ciaux à grans touffes de feuillaiges de brodeure, dont les tiges '(sont de grosses perles, à un pymart ^ de broderie d'or nue sur « chascune lige, et le tour dudit cbaperon brodé à une roe d'une « orbevoie à 4 chapiteaux, tout de perles grosses et menues, es « quelx chapiteaux à hommes sauvages de brodeure montez sur ((diverses bestes; et en 'a poitrine, devant, a un chastel de perles « grosses et menues, duquel issent damoisselles montées sur autres « bestes diverses, qui jouslent aus hommes sauvages ; et est le « champ dudit chaperon partout

semé et cointé de perles, par « manière de grainnes desdits arbreciaux. Pour l'escarlatte perles,

f< or de Chippre, brodeure et façon, pour tout, o89 1. 16 s. p. ^
»

— « Pour 3 chaperons brodés à perles, l'un du pris de 150 es-
ciiz, « le 2" du pris de 133 escuz, et le tiers du pris de 80 escuz ;
pour « tout, escuz pièce à 16 s. p., valeur 290 1. 8 s. p.". »

On sait que les Parisiens adoptèrent, après la bataille de Poi-
tiers, un chaperon mi-partie de drap rouge et pers. A ces chape-
rons ils ajoutèrent une agrafe d'argent mi-partie vermeil et azur,
avec cette devise : « A bonne fin. « Sous ces chaperons, pendant
le xiv^e siècle, on portait une coillie, sorte de serre-lête tenant la
chevelure enfermée, fort usité parmi les laïques pendant les xiii^e
et xiv^e siècles. Notre figure 2 montre, en effet, une coiffe sous le
chaperon. Lorsque Charles V reçut à Paris l'empereur Charles de
Luxembourg, il mit, en entrant dans la salle, la main à son chape-
ron comme pour l'ûler;

\ Compte de Geoffroi roi de Fleuri (1310).

2 Compte d'Etienne de la Fontaine (1302).

3 L'escarlatte était un drap d'un prix très-élevé, variant de 10 à
10 sols l'aîni. environ un marc d'argent. Le marc d'argent
contenait 43 s. 2 d. 2/0 parisis.

* Un pivert (oiseau).

^ Comptes d'Etienne de la Fontaine, V.Y. (voy. Comptes de
l'argenterie des rois de France au xiv^e siècle, publ. par L. Douiet
d'Arcq, IS'il). fi lijd.

[CHAPERON

rempeur Ten voulant emp{clier, le roi lui répondit qu'il voulait K encore lui montrer sa coiiie ». Ces coiffes étaient de même couleur que le chaperon. En 1411, les Parisiens renouvelèrent la faction des chaperons : « En ce temps prindrent ceulx de Paris « chaperons de drap pers'. » En 1413, on les voulut avoir blancs : « Et en cedit moys de mai print la ville chapperons blancs, et firent « bien faire de trois à quatre mille, et en print le Roy ung, et « Guienne et Berry, et Bourgongne, et avant que la fin du moys « fust, tant en avoit à Paris que tout partout vous ne vissiez gueres <(autres chapperons, et en prindrent hommes d'églises, et femmes <(d'onneur, marchandes qui à tout vendaient les denrées 3. »

Ces chaperons étaient, de fait, une coiff'ière fort gênante, aussi s'en débarrassait-on souvent. Tant qu'il fallut les dresser sur la tête, si l'on voulait s'en débarrasser, l'économie de cette coiff'ure était naturellement dérangée ; on posait alors le chaperon sur l'épaule ou autour du cou. Même lorsque les chaperons furent montés, c'est-à-dire cousus et disposés de manière à èli-e mis et ôtés comme uu

' Journal d'n bourgeois de Paris sous le règne (h' Charles VI [Coll. des mé)n., t. II, \^ . «:):!).

" Ibid., \\. (iin.

[CHASUBLE] — I4i> —

chapeau, riabitiide de les poiier sui' l'épaille se conserva. Mnns- Irelet rapporte (jue, quand le duc de Bourgogne entra

dans la ville de Gand, le bâtard d'Armagnac était à cheval, près de lui, « le chaperon sur l'épaule ».

Voici (fig. 11) deux personnages s'accostant, ainsi représentés ^ : « Et fit manière de mettre son chaperon qui sur son épaule

« estoit- » Lorsque le chaperon était posé ainsi, retourné, sur

l'épaule, pour le maintenir, la queue était enroulée autour du cou, ainsi que le fait voir notre figure.

Les gens du parlement, les avocats, les ecclésiastiques, portaient des chaperons fourrés ; aussi les désignait-on ainsi. Quand du Guesclin réclame de Charles V des secours en argent, le roi cherche à lui faire entendre qu'il ne peut lever de grandes sommes dans le royaume sans fouler ses sujets : « Hé sire, reprend du Guesclin, que ne faites « vous saillir ces deniers de ces gros chaperons fourrez, c'est assa- « voir prélats et avocats, qui sont des mangeurs de chrétiens ^ »

Dans les Cent Nouvelles, il est question « d'ung chaperon fourré « du parlement de Paris ^ ». En campagne, les hommes d'armes portaient le chaperon en place du heaume ou bacinet, qu'on ne mettait qu'au moment de combattre. Jeanne Darc portait Thabit d'homme et le chaperon déchiqueté ^ C'est sous le règne de Louis XI que cette coiffure cessa d'être portée, si ce n'est par les gens de robe. Sous Charles VIII, les vieilles gens même ne portaient plus le chaperon, qui était remplacé par la coiffe et le chapeau.

CHASUBLE, s. f. Vêtement sacerdotal {casula). C'est, dit Guillaume Durand, la parva casa ^ l'habit fermé auquel les Grecs avaient donné le nom de TrXav/ja. et qui, dans la primitive

Église, peut être confondu avec la cape (voy. ce mot). Originai-
ment, en eliet, la chasuble est un vêtement complètement ciï'cu-
laire, percé d'un trou au centre, pour passer la tête (fig. 1). Porté,
ce vêtement aliectait l'apparence présentée dans la figure 2 de
l'article Chape.

Quelques auteurs ont prétendu que la chasulde primitive traî-
nait h terre. Aucun monument ne peut faire admettre cette hypo-
thèse. « Comme une petite maison, elle couvrait entièrement
l'homme »,

1 Ms. fies C.hron. de Froissail, xv siècle, Bililiutli. imper.,
fouds Colbert, u» 8:i23.

- Cent Novv. ?iomd., nouvelle XXXII.

•' Méni. sur Bertr. du Guesclin ÇCol/. des mém., t. I, p. 066). '

" La Dame à trois maris, nouv. LXVII.

o Jdurnnl d'un bourgeois de Paris sous Cliairles VU [Coll. des
mém.. t. 111. p. 264).

6 nationale, lilj. I. vn\\\. vu.

CHASUBLE

dit saint Isidore de Séville*; mais elle ne descendait pas au-des-
sous des chevilles. Pour faire usage de ses bras, le porteur de la
chasuble relevait les deux côtés du vêtement au-dessus des poi-
gnets, de manière

à former de nombreux plis latéraux ; mais la gêne que ces plis épais devaient causer aux mouvements lit que, dès le xi^e siècle, on échancra un peu la chasuble sur les deux côtés correspondant aux bras, et (pi'au lieu d'être ronde, elle devint ovale (lig. 2). On ne voulait pas

toutefois l'ouvrir entièrement, à cause de la tradition attachée à cette robe : « Et parce que la chasuble est l'unique vêtement de son « espèce », dit Guillaume Durand ; « entière et fermée de toutes << parts, elle signiie l'unité de la foi et son intégrité-. » Il semblerait que, pendant les x^e et xi^e siècles, il y eût de l'hésitation dans la façon de tailler la chasuble. Quelques monuments de ces époques la représentent plus courte par devant que par derrière. Et bien qu'on ne puisse pas toujours s'en rapporter aux représentations grossières de ce temps, cependant elles exagèrent plutôt certaines dispo-

' " Quia iuslar parvoe casiP, totuiii lioiniujiii tegebat. » - lialiojjiale, lib. I, ('ap. vu.

[CÎLASLBLE] __ 144 _

Sillons des vêtements qu'elles ne les dissimiilenl. La figure 3 représente un évêque porleur d'une chasuble évidemment plus courle devant que derrière ». Une large broderie, ou peut-être ramirl poartourne l'ouverture du cou. Le bord inférieur de la chasuble

ffiiwïi; û7 i^iL^a

est également garni d'un riche galon. Un autre exemple tiré de la tapisserie de Baveux, attribuée à la reine Mathilde, mais d'une époque un peu plus récente, comme on sait, nous montre l'arche-

vêque Stigant revêtu d'une chasuble très-courte sur le devant et tombant, par derrière, à la hauteur des jarrets. Sur la chasuble est

' Conunct. llnnunis epmopi. l;il,lilo(l,. i,n,,rr.. fonds Saiut-Gen.min lalin. u» ;]n.j.

CIIASLI tLF.

posé le pallium (fig. 4). AdmeUons que celte forme ail été suivie, pendant les xth et xith siècles, dans quelques diocèses; car il faut dire (|u'alois il régnait une certaine anarchie dans la coupe des vêtements épiscopaux. On revint, pendant le xn^e siècle, à la chasuble également tombante par devant et par derrière. Indépendamment des peintures et des bas-reliefs de celte époque, qui ne peuvent, à cet égard, laisser subsister le moindre doute, nous possédons encore

STIGANT

ipiehjues-unes de ces chasubles; et, entre autres, celle de saint Thomas Beckel, déposée dans le trésor de la cathédrale de Sens. Ce vêtement authentique n'est plus la planète ronde, ni même ovale de la primitive Église; il est coupé en forme de large entonnoir, afin de donner sur les bras un amas moins considérable de plis. La figure 5 Itrésente en A la chasuble de saint Thomas Beckel par devant, et en I) par derrière. Coupée dans une étoffe de soie violet très-sombre, elle est décorée par devant d(î broderies d'or faites à la main, représentant deux séraphins sur la poitrine et des rinceaux à la hauteur des clavicules. Sur le dos, il existe de même un bel ornement brodé en or. Des galons récents, mais qui remplacent l'ancienne passementerie d'oi', divisent cette cha-

suble d'une manière irès-origiiuile et qui produit un excellent el-
let lorsqu'elle est portée.

CHASUBLE

Il faul une certaine bonne volonté pour trouver dans la disposi-
tion de ces galons la représentation de la croix, et c'est qu'en elïet

ce signe n'apparaît que tard sur la chasuble. La ligure 6 nous
montre la chasuble de Thomas Becket portée avec l'amict faisant
collet, la mitre, l'aube, le manipule et l'étole du même prélat.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome 3 ■ PL IH

ùolllelle Duc direxit.

CHASUBLE DU TRESOR DE SAINT SERNIN à Toulouse

V^" A Morel 8 crédateurs

împ R Eng«l/n«nn Pans

— 147 — f CHASUBLE]

Il existe dans le trésor de l'église Saiiit-Sernin de Toulouse une
chasuble qu'on suppose avoir été portée par saint Dominique, et
qui est certainement d'une date plus récente*. Celte chasuble,
dont la figure 7 donne le trait, est faite d'une étoffe de soie à fond

pourpre foncé, sur lequel se détachent des rinceaux d'un pourpre chaud, clair, des paons et des pélicans lissés d'or, rehaussés de vert.

Entre les paons, dont la queue est éployée, on lit, en lettres vertes, paone, et sur les ailes des pélicans, en or, hélice pour pelice ou pelicano. Ceste étoffe, reproduite dans notre planche III, est d'un merveilleux effet. " ^

Devant la chasuble est cousu un oi'froi brodé en soie de couleur, à la main, et représentant des saints personnages nimbés sur un fond frisé or. Autour du cou est une bordure fine également brodée et figurant des feuillages alternativement verts et rouges sui' fond or. Cette chasuble, portée, donne des plis plus heureux encore que celle de saint Thomas Becket, en ce que la partie inférieure est, relativement à la longueur des côtés droits, plus ample. Les bras sont moins chargés et l'étoffe drape mieux sur le devant. C'est à dater de celte

' Siii.il I>i)iiiiiiiui(' iiiouriil (Ml \i-2\. l't ccUc cliiisuhli'. suit coimiie lissu. soit l'oiinie broili'i'ic's, st'iiililcrait ilaler du milieu du xiii"" sièflo.

r niArssRS] — l'i8 —

époque ' que le devant des chasubles est fréquemment décoré d'orfrois, de broderies avec personnages. L'étoffe du corps de la chasuble est un très-beau tissu qui, à en juger d'après les inscriptions latines et non arabes ou grecques, appartient à la fabrication occidentale-.

La forme de la chasuble ne se modifie guère pendant tout le cours du xni^ siècle et le commencement du xive. Ce n'est que

vers la fin de ce siècle que la chasuble prend un peu moins de longueur dans la partie qui recouvre les bras, et un peu plus d'ampleur dans sa partie inférieure, bien que son extrémité soit taillée en pointe. On obtenait ainsi des plis latéraux plus amples et l'on embarrassait moins les mouvements. Ces chasubles sont faites, d'ailleurs, d'étoffes très souples, de manière à donner des plis délicats. Une belle statue d'évêque, d'albâtre gris, qui fait partie du musée de Toulouse (fig. 8), explique mieux que toute description le port de ce vêtement vers la fin du xiv^e siècle. Ici l'amict forme un large collet souple, et les bords du linge tombent sur la chasuble. La crosse, conformément à l'usage de quelques diocèses du Midi, est ornée du sudarium, très ample. L'évêque porte une tunique à manches larges par-dessus l'aube. L'étole dépasse le bas de la tunique ^

Au xve siècle, la chasuble devient moins ample encore sur les bras, elle s'arrondit par le bas et se charge sur le devant d'orfrois très riches. Les étoffes dont elles sont faites sont moins souples, forment des plis plus cassés et qui épousent moins bien la forme du corps. Au xvi^e siècle, on exagère encore cette dernière mode, et l'on arrive, au xvn^e, à la forme de la chasuble moderne, qui ne recouvre plus les bras et se compose de deux pans d'étole roide tombant devant et derrière. D'un très-beau vêtement on en vint ainsi à faire un ornement difforme, qui donne à celui qui le porte l'apparence d'un énorme coléoptère.

Le pallium était porté sur la chasuble (voy. Pallium).

CHAUSSES, s. f. pi. {chauc.es, hueseas). Vers les derniers temps du moyen âge, les chausses s'entendent comme braies, c'est-à-dire

1 Milieu (du \iw siècle.

- Voyez la partie qui trailc des étoffes.

^ Nous renvoyons le lecteur, pour hieu connaître le i.mt des chasubles pendant les xii«, xiii" et .\iv siècles, aux belles statues des cathédrales de Paris, de Chartres. d'Aniens, de Reims, de Limoges. Ces figures, ayant été gravées et photographiées bien des l'ois, soûl entre les mains de lout le monde.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS Tome III. Chasuble, fig. 8.

CU:U'/M/M

CHASUBLE EPISCOPALK (xiv siècle)

Cii. Eggi.mann, éditeur.

Imp. MoTTEBOz et Mautinet.

— 1 'f9 — [CHAUSSES]

comme caleçon s'attacliant à la ceinture et descendant aux genoux (voy. Braies). Mais il y a là confusion dans les appellations. Les chausses sont bien ce que nous appelons aujourd'hui bas, c'est-à-dire le vêlement des jambes et des pieds. Quelquefois ces chausses étaient assez longues pour composer le vêtement auquel aujourd'liui on donne le nom de maillot, et ne former qu'un avec les braies. Alors, c'était le nom de braies à pieds ou braies chausées qui leur convenait. A l'article Braies, nous donnons des exemples de cette extension du vêtement inférieur, qui se compo-

sait ainsi du hant-dechausses et du bas-de-cliausses, d'où nous avons conservé les mots bas et chaussettes.

On appelait chausses semelées, des bas ou chaussettes garnis de semelles de cuir.

Les chausses étaient souvent d'une autre couleur et d'une autre étoffe que les braies; on en faisait de drap, de tricot, de laine ou de soie; et dès les premiers temps du moyen âge ces chausses étaient

[CIIAI'SSES] — 150 —

brodées, ou garnies de passementeries et même de perles ou de pierres précieuses.

Les chausses, chez les populations des Gaules, remontaient jusqu'aux genoux, et étaient maintenues non pas seulement par des jarretières, mais par des lanières qui, parlant de la cheville, s'enroulaient autour de la jambe pour venir s'attacher au-dessous du genou. Les braies amples tombaient à peu près à la même hauteur sous la tunique. Le coffre d'ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale de Troyes, et qui date du vni^e siècle, montre deux empereurs ainsi chaussés'. Un manuscrit de la Bibliothèque impériale, du x^e siècle -, donne un personnage coiffé de la couronne carrée et nimbé, dont les jambes sont vêtues déchausses ainsi posées (fig. i). Entre les chausses et la tunique, la jambe reste nue ; ici les braies font défaut, suivant la coutume de certaines peuplades du Nord^ Ces chausses basses sont souvent formées de deux pièces : une molletière, et une chaussette semelée (ainsi que le montre notre figure) venant recouvrir la molletière. Le galon de passementerie S(!rrait le tout ensemble. De petites bosselles de métal ornaient parfois ces chausses, faites de tricot

de laine ou d'étoffe feutrée. C'était là un excellent vêtement de jambe pour la marche, à la fois souple et serré. Les hommes les portaient en toutes circonstances pendant la période cariovin-gienne, et l'empereur Chaiiemagne se conformait en cela à l'usage général, car il était représenté avec ces sortes de chausses sur la mosaïque de Sainte-Agnès {intra muros) de Rome \ la- quelle avait été faite de son temps.

Dans la tapisserie de Baveux, on voit les hommes non armés vêtus de braies très-larges sous lesquelles s'attachent les chausses, qui remplissent exactement la fonction de nos bas et qui étaient faite> de tricot ou de drap feutré.

A la fin du xi^e siècle, les gens du peuple, les petits bourgeois, les paysans, se mirent à porter des chausses basses ne montant qu'audessous du mollet. Ces chausses, faites de grosse laine et feutrées, étaient posées, soit directement sur la peau, chez les pauvres gens, soit sur de longues chausses beaucoup plus fines. Lorsqu'on voulait marcher dans la boue, on mettait par-dessus ces chausses des patins de bois, usage, d'ailleurs, fort ancien dans le nord des Gaules.

' Travail byzantin ; niiiis les coslunies des deux enipereuis sout occidentaux. 2 Fonds Saint-Oerniain des Prés, n° .10.

•^e Les Écossais ont seuls conservé cet usage, très-répandu dans les (laules dès avant l'invasion romaine.

'» Ciampini.

— loi — [CHAUSSES]

Un des bas-reliefs de la porte principale de l'église abbatiale de Vézelay 1 nous montre un paysan, dont les jambes sont ainsi

garnies de leurs chausses basses et de patins retenus par des courroies

(fig. 2

Les courtes chausses furent longtemps conservées dans les classes inférieures. On en voit figurer sur les bas-reliefs des xn^o et xn' siècles. Ce sont (fig. 3) de véritables chaussettes épaisses, drapées, pardessus lesquelles on mettait des patins ou galoches pour sortir-.

Ces chaussettes ne dispensaient pas de porter les braies ou les hautes chausses à pieds ou sans pieds. Ces hautes chausses, qui n'étaient (que les braies divisées en deux, parties indépendantes l'une de l'autre, s'attachaient séparément à une ceinture ou au pourpoint au moyen d'aiguillettes. Les gens de la campagne portèrent longtemps

' Dernières années <lu xi^e si(H-lc; sous la Irl)uie ilii pDrclie.

'^e 15u,s-reliefs des occipalions de ranm'-o (hiver), portail uc-ciilL'nlai df la cathédrale d'Amie is.

CII.USSI'S

— lo^e -

ces longues chausses, qu'ils ne prenaient pas toujours le soin d'al-

— loo — [CIIAKSSES]

lâcher cl qui leur ballaient sur les jambes (lig. 4)'. Plus souvent encore ils laissaient les cuisses nues, et portaient des chausses roulées autour du genou sur une jarretière (voy. fig. 4, en A); ou bien ces chausses n'avaient pas de pied et ne faisaient que protéger les jambes, moins contre le froid que contre les broussailles (voy. en B).

Quant aux chausses des gentilshommes, elles étaient d'une grande finesse et de couleurs brillantes :

i(N"i .i celui n'ait frés henniuu blaue

Il Chances de soie, soUers de Cordouan -. <•

" Lasce unes ehauces blanches corn tlor de lis ^. >>

u Ses chausses furent de paic d'oulrenier '►. »

« El ses ij chances qui fureul de sanguin ■'. •>

Les chausses longues laissaient parfois passer une partie du pied, recouvert alors par des chausseltes ou des souliers d'éloite :

« Hueses tirées dons li talons eu ist *^. »

Au w^e siècle, les chausses longues, en façon de pantalon à pieds, étaient portées par toutes les classes. Les paysans, comme nous l'avons dit plus haut, portaient encore seuls les chausses séparées en façon de grands bas. Voici une chanson de cette époque, qui montre que les cavaliers, les gens d'armes même et les piétons, portaient ces sortes de chausses collantes qui se confondent avec les braies. Un homme d'armes revient de la guerre sur son cheval, ses vêtements sont en lambeaux ; il rencontre un piéton vêtu de bonnes chausses neuves :

» Le gent d'arme prestenienl.
 ' . Lui dist : Or vous arrestés,
 a Vos cauches certaincnienl
 i< Convienl que vous nie preslés ;
 « Mes habis sont desquirés
 " En la guerre loul pour voir,

Or k coup, or vous délivrés

" (!ar vos cauches me faull avoir. »

' Manusc. des Chrou. de Froissarl, xv'^' siècle, liildioli.
 imper.

- Prii;e d'Orange (xii^ siècle).

3 Li Romans de Garni le Loheiaïn (xiii" siècle).

■ ' Faites d'étoffe d'Orient. ^Guillaume d'Orange.

'- Ibid.

" Li Romans de Gnrin le Lolieruin{\\v' siècle).

" Sous Chiules Vil.

Par force, le compagnon consent à livrer ses chausses, mais il
 demande à lliomme d'armes, en échange, les siennes :

« L'inminc armé, sans penser mal,

<(Lui oUria bonnement,
 « Disant : Tencs mon cheval.
 « A la terre l'omme armé
 « S'asist pour soy descaucher ;
 « Les cauches dont j'ay parlé,
 'I Commencha à reeaucher.
 ic Quand l'autre lui vit muchier '
 u L'autre jambe, il s'avisa
 « Qu'il faisoit bon chevauchier,
 « Lors sur le cheval monta.
 ce Le conipaignon s'en alla
 « Sur le cheval bien montés.
 i< L'autre crie : Hola ! hola !
 « Tenés vos eauches, tenés !
 ■ — Certes vous vous abusés ;
 " Mes cauches vous duiseut bien (vous vont bien).
 » Vous en estes bien parés,
 « Mais ce cheval sera mien ^ . »

Cette assez plaisante chanson indique clairement que ces
 chausses étaient faites comme sont faits nos pantalons à pieds ;
 c'est quand le compagnon voit que l'homme d'armes a passé une

jambe et s'apprête à passer l'autre, qu'il prend son temps pour décamper. Ces chausses rentrent donc dans la forme des braies de la dernière époque du moyen âge (voy. Braies).

On donnait aussi le nom de chausses semelées à des bottes molles qu'on portait pendant le xv^e siècle :

<(Bouuectz coui'tz, chausses somellées <> Taillées chez mon cordoueunier « Pour porter durant ces gellôcs 3. »

Villon parle aussi de ses chausses ou houseaux ne prenant que lu jambe et laissant le pied nu :

Cl Et mes housaulx sans avant picdz ». »

' Muchter, cacher ; s'euteud ici comme passer l'autre jambe.

* Chants histor. et popul. du temps de Charles Vil, publ. \y.\Y M. Le Roux de Liney ; Aubry, 1837.

3 Villon, Petit Testament, xxi.

* lùid., XXIV.

— 155 — [CHAUSSUIË]

Et ailleurs :

<i Ce dont ou rouvre mol et grève. . . ' . . . »

c"esl-cà-dire le vêtement qui couvre les mollets et le tibia ; ce sont des chausses comme celles représentées en B dans la figure 4.

Les femmes portaient des chausses comme les hommes ; mais ce n'étaient que des bas longs attachés avec des jarrettières : « Pour (< 6 aunes de pers, délivré celui jour à Jehan le Bourgui-

gnon, pour « faire chances à la Royne et pour ses lUes, 128 s. pour aune, vallent « 81. 8 s. ' ') — « Pour 8 aunes d'un pers azuré de Broisselles, à « doubler ledit fons de cuve et faire chances pour ladicle dame, ((191. 4 s. ^ »

A la fin du xV^e siècle, les textes des inventaires distinguent le haiit-de-chausses du bas-de-chimsses : « Demie aune escarlate de « Fleurance... pour faire ung bas de chausses pour rattacher à ung '< hault de chausses mv-parties de salin blanc et tanné, bandées de « drap d'or raz tanné *. » Alors, en effet, les hommes portaient des chausses semblables à nos très-longs bas, collants par conséquent, qui s'attachaient au haul-de-chausses, lequel ne descendait que jusqu'au milieu des cuisses et qui était fixé par des aiguillettes au pourpoint.

« Lors commença le monde attacher les chausses au pourpoint, « et non le pourpoint aux chausses ; car c'est chose contre nature, ft comme amplement ha déclaré Ockam sur les exponibles de « M. Haulte (Ihaussade ^ »

CHAUSSURE, s. f. {cauces , cordoan, suière , soliers, huesels , houzeaux, estiivaux, galoches, cherboles). Nous comprenons dans le même article les divers genres de chaussures, d'autant qu'il est difficile de les distinguer sur leurs noms propres, et que plusieurs ont un caractère mixte. Des cippes funéraires de l'époque galloromaine nous montrent des personnages chaussés de souliers lacés ou attachés par une boucle sur le cou-de-pied. La caliga, sorte de sandale recouverte, attachée à la jambe au moyen de courroies, était la chaussure habituelle des Gaulois et de quehjues peuples de la

' F. Villuu, /e Grand Textdiufjtt, \c\.

- Confiiede Geo/froide Fleuri, 131 G.

■' Dép. du mariage de Blanche de Bourbon (mariée à Pierre le Cruel).

■• invent, de 1490.

" Gargantua, v\va\). viii.

[cnAissi'RE] — io6 ~

Gorinanie. Cette chaussure ne laissait pas les doigts des pieds libres ; mais ouverte sur le cou-de-pied, elle était attachée par des courroies croisées autour de la cheville et de la partie inférieure du mollet. Les tribus germaniques qui envahirent la Gaule au v^{*} siècle portaient la chaussure fermée et lacée à la manière des peuples du Nord', et aussi faite de morceaux de peau fixés à la cheville avec des bandelettes. Au ix^e siècle, nous voyons que les paysans de la Gaule n'avaient pas sensiblement modifié Tantique chaussure qui

Ji.%t.

ressemblait assez aux espadilles de nos populations des Pyrénées (fig. 1) 2. Ces chaussures consistaient en une semelle de cuir ou de jonc, à laquelle était attachée une empeigne de peau ou de grosse toile avec des lanières qui bridait le cou- de-pied et renforçaient les parties latérales. Des jambières de grosse laine ou de peau protégeaient le bas de la jambe. Les souliers des nobles, représentés sur les manuscrits carlovingiens, se composent d'une empeigne très couverte avec patte , d'un quartier avec pattes à coulisses pour passer une bandelette qui se nouait devant la patte de l'empeigne (fig. 2) ^ Ces chaussures étaient faites de peau souple recouverte

' Chaussures (l'couvertes dans des tourbières de la Soniine. ^
Pasteur. Prophet. (Bibliotli. impôr.. mss. d» 434, ix' siècle).

3 Bible de Charles le Chauve, Bibl. imprr. Voy. aussi les chaus-
sures dites de Charleniagnc, conservi^es au tn'^sor impér. de
Vienne et reproduites dans l'ouvrage de Willemin.

r CHAUSSIRE]

d'une étoffe de soie brodée de perles et enrichie parfois de
pierres fines. Pendant le xi^ siècle, nous voyons les hommes
nobles porter

£.cû/ii/'M;!ar.

des souliers sans attaches, assez hauts du quartier (fig. 3] i.
Les gens du peuple portent des sandales ou des chausses courtes,
ou sont représentés nu-pieds. Un peu plus tard, les campagnards por-

lent des chausses sans pieds, avec souliers attachés par un
bouton ou une boucle (fig. 4, en A), ou des bas de chausseg avec
des babouches (voy. en B) -. Alors les souliers des personnages
nobles

' Bas-relief du tyinpau de la porto priacipale de l'c'glise abba-
liale de Vézclay (tiii du XI" siècle).

- Manusc. de Herrade de LandsbL'ri,', hihliolli. do Strasbourg
(xii» siècle).

[CIAUSSIIKE] — 158 —

adoptent des formes variées ; les uns, semblables au soulier
repré-

G-tA'.Af

sente figure 3, sont fort richement ornés de perles, de passementeries

et de pierres fines (fig. 6) ; d'autres possèdent une haute patte au

' J'anuscr. de Hirsau de Landsberg, Biblioth. de Strasbourg (xii^e siècle).

log —

[CHALUSSE]

talon (fig. 6), (qui facilite l'insertion du pied ; quelques-uns sont pointus à leur extrémité antérieure et découverts sur le cou-de-pied ; plusieurs sont garnis de bandelettes qui s'enroulent autour du bas de la jambe ; d'autres encore ressemblent à des chaussettes courtes

avec un creux sur le haut du cou-de-pied. A cette époque, les religieux portaient encore des sandales (fig. 7) -, avec pièce de talon dans laquelle s'engageait à coulisse la courroie , qui était nouée sur le haut du cou-de-pied.

Les chefs francs qui envahirent les Gaules étaient chaussés de brodequins lacés se terminant en pointe.

C'était, dès le vi^e siècle, une marque de noblesse pour les hommes comme pour les femmes, de porter des chaussures élégantes. Ces chaussures étaient faites de peau tannée teinte, souvent brodées et ornées de perles. Il était d'usage, chez les Francs, de baiser la jambe et le pied du chef lorsqu'on lui adres-

sait une demande, qu'on implorait une grâce, et cet usage se perpétua jusqu'au commencement du xnr siècle :

« Où que li dus le voit, au piez li est aulez-* 1! Le pié li a baisié.
la janihi" et lou sole '►. »

« Por nous vous mandent salus et aniistiés,

" Et si vous mandent que venrout cortoiier,

« Serviront vous de gré et volentiers

i< Et baiseron vos cordewan eaucier^ . »

' Mus6c de Toulouse, siuliil. de la première moitié du xiic siècle. 2 Ibid.

•' A SCS pieds s'est jeté.

• La chaissoji de l'louuant, vers 11:2 [Les anciens poètes de France, publ. s:ius la fiirectiou de M. Guessard).

■• Chanson de Iluon de Bordeaux, vers i:i4 et suiv.

[CllALSSLIC] — 160 —

Le luxe des chaussures ne fit que se développer, si Lien qu'au x*" siècle, sainl Odoj accuse les moines de l'abbaye de Sainl-Marlin de Tours de porter des souliers azurés ou verts '. Cependant le peuple continuait à faire usage de l'ancienne chaussure en façon de bottes courtes ou de souliers attachés avec des courroies, et dont la semelle de cuir épais ou de bois était garnie de clous. Les sculptures et peintures du xn" siècle montrent assez que les chaussures de cette époque, pour les hommes et les femmes, étaient faites d'étoïïes ou de cuirs brodés de diverses couleurs, et d'une excessive richesse. Ces raffinements d'élégance ne pouvant

pas être surpassés, la mode des bandelettes faites de galons précieux enroulés autour de la jambe reprit, et se perpétua même pendant les premières années du xiii^e siècle, ainsi que le prouve le passage suivant :

<c Et si ert bel chauciés assés.

<i Car il avoil chauciers frétés; « Si avoit chances detrancies « Assés bien s:5anmeut chauciés ' . "

Celle mode des chaussures avec bandelettes fut abandonnée de nouveau dès le commencement du règne de saint Louis, pour ne plus reparaître. On revint aux souliers attachés avec des boucles ou des cordons et faits de cuirs colorés ou d'étoffes tissées d'or, de couleur ou brodées. Ces souliers étaient généralement découverts sur le cou-de-pied :

« Si fil imilt coiuteiueut caucics, « Com bons jolis et envoisiés,
« D'uuc cauces bien enlaillies.

« De neir et île verniel biies^ . »

Et plus loin il s'agit d'Amadas vêtu de neuf :

<■ r.arinès Ta imilt bleu caucié

« D'unes cauces bien decaupécs.

« De noir et de verniel bendées,

(. Mult bien séantes a sou voel *. »

Ces souliers étaient donc de diverses couleurs ; on leur donnait

' Voyez ['Histoire de lu chaussure, \yàv MM. P. Lacroix. A. Ducliesue, et Ferd. Seré. Paris, 1852.

= Le Lai du trot, y. 36 et suiv. L'expression chauciés frétés ne peut laisser de doutes, et ne peut s'entendre que comme chaussures avec bandelettes croisées.

; * t.i Romans d'Amadas et Ydoine, vers 1639.

♦ lOid., vers liltiS et suiv.

— 161 — [CIIALSSUHE]

les noms de soliers s'ils étaient fabriqués d'étoffe, et de cordoans ' s'ils étaient faits de peau. La ville de Lyon était renommée pour la broderie des souliers d'étoffe :

i< Le iiKitiu te doiir;ii iiu lieriiiiii |ielii;on,

» Uues eauees de paille, soliers pointz a Liou - »

Vers 1240, les souliers des gentilshommes prenaient exactement la forme du pied (lig. 8) ^ ; ils étaient souples, attachés par une boucle au-dessus du cou-de-pied ou pai- un bouton. Mais vers l;200

celle forme ne parut plus assez élégante; de plus, on prétendit accuser d'une manière plus fi'anche encore la forme du pied. Il y eut alors dans la mode des vêtements, comme dans la façon des meubles et jiiscpae dans l'architecture, une tendance très-marquée des esprits vers l'expression rigoureusement vraie des besoins tels que la société les comprenait. C'est alors que l'architecture abandonne complètement les dernières traditions byzantines pour s'en tenir à ce que commandent les programmes, les matériaux, les lois de la statique et de l'équiUbre ; que les

meubles affectent les formes voulues par l'usage auquel ils étaient destinés, sans plus tenir compte des influences orientales qui, pendant tout le cours du xii^e siècle, s'imposaient à toutes les industries comme aux modes. Et puisqu'il s'agit de chaussures, c'est le pied qui commande exactement la forme qu'on leur donne. En effet, voici (fig. 9) la trace d'un pied sur le sol, la semelle circonscrit exactement la surface occupée par la plante ; mais, pour ne pas fatiguer par la pression l'extrémité des

1 Covdoan, cordotn, cuvdiun, covdebisus, corduhan, souliers t'iiils île iie;iii île ilir\i-e priiparce origiuaircincut a Cordoiiie. On en fabriquait bcaieouj) en l'roveuee. De ee mot on fit cordonnier . corduhanicr. (:ourdoe7micr, et ent'n cordonnier.

* Li [îu^ nons de l'nrise ia duchesse (xiii^e siècle).

■*)des loinieaiix de Sain! hriiis, ret'ails sous saint l.oi.is.

III

doigts, qui tendent à s'enfoncer dans la chaussure, un espace libre est laissé en a. La partie la plus délicate du cou-de-pied, celle qu'une pression fatigue le plus, parce qu'elle est sillonnée de vaisseaux sanguins qui gonflent facilement, c'est la partie externe ; on la laisse

libre. Dès lors les souliers sont façonnés, ainsi que l'indique la figure 10. Doublés de fines fourrures au droit des chevilles et sous la patte, ces chaussures ne peuvent en aucune façon blesser ou fatiguer le pied, dont elles suivent exactement les contours \ L'entaille externe du coii-de-pied, qui laissait voir les basses

chausses de couleur, n'était pas sans grâce et parfaitement placée en raison de la conformation du pied. Cette chaussure se conserva pendant la dernière moitié du xii^e siècle, avec quelques légères modifications apportées par le besoin de changement des modes. Ainsi on exagéra

' statues, pL'iutiies, vitraux de 12ij k l;;,j,j, mauuser. u" (jS20, Bihlioth. iinpér.

iG3

[CHAUSSinE

bientôt la forme de la semelle donnée par la plante du pied. Les côtés bc (voy. fig. 9) furent taillés droits, l'espace efiul rétréci ; on raffinaît sur ces formes indiquées par le bon sens. D'ailleurs on

(i.c^/a./\aMcr.

attachait dans la classe élevée une grande importance aux chaussures ; il fallait qu'elles prissent bien le pied et ne fissent pas de plis :

Et marche jolietement De ses biaux soleres petits, Que faire aura fait si felis, Qui joindront as pies si à point Que de fronce n'i aura point ' . »

Avant cette époque, Guillaume de Lorris avait écrit ces vers :

■ ■ Solers k lus, ou esUviaus

' < Aies souvent frès et noviaus,

" Kt gar qu'il soient si cliauçanl.

■ Que cil vilain aillent ten(;aut

» En quel guise tu i entras,

Et (le quel paît lu eu islras

' le lioma7i de la rose, iiarlic de ,1. de Meung. vers \i~li'.i et suiv.

- Le Homan de lu rose, partie de ('. . de Loii'is, vers 21. jS cl suiv,

Quand Pygmalion habille sa statue :

.. Et par pi'iuil outeute li chauce

n Eu cliascun pié solnr et rliauce (bas)

<i Entailliés julivelciiunit

« A deus doic ilii pavniiiiPiit.

H N'ert pas de hosiaus estren6e,

■< Car el n'ert pas de Paris née ;

" Trop par fiist nule cliauceiiiiL'nte

Il A puecle de tel jovenle ' . »

Ce passage nous indique que les femmes portaient parfois — pour sortir à Paris dans les rues — des houseaux, qui étaient des bottines de cuir assez fortes, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Dès le commencement du xiv^e siècle, la pointe des souliers s'allonge ; les chaussures des grands personnages sont façonnées

avec un luxe inouï : « Ledit Estienne, pour la façon et paine de broder et « cointir (ajuster, parer} lesdiz sollers, c'est assavoir ouvrez de <(brodeure à une frète (entrelacs) d'or trait par losenges, et sur la « frète à quinte feuilles d'or trait, et sur chascune feuille une gi^osse <(perle assise au milieu, et sur le losenge un lion, et le champ tout « fait h la broche, dor de Chippre ; pour l'or trait, demi marc, 7 l. « 4 s. p., et pour or de Chippre, soie et façon, pour son compte, <(rendu à court, 24 l. p.; pour tout, 31 l. 4 s. p. -. »

Ce fut vers le milieu du xiv^e siècle que l'on commença de porter des poulaines. La poulaine était un allongement démesuré de la pointe des souliers ou de la bottine. Ce fut d'abord une affaire de mode. A.U commencement du règne de Charles V, les poulaines avaient déjà pris un assez bel accroissement, et ce prince crut devoir interdire le port des « trop oultrageuses poulaines » ^ En 1364, le continuateur de Guillaume de Nangis * s'élève fort contre l'estravagance de ces poulaines, qui se terminaient en corne d'une longueur démesurée ; il ajoute que le roi Charles V fit publier à Paris un édit par lequel il était défendu de façonner de ces sortes de souliers. Comme il arrive toujours, la mode fut plus forte que tous les édits des rois et conciles, et les poulaines ne furent pas de sitôt abandonnées ; au contraire, leur exagération alla croissant, les femmes

1 Le Romnn de lu rose, partie de ,1. de Meung, vers 21246 et suiv.

* Compte d'Etienne de la Fontaine, l.'5:)2. L'or trait était l'or ou l'argent doré étiré "a la filière ; l'or de Chypre était de même un fil d'or étiré, mais aplati au laminoir et enroulé autour d'un fil de soie, ainsi qu'on le pratique encore aujourd'hui.

3 Christine de Pisaa, le Livre des faicts dti sage roy Charles, chap. xxix.

* Co7itin. Chron. Guill. de Nangiaco, t. II, p. 368.

mêmes adoptèrent cette mode bizarre et gênante. La longueur des poulaines fut bientôt réglée par l'étiquette. Les gens de bas étage les pouvaient porter de la longueur d'un demi-pied; les bourgeois, d'un pied ; les chevaliers, d'un pied et demi ; les barons, de deux pieds. Quant aux princes, ils les portaient aussi longues que bon

s. dJ/LTHOMOT

leur semblait. Les sergents d'armes gravés sur la pierre votive de l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers (1876) portent des chaussures à la poulaine. Voici (fig. 11) une paire de ces bottines.

de peau probablement, agrafées par dessus par des crochets entrant dans des œillets. La figure 12 présente des chaussures à la poulaine de la fin du mv*' siècle, avec hauts quartiers» et la figure 18 des

[cii.MSSiiii-:] — 166 —

souliers de la même époque K Les poulaines s'allongeaient si bien, qu'il devenait très-difficile de marcher avec ces longues pointes flexibles, aussi les attachait-on, soit à la patte antérieure du soulier, ainsi que le montre la figure 14, soit à la jarrettière, par des chaî-

nettes d'or ou d'argent. Ces chaînettes étaient parfois garnies de sonnettes. Des élégants trouvaient plus convenable de relever

la poulaine naturellement (fig. 15 en A) au moyen d'un fil d'archal masqué sous l'étoffe, et de terminer la corne par un grelot, ou une houppe, une fleur. Notre figure 15 ^ montre, en outre, comment on se servait de patins de bois avec bride pour ne pas salir les souliers, si l'on sortait des appartements. En B, est un soulier de bourgeois de la même époque, avec patin préservatif de la boue, et en C une botte de personnage noble, de même avec poulaine et patin ^ La mode des poulaines s'étendit même aux armures (voy. la partie des Armes), si bien qu'il était impossible à un homme d'armes de marcher.

Le temps de la vogue des poulaines est compris entre les années 1390 et 1440, et elles atteignent leur plus grande longueur vers 1420. A dater de cette époque, on les voit se raccourcir, puis disparaître vers la fin du règne de Charles VII. Alors, et jusque vers l'année 1470, elles ne sont plus portées que par des élégants attardés et des personnages attachés aux anciennes modes; au contraire, les

' Mss. de la Bi'jliutli. iiuiiér.

2 D'une peinture de la fin du xiye siècle. cuil. Terreaux-Compaus.

■i Gaiguères.

souliers s'arrondissent du bout, et, vers la fin du xv^e siècle, ils se terminent carrément avec élargissement en façon de pelle.

Parmi les exemples que nous avons donnés, on a vu paraître des bottes et bottines. Ces sortes de chaussures, houzeaux, estivaux,

adoptées dès le xii^e siècle, étaient de formes variées et servaient à différents usages. Nous voyons les lieuses, houseaux, oesses, cités dans les contes et romans des xii^e et xiii^e siècles. Dans le Roman du mont Saint-Michel¹, on lit ces deux vers :

<• Li soUer suiit fail luit faitiz.

« Huescls oreul por les cuiz -. »

Il est donc certain que les lieuses étaient des bottes de fatigue, permettant de marcher dans la boue sans se mouiller. Dans le Diz

• Par Guillaume de Sainl-Pair, poète anglo-normand du xiii^e siècle. ^ Vers l'A'.} L'I suiv. — Euiz, luerccage, liunx [ilcius d'eau.

[CHALSSUIIE] — 168 —

de freire Denise le cordelier i, le frère séduil une iille el la pei-suade de se l'aire cordeliei' ; celle-ci revêl des habits d'homme :

" Ses biaux crius ot tel rooinguer ;

■ ■ Comme vallet fii t'st;mc(^

" lit t'u de bous hoisiaus cliaici'.

' Et de robe k homme vestuc

" Qui estoit jiar devant feudue. »

Dans VOustillement au villain², parmi les objets (qui sont mentionnés comme nécessaires, les

« Sollers et estivaus.

■ i El chauce et bousiaus. »

ne sont pas oubliés.

Lorsque le duc de Normandie revient de la chasse :

" S'est en la sale amout imiés,

" De ses oesses s'est descauchiés,

" Eutre eu la chambres d'or parée.

« Illeuc a sa iionier trouvée '■^'. »

Les houseaux étaient donc des bottes qu'on portait à cheval aussi bien qu'à pied, et qui étaient communes à toutes les classes, aux nobles comme aux vilains. Parfois ces bottes sont représentées lacées ou bouclées latéralement, mais le plus souvent elles sont fermées. Il semblerait même que les nobles, vers le milieu du xv^e siècle, portaient des houseaux justes, et qui ne pouvaient être ôtés qu'avec l'aide des valets.

Dans les Cent Nouvelles \ il est question d'un seigneur qui veut violenter une jeune villageoise ; celle-ci, prise au dépourvu dans la campagne, lui demande d'ôter au moins ses houseaux. « Je vous les « osteray ce dit-elle très-bien s'il vous plaist, car par ma foy je n'au- « roy cueur ne couraige de vous faire bonne chière avec ces paillards » houseaux. — C'est peu de chose des houseaux, ce dit Monseigneur ; « mais non pourtant puis qu'il vous plaist ilz seront ostez. Et alors « il abandonna sa prinse et sassit dessus l'herbe et tend sa jambe ; « el la belle tille lui osta l'esperon et puis lui tire l'ung de ses hou « seaulx que bien es-trois esloient ; et quand il fut environ à moitié

i Kutebeut', milieu du xiii^e siècle.

- De rouslUlement au villain {xiu« siècle). o Li Romans de Robert le Di/ab/e (xiv[^] siècle;. * La Hotte à (Ip)ti.

— 169 — [CIAUSSLIE]

.' à quoy faire elle eu nioull de peine, pour ce que tout à propos le >' tira de mauvais biays ; elle pari et s'enva tant que piedz la peuvent (< porter, aider et soutenir de bon vouloir et là laissa le gentil comte, « et ne (ina de courre tant qu elle fut à l'hostel de son père. Le bon « seigneur qui se trouva ainsi déçu si enrageoit et plus n'en puce voit, et qui à cette lieure Feus veu rire jamais n'eusl eu les « tiebvres... »

Les postillons, les hommes de train, portaient des houseaux renforcés aux genoux pour éviter le contact des harnais (lig. 16) '.

Il est plus difficile de savoir exactement ce qu'étaient les estivaux. Dans certaines contrées, en Angleterre par exemple, les estivaux étaient de larges bottes -, tandis qu'en France ils collaient aux jambes [equitibialia, suivant Jean de Garlande). On mettait des estivaux dans les appartements, et, en rapprochant les textes, ces chaussures paraissent être légères, faites de cuir souple ou même d'étole, et doublées souvent de fourrures :

" Ins estivaus forrés d'crmiue « Chaii(;a li rois •*...."

Les dignitaires de l'Eglise portaient des estivaux. Dans le Roman du renard, l'archiprêtre Timer « chausses ses estivaus[^] ». Renauld de Beaujeu, dans le roman Li biaux descomius'% décrit ainsi l'habillement d'un seigneur : c< Robe d'écarlate et de vair a une bande de « sebelin sans attaches. »

<< Uns cslivals caucirs avoil. »

' Le lio)nu/t'o7i, inaniiscr. u" 6'JSl, lJihliolli. inip('r. (xv[^]
sicdc)

- Mallieu Paris, a jpropos des slaluts de riipital de Saiut-Julieu.

^ Homan de Perceval.

■ 'Vers. 60?.').

■ 'i'ii xiir sirclu ; vers 2.jo1 cl siiiv.

[cii.vrssuRE] — 170 —

Or, ce seisiieui' chevalier, qui a nom Lanpars, est chez lui, il vient de jouer aux échecs, et il se lève pour recevoir le bel inconnu. Les estivaux étaient donc des bottes légères qu'on portait aussi

PKlHAlKt.

bien dans les apparlemeiits que dehors, lors(iu"il faisait beau temps.

Dans le Compte d'Etienne de la Fontaine ', il est question de fournitures ti'eslivaux pour le roi Jean :

« Guillaume Loisel, cordouannier du Roy, pour trois paires « d'estivaux, 32 s. p. la paire, et pour vingt-quatre paires de

— i71 — [CHAUSSURE]

« sollers '.... » — Dans le Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre 2, nous voyons qu'il est fourni, « pour Monseigneur Phi- « lippe, 17 paires de souliers et 3 paires d'estivaux. Le roi fait

« délivrer une paire d'estivaux à son fou, maistre Jehan, laquelle
<(coule 4 s. 2 d. »

Ces bottes molles étaient foi't en usage à la fin du xiv^e siècle et pendant le cours du xv^e. Alors, les hommes portaient des habits serrés, des braies et chausses collantes ; les estivaux étaient donc souvent nécessaires.

La figure 17, copiée sur l'une des images qui décorent les parois d'un coffre recouvert de cuir gaufré, faisant partie du musée de Cluny ^ représente un jeune homme portant l'habit de la fin du règne de Louis XI ; il est chaussé d'estivaux.

Ce qui précède montre combien la chaussure était, pendant le moyen âge, et principalement pendant les xi^v et xv^e siècles, une partie importante de l'habillement, et combien les gens riches se plaisaient à les varier, à les porter fraîches et de bon air. Ce passage d'Eustache Deschamps fait, d'ailleurs, connaître que la chaussure était au xiv^e siècle un objet de dépense assez considérable :

(^ Regarde k quelz périls tu t'ofres. »

Il s'agit, pour une femme, de tout ce qu'il faut pour tenir un rang convenable :

" Chaussemcut le fault et solers,

■> Pour les venues, pour les alers.

Il De blanc, de uoir et de vermeil,

■> L'uû de blauc, l'autre despareil *,

'> Qui soient fait comment qu'il prangue,

» Estroiz, escorehiez a poulaine,

■> Ronde, déliée et agile,

» Tant qu'om la voye par la rue;

u Aucune foiz soient k las,

" A bouclettes, puis liauls, jniis bas,

" Selon l'esté ou les yvers.

" Et la saison des tennis divers.

, " Faull chaucés et cote liardie

« Courtelette, afin que l'en die :

<> Vez-lk biau piet et faiticet^ . »

' Ce passage indique assez que les grands changeaient souvent de liausses. 2 1359.

■* Le martyre de saint Etienne.

' On portait alors (vers l.'Jti.j) des souliers déliés comme
coLileur. ün blanc, [.ai exemi)le, l'autre bleu, ou rouffe, ou vert.

"" Le Miroir de nianaye. » Kailii'et <•, joli.

[CILAISSULIE j — '172 -

Nous avons vu que pour marcher dans la boue, dès une époque reculée', jusqu'au \v° siècle, on portait des patins hauts, de bois, qui isolaient la semelle de la chaussure. Cet usage existait encore en France au milieu du xv^e siècle ; et, alors que les hommes ne portaient plus de bottes qu'en voyage, on mettait de doubles souliers, des galoches, afin d'éviter de salir les chaus-

sures. L'habitude de porter des bottes ou bottines cessa peu à peu après les guerres de la Fronde. Mais, lors de ces guerres, tous les gens du monde étaient bottés à la ville : aussi, Tallemant raconte qu'un Espagnol passant à Paris et s'en retournant chez lui, comme on lui demandait des nouvelles d'où il venait, il dit : « J'y ai vu bien gens, mais je crois qu'il n'y a <(plus personne à cette heure, car ils étoient tous bottés, et je pense « qu'ils étoient prêts à partir-. » « Maintenant, ajoute Tallemant. « tout le monde n'a plus que des souliers, non pas même des bot- « tines. Il n'y a plus que La Mothe le Vayer, précepteur de M. d'Anjou. « qui ait tantôt des bottes, tantôt des bottines ; mais ce n'a jamais « été un homme comme les autres. »

Quant aux galoches ou patins, on appelait encore, au xvi^e siècle, les écoliers externes qui se rendaient aux collèges le matin, des galochiers, parce qu'ils portaient des galoches par-dessus leurs chaussures, pour éviter l'humidité ^ . Les filles de service de la reine Anne d'Autriche, qui ne demeuraient pas au palais, étaient appelées galoches; et donnait-on ce nom à toute personne qui, chargée d'un service, n'était pas tenue à la résidence. Louis XIH, après la mort du cardinal de Richelieu, aimait à travailler avec M. de Noyers, car il ne voulait plus de favori, et M. de Noyers n'en avait pas les vues. Quand on parlait d'atïaires. si M. de Noyers n'était pas là, le roi disait : « Non. attendons le petit homme. » L'autre venait avec sa bougie en cntimini... « Il étoit, disoient les gens, jésuite galoche, « car il l'étoit sans porter l'habit et sans demeurer avec eux^ »

Les sabots n'étaient pas inconnus aux paysans; pendant le moyen âge, on les appelait cerboles. Dans le Roman d'Alixandre

% Antigone se désolé h propos du changement de fortune de la plupart des compagnons du héros mort, et il dit :

'< Teus avoit blanc aubère, or vestira caole « Et saulers paius à or qui or ara cherbole. »

1 Voy. Chausses, fig. 2.

- Mém. de Tnllemnt : M. d'Aumont.

■ * Les Nouvelles liécrr.atwns de Bouaventure Desperiers, noiiiv. lxiii.

' Mém. de Tallemant : Louis XIII.

■ ' Testamoat, f. SO. v. 20.

IT;-) — [CHEMISE

C/esl-n-dire : « Hélas ! tous ceux, qui avaient blanc haubert et souliers brodés d'or, ne vêtiront plus que la cagoule et ne chauseront que les sabots. »

CHEMISE, s. f. [kcmise, chainse). Tuni(|ue de dessous, à manches, fermée, faite de toile de lin ou de chanvre; on en portait aussi de soie. Les chemises de toile étaient désignées ainsi, chemises de cainsil .•

» Il ot i-lieiiiiise lie cainsil " Vestiie. délié et soblil '. ■>

Les chemises des hommes étaient courtes, celles des femmes très-longues et descendant jusqu'aux pieds, pendant le xn^e siècle. Nous en trouvons la preuve dans le passage du roman du trou-

vère Robert Wace, qui décrit les amours de Robert et d'Ârlelte[^].
Ce passage indiquerait que les femmes se mettaient au lit vêtues de chemises; cependant, cet usage n'était pas habituel, car dans le Roman de la violette, quand la chambrière a fait le lit d'Eiiriaut, sa maîtresse :

'I Sa dame apiele, si le couche

'■- Nue eu chemise en la couche ;

'1 Conques en trestoute sa vie

". La biele, blonde, l'escavie (l'accomplie).

Il Ne volt demonstrer sa char uuo'[^]. "

Ce qui surprend la chambrière ; aussi Euriaut lui répond qu'elle veut cacher ainsi à tous les yeux un signe que son ami seul connaît. En effet, habituellement, et jusqu'à la fin du xiv^e siècle, les femmes, ainsi que les hommes, se mettaient au lit sans chemises ;

H Li cuens Amiles en la chambre est venus, ■c En lit Ami s'ala
coucher touz nus : << Avec lui porte son branc* d'acier niolii. «
Et Luhias a les siens dras lolus[^]' ; (i Delez le conte s'a couchié nu
a nu[^]. «

Pendant les cérémonies qui précédaient l'armement d'un
cheva-

I I.e Lni del trot.

- Le Romnn de Rou (xii^e siècle), vers 7991 et suiv.

3 Romnn de la violette [ww[^] siècle), vers "ûl et suiv.

» Épée.

» LuMas a ôté sa chemise.

* Pocme A'Amisi t't Avilie, m?., franc, fomls Colbert. n^
7227-.i. Uiblioth. imp.

I CIIKMISE] — 174 —

lier, celui-ci mettait, au sortir du lit où il était couché nu, une chemise de lin blanche ' :

<« lîrais, clieinise ot de cheiusil

u Plus blanche que n'est flur en avril-. »

« Ceniise et braies de cainsil

((Plus blanches que flor ne grésil s. »

Ces chemises étaient faites, pendant le xn« siècle et jusqu'à la moitié du xiii% à petits plis et bordées (pour les femmes comme pour les hommes) de ganses et fils d'or au col et aux manches, qui restaient visibles :

<■ Trop fu apertenient veslue (la reine] ■i D'une chemise es-
troit cousue, .1 En braz, et par les pans fu lée, « Déliée, blanche et
ridée '*. >•

Et dans le Roman de la violette, Gérard :

<c Desous (un mantelet court) ot chemise ridée

K. Qui de lîl d'or estoit brodée,

« Viestue l'avoit pour le caut (a cause de la chaleur)

<i Querre volt aler Eiiraut-j. »

Et encore dans le conte Do chevalier de iEspée :

I. Et chemise gascorte et lée (> De lin menueinent ridée

Ces chemises étaient encore portées longues par les femmes à la fin du xni^e siècle, ainsi que l'indiquent les vers ci-dessous :

« ■ Tu passas devant son lit, « Si soulevas ton train' " Et ton peliçon ermin^e, « La ceniisse de blanc lin Tant que ta ganibete vis.

" Garis fu li pèlerins 9. »

' Voy. Legrand d'Aussy, Contes, t. I. p. 136.

- Lai del désiré, vers 97 .

3 Roman des aventures de Fiégi/s.

'* Extraits de Dolopatlios d'Heriers[\\i^e siècle).

2 Vers 3466 et suiv .

6 Vers 40.

" La partie traînante de la robe de dessus, la queue du bliaul.

•* Doublé d'hermine.

9 Conte d'Aucasin et Nicokie, manusc. u^o 'd?9, Biblioth. impi'r.

La figure 1 donne le haut d'une chemise i\i dame noble du xir siècle'. Le col, tout formé de pelits plis, est attaché par un bouton ; les manches, étroites au poignet, sont gaufrées d'après un procédé bien connu des blanchisseuses de fin. encore aujourd'hui. C'est sur cette chemise qu'on mettait le b্লাut, et habituellement une première robe sous celui-ci.

£.CaiLLf\LMOr.

Les hommes nobles portaient, ainsi que nous l'avons vu, des chemises à petits plis sous la robe ou le b্লাut, et même, quand il faisait très-chaud, directement sous le manteau; ces chemises étaient des tuniques ne descendant que jusqu'aux genoux et à manches assez justes (lig. 2j-. Les dames ne dédaignaient pas de tailler et coudre des chemises pour leurs maris ou leurs amants. Quand Ydoine guérit son ami Amadas de sa folie, elle se plaît à le vêtir de beaux habits :

" C.cniisL' cl braies lihmcēs a,

" OirY(li)iiin oousi cl tailla,

(1 De blanc caiusil liii'i ilcliic-'*. »

Vers la lin du \\\ siècle, le nom de chemise est remplacé habi-

' statues du portail Hoyai de la cathédrale de Chartres (xii= siècle). ' Vitrail de la cathédrale de Chartres : Ilaptr'aie du Cluisl (xiii" siècle). ^ Li Horuans il' Amadas et Ydoine, vers ;i76.'i et suiv.

luellement par celui de robes-lignes. On en l'aisuil de drap, pendant le xV siècle, pour la nuit.

On donnait le nom de doubles ou doublez à des sortes de chemises ou de robes de dessous faites d'étoffe mise en double (voy. ce mot).

COIFFE, s. f. Bonnet de toile, de laine ou de soie, juste à la tête, que les hommes nobles et les riches bourgeois portaient sous le chaperon, et les gens d'armes sous le heaume (voy. Cuapeuois). Les

gens de métiers, les artisans, dès la fin du xii^e siècle et pendant le cours du xiii^e, portaient une coiffe de toile ou de laine, suivant la saison, qui enserrait les cheveux, couvrait les oreilles et s'attachait sous le menton (fig. 1). Ce genre de coiffure est adopté par tous les hommes de la classe inférieure occupés de travaux manuels. Les

— 177 — [COIFFE]

petits marchands, les artisans, les ouvriers sont constamment représentés coiffés de cette façon, de 1220 à 1270.

La coiffe que les personnes d'un rang élevé portaient sous le chaperon, de 1300 à 1460, n'était qu'un serre-tête, une calotte très-juste, mais qui ne s'attachait pas habituellement sous le menton. Cependant on voit, au moment où Ton commence à adopter le

chaperon, que la coiffe attachée sous le menton est portée sous ce chaperon. La figure 2 nous montre une coiffe en forme de calotte, ainsi que les enfants et les très-jeunes hommes la portaient pendant le cours du xiii^e siècle et le commencement du

xiv" 2. Les coiffes que l'on portait sous le chaperon étaient de la même couleur que celui-ci.

La coiffe que la sage-femme posait, à l'église, sur la tête de l'enfant, après le baptême, avait nom cressemeu : « Item, la sage-femme » et la marainne doivent venir à l'église avec la demoiselle servante « de Dame, et doit la sage-femme porter le cressemeu \ »

Les femmes portaient des coiffes alors que la mode était de cacher entièrement les cheveux sous des coiffures montées, c'est-à-dire au commencement du xv" siècle. Ces coiffes étaient parfois de véritables serre-tête, qui enveloppaient complètement la chevelure (voy. Con[^]FURE).

Il n'est question de calottes régulièrement portées par les ecclésiastiques, pendant les offices, qu'en 1377, et encore faut-il que ces ecclésiastiques ne soient point revêtus du surplis ', ou qu'ils ne soient pas occupés aux fonctions de leur ministère.

' Voy. {ÎHAPKnoN, fig. 2.

' Des chapiteaux du cloître de Saiut- Ti'oilliine d'Arle> (tin du xiii" siècle).

^ Alicror de l'oicliers, les Honneurs de la cour, lî29.

♦ Statuts syuod. du diocèse de Poitiers, l.'m.

COIFFURE, s. f. Nous comprenons dans cet article tout ce qui concerne l'arrangement des cheveux et de la barbe, ainsi que les ornements dont on les couvre ; les articles Aumusse, Chapeau, Chapef{o>-, Coiffe, traitant des vêtements de tête qui ont un caractère d'utilité. Nous n'entreprendrons pas de discuter sur les

modes diverses qui lurent en usage dans les Gaules au moment de l'invasion des peuplades germaniques, relativement à la manière de porter les cheveux, de les teindre et de les nourrir. Les races aryennes étaient renommées, de toute antiquité, pour la beauté de leurs longues chevelures blondes ; et les poètes ont donné à la plupart des divinités de l'Olympe grec des cheveux blonds. A Rome, les chevelures des Germains étaient vendues aux élégantes pour parer leurs têtes, et, cà défaut de faux cheveux, les dames teignaient ou poudraient ceux que la nature leur avait donnés, pour en dissimuler la couleur sombre. Pendant le moyen âge, la couleur blonde des cheveux est considérée comme la seule qui puisse accompagner un beau visage, et il faut dire que les races conquérantes des Gaules qui composèrent la caste noble étaient renommées par l'abondance et la couleur fauve de leur chevelure. Les chefs francs portaient les cheveux longs ; c'était un signe de noblesse, une marque du rang qu'ils occupaient ; ils les entretenaient avec grand soin et les laissaient tomber naturellement sur les épaules. Grégoire de Tours dit * « que les Francs, « ayant traversé le Rhin, passèrent dans la Thuringe, et là, dans les « districts ou les cités, ils se donnèrent des rois chevelus {reges « crinitos) pris dans la première et, si je puis parler ainsi, dans la « plus noble de leurs familles {nobiiiiori suorum familia) ; ce que « prouvèrent plus tard les victoires de Clovis, que nous raconterons « bientôt. » Cet usage de porter les cheveux longs se conserva longtemps chez les hommes de race noble : les laisser en désordre était un signe de deuil ; les couper, la plus grande marque d'humilté et une sorte de dégradation. En effet, lorsque Clovis eut vaincu Cbararic, qui régnait à Térouanne, il le lit tondre, lui et son fils. Or, comme Chararic se plaignait de son humiliation et pleurait, son fils lui dit : « Ces

branches ont été coupées sur un arbre vert, et ne <> sont pas entièrement desséchées ; bientôt elles repousseront et - grandiront de nouveau. Plaise à Dieu que celui qui a fait tout cela « meure aussi promptement ! » Ce propos ayant été rapporté à Clovis, il le prit pour une menace, il ht trancher la tête aux deux princes -.

' Lil). 11, cui). IX, traïu'èâ Sulpicc Aloxamlrc et d'aillrcs autours. ' Greg. Tiiron. Hisl. Franc, lih. H, cap. xli.

La tonsure était, sous les Mérovingiens, une marque de servitude, et en se faisant raser tout ou partie des cheveux, ceux qui entraient dans les ordres se rendaient ainsi serfs de Dieu. Lorsqu'un homme libre était obligé de vendre sa liberté, — si, par exemple, il ne pouvait payer ses créanciers, — comme marque de sa déchéance on lui coupait les cheveux.

Le soin que les conquérants des Gaules avaient de leur chevelure, la vanité qu'ils tiraient de cet agrément, ne pouvaient guère s'accorder avec les idées que le clergé attachait aux avantages corporels. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les Pères, les conciles, les évoques prétendirent réagir contre les habitudes païennes ; et l'on sait quels rafflnements les Romains et les dames romaines apportaient dans l'art de se coïtTer. Déjà, au v siècle, Synésius, évêque de Ptolémaïs, s'était élevé avec une violence extrême contre les longues chevelures que portaient les hommes de son temps. « Ceux-ci, dit-il, qui ont soin de leurs chevelures, sont des adultères, « deseffeminés, des victimes de l'incontinence. » Tertullien n'est guère moins sévère à l'endroit des personnes qui teignent leurs cheveux, qui s'en parent avec ostentation. Le concile de Constantinople, en 692, excommunia ceux qui ont des cheA^eux frisés par artifice ; saint Clément d'Alexandrie, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysos-

lome condamnent les chevelures longues et frisées. Les évêques de l'Occident ne se firent pas moins les censeurs de la parure des cheveux et des fausses chevelures. Il ne paraît pas que les épi-grammes, les censures, les admonestations, les exhortations et les menaces aient empêché les hommes et les femmes qui vivaient dans ce siècle de se parer de leurs cheveux naturels, de les poudrer d'or, de les teindre, de les natter, de les friser, et au besoin de suppléer par de faux cheveux à ceux qui leur manquaient. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la mode était plus forte que les censures dès les premiers siècles du christianisme. Nous prenons donc acte des protestations du clergé, en reconnaissant qu'elles ne furent alors d'aucun effet, et que la coiffure, parmi les laïques, principalement dans les classes élevées, fut, dès l'époque mérovingienne, une des parties les plus importantes de la parure des deux sexes. Bon nombre de personnes se figurent volontiers que les hls de ces leudes francs, dont les mœurs étaient, en bien des points, si voisines de la barbarie, étaient vêtus comme des sauvages et n'avaient que peu de soins de leurs parures. C'est là un de ces préjugés qu'on entretient chez nous sur le moyen âge, préjugés démentis par les textes. Mais sans remonter aux Mérovingiens, ce qui serait sortir des limilos de cet

f COIFFURE] — ISO —

ouvrage, il est certain que, sous les Mérovingiens, la coiffure était pour les deux sexes une affaire essentielle. Les monuments de cette époque, manuscrits, bas-reliefs, nous montrent les hommes et les femmes de condition noble avec des cheveux longs, tombant derrière les épaules et laissant les oreilles libres. Les cheveux, divisés en deux parts sur le haut du front, sont parfois maintenus par un cercle. Ceux des hommes descendent un

peu au-dessous des épaules; ceux des femmes, jusqu'à la hauteur des reins, frisés ou plutôt ondes sur les tempes. Alors, du w" au x^o siècle, les laïques ne portaient pas la barbe, et les clercs, auxquels il avait été interdit jusqu'alors de la laisser croître, commencèrent à la porter courte. A la fin du x" siècle, les hommes ne portaient plus les cheveux longs mais coupés à la hauteur du milieu des oreilles et tombant régulièrement autour du crâne (fig. 1)'. Avec les cheveux ainsi disposés.

la barbe était taillée assez court, quelquefois en pointe. Les Normands, au moment où ils commencèrent à s'établir sur le sol des Gaules, ne portaient que les moustaches et se rasaient le menton ; leurs cheveux étaient courts et ne descendaient que jusqu'à la nuque. Vers la fin du x" siècle, les laïques, en France, reprennent la barbe, mais pointue et séparée des moustaches, qui sont coupées carrément. Les Normands, sous Guillaume le Bâtard, ne portaient point les moustaches, et quand ce prince eut conquis l'Angleterre, il obligea ses nouveaux sujets à couper les leurs, car les Saxons les laissaient croître, et ne suivaient pas en cela la mode des Normands. Grégoire VII envoya aux évoques des ordres sévères pour qu'ils eussent à faire couper la barbe des clercs dans leurs diocèses ; car, malgré les canons, tout le clergé portait de nouveau la barbe dans l'Occi-

1 Panneau d'uno rouverturo de livre (ivoire), Biblioth. iiiipér.

dent. Au commencement du xii" siècle, les hommes, en France, portaient la barbe longue, divisée en deux pointes, les moustaches distinctes de la barbe et de même terminées en pointe. Les cheveux étaient longs, tombant sur les oreilles et derrière le cou. La figure 1 bis explique cette mode i. Alors les

hommes tenaient à avoir le front dégagé et avaient grand soin de séparer les cheveux

par une raie au milieu du crâne. Ces barbes en mèches pointues demandaient à être cultivées avec soin ; pour obtenir ce résultat, on les enfermait la nuit dans des sacs avec certains onguents, afin de les rendre douces et soyeuses. Les moustaches s'appelaient fjuernon au xu^e siècle, ou grignon au xni^e* siècle :

« N'ert mie cliovalicr, encore ert valcton,

" N'aveit encore en vis ne barbe ne gueruon -. ■>

« Guillaunu' b)l. si laint comme charbon, '(De maniaient a froncé le grignon ^ . »

Les romans qui datent du commencement du xm^e siècle, rappor-
' D'un chapiteau île la porte occidentale de l'église abbatiale de Vezelay. La tête est coiffée d'une aumnsse légère.

2 Roman de Hou, vers 3817 et suiv. (xn^e siècle). ^ Roman de la violette, vers 1421 et suiv. (xiri^e siècle).

pellclU la coiUuine chez les nobles, au xii^e siècle, de prendre grand soin non-seulement de la barbe, mais des cheveux :

i< Desor son pis gisoit sa géant barbe florie, .. Diisque vers le braiol blanche cou flor uegie. " Par derrier ses espaulles est sa criue vergie, » A .III. fie\ d'ormier galoace et trenchée, 'I A boutons jaffarins l'avoit estroit ploie ; (. Li chapiax de son ebief valoit tote Pavie ' .

Ainsi des fils d'or et des boutons ornés de pierreries étaient tressés avec la chevelure des hommes nobles, lorsqu'ils prési-

daient quelque solennité.

Dans les bas-reliefs de la nef de Vézelay (1100), les personnages couronnés sont cependant représentés imberbes, ce qui ferait supposer qu'alors, dans cette partie de la France, c'était une marque de suzeraineté d'avoir les cheveux longs et la barbe rasée.

Quelques commentateurs admettent que le mot guernon doit s'entendre comme cheveux des tempes, et en effet, dans la chanson de Gui de Bourgogne, on lit ces vers :

« Dus Naimés de Baivière au est saillis au pies ;

« Son mante! lest chaoir, qu'est a or entailliés,

" Sa barbe li baloie juse'au neu du braier,

« Par desour les oreilles ot les guernons treciôs,

■> Derier el baterel - gentement ataliés ;

i> Mult ressemble bien prince qui terre ait a bailler s. .,

Et plus loin :

« Sa barbe li baloie juse'au ueu du braier.

" Par desus les oreilles ot les grenons treciez '*. »

D'après ces derniers textes, qui datent de la seconde moitié du XII^e siècle, on doit admettre que les guernons sont des mèches de cheveux partant des tempes, tressées et passant dessous ou dessus les oreilles, pour s'attacher derrière le cou, par-dessus la masse de cheveux couvrant la nuque et les épaules. Il n'était guère possible de tresser les moustaches et de les attacher de cette façon. Alors,

' La Conquête de Jérusalem, chant VI, vers u6"G et suiv.. composée par le pèlerin Richard et renouv. par Graiudor de Douai, publ. par C. Hippeau. - Hatcre/, chignon du cou.

^ Gui (le Bowf/ogtip, vers li!7 et suiv. i l/jicL, vers 1S39,

c"esl-à-dire de 1140 à 1170 environ, ainsi que le conslalent les sculptures des cathédrales de Paris, de Chartres , de Senlis et de beaucoup d'autres édifices, les hommes portaient la barbe très-longue, soigneusement onnée et divisée par mèches ; les moustaches distinctes ; les cheveux également très-longs, divisés en deux parts, recouvrant une partie du front et tombant derrière les épaules.

Ci

/ Illjllp o '

E.LVILLRmOT.

Outre le cercle qui maintient les cheveux sur le sommet de la tête et les empêche de tomber sur les yeux, on voit en eliet, comme l'indiquent les passages précédents , dans des sculptures de cette époque, les cheveux des tempes nattés, passant sur les oreilles, attachés par derrière et maintenant ainsi la masse capillaire postérieure (llg. 1 Ur.). Toutefois cette dernière disposition est rare, et

il fallait, en effet, avoir une terrible chevelure pour adopter cette coiffure que les poètes de la fin du xn« siècle et du commencement (lu Mil' prêtent à Clialemagne, au vieux duc Naimés, le Nestor des romans carlovingiens.

Mais, avant de passer outre , parlons des coiffures des femmes. Celles-ci, dès le ix^e siècle, portaient souvent de longs voiles, cachant

entièrement les cheveux et tombant sur les épaules. Cette parure semble avoir été spécialement affectée aux dames nobles. Voici (Qg. 2) * une représentation de cette coiffure que nous avons cru devoir traduire pour l'intelligence du vêtement par la figure 3. Sur le voile qui lui enveloppe complètement les cheveux, cette femme porte une couronne d'orfèvrerie , et une large agrafe circulaire retient les bords du voile, qui était rond et fait d'étoffe de lin très-fine.

Au xi^e siècle, les voiles des personnages nobles n'enveloppent plus la tête et ne font que couvrir le derrière du cou, les deux côtés

1 Ms. (les Prophéties, liibliolh. inipér.. fonds Sainl-Gerniaiu, ii^e 434 (ixe siècle).

des tempes, en tombant sur les épaules ; ils laissent voir les cheveux en bandeaux et s'échappant en longues mèches ondules sur les reins.

Avec le xn^e siècle la parure des femmes subit de véritables changements. Les rapports fréquents que l'Occident eut alors, nonseulement avec Constantinople, mais avec la Syrie, l'Egypte, la Vénélie, la Grèce, eurent sur les modes une influence considérable.

Ce n'étaient pas seulement des soldats qui alors se transportaient en Syrie, mais des artisans, des familles entières. Les femmes étaient très-nombreuses dans les armées des premiers

croisés ; cl, lors(|ue leurs chefs se furent établis à Anlioche, à Jérusalem, la plupart y firent venir leurs femmes. 11 n'est donc pas surprenant que celles-ci aient pris aux Byzantins et même aux Arabes quehiues-unes de leurs parures, et surtout ces belles étoïies qu'on fabriquait à Damas, à Bagdad et à Constantinople même. C'est alors, en effet, que la mode des vêtements longs, faits d'élolfcs souples, légères et crêpées, des

[COIFITHE] — 186 —

longues manches, des coiffures ornées d'or, s'empara de toutes les classes élevées :

« Vestiic fu d'une porpre rocc,

'(Sa criiie rrespe fu à or galouéc ' . »

Et encore lit-on ces vers dans un roman du milieu du xm^{me} siècle :

« Et ele iL'ii loule desliée

« Et s'estoit d'un lil d'ôi' trecsiéc

<(■ Mes si bel crin jilus reluisoient

K Que li ors dout trecié estoient

« Car il estoient crespé et tor,

« En son chicf ot .i. cercle d'or,

« Pierres précieuses et cliirres,

" A flors de diverses maiueres-. »

De 1130 à 1140, les femmes nobles séparaient leurs cheveux en deux grosses nattes qui tombaient devant les épaules (tig. 4)[^] ou bien, formant de chacune de ces deux parts deux longues mèches, elles les réunissaient au moyen de bandelettes de soie ou de tissu d'or (fig. o)\ Nous avons donné cette toilette entière, afin de faire mieux voir comment la coiffure s'hai'monisait avec l'ensemble du vêtement. Ici les cheveux sont recouverts d'un petit voile rond qui cache leur séparation sur la nuque. Le b্লাut (voy. ce mot) est fait d'étoties gaufrées et crêpées ; le manteau est une cape demi-ronde. Voici (fig. 6) comment les bandelettes réunissaient les longues mèches de la chevelure, passant successivement (voy. en A) en dehors des deux mèches, puis entre les deux. Ces coitiures devaient demander beaucoup de temps et beaucoup de soin, aussi n'étaient-elles adoptées que par les femmes nobles, auxquelles alors les loisirs ne manquaient pas. De beaux cheveux blonds ainsi entrelacés de bandelettes d'or et de soie, tombant jusqu'aux genoux et détachant leurs tons fauves sur les étoffes fines et crêpelées du b্লাut, souvent transparent, bordant le manteau fait de ces belles soieries d'Orient aux vives couleurs, se mêliint à l'éclat des pierreries de l'agrafe et de la ceinture, surmontés d'un très-léger voile de lin et d'une couronne d'orfèvrerie, devaient, certes, composer une belle parure. A la même époque, les hommes nobles portaient, ainsi que nous l'avons dit

' Guillaume d Orange, chansons de geste des xi" et xii[^] siècles, publ. par M. \V. J. A. Jonckbloet (Paris, 1854) : la Bataille d'Aleschans, vers 3103 et suiv.

= Extraits de Dolopathos, d'Herbers.

■i Du portail occidental de la ('athédralc de Chartres.

* Figure du portail de Notre-Dame de Corbeil, aujourd'hui déposée dans l'église abb:iliale de Saiut-Denis.

plus haut, les cheveux longs, laissant habituellement voir les oreilles et tombant en pointe derrière la nuque ; la barbe, frisée, entretenue

lu

■ i(Qio",y)f{

avec beaucoup de soin, ne descendait qu'exceptionnellement audessous du cou (fig. 7)'. Les bourgeois portaient également la barbe,

Sliitucs (lu jioihil occidcnhil tli' hi lallR'drjilo de Charlc:

mais les cheveux moins longs. Quant aux artisans, ils ne portaient pas la barbe et tenaient leurs cheveux assez courts •.

Cependant, ainsi que le montre la figure 1 ter, il était admis que

' Voyez les mss. du xn^e siècle, et notamment celui de Herrade de Landsberg. bihlioth. de Strasbourg. — Voyez aussi les bas-reliefs de cette époque : Chartres, Paris, Saint-Loup de Naud, etc.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome III

Coiffure^e fig. 5.

Hi

COIFFULLE hV. I>AMI' iNOÎM: (\ii» siècle).

Cn. nofiMANN, éditeur.

Inip. MoTTEnoz cl Martinet

— 189 — [COIFFIRE]

des personnages nobles et vénérables laissaient croître entièrement leur barbe, mais ce n'était pas là une coiffure qui pût convenir aux

hommes jeunes. Ceux-ci portaient les moustaches coupées carrément, la barbe en mèches soigneusement séparées et formant des

pointes se touchant ou se croisant; les cheveux coupés court souvent au-dessus du front, et tombant en longues mèches derrière les

[coii'iraE] — 190 —

oreilles et le cou. La figure 8, qui reproduit une sculpture de cette époque (1160 à 1170)', explique cette mode bizarre.

Jusqu'alors, il était d'usage de jurer par sa barbe, et les poèmes de la fin du XII^e siècle mentionnent encore celle ancienne coulume des Francs. Dans la Chanson de Huon de Bordeaux, Charlemagne s'exprime ainsi, lorsqu'il prétend faire un serment :

<> Et par la barbe qui me peut sor le pis 2. »

Ces longues barbes étaient gênantes lorsqu'on s'armait ; on les passait sous le heaume, et elles tombaient devant la rentaille du baubert :

u La barbe ot longe d'esc'au ueu del baudré,

>. Qui li pendoit desous l'eline jesmé ;

« Sous le ventaille de haiiberc l'ol jeté '■'. »

Dès l'origine du christianisme, le clergé s'éleva toujours contre l'habitude de porter des cheveux longs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et lui-même donnait l'exemple en se coupant les cheveux en couronne au-dessus des oreilles et se faisant raser le sommet du crâne.

A cette coulume il y eut cependant des exceptions, puisque les conciles interviennent parfois pour censurer les longues chevelures. En 1191, le concile de Toulouse déclare que tout clerc qui porterait les cheveux longs serait privé de la communion jusqu'à ce qu'il eût fait couper sa chevelure. En 1198, le concile d'York déclare vacants les bénéfices de ceux, parmi les clercs, qui s'obstineraient à ne porter plus la couronne et la tonsure. Quant à la barbe, les religieux réguliers, comme le clergé, la portaient pendant le xn^o siècle.

La barbe était considérée si bien comme un signe de noblesse, qu'on ne pouvait faire un plus grand affront à un homme libre que de la lui couper. Le poème de Floovant ^ part de cette donnée. Clovis a quatre fils; il confie Floovant, l'aîné, à son sénéchal, duc de Bourgogne, pour lui apprendre à manier les armes. Le sénéchal emmène le jeune prince à son hôtel, le fait bien manger ; après quoi tous deux vont se promener au verger, et s'asseyent

côte à côte sur l'herbe. Bientôt le duc s'endort « qui fu viaux et penez » :

<(n ol blainche la barbe jusque au ueu dou baudré. »

' Des chapiteaux de Thûtel de ville de Saint-Autoniû (11^o environ). 2 Chanson de Huon de Bordeaux, vers 1050.

s Chanson de Huon de Bordeaux, vers 5031 et suiv. (voyez la partie des Armes). ♦ Écrit au commencement du règne de Philippe-Auguste, si l'on s'en rapporte aux descriptions des mœurs, des vêtements des usages.

Ici l'auteur nous apprend qu'alors' tous les prud'hommes étaient barbus, clerks et laïques, ainsi que les prêtres tonsurés :

« Et quanl (li uns estoit) aporcéuz d'anibler-, " Doncques li fa-goil l'en les grenous à ouster <(Et trestoz les forçons de la barbe couper ^ ; " Lores estoit hontous, bonis et vorgondez » Si qu'il ni' parousoit entre gantz rouverser, " Et quant il estoit pris, a mort estoit livrez '. »

Donc, le sénéchal dort, Tenfanl le regarde. Il épluchait une pomme sur le pré, d'un couteau (lu'il tenait à la main :

a Dou coutel ai la barbe a son niaitre copc. »

Le duc s'éveille; voyant ses grenons et sa barbe coupés, et l'enfant tenant encore son couteau affilé, il s'emporte :

(c Et par .1. soûl petit qui ue l'an a tue. »

« Maudite soit l'heure où vous avez été engendré, damoiseau, qui ainsi m'avez arrangé ! je m'en vais me plaindre à votre père :

« Qui vos ferai la teste et les niaubres roper. »

L'enfant se prend à pleurer et lui promet de lui donner des terres, des chevaux... 3Iais le sénéchal, se couvrant la tête de son manteau, va trouver Clovis. Quand le roi le voit ainsi ébarbé :

« Sire dus débonnaires, qui vos a vorgondé? » lui dit-il. Et, apprenant le méfait de son tils, il veut lui faire trancher la tête ; sur les instances de la reine, il consent à l'exiler pour sept ans : et ce sont les aventures que court le jeune prince pendant cet exil que raconte le poème. Quand expire le délai et que Floovant découvre sa naissance au roi Flore :

(1 Je sui (Hz Cloovis (dit-il), l'auparesre des Frans. u Qui me cliaçai de France por son fier uiitatal.iiil, '< Por .1. petit mcsfait, qui ne fut gaires granz. H Que copai a mon maître les greuous au dormant . Cl Me fit forjurier France de ci que a .vu. auz. « Or est venuz li termes que li greuons sont granz. »

' En cliët, dès 1200, personne ue portait [ilus la barbe, et l'auteur parle du temps imssé .

^ Convaincu de vol.

^ Les fourchons de la barbe [voy. la figure S). * Voyez la ('hmimn de Fioovanl, publ. sous la direct, de .M. Oucssard.

[COIFFL'KE] — 19!2 —

La mode des barbes était passée à la lin du xii'= siècle, el le poêle lui-niLMiie trouve que pour une si longue pénitence le méfait était petit. Vers le milieu du règne de Philippe-Auguste, personne ne portait plus la barbe. Les laïques nobles, les riches bourgeois, taillaient leurs cheveux de telle façon qu'ils formaient un toupet court sur le front et tombaient des deux côtés des tempes, en laissant voir les

Jt.

oreilles ; derrière la nuque, ils atteignaient le milieu du cou. Toutefois, les grands seigneurs conservaient encore la longue chevelure descendant sur les épaules. C'est ainsi qu'est représenté Philippe-Auguste sur ses sceaux. Vers 12^o, les hommes commencèrent à tailler leurs cheveux court et carrément sur le front, en laissant sur les oreilles et la nuque les cheveux longs. Cette mode persista jusque vers 1250. Dans quelques provinces, en Bourgogne notamment, la barbe courte, soigneusement cultivée, fut maintenue. Mais il est à croire que cette mode n'était admise que chez les bourgeois et les artisans, car les gentilshommes sont représentés imberbes ; ils suivaient en cela la mode de France, qui donnait le ton. Voici (fig. 9) une tête d'homme copiée sur un cul-de-lampe de l'église de Semur en Auxois (1235 environ), indiquant clairement la disposition de la coiffure bourguignonne avec la barbe courte ; tandis que la ligui'c 1 de notre article Chapeau montre un gentilhomme du même temps, ayant la barbe rasée et les cheveux disposés comme ceux de la figure 0 ci-dessus.

[COIFFURE "j

Vers 1240, en France, les hommes nobles et les bourgeois portaient les cheveux roulés sur le sommet du front, le laissant à découvert, et longs sur les oreilles et la nuque, mais écartés des

tempes, de manière à placer les oreilles au fond d'une cavité. A leur extrémité, les cheveux longs étaient roulés du dedans au dehors (fig. 10) '. Cependant les enfants et les jeunes gens, jusqu'à l'âge

où ils pouvaient être admis chevaliers, portaient les cheveux courts et tombant naturellement sans frisure (fig. M)-. On cessa

de rouler les cheveux sur le IVonl vers 1"270 ; lenus courts sur le sommet du

1 Slaliies (les rois de l'iiliihNc île S:iiuL-I)eiis, rotViitus sous saiiil Louis (l'iiliiiii)c'. lils ilo Louis IX).

^Statue (le l'iilipiM', livre de saiiil Louis, im' m 1221, luorl jeune, aujonnl'iiaii 'li|i(is:'C dans IV'Lîlise al)balial(! de Saiid-'Jeujs, proveuaul de r.ovMUiiioul.

[COII'TLRK]

crâne, ils formaient de peliles mèches plates ; les oreilles étaient

couvertes, ainsi que la nuque, par les cheveux latéraux et postérieurs,

non plus écartés des tempes, mais frisés, comme précédemment,

■,Yfi'ii'"Yff,

à leur extrémité (fig. 1:2) '. Le menton et les joues étaient complètement rasés. Ce fut vers 1340 que les hommes, sans changer le genre

de coiffure des cheveux, commencèrent à porter des favoris très-courts et coupés carrément à la hauteur du nez. La figure 13 indique cette nouvelle mode.

' Stiitue de Charles, comte de Valois, mort oq 1320, proveaant dos Jacobins do Paris, anjourd'luii (iôposi'ie dans l'église abbatale de Saiut-Dcnis.

- Statue de Charles, comte d'Alençon, mort à Crécy, provenant de; Jacobins de Paris, aujourd'hui déposée dans l'église abbatiale de Saint-Denis.

— 490 — [COIFFURE]

Nous avons laissé la coiffure des femmes au milieu du ^{xu}^e siècle. Les longues tresses sont conservées jusque vers l'année 1170. Alors les femmes commencent à cacher leurs cheveux sous des voiles longs, ou plutôt à les laisser tomber librement derrière les épaules,

sous ces voiles d'étoffes transparentes. Bientôt le voile ne suffit pas. et les dames nobles passent sous leur menton une bande d'étoffe qui vient s'attacher sur le sommet de la tête et brider les cheveux réunis en chignon derrière le cou. C'est ainsi qu'est coiffée la statue d'Éléonore de Guienne, mariée à Louis VII, répudiée, puis mariée de nouveau à Henri Plantagenet, roi d'Angleterre en 1154, sous le nom de Henri II. Éléonore mourut et fut ensevelie à Fontevault en 1194, où elle s'était retirée'.*

La figure 14 montre comment cette coiffure était disposée. Les cheveux, divisés en deux grosses nattes latérales, étaient croisés derrière la nuque ; un bandeau retenait ces nattes, puis par-dessus

' La statue de cette princesse est aujourd'hui (h)posée (dans) une chapelle des religieuses de Fontevault.

[COIFFURE] — 196 —

iiii morceau d'étoffe A, bridé sous le menton, était croisé sur le sommet du crâne et attaché latéralement avec une épingle. Sur ce bandage le voile était posé (voy. en B) : ce voile était rond et ne

descendait pas au-dessous du milieu du dos; il était fait d'étole de lin très-fine, souvent brodé d'or. La mentonnière était d'étole fine de lin, blanche comme le voile. Lorsque les dames, vers 1225, remplacèrent souvent le voile par le chaperon, elles conservèrent tou-

jours la mentonnière sous ce chaperon (fig. 15) ^ lequel était fait d'une étoffe de lin blanche posée sur une forme de toile épaisse fortement empesée. Ce chaperon laissait voir les nattes de cheveux croisés sur la nuque. Dans notre figure on voit encore le bandeau qui retient ces nattes et passe sous la mentonnière. 11 faut croire que ce genre de coiffure eut une grande vogue pendant tout le cours du xiii^e siècle, car elle persiste jusqu'au commencement du xiv^e, avec de légères variantes. Dès le milieu du xvi^e siècle, elle n'était plus seulement réservée aux femmes nobles, les bourgeoises et même les femmes de mauvaise vie en portaient, et dans les peintures ces chaperons sont toujours représentés blancs; mais, au

' Ou [Dortail seplontrinnal de Xo'.re-Dame de Cluuircs (123.j environ}.

commencement du xiv^e siècle, les cheveux par derrière sont retenus dans un sac d'étoffe ou entre les mailles d'un filet (fig. 16) K La mentonnière s'élargit souvent h sa partie supérieure pour épouser

les saillies du chignon qui se développe démesurément, et cette mentonnière ne fait plus de plis, elle semble composée d'une étoffe doublée et empesée. Le chaperon s'évase beaucoup de façon à faire

paraître le sommet de la tête très-large (fig. 17) 2, A considérer ces dix figures et la manière dont elles sont traitées, l'une semble représenter une femme de basse condition, et la seconde une dame

' Corbeaux de la coriice! extérieure de réj;li.se de Saint-Nazaire de Cairassanne

(i:ii;; ii i:j20).

- Mme provenance et n"nie ("poque.

[coiffure] — 198 —

noble. Cela se rapporte d'ailleurs aux vignettes des manuscrits de la fin du xii^e siècle, qui nous montrent souvent les dames nobles coiffées de ces chaperons évasés, avec chignon d'un développement

e.Ci/iLiWA.vr.

excessif. Il s'en fallait d'ailleurs que cette coiffure fût la seule adoptée par les femmes pendant le cours du xii^e siècle. Celles-ci, en bien des circonstances, n'avaient cessé de porter le voile rond descendant jusqu'au milieu du dos, avec les cheveux flottants et un cercle d'or retenant ce voile. Elles enfermaient encore leurs cheveux dans des sacs en broderie, avec cercle d'or sur le tout (fig. 18) 1 :

« Si ot nu ceif-el d'or au relief -. »

Ce cercle d'or maintenait la résille, ou bien elles se coiffaient en cheveux avec fils d'or entremêlés :

'i Sez ri'ius out achesmez à .1. fil d'or huti 3. ,

C'est à la fin du xvi^e siècle que les coiffures en cheveux avec le cou et les épaules découverts ont la vogue, et il faut reconnaître que

< Des fouilles du château de Saint-Germain en Laye, bureau de l'architecte.

2 Mémoires, romans de la Table ronde.

3 Gui de Nanteuil. vers 1200.

ces coiffures sont de bon goût. Parmi ces coiffures en cheveux sans aucun ornement, il en est une qu'on voit souvent figurée dans l'art, "

X. Le

oreille à l'autre : la partie antérieure

accès sur le sommet du crâne d

leur d'où les cheveux étaient ramenés

une

ur

COIFFURE]

le IV^e siècle ; la partie postérieure était divisée en deux longues nattes qui, se croisant sur la nuque, venaient s'attacher sur les cheveux frisés au-dessus du front comme un diadème ; des oreilles, on n'aperçoit que le lobe. La figure 19^e explique

mieux qu'aucune description ce genre de coiffure. Mais on ne s'en tint pas là. En conservant le principe des deux nattes postérieures, les élégantes du commencement du XVIII^e siècle divisèrent en outre la partie antérieure des cheveux par une raie centrale, tirent bouffer au-dessus des tempes ces deux fractions, qui vinrent tomber droit le long

:ry^\

des joues ; puis les deux nattes croisées postérieures, descendant au-dessous des oreilles, furent relevées verticalement le long des mèches latérales pour se perdre et s'attacher sous les bouffants ménagés des deux côtés du front. Dans les espaces latéraux que laissaient voir les nattes, les restes des cheveux des deux fractions antérieures tombèrent en ondoyant dans un certain désordre. La Figure 20 - explique également cette parure de tête, fort à la mode vers 1330. Alors les femmes se décolletaient beaucoup, ce qui fai-

' Manusc. des Miracles de la Vierge (XIII^e siècle), Bibliothèque de Soissons.

2 Voyez les illustrations de cette époque, où l'on voit les vêtements du manusc. de l'abbaye de la Trinité, t. 11. f. 11. l. 1.

sail valoir ce genre de coiffure, dégageant le cou et les épaules. Celles qui n'avaient pas le bonheur de posséder des cheveux abondants faisaient comme font les dames de nos jours, elles en achetaient ; si bien que les fausses chevelures dépassant facilement en volume les véritables, toutes les femmes se crurent obligées d'ajouter des cheveux faux à ceux que la nature leur avait donnés. Le clergé s'élevait violemment contre ces modes, mais

les exhortations ou les menaces ne firent pas supprimer une mèche de cheveux tant que la mode commanda de les montrer. En 1340, les dames trouvèrent

xsC

plus élégant de ramener les deux nattes verticalement des deux côtés des joues, en laissant entre elles et les tempes deux mèches droites de cheveux, coupées carrément à la hauteur du bas de ces nattes. Quelquefois celles-ci furent alors remplacées par des torsades Irès-régulièrement tournées. C'est ainsi (pie sont coiffées Blanche d'Évreux et Marie d'Espagne, femme du comte d'Alençon (lig. 21)*. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle des caprices de la mode.

' Marie d Es]iiii;iiic, ptile-liUc do sainl Louis, épousa eu sc-coudes noccs le coiiilc d'Alcii(;ou ((lliulcs), en ['.'i'.iè, cl ne mou-rut qu'eu 1389. Son cfligic dut — comme cela eut lieu t'rç(Juemm-cut — cire placée pi'ès de celle de son mari, qui fut tué à Crécy eu 13'i6 ; cui' l'iialiil que pni-lc l;i princesse el la cDillure ciiiic(ji'dcul avec celle ileniirre date.

[COII'KClK] — 202 —

Rien cependant n'csl moins capricieux ; car une mode esl toujours la consétiuence très-logique d'un usage antérieur, et, si bizarres ou étranges que paraissent ses expressions, en observant un peu, on en trouve aisément les raisons. La mode n'est autre cliose que la recherche d'un mieux introuvable, le b(;soin de s'alï-rancliir d'une gêne, d'un embai-ras; et, en cherchant ainsi, bien souvent on tombe dans une difficulté pire que celle qu'on voulait éveilc'. On veut simplifier, et les complications ne font que changer d'objet. Ainsi, pour ne parler que de la coiffure des femmes,

— chose de la dernière importance, personne n'en saurait douter, puisqu'elle confie à donner au visage une expression conforme au goût du jour, — nous avons vu que les dames du xⁿ siècle réunissaient leurs cheveux en longues nattes ou torsades des deux côtés des tempes : on ne peut disconvenir que cette coiffure, si élégante qu'elle fût, ne dût être fort gênante. Ces longues tresses s'accrochaient à toute chose; impossible de baisser la tête sans qu'elles vinssent se projeter en avant. L'idée de les retrousser était naturelle ; mais alors mieux valait les faire partir de la nuque. C'est aussi ce qu'on fit, et on les releva en diadème sur le sommet du front (voy. les fig. 40 et 49), ou on les enveloppa dans une résille ou un sac (voy. fig. 47 et 48). Puis on utilisa les cheveux du devant pour masquer les attaches de ces nattes sur le sommet de la tête ; mais alors les cheveux latéraux étaient facilement dérangés et avaient un air de désordre qui, en coiffure comme en toutes choses, ne peut longtemps être toléré. C'est ainsi qu'on fut conduit à enfermer ces cheveux du sommet et des côtés dans un béguin ou coiffe d'étoffe, par-dessus lequel les nattes ou torsades purent être régulièrement posées et attachées. Entre cette coiffe, les tempes et les joues, on laissa voir les cheveux latéraux tombant droit, coupés à la hauteur de la bouche, pour accompagner le visage.

Analysons la figure 24. La première opération consiste (fig. 22) à séparer les cheveux comme l'indique le tracé A. Les deux parties a forment les tresses ou torsades ; les deux parties b, les mèches droites tombant sous la coiffe le long des joues ; la partie c, le rouleau faisant chignon sur la nuque. Ainsi, (voy. le profil B) sont disposées les parties de la chevelure ; puis les nattes ou torsades d étant faites, ainsi que le rouleau e de la nuque, la coiffe est posée (voy. le profil C), épinglée. Alors, les torsades, ou nattes

d' sont ramenées sur les oreilles, sont épinglées aux angles de la coiffe, remontées verticalement le long des joues, recourbées sur le sommet de la tête et rattachées à leur extrémité, à côté du chignon roulé sous la

coiffe. Afin de fixer cet ensemble, une couronne d'orfèvrerie pre-

LxJUmr

liant la forme donnée par les cheveux, ou un listel était posé sur

[COIFFURE] — 204 —

le sommet de la tête. En E, on voit l'apparence que présentait cette coiffure par derrière ; parfois, un listel d'orfèvrerie était attaché un voile court, transparent, qui donnait de la légèreté à l'ensemble (voy. en G). Nous verrons bientôt comment cette coiffure se transforme sans abandonner son point de départ.

Quelles que soient les variations de la mode, il est des conditions de goût qui s'imposent, dans tous les temps, chez les populations naturellement douées de cette qualité. Il est difficile, lorsque les cheveux remplissent un rôle important dans la coiffure, de trouver exactement la limite qui doit être assignée aux accessoires d'orfèvrerie ou d'ététoffe. La nature légère, irrégulière, chatoyante des cheveux s'allie mal avec la rigidité ou la régularité des pièces de parures, dont on les couvre ou qui les accompagnent ; aussi, lorsque les béguins, les cornettes, les couvre-chef commencent à se mêler aux cheveux, on peut être assuré que ceux-ci disparaîtront bientôt entièrement sous ces accessoires, qui deviennent dès lors le principal. D'abord, avec ces pièces

d'étoffes, on a le soin de mêler aux cheveux des bandelettes, des chapelets de perles ou de pierres, pour établir une transition ; on est entraîné à donner aux cheveux des

PCdAf-G.LT.fiL;

formes régulières ; ils se couvrent de plus en plus de bijoux ; puis enfin le bonnet, (quel que soit le nom qu'on lui donne, les absorbe. Déjà, sous le règne de Charles V, les femmes enveloppent les nattes latérales dans des résilles d'or, qui les relient au béguin de dessous ; ce genre de coiffure parut bientôt trop sec. Les nattes ou torsades, ramenées derrière la nuque, remontant verticalement le long des joues, ne se mariaient pas d'une façon agréable avec les courbes du visage. La coiffe d'étoffe, sous les torsades, prenait trop

• Voyez la statue de Jeanne de Boirbou, femme de Charles V, devant l'entrée du portail des Capétiens, aujourd'hui placée dans la chapelle de Charles V, à Saint-Denis.

— 205 — [COIFFURE]

(l'importance et faisait paraître celles-ci maigres. Les dames de haut parage trouvèrent donc une autre combinaison. Les nattes ou torsades ne furent plus prises derrière les oreilles, mais au sommet de la tête (fig. 23). La chevelure (voy. en A le dessus de la tête, côté a) étant séparée par une raie médiane de b en c, ces masses furent réservées aux deux torsades ou nattes. Quant à la partie inférieure des cheveux, également divisée de c en d, elle fut ramenée en deux ondes sur les oreilles. Les extrémités de ces deux ondes furent régulièrement retournées sur les parties tombantes d'une coiffe, ainsi que le montre la moitié g. Par derrière,

cette coiffure se présentait ainsi que l'indique le tracé B : en h, avant la pose de la coiffe ; en i, après la pose de cette coiffe.

La figure 24 montre cette coiffure de face et latéralement. On voit comment les cheveux de l'occiput sont ramenés sur les oreilles, pour se retourner régulièrement sur la bande d'étoffe (pii descend de la coiffe ; comment des agrafes passent dans les ganses des torsades, piiiuent l'étoffe de la coiffe, et saisissent le bourrelet que forme cette éolée sous le rouleau extrême des masses ramenées sur les oreilles.

[COIFFURE] — 206 —

Le détail 24 bis donne la forme de ces agrafes. On peut croire que ce n'était point une petite affaire de monter une pareille coiffure, et que cette opération devait demander beaucoup de temps. Il était

alors de mode, chez les dames, de dégarnir le front autant que possible. Un front uni, bombé, large et haut, passait pour une beauté, et toutes les dames de qualité s'arrangeaient pour posséder cet avantage. Cette coiffure est celle de la duchesse Anne, dauphine d'Auvergne, comtesse de Forez, qui épousa en 1371 Louis II, duc de Bourbon, comte de Clermont, etc., mort en 1410'. Sur la couronne d'orfèvrerie était émaillée la devise : Espérance.

Pendant le ^{xv} siècle, les femmes avaient abusé des faux cheveux, et, si l'on veut bien examiner les coiffures de cette époque, on reconnaîtra qu'habituellement le recours aux fausses nattes était nécessaire. Il y eut, au ^{xvi} siècle, une réaction contre cet abus, et les femmes adoptèrent un genre de coiffure qui pouvait se passer de ces emprunts. Cela ne dura qu'un temps. Déjà, vers la fin de ce siècle, on bourrait les résilles apparentes sous les cha-

perons, et destinées à contenir la chevelure, de coton ou de laine, pour les rendre plus volumineuses. Cet usage ne fit que se développer pendant le xiv siècle, et sous les règnes de Charles V et de Charles VI la mode des faux cheveux s'empara de nouveau des dames. Les épigrammes, les satires des poètes, les remontrances du clergé, comme toujours, ne firent pas tomber une fausse mèche. Il est curieux, à ce sujet, de lire la ballade composée par Eustache Deschamps vers 1390. La voici tout au long; elle tranche dans le vif de notre sujet :

« Atournez-vous, mes dames, autrement, '■ Sanz emprinter tant de haribourras, " Ne de quérir cheveulx cstrangenieut " Oue maintes fois rungent souris elras.

' Ceste statue est déposée dans la chapelle des ducs de Bourbon dépendant de l'abbaye de Souigny (Allier),

Vostre afubler est comme im grant cabas ; Bourriaux y a de coton et de laine, Autres clioses idiis qu'une quarantaine ; Frou-tiaux, filez, soye, espiugles et neux ; De les trousser est à vous très grant paiuc ; Rendez l'îniprunt des estranges cheveux.

Faictes vo cliief des vostres in-opremeut,

Sanz faire ainsi la torche depesas,

Sauz adjouster cstrange habillement,

yue destrousser fault, com junicul à bas.

Chascune nuit, et jetter en un las.

Puis au matin fau'.t retrousser s'ensaigne,

Aide avoir; l'œuvre d'une sepnaine

Y convient bien, et qu'om soit deux et deux.
A ce trousser; pour tel chose villaine,
Hendez l'cniiruut des estranges cheveux.
Onques ue t'u si lourde afublement.
Ne si coruu visaige fait de chas (écliafaudé'.
Et si dcsplaist k tous communcnient.
Tel chief fourre d'estrauge chanvcnas ;
(bornes portez comme font les lymas.
Atournez-vous d'une atournurc plaine
De vostre poil; d'autre ne vous souviengnc ;
Ostez du tout ces grans hures belex
Qui vous deffont ; nulle plus ue les praingnc
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.
[COIFFLRE]

ENVOY

■c Jeusnes dames envoy tele Iriquedondainc
.(Ne portez plus; aux vielles eu convicugnc.
" Soit vos atours humbles et gracieux,

.. Plaisaus à touz, Dieu eu bien vous mainlienguc.

« Car raison dit qui veult qu(! tout le craigne :

" Rendez l'emprunt des estranges cheveux. »

Si, lotU au long, nous avons cilé celte ballade, c'est qu'elle met en lumière quelques détails iiléfessants. D'abord, comment les femmes faisaient abus des faux cheveux; comment elles se coiffaient chaque jour'; comment ces coilTures étaient montées par des

' On se fait trop souvent, sur le moyen âge, ks idées les plus fausses. Maintes fois, nous avons entendu dire, devant les statues qui nous représentent des personnages de cette cpof]uc,(iueu ces gens-là «devaient se faire coill'er une fois la semaine, aiusi que cela se pratique dans (luclucs contrées de l'Italie chéries des peintres. Or, les vers d'Eustacho Deschamps disent « qu'il fallait détrousser cet allirail comme ou drsiianiaclic sa jument, chaf/ue nu% et le remouler tous les Duitùis ».

[COIFFLUE] — 208 —

coilTeurs; commenl, enfin, ces échafaudages de faux cheveux plaisaient médiocrement aux liommcs ; comment ceux-ci n'eussent voulu les voir que sur des visages ridés, quMls ne regardent guère, et comment le monde et ses ridicules ne changent pas.

Avant de passer outre aux coiffures de femme adoptées au xv siècle, il nous faut parler de ces guimpes et voiles qui, pendant le xiv siècle el le commencement du xv°, sont donnés aux dames nohles. On a prétendu que ces voiles qui enveloppaient complètement la tête et le cou, et ne laissaient voir que le visage, étaient la

parure des veuves ; mais il est évident que, si les veuves ont porté celte coitTure, elle était souvent prise par les femmes qui ne l'étaient pas. Indépendamment des statues de veuves qui ne sont pas ainsi coiffées, nous trouvons, dans les vignettes des manuscrits et dans les peintures de la fin du xiii^e siècle, le point de départ de cette mode, étrangère à la qualité de veuve.

Cu.'urauoi .

Nous avons montré, dans les arlicles Au.musse et Chaperon, comment les femmes avaient adopté, dès le xiii^e siècle, un vêtement de tête, sorte de gonelle en forme d'entonnoir, fendu latéralement pour laisser passer le visage, en couvrant le crâne, le cou el les épaules. Ce vêlement était posé sur la tête, ainsi que l'indique la figure 24 ier, en A. Par-dessus ce capuchon, vers 1270, les femmes posèrent un

— :îo9 — [COIFFL'ICE]

voile dont la forme et les dimensions sont indiquées en C. Voici comment ce voile était mis. On laissait pendre sur l'oreille droite un des bouts b, faisant passer le point a sur le sommet du crâne; puis on tordait l'autre partie du voile de telle sorte qu'elle entourât la tête une fois et demie ; le bout d était alors passé par-dessus la torsade sur l'oreille- gauche, et tombait sur l'épaule, par suite de la courbure de cette extrémité (voyez le voile posé en B). Le capuchon, caché à sa partie supérieure, formait comme une guimpe sous ce voile-chaperon. L'origine de la guimpe est bien en etiet le capuchon ou l'aumusse, et les hommes, au xni^e= siècle, en portent pour sortir à cheval. Cette coiffure ne tarda guère à se transformer. Il est question de guimpes dans les poèmes et les romans des xni^e et xiv^e siècles, et ces parures semblent être par-

fois, en effet, un attribut des femmes n'ayant plus d'époux. Dans les Chroniques anglo-normandes, l'auteur parle d'une dame qui reçoit dans son château le roi Guillaume d'Angleterre ; elle est seule :

" Car (le sigUDr ni avuit point i . »

Or cette dame est sa femme, (ju'il avait perdue ; elle a le visage couvert, peut-être en signe de deuil. Mais, quand elle invite le roi à venir au château :

" Ele coniinaude i[UL' uu l'ace

« Les tables mclre, et ou les mis!,

" Assés fu qui s'en eutrcniist,

« De l'âloruer se liastcnt uiolt ;

'■ Et la ilanie jus lU' son fri)ul

« Diisc." an nii'nl'iii sa guinple avale - . »

Il est évident que ces guimpes étaient destinées à cacher en grande partie, sinon en totalité, les traits. Dans le conte du C/ie-ralier à la trappe, un seigneur, jaloux, tient sa femme sous les verrous. Un chevalier la voit à sa fenêtre, en devient amoureux; se fait présenter au seigneur châtelain, parvient à capter sa confiance, et est pris par lui comme sénéchal. Il fait pratiquer un souterrain (|iii communi(|ue de chez lui dans l'appartement de la dame par une liappe. Un jour, le chevalier dit au seigneur que son amie, depuis longtemps attendue, arrive, (ju'il va l'épouser le lendemain, et le prie d'assister au repas des lianraillees. Oi", c'est sa [iropre femme,

' Li roi GuillniDiie d'Angleterre, chron. nngl.-rw) tn., pntil. par M. Krancisque Michel, t. m, p. i:i:i.

^ Ihil., p. lin.

in. — n

[COIFKLHE] — i>10 -

vôLue d'une guimpe de soie, qu'il présente au châlelain. Celui-ci, forl troublé, croit bien la reconnaître ; court à sa tour pour s'assurer si ses soupçons sont fondés. Mais pendant qu'il se fait ouvrir les douze portes, la dame est rentrée chez elle par la trappe, et le seigneur, i-assuré, croyant à une ressemblance, consent le lendemain à assister au mariage de son sénéchal et de la dame ; il les reconduit au vaisseau (jui les doit emmener, et, rentré chez lui, il ti'ouve la chambre vide.

Si le conte n'est pas absolument moral, il montre (|ue les guimpes servaient au moins à déguiser en partie les traits, et que ce n'était pas seulement pendant le veuvage que les femmes les prenaient.

Dans la Chanson de Guy de Nanteuil, il est parlé d'une pucele qui arrive sur sa haquenée ; à cause de la chaleur, elle s'est désa-fublée :

<c Jc'lienuL'ilo et Martine li ont sa guiniple ostée. <. Moult par ol blont le cliiet quant fii desvulepée, <■ Elle est assés jiliis blanche que seraino ne fée ' . »

Dans le liomau du renart, la guimpe est présentée comme la coilliure d'une femme de bon renom :

■' Eu vos a moult niauvez recluz.

. " Qui niesdites de la plus franche

■ ' Qui onc portast guimpe ne manche,

< ■ Ne laz (le soie n,; çainture -. »

Pour aller à l'égUse, les femmes, pendant les xin[^] et xiv["] siècles, mettaient une guimpe :

" Au malin quand il ajorna •*

" Ydoine se \est et chau(;a ;

" Quant ele fu appareilliée.

" Bien affublée et bieu loiée *

" D'une bclc guimple de soie.

f Droit au niostier a pris sa voie ;

' < Mais aineois qu'el i fust entrée

« Esloit ja la messe chantée '•. »

Il est donc possible (jue les guimpes aient été, dès la lin du

' Vers 437 et suiv.

- ' Vers 28ii7 et suiv.

•* ' < Quand le jour jiarut. <> '* <(Liée »

' Conte du segrelain moine, vers 233 et suiv. [Contes anciens, publ. par Barbazan, t. i).

xiii["] siècle, adoptées par les dames comme un vêtement convenable aux veuves ; mais il est certain qu'elles étaient por-

tées en beaucoup d'autres circonstances. Voici, entre autres exemples, la coiffure de

Marguerite d'Artois, femme de Louis, comte d'Évreux ', laquelle mourut en 1311, tandis que son époux ne mourut (ju'en 1819; donc celle coiffure ne peut être celle d'une veuve. La comtesse porte une guimpe avec voile et couronne. Cette statue, de marbi-e, une des plus belles que conserve l'église de Saint-Denis, pi'ovient, ainsi que celle du comte, de l'église des Jacobins de l'aiis. Sauf deux petites

< Louis, cniule (l'Kvi'i'UX, r[ni[fils lii' l'iiili]

llinli.

[C.OIKITHIE J

— '-IIQ

mèches qui apparaissent le long des tempes, les clievenx sont enfermés dans un sac dont on aperçoit les extrémités antérieures. La guimpe enveloppe la tête, le menton, le cou, et descend sous la robe. La jonction est masquée ici par la bande d'étoffe qui réunit les bords supérieurs du manteau. Ces guimpes étaient faites de lin, très-fines et blanches (fig. 20). Plus lard les cheveux disparaissent

/^. rjlILLIW'i'OT.

totalement sous la guimpe, et le voile prend plus d'ampleur. Voici (fig. 26) la coiffure de la reine Jeanne d'Evreux, femme de Charles IV, lequel mourut en 1327. Bien que la reine ne soit morte qu'en 1370, il est à croire que sa statue fut faite en même temps que celle de son mari *. La guimpe passe sur la robe, et le

voile tombe au-dessous des sourcils. Il laisse d'ailleurs apercevoir sous ses plis les ondu-

< Cel usage était fréquent et se perpétua jusqu'au xvi^e siècle, puisque Catherine de Médicis fit faire sa statue par Germain Pilon en un temps que celle de son époux, Henri II, ou sait, bien avant elle. La statue de la reine Jeanne est déposée à Saint-Denis.

iii;] -

laines de la chevelure disposée en nattes ou torsades latérales sur les oreilles. Beaucoup plus tard encore le voile enveloppe complète-

^. CULLHLWOr.

ment la tête et ne laisse voir qu'une petite partie de la guimpe. Telle est la coiffure de Blanche de France, morte en 1391 (llg. 27). Sous

(hmk

la guimpe apparaît une sorte de mentonnière, et le voile se colle contre le bas du visage. Cette mentonnière avait nom barrette, et

' Slalu>! (t"r.os-"o ii S;iin'.-I)ciis.

[coii-i'-ritE] — 214 —

Aléiior de Poitiers, auteur des Honneurs de la cour, considère la l'arlette comme un vêlement de deuil '.

Même disposition pour la coiffure de Marguerite, comtesse de Flandre, (ille de Philippe V et mariée à Louis II, comte de

Flandre, tué à la bataille de Crécy. Cette princesse mourut en 1382 -. Ici le voile (fig. 28), pour mieux prendre les formes du visage, est plissé à très-petits plis sur les bords et passe sous le surcot.

Ce voile laisse voir également la forme de la coiffure des cheveux, qui est celle que présente la figure 21. Ces voiles tombaient

' » Itein, iioiii' autres ircros cl sœurs, ou no J)orle iue la bar-
bette et le eoui'rechef

<i dessus Et est il ravoir que Jjour le niarit ou porterai deniy
au le uiauteau et

'< chapperon, trois mois la barbette et le couvrecbef dessus,
trois mois le mantelet, trois « mois le louret, et trois mois le noir.
» [Les Honneurs de la cour, dans la Curue de Saiute-Palaye,
Méin. sur l'nnc. chevnletie, t. H, p. 257.)

' Statue dépos'-c ori£!inair(MHciit dans ré<;lise abbatiale de
Saint-Denis.

— -lo — [COIFFURE]

naturellement derrière la tête, mais plus tard il n'en fut plus de même : on prétendit leur donner par devant des plis nombreux et mouvementés par derrière ; pour obtenir ce résultat, le voile dut être attaché à la guimpe à la hauteur du cou. La statue si curieuse de la reine Isabeau de Bavière • nous fournit un magnifique exemple de ce genre de coiffure. Il est à croire que cette statue fut faite après la mort de Charles VI, c'est-à-dire vers 1400 : la guimpe (fig. 29) tombe à petits plis très-lins sur la poitrine et passe sur la robe; elle bride le menton et laisse voir la barbette. Le voile, plissé sur le bord touchant au visage, pour pouvoir s'y

appliquer exactement, est rond. On le posait d'abord de façon que

le tour, sur les épaules et le dos, fût parfaitement horizontal, puis on l'appuyait sur la nuque, où il était attaché à la guimpe avec des épingles ; on ramenait le sommet sur la tête, en attachant de même, sous le menton, ses bords à la guimpe avec des épingles. Ainsi pouvait-il former ces plis en cascade sur la poitrine. Les cheveux, disposés en bourrelet, écartaient les plis du voile sur les côtés avec ampleur. Le manteau passait sous les bords inférieurs du voile. La figure 30 donne la disposition de ce voile

' Kfllisi' abhaliili' de Siiiiil-nrius.

[COLLTLKE]

deniè'e la lèlc, el la figure 31 sa forme développée. Ainsi que nous l'avons dit, ce voile est rond, avec une partie recliligne de a en b. C'est cette partie qui est plissée à petits plis pour prendre le

contour du visage. La reine Isabeau est coiffée sous le voile, les cheveux en couronne : c'est, pour l'époque, une exception ; généralement la chevelure moilre deux tresses latérales, comme il a été

dit ci-dessus. Ces tresses, au commencement du xv^e siècle, dépassent parfois le sommet de la tête, et le voile, posé par-dessus, a toute l'apparence d'une aumusse. La figure 32 indique ce genre de coif-

ture'. Le voile est ample, rond, avec une partie reciligne beaucoup plus grande que dans l'exemple précédent, pour former les deux angles qui tombent sur la poitrine. Sous la guimpe est posée, comme dessus, la barbette. C'est bien là un voile de veuve, avançant sur le visage en manière de capote.

Jusqu'au règne de Charles V, les hommes nobles et les bourgeois portent, comme nous l'avons vu, les cheveux longs derrière la tête et sur les oreilles et coupés carrément sur le front. A ce moment, cette mode est abandonnée, et, si ce n'est le roi et les princes qui conservent la coiffure traditionnelle, les nobles comme les bour-

geois modifient l'ancienne coiffure : ou ils portent les cheveux assez courts, ou ils les disposent en bourrelet à la hauteur des oreilles. Du Guesclin, dont nous possédons la statue à Saint-Denis, portait les cheveux courts. Des personnalités de cette époque sont souvent représentés, dans les vignettes des manuscrits, avec des cheveux courts ou disposés comme l'indique la figure 33. Les cheveux sont roulés régulièrement autour d'un cercle d'étoffe probablement, qui, sur le sommet du front, est orné d'un bijou. Depuis le

' D'une toison t;iv("u de l;i tViiiiiii' du scii;iciir ilr .M:iii('l (120;,, dans Tôglisc de Siinl-.\\|iin, a ('.liàlons-sur-Marne.

- 1. 1111 des sergents d'armes des iicri's placés en l.no, dans l'église de Saiide- Calheriue ilii Val des redlicrs, à Paris, i;m (oiii-nii'iMiratidn de la bataille de Hovines.

cominencement du xiii^e siècle, personne ne portait la barbe, fort gênante, d'ailleurs, sous le bacinet, le heaume ou la maille, et les courts cheveux ont été adoptés lorsque l'on commença de porter le bacinet avec la maille en temps de guerre. Cependant, les princes semblaient tenir, par tradition, à l'ancienne coiffure, et nous en voyons quelques-uns qui, à la fin du xiv^e siècle, laissent croître, avec ces longs cheveux, une barbe à l'extrémité du menton. Telle est la coiffure de Jehan d'Artois, comte d'Eu, mort en 1384 (llg. 84)¹. Le comte est armé; la tête, nue, est simplement coiffée d'une légère couronne d'orfèvrerie"-.

Le continuateur de Guillaume de Nangis prétend cependant qu'en 1340 les hommes commencèrent à porter des habits courts et à laisser croître leur barbe ³. Mais cette mode ne fut pas de longue durée, ni suivie par toute la noblesse. Les barbes étaient pointues, coupées ras, des tempes au coin de la bouche, les moustaches courtes et se mariant à la barbe ^.

Ainsi que nous l'avons dit, les seigneurs, les élégants, portaient cependant les cheveux longs pendant le règne de Charles VI. Un des princes les plus brillants de la cour de France, au commencement-

' Slatiic ilrposou ilans la ci'vili' de l'Yglisr d'Eu, luitrcfois plac-co dans le clKi'iir.

" Kidcvc aiijoird'liiii (voy. Gai^niiûres, Bibliotli. Hodlrieuuc).

■ * <(JJarhas longas oiiines viii iil in iilinihiis iulrirc cc)cruut. [Cont. CItroJi. Guillelmi Nanginci, t. H, p. 18j.)

» Voyez le niamiscrit des Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir ou ?ioeud, institué à Naples, en WV.'! , par Louis d'Anjou (Musée des Souverains).

[f.OlFFUICE

ineiit de ce règne, était le frère du roi. Louis d'Orléans. Il alliait un luxe raffiné en toutes choses, et particulièrement dans les habits. Une vignette d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale (ancien fonds français, n° 7080) représente ce prince recevant des mains de Christine de Pisan la dédicace de son Épître d'Othéa à Hector. Le duc est coiffé d'un chapel de velours orné d'un rang de perles et d'une aigrette (fig. 34 bu); il porte les cheveux longs, crépés, tombant sur les oreilles et derrière le cou; près de lui est un jeune sei-

o/ Lu

gneur coiffé de la même manière, sauf le chapel, tandis que les autres personnages ont les cheveux courts. Les peintures de cette époque nous montrent toujours les grands seigneurs et les jeunes nobles auprès d'eux, les pages mêmes, coiffés de cheveux longs, crépelés, mais jamais frisés en boucles ou lisses. La chevelure, pour être à la mode d'alors, devait être d'un blond fauve, sans raies sur le crâne, et formant autour du visage un nuage, dont les bords n'étaient point nets sur la peau, et se terminant derrière les oreilles en une épaisse toison bouillante, aux contours indécis.

Pendant les guerres de la première moitié du xv^e siècle, les hommes d'armes portaient les cheveux courts, coupés en couronne

au-dessus des oreilles, afin de ne pas être gênés sous le bacinnet, et laissant une sorte de coussin autour de la tête. Telle est la coiffure de Guillaume Duchâtel, qui fut enterré à Saint-Denis en 1441 (llg. 35) i.

a.cuzLhUHnr,

Sous le règne de Charles VII, et jusqu'au moment où une partie de la noblesse française se mit résolument à tenir la campagne, on affectait à la cour une élégance poussée à l'excès ; on raillait les têtes tondues des seigneurs et gentilshommes qui portaient le bacinnet plus souvent que le chapel d'orfèvrerie. Il en a toujours été ainsi en France; c'est pourquoi, il ne faut pas trop se laisser aller au découragement quand on voit le luxe de la toilette envahir toutes les classes de la société. Or, du temps d'Eustache Deschamps, ce n'était pas seulement la noblesse, mais aussi la bourgeoisie qui s'abandonnait à ces raffinements de vêtements et de coiffures. Il en était de même à la fin du xvi^e siècle, et encore à la fin du xvii^e ; et cependant alors les malheurs publics, la guerre, les épreuves de toute nature virent surgir, du sein de ces classes en apparence efféminées, des cœurs trempés, des caractères énergiques. Nous ne souhaitons pas le retour de semblables épreuves ; mais on peut croire, sans trop de présomption, que, si elles se présentaient, elles retrouveraient encore, pour les traverser, de ces âmes que le luxe et les raffinements de toutes sortes peuvent assoupir, mais dont ils ne sauraient étouffer les généreux instincts.

Nous venons de voir que des seigneurs de la cour de Charles VI portaient les cheveux longs, crêpés, avant les malheurs qui terminèrent ce règne. Voici un autre genre de coiffure qui date de la

' r.otlc statue existe encore dans l'église abbatiale de Saint-Deois.

— ñ:21 — [COIFFIRE]

nième époque, c'est celle de Louis II, duc de Bourbon, mort en 1410. Les cheveux, rassemblés en bouclettes, forment un large bourrelet autour du crâne, en laissant le front et les oreilles à découvert. Sur ce bourrelet de cheveux est posée une couronne de feuillages verts et blancs, sommée sur le front d'un riche joyau de pierreries. Le duc est armé. C'est là évidemment une parure de cérémonie, mais elle n'en montre pas moins à quels raffinements on portait alors la coiffure chez les grands personnages'.

Le duc de Bourbon mourut avant les guerres de la fin du règne de son neveu Charles VI; et il est à remarquer qu'à dater de cette époque, les chefs qui combattirent pour ou contre le parti des Anglais portaient les cheveux courts, la barbe rasée, ne laissant croître, ainsi que l'indique la figure 35, qu'une couronne de cheveux

' La statue sur laquelle est représentée cette tiare est de bois et d'une exécution des plus remarquables. Les traits du duc ont un caractère d'individualité très-prononcé; et sont rendus avec une perfection sans égale. — Sépulture de ce prince dans la chapelle des ducs de Limbourg. église abbatiale de Souvigny (Allier).

[r.iii-FunE] — 223 —

au-dessus des oreilles. Ce genre de coiffure est adopté par les ducs de Berry*, de Bourgogne, par le comte d'Armagnac, par les Dunois, les La Harpe, les Unéus des Ursins, les Duclâtel, les Polignac de Xaintrailles, par le dauphin lui-même, Charles VII, etc.

Les hourgeois alors tenaient aussi, sous le chaperon, les cheveux courts (voy. CiiArEuoN).

Les gentilshommes qui portaient les armes conservèrent celle mode jusqu'à la fin du règne de Louis XL Les cheveux longs ne se voient que sur la tête des jeunes nobles, qui se piquaient d'élégance. Sous Charles VIII, toute la noblesse reprit les cheveux longs, coupés droit sur le front, et tombant sur les oreilles et sur les épaules en masse et sans frisures (voy. Cuapeau) (lig. 16 et 18).

Si les guerres malheureuses du commencement du xv^e siècle eurent quelque influence sur la coiffure des hommes, il ne paraît pas qu'elles aient diminué en rien le luxe de la parure chez les femmes. Jamais peut-être l'extravagante richesse de la coiffure ne fut poussée aussi loin parmi le beau sexe que pendant ces tristes années, de 1400 à 1450; et les cheveux ne comptaient que pour une faible part dans ce luxe des ornements de tête : chaperons, couvre-chef, chapels, cornes, cornettes, hennins, toures, nœuds, frémillets, chaînes, composaient les échafaudages les plus étranges. Cependant, dès le temps de Charles V, il semblait que le luxe des coiffures de femme ne pût être dépassé. On en peut juger par cet exemple : « Kathellot la chapelière, pour .1. chapel de hievre à parer, ouvré « sur un fin velluau (velours) vermeil de grainne, ouquel chapel avoit « enfans fais d'or nue près du vif, qui abatoient glands de chesne dont « les tiges estoient de grosses perles et les feuilles d'or de Chippre à « un point, les quelx glands estoient de grosses perles de compte, et « par dessous les chesnes avoit pors, sengliers, fais d'or nue près « du vif qui mangeoient les glands que les dix enfans abatoient, et par « dessus les chesnes avoit oiseaux de plusieurs et eslranges ma- «

nieres faiz d'or nue près du vif le niiez que l'en pavoit, et la ter- «
rasse par dessoubz les pors, faicle et ouvrée de fleurettes d'or a «
un point de perles et de plusieurs petites besteleltes semées par «
my la dicte teirasse. Lequel chapel estoit cointi par dessus de «
grans quintefeuelles d'or soudé, treillié d'or de Chippre par
dessus

' Slatiic de l'hoiirgc'S.

- Le hièvre éhiil un petit aiiiiiuil assez seiiblatile a la loutre ;
sa foiiriire était fuit esliiii(?e pendant le xiv siècle. Le hièvre a
donné son nom à la petite rivière qui se jette dans la Seine en
aiiioul di; l'aris,

« et (Jessoubz, el semé par my de grosses perles de compte, de
" pièces d'esraaux de plicle et de guergnas (grenats), garni avec
tout « ce, de gros boulons de perles dessus et dessoubz, et d'un
bon las « de soye. Pour la façon, pour velluau, et pour tout, sans
les perles, <(32 escus à 22 s. pièce, valent 30 l. 4 s. p.'. » Il est di-
ficile de se figurer une coilliire chargée de si nombreux, acces-
soires, si l'on n'a recours aux monuments du temps. Cependant,
ces ornements de tête ne s'élevaient pas alors très-haut, mais
prenaient une largeur fort embarrassante, puisfjue les auteurs
contemporains s'accordent à dire que les femmes, pour passer
sous les portes, devaient se glisser de côté. L'exagération de ces
modes ne paraît pas cependant s'être développée à Paris et dans
le voisinage de la cour. Il y eut toujours à la cour de France, de-
puis le xii" siècle, un tempérament en toute chose. Ce goût se fait
sentir dans ce qui touche aux arts, depuis l'architecture jusqu'aux
vêtements et bijoux, et c'est ce qui explique l'influence des modes fran-
çaises. Si nous voulions donner un parallèle des modes fran-
çaises du moyen âge et des modes allemandes et anglaises, on re-

connaîtrait facilement la vérité de ce que nous avançons ici. On peut nous laisser ce genre de supériorité sans trop d'envie, car, sur bien d'autres points plus importants, nous ne pourrions avoir la prétention de dépasser nos voisins, d'outre-Manche notamment. Les coiffures des femmes, cà la lin du xiv^e siècle, dans le voisinage de la cour, n'atteignent pas aux bizarreries qu'à la même époque on cherche en Angleterre, bien que les deux pays fussent en relations constantes et que les Anglais occupassent toujours un point ou l'autre du territoire français. Indépendamment des coiffures parées de cette époque, coiffures dont nous parlerons tout à l'heure, les femmes portaient, à la ville, des bourrelets (escoffions) , des chaperons, des chapels plus ou moins riches, et ces accessoires se font remarquer, dans le domaine royal, par leur grâce et leur simplicité relative. Voici une de ces coiffures prise sur une vignette d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale-, et sur un fragment de sculpture du château de Pierrefonds (1395 à 1400) n^o 37). Cette jeune femme porte le vêtement de jour, le peliçon montant, à larges manches. Ses cheveux sont ramenés de la nuque en deux nattes sur le front, et sous ces nattes s'échappe par derrière une longue queue de cheveux flottants, liés à la liauleur du cou par une ganse. Une riche coiffe entourée d'une guirlande de fleurs natu-

' Décenses du mariage de Hlaulie de IJoirboii (1402), Arch. d.; reiiiiirc. * Hommi (le Tristan et Iseult. lîlîliolli. iiniir.

[COIFiaUE]

relies surmonle les nalles, el forme deux proéminences très-mar-

(liées des deux C(U's de la lôlc. Le tout est coui'oiiné d'un cs-cofflon, sorte de bouirelel, ou plul(3L de coussin, couveil d'une résille enrichie de passeraenleries et de grains d'or, de verre ou de perles. Si nous placions en regard la coiffure analogue portée par les dames anglaises, on reconnaîtrait l'exagération de ces dernières parures. Cependant, l'influence étrangère domina parfois le goût des dames françaises : il semblerait que la mode des coiffures hautes ait été importée en France à l'époque du mariage dlsabeau de Bavière, en 1385. Cette princesse, au dire des contemporains, était très-belle et aimait fort le luxe de la toilette ; son entrée h Paris lit grande sensation, et, montée sur un palefi'oi au-dessus duquel était porté un dais de drap d'or, elle était coiffée d'une de ces hautes cornettes qu'on appelait alors hennins :

n Je ne say son apiiclle jxjleuces ou corbiaux

" Ce qui sousticuit leur corues, que tant Ueuueut à itiaux,

« Mais bien vous ose dire que sainte Elysabiaux

Il ^'esl pas en I*aradis [lour]inrlr licx babiaux'. »

Celle singulière coitTure affectait, soit la forme d'un cornet revêtu de drap d'or, de velours, de satin, de perles, et surmonté de bijoux, d'où s'échappait un voile de mousseline légère, soit la figure de cornes couvertes également d'un voile.

Les satires, les injures même, ne faillirent pas aux femmes (qui portaient ces sortes de coiffures, et cependant elles persistèrent longtemps. Sous ces cornes ou hennins, les cheveux étaient complètement cachés, et les femmes élégantes se faisaient épiler ou couper ras les quelques mèches qui eussent pu paraître sur le front ou aux tempes. Il fallait donc que le front et les tempes

fussent exempts de rides ; aussi les dames qui n'étaient plus de la première jeunesse se faisaient ramener la peau du front sous les cornettes, afin de dissimuler ces rides. C'était là un véritable supplice; mais, (quand il s'agit de mode, on n'y regarde pas de si près. Le Dit des mariages des filles au diable, (qui date de la première années du xv^e siècle, donne de curieux détails sur ces coiffures :

<■ Or (dit, l'auteur) venons as dames coriuecs,

c< Ciliés de Paris, testes tondues,

<i (qui se vont jour od'rani à vente.

« (loninic cerf raniu vont jiar rues,

'< Eu bourriaus. en fars, en sainbues -,

« Usent et uicli'nt bir joiivente.

' TestfDii. </c Jehan de Meuny .

- •' Coillées de bourrelets, tardées, eu litière. >•

[COIFFURES]

TcIg qui perl (paraît) et bclc cl génie Scroit, ce cvo\, assez puUeule, Qui veiToil lor défailles nues.

Li vous abat la floir de lente ; Quant il seront en enfer tente.

Lor cornes seront abalues'. <>

Dans répître des Comètes, le trouvère entre dans de minutieux détails sur ces coiffures :

<c Li evesques parisiens

« Est devins et naluriens -.

" Si se prent garde

.(Que fanie csl trop foie musarde

.1 Qui forre son ehicf cl se farde ^

« Por J)]lère au monde.

■ < Fanie n"est pas de pechic monde, " Qui a sa crine ' noire ou blonde

((Seiouc nature, ' < Qui i met s'entenle et sa cure (' A ajousier .i. forreure^

« Au loue des Irèces.

" L'Evesques connoist lor deslreees ; << De lor orgueil de lor nobleces

« Si les chaslie, « Et commande par aatie '■, ' < Que cbascun » burle bclin » die".

M [Vnuirui idievcus portent gran/. sommes,

c(Dcsus lor l(^sles". »

Le poète continue sur ce ion. On doit, dit-il, redouter telles bêtes, car personne ne s'en peut défendre. Elles ne sauraient s'amender celles qui parent leurs têtes ; ainsi cerclées et ferrées, elles ne sauraient se fendre. N'ajoutent-elles pas encore de nouveaux colliers couverts de bijoux et de passementeries à ces ornements? Ne lais-

' Voyez Nouv. Recueil des contes, dits, fabliaux des xiir, xiV* et xv" siècles, pour faire suite aux coUccl. Le grand d'Aussy, etc., re-

cueill. par A. Jubinal.

- '< Physicien ».

■' Forre son chief. iiMnboiirre sa coiffure.

'• « Ses clieueuv ".

" Forreure. faux clicvimix.

f' « En hâte ».

' Il semblerait que le haut clcigc ("ugageait ainsi la populace a crier : Hurle belin (heurte béliér), par les i-ues, aux femmes ainsi coiffées. On n'en porta pas moins des hennins de plus en plus hauts.

" Jongleurs et trouvères des xiir et \iv<^ siècles, luihl. jiar A. .hibinal, IS.Jo.

— "2ll~ — [COIFFURE _;

sont-elles pas voif leur cou jusiiu'aiix éiiaules el au dos. en faisant saillir leur poitrine ?

" Robe aiiisiuques escoletée

<i Semble le Ireu d'une privée ' .

" Ne plus ue mains ; « L'eu lor puel bien venir es sains, Il L'en i nietroit hiei; ses .ij. mains

'c Ou une niiclie. »

On voit que l'auteur ne ménage pas ses expressions ; il ajoute que révéque, au sermon, a promis dix jours d'indulgence à tous ceux

" Qui crieront a tel personne :

» Hurle belin !. . . »

« C'est de tissus délicats de chanvre el de lin qu'elles font leurs coiffures; et elles attirent les débauchés en se promenant ainsi décolletées. Aussi parle-t-on beaucoup de ces cornes dans la ville; on s'en moque, et il n'y a que les fous qui se laissent prendre à tels bobans. »

Il faut supposer que les fous étaient en grand nombre, puisque la mode des hennins dura près de cinquante ans, avec les variantes habituelles.

Monstrelet rapporte, dans ses Chroniques, qu'un certain Thomas Conecte . frère prêcheur , entreprit de pei'suader aux femmes « d'abattre les bobans et atours de tête » en l'année 1428. Ce carme

— car c'était un carme — voyagea par les marches de Flandre, de l'Artois, du Cambrésis, de l'Amiénois el de Ponthieu, entouré de nombreux prosélytes. Arrivé dans une ville, on lui dressait un échafaud sur une place publique, avec un autel dessus. Là il disait la messe, puis entamait un sermon contre le luxe, el particulièrement contre le luxe des femmes. Voyait-il parmi ses auditeurs des dames coilTées de hennins, il s'adressait à elles, et essayait d'ameuter le populaire contre les porteuses de ces atours ; « car il " avoit accoustumé, quand il veoil une de ces dames, d'esmouvoir ■ après icelle tous les petits enfans, et les admonestoit en donnant

- certains jours de pardon à ceux qui ce faisoient; desquels donnei', " comme il disoit, avoit la puissance; el les faisoit crier

hault : ^4» " hennin ! au hennin ! El mesmement ([uand les des-
sus dictes " femmes de noble lignée se départoient de devant luy,
iceux en- ■ ' fans, en continuant leur cry, couroient après, et de
l'ail vouloient

' l'u trou (le lalriucs.

COiri-TRE

'> tirer jus les dils lieniiins tant, qiril convenoit qu icelles
femmes u se sauvassent et missent à sauvclé en aucun lieu. » Des
querelles et (les rixes s'en suivirent souvent entre celte populace
et les serviteurs (les (lames coiffées de hennins. Aussi, les dames
et demoiselles n'allaient plus entendre le carme qu'en habits mo-
destes, et plusieurs

Jzm

:UNKIIt.E<

r('n)nc(Jrent pour un temps aux hennins. Mais, ajoute le
chroni- (pieur, « à l'exemple du limaçon, lequel, quand on passe
près de luy, « retraits ses cornes par dedans, et (juand n'oyt plus
rien les re- « honte, ainsi furent icelles, et en assez brief après
que ledict « prescheur se fut departy du pays, elles recommen-
cèrent comme « devant, et oublièrent sa doctrine, et reprindrent
petit à petit leur « vieil estât, tel ou plus grand, qu'elles n'avoient
accouslumé de « porter ' . »

Voici (lio-. 88) la coilTure d'Isabeau de Bavière vers '1893-
On

' Vol. II (Ifi;; C/tirmiques i\'VAVj,m'rvdni\ de Moislrrrlrl, rilil.
ilc ICO.i, p. :i'). . 2 Colli'cl. (i;iiç;iiièi'(!S.

retrouve encore sous cet échafaudage les nattes qui forment les deux cornes, revêtues d'étoffe, et la coiffe singulièrement allongée. Ce n'est que la charge des coiffures que nous avons fait voir précédemment et dans lesquelles les cheveux passent par-dessus les coiffures de velours ou de drap de soie. Peut-être la mode française avait-elle été ainsi outrée en Allemagne, et la beauté de la l'cine fit accepter ces exagérations. Avec ces hennins, les femmes portaient encore, pendant les premières années du xv siècle, l'escoffion avec ou sans voile. Mais il ne faudrait pas croire que les modes fussent alors

e.munmar.

moins changeantes qu'aujourd'hui : nous verrons la forme des hennins se modifier singulièrement pendant le long règne de cette coiffure; il en est de même de l'escoffion pendant sa durée beaucoup moins prolongée. Il se relève aux extrémités latérales, il s'aplatit, il prend plus d'envergure; on le décore en barbes d'écrevisse, on le drape de voiles de lin ou de mousseline. Vers 1410, nous lui voyons, dans l'Ile-de-France, prendre la forme donnée par la figure 39; puis le voile devient plus ample et tombe parfois sur les épaules. Les cheveux sont soigneusement cachés; plus de tresses, plus de queues pendantes derrière le chignon. Voici (fig. 40) l'exagération de cette coiffure qu'on trouve dans beaucoup de monuments anglais qui datent de l'époque. L'oxenlip qui nous

[COIFFURE

donnons ici est prise sur la statue de la comtesse Béatrice, déposée dans le chœur de l'église de la Trinité, à Arundel (Sussex). Mariée

au comte d'Arundel en 1404, cette noble dame épousa, en 1432, le comte d'Hnntingdon, depuis duc d'Exeter. La coiffure est donc un

peu antérieure à cette époque, puisque la statue de la comtesse est placée près de son premier époux, et qu'elle dut être faite, suivant l'usage, après la mort de celui-ci'.

Après les escofflions à cornes, tels que celui représenté figures 37 et 39, coitiures dans lesquelles la partie qui enveloppe les cheveux se distingue de l'accessoire qui reçoit le voile, apparaissent les cornes avec coiffe empesée par-dessous et voile flottant par-dessus.

Ces ornements de tête ne durèrent pas longtemps ; ils furent adoptés par les dames nobles et les bourgeoises, concurremment avec les hennins, de 1420 à 1430 (fig. 40 bis)-. Ils se composaient d'une coiffe de mousseline empesée, formant couvre-nuipie et venant joindre ses pans saillants et roides au sommet du front. Sur cette sorte d'auvent qui donnait des redets très-doux et clairs à la peau, se posaient les cornes, assez semblables à deux valves d'un coquillage s'ouvrant. Ces cornes étaient plus ou moins richement ornées de broderies, de passementeries, de pierres et de perles.

De l'intervalle

' Voyez The inonumentfil Efprijes af Crcat, niitnin,S[Q[h;ivd, 181"/. — Voyc/ aussi les cl'ligies, i,i'aY("i>s sur liililrs (lo cuivre, do C.lirisliue (1 12(0)\ t'cuinic de Jolm Cressy, csq. , église de Dixlford (Norlliiimptonsliirc), et de IMiilippa nysc.li(0))pesdon (l'ili). ôglise de lîioiiglilon ((txlordsliiri' [The monumental Brasses of En'jlinid, ".li. liniilcll. 1849). — Le iiaauscrl du Homnn de Tristan et Vseu/l, Hihliolli. jiiiiii'tjmIo. |u'f'iiiiicres années du XV'

siècle. — Lu liuaian de Girart de Neuers, Bihliolli. iuipcr., couiin-
rucenicul du .\v« siècle.

* Manuscrit de Girart de Ncvers, lîhli illi. iuijH'i-.

(lirclles laissiiionl cuire elles s'échappait en gros bouillois un
voile de gaze ou irélotfe très - légère et transparente. Vers la
même époque, les hennins se développent prodigieusement
comme hauteur et par les voiles dont on les couvre. Ceux des
bourgeoises (lig. 41) '

se composent d'un cornet pointu de oO à 60 centimètres de
hauteur environ, revêtu d'une étoffe riche et d'un voile rond très-
ample, posé de telle manière que le bord du voile dépasse un peu
le cornet sur le front, et que la partie postérieure tombe derrière
les épaules jus(iu'au bas des reins. Les hennins des dames nobles
(fig. 41 bis)sont beaucoup plus hauts, couverts de voiles beau-
coup plus amples et disposés sur le front, ainsi que l'indique
notre figure. Le cornet,

' Voyez le Missel île .luvéual des Ursius, cédé k la biblioth. de
la ville de Paris par M. A. F. Didol.

* Manuscrit de Girart de Neve>'S, liihlioUi. iiiipériMlc.

l COIFFliE]

chu.s rexemplo que nous donnons ici -, est revêtu d'une étoffe
rose avec bande de velours noir sur le fronl. Le voile, très-ample,
brodé,

itl Ls

Lu

rtsi

est d"éloïie irès-lransparenle. Le collier est composé de matière non-e, avec joyau pendant. Le pectoral est cramoisi, n lu robe bleue,

' Kqii'dsoulail l,-i Im;11,. Ki^lMiilinr.

m. — .iO

2;Vt

doublée d'iicrmine sans queues; la ceinture or et les manchettes blanches.

Va

Il y avait aussi alors (vers 1430) les hennins avec voilette recouvrant complètement le visage, posée par-dessus les bords du cornet

ol non plus par-dessous (dg. 41 ter) '. Cet exemple est lire du beau manuscrit de Froissart, et représente une duchesse de Bretagne. Le cornet, très-haut, est noir, recouvert d'une gaze. Un bijou d'or est fixé sur le côté. Au sommet du cornet est attachée une bande de gaze peu large, mais très-longue et dont on voit les plis, ce qui indique que ces pentes d'étoüies transparentes devaient être fraîches

cl remplacées souvent. Une voilette est attachée à trois doigts audessus (lu bord du cornet, descend jusqu'au menton, et couvre les oreilles et la nuque. Un collier d'or entoure le cou de la princesse. En B, est inditiué le croisement de la voilette derrière la nuque. Si la personne porte couronne, ce joyau est posé à l'atla-

che de la voilette, cl quelquefois aussi (voyez en A) cette voilette est ouverte devant le visage '-.

I Fi'di.ssart, lliMiolli. inipi'i'.

* Ibiil.. la i\`iiiL' (l'Anuli'lfiie.

COIFFUnE]

Avec ces sortes de coiiiïires ou ne laissait paraître des cheveux (|iriine très-petite boucle au sommet du front, comme s'il ne s'agissait que de donner un échantillon de leur nuance. Au moment de leur vogue, toutes les modes sont les plus charmantes du monde ; malgré son étrangeté, celle-ci eut un très-long succès, ce qui ferait supposer qu'elle avantageait les jolis visages. On conçoit facilement comment ce genre de coiffure, léger, brillant, enveloppé d'un nuage de gaze ou de mousseline, pût ajouter aux séductions d'un visage jeune et frais, d'un cou rond, lin, bien attaché et d'une parfaite pureté de ton.

On exagéra encore, vers 1400, sinon la hauteur des cornets, au moins celle des voiles. Ceux-ci, empesés, brodés, prirent des dimensions et envergures fabuleuses, ainsi que le montre notre figure 42 '. Il fallait une armature de lils de laiton pour maintenir cet échafaudage de voiles dans les plis ; et, malgré la gêne que devaient causer ces coitiïures, elles persistèrent pendant plusieurs années. Cependant les dames ne portaient ces hennins extravagants que lorsqu'elles se

< Lo Trnilé des taui-nois, liihliolli. iiiip., mauuscril exi'xuté vers la liu du xv siècle, mais dans lequel i'arlisle a affoeté do planer souvent des vêtements d'une époque antérieure à celle oii il

peii,'nait. Voyez aussi uue helle miniature du milieu du xV siècle, collect. de M. le comte de Nieuwcikci'ke.

— 237 — [COII'FUHE]

paraient; liahiUicllcmciil on les tenait dans des dimensions plus modestes. Le portrait de Marie d'Anjou ', reproduit par Gaignières, représente cette princesse coilTée d'un liennin simple, relativement peu élevé, avec petit voile serré par -dessous, sur les tempes ((ig. 43), et laissant voir (jnelque peu des cheveux sur le sommet

klf

du front et sur les tempes. La mèche de cheveux, toujours apparente sur le front, était disposée ainsi (|ue l'indique le détail A, formant um; houcltte. C'était un usage habituel, signalé dans les figures précédentes.

Très-rarement les hennins se portaient avec la guimpe, le cou

' Morte en 1 ifi:!

[coiii-ii'.K 1 — 238 —

restait (lécoiivfirl; copondant on voit clans les vignettes des manuscrits, vers 1450, des hennins posés par-dessus la guimpe; mais celle coiniïre cMail adoptée par les femmes âgées ou par les bourgeoises. qui, sortant à pied, craignaient d'exciter le scandale. Le cornet était alors beaucoup moins haut (voy. fig. 44), Sur la guimpe, assez lâche autour du visage, on posait un premier voile (voy. en A) qui n'était qu'une bande de mousseline empesée; puis le hennin, composé d'un cornet autour duquel était enroulé un très-long voile de tissu transparent et léger qui tombait jusqu'à

terre. Soit, en B, la coupe transversale de la corne, le voile, attaché en «, était enroulé jusqu'en 6, attaché sur ce point, et tombait par derrière. Le hennin posé, pour cacher sa jonction avec le voile empesé, on fixait une bande d'étoffe de couleur, ordinairement noire ou très-foncée, qui servait en même temps à attacher, au moyen d'épingles, le cornet au voile et à la guimpe. Ces sortes de hennins, vers 1450. étaient aussi portés par les dames de qualité, sans guimpes, lorsqu'elles allaient par la ville. Pour les maintenir sur la tête (voy. fig. 45, en A), on fixait le voile empesé a par des épingles sur les cheveux et derrière l'occipul. Ainsi pouvait-on épinglier sur ce voile empesé, et sur le chignon très-relevé, le cornet du hennin, qui était d'autant plus haut que les dames étaient plus élégantes. Ces cornets, sous le voile enroulé, étaient faits d'étoffes brillantes, claires, de drap d'or ou d'argent. L'éclat de ces étoffes était tempéré par le tissu transparent qui les recouvrait. Puis, par-dessus ce tissu on posait des bandes d'or, ou d'argent lamé, parfois même des perles, des pois d'or. Le béguin d'étoffe sombre qui cachait la jonction du cornet avec la voilette de dessous était orné de perles ou pierreries au chef, ainsi que le montre notre figure K

Pour qu'une mode dure, il faut qu'il y ait à cela une cause ; or ces hennins qui commencent à paraître en 1395, persistent jusqu'en 1470 : jamais peut-être coiffure n'eut un si long règne. Ce n'était certainement pas sa commodité qui la fit conserver. Elle ne pouvait abriter ni du vent, ni de la pluie, ni du soleil ; et cependant il est certain (qu'on la portait dehors, dans les rues et les promenades, plus encore que dans les intérieurs des appartements. Elle devait fatiguer la tête : si légers que fussent ces longs voiles, ils pesaient sur le cornet attaché aux cheveux. Cependant les femmes abandonnèrent difficilement cette coiffure, et c'est

une des seules (|ui persistèrent, avec quelques variantes, dans
une des provinces françaises,

1 Maui:sciil. Ihliliolli. iin|i('r.

,3JiOL/A«O

jusqu'à noire temps. Peu

asiléc dans les provinces méridionales,

[COLL"TL'IE]

elle fui adopli'C par toutes les classes de ce côlc-ci de la Loire.
Prétendre que sa durée est due à son extravagance, c'est un de
ces jugements contre les modes qu'on répèle souvent, mais qui
n'est

qu'une boutade. Un usage peut durer, bien qu'il soit absurde,
mais non parce qu'il est absurde. Nous pensons que la véritable
raison du long succès des liennins, c'est qu'ils faisaient ressortir
la beauté et la fraîcheur du teint, et qu'ils donnaient au cou une
grâce singulière. Or, c'est par ces avantages que les femmes du
nord de la France se font remarquer. L'absence des cbeveux
même donnait, à la peau du visage, du cou et de la poitrine en-
tourés de ces longs voiles diaplîanes, un éclat transparent qui de-
vait être assez piijuant. Aussi les prédicateurs ne cessèrent-ils de
tonner en chaire contre ces afiiquets inventés pour la perdition
des âmes, et ils eurent tout loisir de tonner. Mais, par cela même
que ce genre de coilliure était

— 241 — [COIFl-LKE]

l)arliculièrement avantageux aux leinls purs, aux peaux déli-
cates, il devait faire d'autant mieux ressortir les rides et tous les

ravages apportés par Tàge; aussi les femmes ne se liront pas faute alors de se farder.

Il ne paraît pas que les hennins aient été considérés cependant comme une coiffure de cérémonie, et si nous en exceptons Isabeau de Bavière, on voit que les princesses en France ne portaient ces cornets qu'en demi-parure. Avec les grands habits de cour, les dames de haut lignage étaient coiffées en cheveux entourés de couronnes ou joyaux d'orfèvrerie. Nous trouvons maintes statues tombales de dames nobles du milieu du xv^e siècle, vêtues de leurs habits de cérémonie, qui sont coiffées ainsi. Nous citerons, parmi ces exemples, comme un des plus complets, la charmante statue de Jeanne de Saveuse, femme de Charles d'Artois, morte en 1448 et déposée dans l'église de l'abbaye d'Eu. La figure 46 présente la coiffure de cette princesse. Une coiffe est posée sur les cheveux,

qui sont ramenés sur cette coiffe en deux grosses nattes le long des joues, et en ondes du chignon à cette natte. Une couronne, dont la forme est donnée par la figure 47, épouse la forme de la coiffure, en laissant la place des nattes et en s'inclinant par derrière, de manière à serrer le chignon. Les hennins n'avaient donc pas un si grand crédit parmi les dames nobles, qu'on les considérât comme une parure convenable dans les occasions solennelles. Par cela même (qu'ils étaient portés par toutes les classes, par les bourgeoises et même par les femmes galantes, la haute noblesse ne les admettait (même avec certaines réserves. Autour d'elles, les dames

Le r. l'Uc staliie est aujourd'hui déposé dans le musée de la ville de Paris ; l'Uc éhiit aulreluis ilaccc dans le clireiir, sur une table de marbre noir, à côté de son époux (voyez r., >iguières,

eoUect. l>oiiléieuue). lille clail iieinle ; de prétendues reslauia-
liuus l'ulrepi isi's l'ii ISi.'i oui l'ail, eu i;i'aude iiarlie. disi'araître
ces peiutures.

[COII']-UIÆ I

nobles no peniicLlaieinl point à leurs damoiscUes suivantes, à
tous les degrés, de porter des hennins comparables à ceux qui or-
naient leurs têtes, comme hauteur, comme forme et richesse. Les
plus simples, parmi ces hennins de damoiselles suivantes, se
composaient d'une sorte de boisseau, sans voile, laissant voir
([uchiue peu

vY.

les cheveux ilig. 48 '). D'autres (lig. 48 bis), en forme de cy-
lindre légèrement infléchi de devant en arrière, garnis de velours,
de satin et d'un bijou, recouvraient un voile très-transparent em-
pesé, taillé en façon de large entonnoir renversé ou d'abat-jour '-.

C'est de 1470 à 1475 que les hennins disparaissent. Quand
Louis XI mourut, en 1483, il y avait déjà longtemps que les
dames en France n'en portaient plus. La cour du roi Louis XL
comme on sait, n'affectait pas le luxe, et les femmes n'y jouaient
aucun rôle. Plus de ces fêtes, plus de ces joutes brillantes si fort
en vogue à la cour de Bourgogne. Or, la simplicité de la cour de
France influait sur les habitudes de la noblesse et de la haute
bourgeoisie ; le luxe des vêtements, de la coiffure, fit place à des
modes plus simples. Autant les coitfures des feuimes s'étaient
élevées au-dessus du front, autant elles s'abaissèrent, en garnis-
sant les oreilles et le cou, mais toujours en laissant le fi'ont très-
visible et très-haut. Si la théorie

1 Manuscrit, le Livre des marques de Rome, 1466, Biblioth. imper. Fragment d'un bas-relief du milieu du xv^e siècle, magasins de Saint-Denis. — Ces échaprons, en forme de boisseau, étaient faits de carton ou de treillis empesé, garni d'étoffe de soie avec ganses d'or ou d'argent.

- Manuscrit de la Bibliothèque de Nevers. Bibliothèque impériale.

— 213 — [r. oï Ki' Cî E j

Je Darwin sur la sélection naturelle est juste, il est fort heureux que les modes soient variables, car autrement on ne saurait imaginer à quelles étranges distorsions conduirait la durée d'une mode pendant plusieurs siècles. L'espèce humaine arriverait ainsi à modifier non seulement les traits du visage, mais les caractères qui semblent indélébiles chez certaines races. Pour tous ceux qui ont étudié avec

I^hô,

quelque attention les changements des vêtements chez les peuples divers d'une même race et la façon de les porter, il n'est pas douteux que le corps affecte certaines allures, les traits du visage, certaines dispositions particulières, suivant les goûts, les tendances de chaque mode ; si bien (ju'à distance, les personnages d'une même époque ont tous un caractère commun (h ; ressemblance : et sans remonter plus haut (pie le moyen âge, au xii^e siècle par exemple, la lèze était petite, le corps long, les bras relativement courts ; chez les femmes, les épaules étaient étroites et la poitrine

[cnim-iîK I — 244

pou (lovcloppcV. Plus lard , 1rs hanches des femmes sont très-sacciis("es. la laiUn longue ; le has de la figure large, les yeux longs, le front petit ; plus tard encore, le ventre est saillant, la taille courte, les épaules grêles et effacées, les tempes larges, le front haut, etc. A dater de la fin du xiv^e siècle jusqu'à la fin du xv^e avoir le front haut et bombé était, chez les femmes, une marque de | beauté ; et en examinant les statues de ces temps, les portraits qui ont d'ailleurs un caractère d'individualité bien trancbé, on se demande comment tant de personnes pouvaient posséder ce caractère particulier qui, pour nous aujourd'hui, est une exception ; do même qu'en voyant les portraits des femmes de la seconde moitié du xvi^e siècle, on peut se demander comment tant de dames possédaient des joues longues et un peu pendantes, une bouche en cerise, un nez court et petit, et des yeux à fleur de tête. Il est clair qu'une race ne se modifie pas ainsi au gré des désirs de la mode, mais que, pour plaire, les artistes inclinent, dans leurs reproductions, vers un type admis comme excellent. Il est certain aussi que chacun se rapproche autant qu'il le peut de ce type, et qu'à force de chercher à lui ressembler, on donne au port et même aux traits quelque chose qui appartient au milieu où l'on vit et qui est en dehors de la personnalité. Nous ne croyons guère à l'influence d'un désir ou de la vue d'un type sur le fruit d'une femme enceinte ; cependant il y a dans ce vieux préjugé un fond vrai que le philosophe ne doit pas négliger et que les observations récentes sur la sélection naturelle viennent expliquer. Les êtres qui appartiennent à l'ordre organique peuvent très-probablement se modifier dans une certaine limite, par suite de besoins, d'aptitudes, de goûts, de désirs; et il n'est pas rare de trouver deux personnes qui, ayant vécu longtemps dans une complète intimité, contractent des gestes, des al-

lures, un port, un jeu de physionomie identiques, bien que d'ailleurs elles ne se ressemblent pas et ne soient point conformées de la même manière. Cela ne saurait, à notre sens, aller jusqu'à faire pénétrer une race dans une autre, et jusqu'à faire, par exemple, que des générations de Cafres, vivant au milieu d'Européens, puissent jamais entrer dans la famille aryenne, ou du moins rien ne peut faire supposer que le fait soit possible; mais, dans le sein d'une même race, nous voyons, en l'espace d'un siècle, se produire de ces modifications physiques qui ont une certaine importance et qui expliquent comment, si une mode se prolonge, des caractères identiques s'observent chez tous les individus qui s'y soumettent. Donc, pour rentrer dans notre sujet, on ne pourrait

guère expliquer comment, pendant tout le cours du xv^e siècle, les femmes avaient toutes le front aussi élevé et dégagé, si, la mode aidant, la plus grande partie d'entre elles ne fût parvenue réellement à reculer la racine des cheveux et à dégager les tempes. Vers 1480, les coiffures des femmes s'abaissent définitivement, mais le

^»— ^;V"V-!'-!-IV,vV> V.-.

«•flWBiflS

front reste découvert, et ce n'est que vers 1600 que cette mode fait place à une autre. Alors les cheveux, disposés en bandeaux ou en tresses sur les tempes, reprennent peu à peu la place qu'on leur a fait perdre. Plus tard, ils sont encore relevés vers la nuque et découvrent de nouveau tout le front; puis on les dispose peu à peu en boucles, ils retombent par devant, et, au xvii^e siècle, les fronts sont bas et étroits, envahis par de délicates frises, dont

la racine s'est fort rapprochée des sourcils. Cependant les aïeules de ces dames de la cour de Louis XIII, dont les cheveux naissaient à 5 centimètres

[cdim lîK j — 246 —

des sourcils, laissaient voir des fronts dégarnis et purs de tout appendice capillaire jusqu'à une distance de 8 ou 9 centimètres au-dessus des arcades sourcilières.

Ces chaperons hauts, en forme de boisseau, que donnent les figures 48 et 48 bis, furent portés un peu plus tard, c'est-à-dire de 1480 à 1485, par les dames nobles, mais avec voiles et Irès-inclinés en arrière, comme pour renfermer le chignon posé naturellement sur l'occiput. La figure 49 montre un de ces derniers hennins *. Le chaperon est recouvert d'étoffe de soie avec passementeries d'or.

ci:

lil-

^^ iy

Le voile est fait d'un tissu transparent avec broderie sur le liord. Voici quelle était la forme de ce voile et comment il était plié (fig. 50). Long de 1",50 sur 0",32 de largeur, le voile, en A, est tracé déplié en n et plié en h. Prenant du milieu f, en rf, une lon-

1 Manuscrits (le la lin du xv^e siècle ; mss. de M. A. G. Voyez aussi la tombe gravée d'Isabelle, veuve de William C. esq., 1482, église de Blythburgh (Norfolk, Angleterre).

[COIF TUE]

gueur égale à la largeur cf. on traçait le pli $hd \backslash$ prenant de h une longueur h en m égale au pli hd , on traçait le pli dm . On divisait l'angle hcd en deux, et l'on traçait le pli hi . Le triangle hh' était posé sur le chaperon, le sommet h en avant et le dépassant. Le triangle hid se repliait sur la moitié du triangle hii' ; puis sur ce triangle $hi'd'$ on repliait le triangle $hm'd \backslash$ puis le trapèze hd' , $m'f$. Le voile, posé, présentait par derrière la figure B.

Cette coiffure était, pour le temps, un peu attardée, puisque déjà, en 1480, les dames portaient la coiffe basse aussi bien que les bourgeoises. En admettant que les tapisseries de Nancy soient bien réellement celles qui furent prises dans les bagages de Charles le

Si

Téméraire, ces coiffures basses des femmes dateraient au plus tard de 1477. Mais, parmi ces tapisseries, il est nécessaire de faire une distinction: celle ijui représente l'histoire d'Assuérus est bien certainement de 1470 à 1475, et peut avoir été trouvée dans les bagages de Charles le Téméraire, après la bataille de Nancy ; quant à celles qui repi'ésclenl la MoraiUc du banquet, il nous est impossible de leur assigner une date antérieure à 1490. Les habits portés par les personnages sont tous, sans exception, de 1500, et tels (|u'on les portait à la cour de Louis XII. Cela n'enlève rien à la valeur des braves Lorrains qui se comportèrent si bien à la joui-néc du ojaii-

coiri'iiE]

vier 1477, ni même à rinlérêl que présentent ces précieux tisseurs ; mais il faut, pensons-nous, prendre son parti sur la provenance douteuse de ces tapisseries ou détruire tous les monuments contemporains. D'ailleurs l'histoire manuscrite de Charles IV, conservée à Nancy, ne l'ait nulle mention de ces tapisseries et de leur origine, non plus

que l'histoire du parlement. La bataille de Nancy ayant été donnée le 5 janvier 1477, il faut admettre que les cartons qui ont servi à la fabrication des tapisseries de la Moralité du banquet datent, au plus tard, de 1474. Or, en 1474, on ne trouvera pas une seule vignette de manuscrit, pas une peinture, pas une sculpture présentant les vêtements d'hommes et de femmes ligures sur ces lapis-

COIFFURE]

séries, vêtements identiques avec ceux en usage pendant les premières années du XVI^e siècle. Les hommes portent tous, sans exception, les cheveux longs et le chapeau à la mode vers le milieu du règne de Louis XII (1505). Les femmes sont coiffées de la coiffe, qui persiste jusque sous le règne de François I^{er}. Quoi qu'il en soit, voici (fig. 51) ce qu'était cette coiffure, commune aux femmes de tout état : Le front est dégagé, les cheveux ne sont plus ramenés vers la nuque ou le sommet de la tête, mais sont appliqués en bandeaux ondes sur les tempes. Une coiffe d'étoffe couvre le chignon, les oreilles et le dessus de la tête. Sur cette coiffe est posé un voile d'étoffe habituellement sombre, ou très-riche, qui n'est qu'une bande tombant de chaque côté sur les épaules. Sous la coiffe (voy. fig. 52), une sorte de sac d'étoffe brillante, ou de résille, chargée

d'ornements, enveloppe les cheveux, qui sont ainsi supposés tomber derrière le dos au-dessous des épaules (voy. en A le profil et l'aspect postérieur de la coiffure). Quelquefois ce sac est supprimé, et la coiffure tombe par derrière jusqu'à la naissance du cou, en formant de larges plis réguliers et verticaux (fig. 53). Les cheveux apparaissent même sous cette pente de la coiffe, en formant un flot onde qui descend à peine au milieu du dos ; mais cette dernière disposition

est rare, et habituellement les cheveux ne se voient pas au-dessous

m. — :ii

— 200

de la pente postérieure de la coiffe. Il arrivait aussi que les pans de la bande d'étoffe posée sur la coiffe étaient retroussés sur le sommet de la tête, ainsi (quo le montre la figure 54'. C'était un moyen de ne pas être gênée par ces deux pentes lorsqu'on était à table, mais aussi de donner à cette coiffure une physionomie plus coquette. La coiffe était parfois attachée aux cheveux par de riches épingles

posées latéralement, ainsi que le fait voir notre figure. Outre ces coiffures qui, comme nous l'avons dit, étaient portées à la ville par les femmes de qualité, ainsi que par les bourgeoises, et ne différaient que par le plus ou moins de richesse des étoffes et des bijoux, les dames de haut lignage avaient des coiffures autrement riches, lorsqu'elles se paraient de leurs plus beaux atours. Il existe encore dans nos monuments figurés un grand nombre de ces coiffures de dames nobles des dernières années du xv^e siècle.

Parmi ces exemples, nous en choisirons un seul, afin de ne pas étendre outre mesure cet article.

Dans la crypte de l'église abbatiale d'Eu ont été déposées un certain nombre d'effigies de personnages autrefois placées autour du sanctuaire. Parmi ces figures, il en existe une qui est fautive, c'est-à-dire composée de fragments appartenant à divers monuments. On a fait ainsi, pour l'histoire des personnages autrefois ensevelis dans l'église d'Eu, ce que l'on fit à Saint-Denis il y a une quarantaine d'années. Pour compléter une collection de statues, on en com-

' Voyez les lapidaires de Naucy, Moralité du banquet, de l'ic- va aimées du xv siècle.

[COirFLRE J

posait avec des débris, dont l'origine était inconnue. Ces figures en monuments historiques furent considérées, par un bon nombre d'artistes du commencement du siècle, comme le fait le plus simple et le plus innocent. L'affaire était de compléter la chronologie. Donc, dans cette crypte, on voit une statue de femme au-dessus de laquelle une inscription gravée sur marbre noir apprend aux visiteurs que cette effigie est celle de « noble dame Isabelle d'Artois, fille de Jean d'Artois, etc., morte en 1379 ». Il est certain qu'Isabelle d'Artois, morte en 1379, était enterrée dans l'église d'Eu, puisque Gaignières donne la copie de l'effigie sur sa tombe ; il est certain aussi qu'en

examinant la statue on retrouve bien les plis et les traces de peinture reproduits par Gaignières. Toutefois, nous avons grand-peine à admettre qu'en 1379 une dame noble fût coiffée ainsi que l'est cette statue. D'ailleurs, cette coiffure n'est nulle-

ment celle retracée dans la copie de Gaignières, et cependant il n'y avait pas à douter que la sculpture de la tête ne fût toute entière ancienne. Or, en examinant de plus près la figure avec force lumières, nous avons bientôt reconnu que le bas de la figure appartient à Isabelle d'Artois, quoique le torse est une restauration moderne, et que la tête provient d'un autre individu,

[COIFFURE]

Isabelle (l'Artois) manquant, on ne se présentait aux artistes chargés de la restauration des monuments qu'avec un bas de robe, on eut bientôt fait de la compléter. Mais, si cette tête ne date pas de 1379, elle n'en est pas moins fort bonne comme sculpture, et donne un des plus beaux exemples de la coiffure de parade des dames nobles de 1490 à 1600. Nous en présentons, figure 50, la face, et, figure 56, le profil. Les cheveux sont disposés en bandeaux ondes

sur les tempes, non point longitudinalement, mais transversalement, ce qui devait exiger, de la part du coiffeur, beaucoup d'habileté. Pour éviter la sécheresse de ces bandeaux sur le front, de très-petites mèches s'échappent de la dernière onde pour marier le ton des cheveux avec celui de la peau. A une très-riche coiffe terminée de chaque côté, au-dessous des oreilles, par deux volutes de perles, est attachée une sorte de turban, plat par derrière, terminé à sa partie inférieure par un sac d'où s'échappent, sur les épaules, des mèches de cheveux. Le turban est garni de rangs de perles et était fait d'un tissu d'or. La coiffe et le sac étaient taillés dans une très-brillante étoffe, si Ton s'en rapporte aux fines gravures qui simulent une broderie ou un brochage. Un collier de quatre rangs de perles serrées, avec fermoir sertissant une pierre fine, orne le cou.

Il s'en faut que nous ayons pu donner toutes les variétés de coiff-

— 203 — [COL, COLLET]

fures adoptées par les hommes et par les femmes depuis l'époque carlovingienne jusqu'à la renaissance. Nous avons essayé de présenter les exemples les plus saillants qui indiquent les changements importants des modes, en laissant de côté les exceptions ou les déviations qui n'ont pas abouti. Entre les traits principaux, les changements notables, il existe des transitions dont on ne pourrait rendre compte que dans un ouvrage spécial sur cette matière, mais qui ont la valeur de celles dont nous sommes chaque jour les témoins. On peut en conclure, pour la coiffure comme pour les vêtements du moyen âge, que les modes ont eu des variations incessantes, rapides, avec des retours souvent inexplicables ; que l'art d'orner la tête a été de tout temps une des préoccupations les plus actives des classes oisives, et que de tout temps aussi les religieux, les moralistes, les satiriques, se sont élevés, sans apparence de succès, contre ce goût pour les parures de la tête.

Nous avons tenu à ne donner que des exemples pris dans les modes françaises, car, si nous avions voulu recueillir les modes des provinces qui avaient leurs usages particuliers, comme la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, nous aurions été entraînés beaucoup au-delà du cadre que nous nous sommes tracé. Dans les autres articles de ce Dictionnaire, nous avons, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur cette partie importante du vêtement des deux sexes.

COL, COLLET, s. m. {coirier\ collet de cuir). Jusqu'à la fin du xnr siècle, les robes des hommes, comme celles des femmes, ne portent pas de collets, elles sont taillées sans retroussis, et leur ouverture supérieure s'applique sur la peau à la base du cou. Il ne faut pas confondre le collet avec le camail ou avec l'aumusse, qui porte un capuchon. Vers la fin du xiii* siècle, on voit parfois le peliçon des hommes garni d'un petit collet rabattu avec fourrure ; mais cette mode est peu usitée 2. Il est de même très-rare de voir le bllaut avec collet, car on ne peut donner ce nom à une large passementerie cousue sur ce vêtement à l'ouverture, et qui forme un

1 Le mol coirier s'culeail liuhiLiR'llciuciiL corniiio collet ch; cuir pos6 sur !.■ iKiiihert (le guerre.

« Et innint holme voler, è maint coiri;:r arrierc. » {Romnti de Rou, vers 4Gi2.) Coirier arrier doit s'entendre comme collet i-cjcté en arrierc. C'est qu'en effet une aumusse de peau tenait au collet de cuir, et, pendant le combat, ce capuchon devait souvent retomber en arrière (voyez, dans la partie des Akmes, k l'article An-Munn. la figure 5).

- Voyez Pf.i.icox.

[COL, COL.L.KT]

crnement plus ou moins riche (fig. 1)'. Ce n'est que vers le milieu du XIV" siècle que les vêtements des hommes prennent des collets. Jusqu'alors, ces vêtements étaient amples; mais, à cette époque, commença la mode des habits justes à la taille et sur la poitrine,

fermés par devant ou sur les côtés à l'aide de lacets ou de boutons, et terminés par des collets. D'abord peu prononcés, tenant au vêtement de dessous et formés de deux petits retroussis droits couvrant latéralement et sous la nuque une chemisette fermée autour du cou (fig. 2), ces collets s'élèvent, enveloppent le cou comme dans un

tube, et se terminent à la hauteur du menton et du lobe des oreilles par un passe-poil de fourrure. Ces sortes de collets, fort à la mode à la fin du règne de Charles V, étaient boutonnés par devant, prenaient exactement la forme du cou et tenaient au vêtement de dessus, à la fois robe et justaucorps se'ré habituellement autour de la taille par une ceintui'e (fig. 3j-. Ces collets, hauts, évasés du haut, doublés de fourrure, accompagnés d'une grosse chaîne d'or avec

1 Mamisi-r. Itililinlli. imp/T., rmuls Saiiit-Cirniiniu, u» GGU (xiii" si'ole).

2 Jlauiiscr. Biblioth. iiniiri.. Tii'sla?! et Ysett/t, fouds tVam.ais, t. 1.

- ii55 —

[COI., COIJ.ET 1

médailon, étaient portés par les gentilshommes. Les bourgeois se contentaient de petits collets droits, non doublés de fourrure, bou-

\ 'Ëk

tonnés par devant (fig. 4)'. Vers 1390, les collets des robes de dessus ou corsets des hommes nobles sont hauts, roides, souvent

godronnés. Un collier de grosses perles d'or, attaché par derrière

au moyen de deux ganses dont les bouts pendent, série la base du collet (tig. 5)2. Mais une mode aussi gênante, et (pii rappelle les cravates qu'on portait il y a quarante ans, ne pouvait être

' Maïuisi T. liililiolli. iiMp{"r., Tristan et Vscult, l. M.

- Mamiscr. r>ilili)lli. iiiii)("r., Uaytou, Hist. de la terre d'Orient, frau(;ais.

COL, COLLET

poussée plus loin. Vers 1410, il y eul réaction : les cols des pourpoints furent fendus par devant pour laisser le menton libre, et maintenus liauis par derrière pour garantir le cou. Ces collets tenaient au vêtement à manches et juste à la taille, appelé cotte et

plus tard pourpoint ; ils étaient de même étoffe et de même couleur. Mais, comme on portait alors par-dessus la cotte ou le pourpoint un corset, un surcot ou un peliçon, un garde-corps ou une robe, le collet du pourpoint dépassait l'ouverture supérieure de

ces vêtements, ce qui était considéré comme très-élégant. On tenait, d'ailleurs, à ce que le pourpoint fût d'une autre couleur que celle du vêtement de dessus (voy. Cokset, Pourpoint, Suucot). Entre les deux pointes obtuses du collet, par devant, on apercevait la chemisette serrée au cou, faite de linge très-lin, transparent et plissé

à très-petits plis (fig. 6) '. A dater de cette époque, les collets des pourpoints ne firent que décroître jusqu'au xvi^e siècle. Sous Louis XII, les hommes laissent le cou libre et couvert seulement à la base d'une fine chemise. Par compensation, les collets rabattus des pelifons prirent un développement considérable, et s'abaissèrent jusqu'au milieu du dos en couvrant les épaules². Chez les femmes, la mode subit à peu près les mêmes variations. Cependant les dames

nobles se décolletaient lorsqu'elles se paraient, à dater de la fin du xiii^e siècle. Alors même et jusque sous le règne de Charles V, les robes étaient taillées décolletées, et les femmes ne se couvraient le cou qu'au moyen de guimpes ou de chaperons posés comme l'aumusse. Vers la fin du xiv^e siècle, les robes parées et les robes de ville eurent des coupes différentes. Les robes de ville ou du matin étaient montantes, avec collets hauts, élastiques et roides, comme ceux des hommes (fig. 7) \ De petits boutons très-rapprochés, à peine

' Girart de Never.s, iimiiiiscr. liihliolli. iiiipôr., finnrais.

* Voyez Pelicu.n.

* Mauiiscr. liihliotli. iinin'i-.. IVanriiis, Tiistan et Yseult, t. II.

III

[COL, COLLET

visibles, fermaient ces collets hauts par devant, et il fallait qu'ils suivissent exactement la forme du cou et des épaules. Un

étroit passepoil de fourrure les bordait par le haut, et laissait k peine voir le bord frisé d'une chemisette plissée embrassant totalement le cou. Une chaîne, ou ganse d'or, était posée à la base de ce collet et portait un petit médaillon. Cette mode dura peu (1390 à 1405). A dater de cette dernière époque, la coupe des robes de femme, à la ville ou parées,

laissait le cou nu. Ces robes étaient ajustées à la taille, les manches étroites et longues ; un large collet de fourrure s'étalait sur les épaules, le dos et la poitrine. Dessous ce collet, lorsque les dames sortaient par la ville à pied ou montées sur une haquenée, on posait une sorte de collerette de velours noir avec collier d'or par-dessus (fig. 8) '. Cette parure ne convenait toutefois qu'aux dames nobles et aux riches bourgeoises, qui dès lors ne se faisaient pas faute d'imiter les modes delà noblesse. Les jeunes femmes très-élégantes

1 M.iiiiisrr. lililiiitli. iiipri', Frùissarl, tVauf.ais. environ liiU.

[COI.I.IKII

et parées portaient des robes à collets en pointe descendant jusqu'à la ceinture, qui était large et placée haut. Ces collets dégageaient le cou et laissaient voir une partie de la gorge. Us étaient doublés de fourrure, et par-dessous passait une collerette unie empesée, de fine

toile de batiste (fig. 9) '. Plus tard - les dames se décolletèrent beaucoup plus encore lorsqu'elles se paraient, et les collets s'ouvrirent davantage en descendant jusque sur les bras. Ces collets étaient dits rebrassés :

« Dames a rebrassez eollelz.

'■ De quel'ouque eoiulicion,

" Portant attours et hourrcle'./,

" Mort saisit saus exception ^ . »

Ces collets rebrassez ^ étaient bordés de fourrures, amples, droits par derrière, ou parfois en pointe, si les dames qui les portaient tenaient à être très-décolletées. (Voy. Corset, Robe, Surcot.)

COLLIER, s m. On sait le goût des peuples de l'antiquité pour les colliers. En Egypte, en Asie, les hommes en portaient aussi bien

1 Manusc. l.ililinlli. iiiiprr., Fi'oissarl.

- 14Go (Uivirou.

^ Gra7id Testoiuent île Vilion, stropli. xxxix.

■' Voyez Ordonn. sompi. du xv<" siècle. Les rebras étaieul des bordures d'une eouleur et d'uue ('ilotie difiéreutes de celles de la l'obe, ou (!.• fourrurçs d'hermine, de menu vair, d'écureuil, de marti-e. di' loutre,

\ m.uKW] — 260 —

que les femmes. Cliez les Grecs el les Romains, celle parure fut réservée aux femmes seulement. Les Gaulois portaient des colliers de diverses matières, d'or, d'argent, de pâle de verre, de grains d'ambre. Il en était de même chez les peuplades de la Germanie, et les barbares qui envahirent les Gaules paraient leur cou de colliers très-riches. Cependant, de l'époque carlovingienne jusqu'au XIV* siècle, il ne paraît pas que les hommes, non plus

que les femmes, aient porté des colliers. Ce bijou n'apparaît guère sur les statues et

dans les peintures que vers le règne de Charles V. Dans l'inventaire de l'argenterie des rois de France, dressé en 1400, il est question d'un bijou appelé *perchoir*, qui n'était autre qu'un médaillon à pendre au cou * après les grosses chaînes d'or (que les hommes portaient déjà sur la cotte et le corset ou surcot, et qui furent si fort à la mode à la fin du xiv^e siècle. Ces colliers d'homme prenaient diverses formes : grosses chaînes à chaînons ou en gourmette, chaînelles à deux ou trois rangs, torsades avec pendeloques et grelots, feuilles d'or découpées (fig. 1), grosses perles d'or 2.

Alors, sur la robe à collet montant, les femmes portaient également des colliers d'or (voy. Collet, lig. 7). Parmi tant de bijoux que contient l'inventaire du trésor de Charles V, il n'est fait mention que d'un très-petit nombre de colliers.

Voici l'un des plus riches : « Ung collier d'or à charnières, où est

» Un médaillon où il y avoit 12 perles et jointes les camahieu garni de pierres et de joieries. »

* Manusc. Bibl. imp., t. Vaueais, Triatan et Yseid, t

. Un médaillon à images. d'or (fin du xiv^e siècle).

COP.NETTE

« une croix garnye de pierrerie pendant devant, auquel sont neuf « saphyrs, quatorze ballayz (rubis) et quatre-vingt-quatre perles, pe- « saut ung" marc une once, <|uinze estellins \. » Ce n'est qu'un peu plus tard que les dames adoptent les colliers posés directement sur la peau (vers 1410), et ces colliers sont souvent noirs, très-déliés (voy. Coiffure, fig. 41 bis et 48 bis). Parfois aussi ce sont des chaînettes ou ganses d'or, avec médaillon ou joyau (pentacol). Ces chaînettes très-déliées, ou fins tissus d'or, sont d'abord posées à la base du cou et à deux rangs, puis descendent en un seul rang sur les épaules en suivant, à un pouce de distance, le bord du corsage. Vers 1420, on voit aussi les dames nobles porter une très-fine ganse de soie serrée ïi la base du cou avec une seule perle ; puis audessous, sur la gorge, un collier d'or et de pierres fines avec petites pendeloques. A la fin du w" siècle, les dames nobles portent de larges colliers composés de plusieurs rangs de perles très-serrés, avec fermait par devant (voy. Coiffure, fig. 55).

Des ordres établis pendant le xv^e siècle avaient adopté un collier. Les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, institué par le duc de Bourgogne (Philippe le Bon), ceux de l'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI, portaient des colliers dont la forme est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire ici. A l'exemple de la noblesse, des corporations adoptaient un collier ^ . La plupart des souverains, pendant le xv^e siècle, avaient institué des ordres de chevalerie, et le signe de ces ordres était un collier. Quand Jacques de Lalain se départit de la cour du roi de Portugal, ce prince lui remit « un riche collier d'or de l'ordre de Portugal, garni de diamants, rubis et perles ^... » Dans les provinces

méridionales du Languedoc et de la Provence, les femmes, au ^{xv}^e siècle, portaient des colliers de plusieurs rangs de perles très-serrés au cou, à l'instar des modes de Byzance. Mais il ne paraît pas que cette parure ait été admise par les dames des provinces du Nord. Ces colliers de perles étaient habituellement montés sur une bande d'étole et formaient ainsi une sorte de carcan étroit.

CORNETTE, s. f. Nous ne trouvons les cornettes mentionnées que dans les Cent Nouvelles nouvelles. Ce vêtement paraît être un

' Invent, de Charles V, mauiisc D)il)liotIi. iiiipér.. n'> ironimi 27S().

* Voyez le collier de la corporaliou des orfèvres de r.aud. Ce cuiller est gravé dans les Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des Gildes et corpor., par M. Félix de Vigne. Gaül, 1847.

■i Chrun. de Jacques de Lalain, cliap. xi.ii.

[r.oitsiyr] — 26:2 —

canuill avec capuclion, pouvant couvrir presque entièrement le visage. L'écuyer d'un noble chevalier s'introduit chez une demoiselle, le soir, à la place de son seigneur attendu ; la chambrière ne le reconnaît pas, « pour ce qu'il étoit tard et avoïl une cornette de « velours devant son visage i ». Cependant, déjà vers la lîn du ^{xiv}^e siècle, on donnait à certaines coiffures de femmes le nom de cornes (voy. Coiffure, et, à l'article ConsET, la figure 1). Il est à croire que le diminutif étoit usité dans le langage, puisque les dames portaient à la chambre, et lorsqu'elles recevaient couchées , des coiffures en forme de cornes, mais beaucoup plus petites que celles des coiffures de ville.

CORSET, s. m. Ce mot avait deux significations différentes. On appelait corset un vêtement de dessous que les dames laçaient sous la robe pour maintenir la taille et la gorge ; et aussi un habit trèsample porté par les hommes et par les femmes, mais serré à la taille. Sous le justaucorps fait d'étoffe gaufrée que les dames portaient au xvi^e siècle, un corset était nécessaire, car ces étoffes unes et légères n'eussent pu maintenir suffisamment la taille et la poitrine, qu'il était alors de mode de comprimer et de réduire aux proportions les plus minimes, sans toutefois la déformer -. Au xvi^e siècle, sous la robe longue avec ceinture, les femmes portaient un corset qui allongeait la taille et relevait la poitrine. La présence de ce vêtement est très-apparente dans des sculptures et peintures de cette époque. Vers la fin de ce siècle, la taille fut raccourcie, les ceintures disparurent généralement, et le corset fut taillé de manière à donner de la largeur à la poitrine. Sous Charles V, les ceintures serrées à la taille reparurent pour la toilette de ville, les tailles restèrent courtes, et les corsets développaient la poitrine :

" Ur couvicut uu large colut

•> Es robes de nouvelle forge,

" Par qüoy les tettins et la gorge,

« Pai' la t'a(;on des eutrepans ■*,

" Puisseul eslre plus apparaus

'. De donner plaisance et désir

■• De vouloir avec eulx gésir.

■• Et SI' de tettius est desmise ».

" Il convient faire en la cheniise

' La Dame k Jeux, nouvelle xxxi (1460 eiiviiion). ■•* Voyez Ri.i-
ALT, tig. 2 ; Cotte et Robe. 3 Partie milieu antérieure du corset.

'* « Si la feniine n'a pas de gorge. "

— "HÛ'Ô — I CORSET]

" De celle ciii li sangs ' avale

« Deux sacs par iiiiauiere de niale.

" Où l'eu fail les pcaiilx emnialer.

'< Et les leltiis amont al m-.

" VA afin qu'elle semble droicte

. Lui fault faire sa robe estroicte

•. Par les llam'S. et soit bien estraiac\

■> Afin qu'elle semble plus joiucle.

" Là uc fault panue, fors que toile;

" Mais au dcssoubz fault faire voile,

'1 De])uis les relus jusques au piel,

(• Du cul (le rol)e qui leur cliiet

■■ Contreval comme uns fous de cuve,

" Bien fourré ou elle s'encuve ;

. Et aiusi ara la meschine

" (ireslc corps, gros cul et poitrine

" Par l'ordonnance qu'elle y met

<■ De louvrier qui s'en entremet""'. »

Ainsi la chemise, ù celte époque, étail disposée de façon h te-
nir lieu de corset. Si Ton examine avec quelque attention les sta-
tues, les peintures des manusci'its de la tin du xiv^ siècle, on re-
connaît pa qu'il était impossible de placer un corset monté sous la
robe parée dont le corsage semblait collé sur la peau. H fallait
donc que la chemise suppléât au corset, surtout si les dames se
paraient de robes sans ceinture, ajustées à la taille (lîg. 1); ce qui
était alors une mise élégante et d'une parfaite distinction \ Avec
le surcot ajusté qu'adoptèrent les femmes nobles vers le milieu
du w^ siècle, le corset était de rigueur, mais ce vêtement de des-
sous était alors monté, bordé d'acier et muni de la coche \

Quant au vêtement d'homme et de femme appelé corset ou
gardecorps, et qui semble être un pardessus ajusté, il en est fait
mention une première fois dans V Histoire de saint Louis par le
sire de Joinville. Quand le sénéchal est à Acre, après la triste
campagne d'Egypte, malade, sans habits, ayant tout perdu, il se
rend au palais où logeait le roi : « El lors m'envoia querre li roys
pour mangier avec « li ; et je v alai à tout le corcet que l'on m'a-
voit fait en la prison « des rongneures de mon couvertour '.... ». C'était une sorte de souquenille avec manches.

' Le sein.

- Li; Miroir de itinriaf/c, poésies d'Eustachc Deschamps.

^* Voyez Cotte. — Mauuscr. lîitiliolh. imprr., frauçais, Tristan
et Yïcu/t, I. il (tin du xiye siècle).

* Coche, buse de bais minci' pos' sur le devant du corset des fcMiuics, (Voyez Villon, Poésies, cdit. de Janufd, p. .i(li'>.)

^ S. lie .biinvilii'. ///s/, de saint Louis, v lil. d' M. Nal. de Wailly, |). I i;{.

Le compte de Geotïroi de Fleuri ' mentionne parmi les vêtements un grand nombre de corsets : « Idem, i corsset de cendal, fourré de « menu vair. » — « Pour 1 corsset de cendal fourré de menu-vair, « pour messire Piei're de Belfremont, que le Roy li donna, 6 s. 6 d. » — « Pour 3 aunes et demie de marliré, délivré à Jehan le Bourgui-

« gnon le xvi" jour d'octobre, pour faire 1 corsset à Madame « la Royne, pour vestir en son cheir, 4 l. 4 s. » — « Pour 3 aunes « et demie d'un bon marbré, délivré à Jehan le Bourguignon, le « IX' jour de novembre, pour faire 1 corsset roont à aler par la « chambre, 36 s. pour aune, valent 6 l. 6 s. » — « Pour 1 corsset à « pourlil, de camelin, ouquel it ol une fourreure tenant 124 ventres

' l;Jlb. Voyez Comptes de Curg. des rois de Fiance, publ. par L. Douël-Darcq.

« et 12 ventres pour les manches, et 4 pour pourfiller. » — « Pour « 1 corsset de griz fin qu'elle (la reine) afuble en son char, 10 l. » Etc. Il ressort de ces ciations que le corset était un vêtement porté par les hommes et par les femmes ; que ce vêlement était ample et fourré, qu'il était à manches ; qu'on le mettait en guise de robe de chambre, et comme par-dessus, pour voyager en char. Dans les

comptes dEtienne de la Fontaine (1352), on voit que le corset des femmes avait pris plus d'ampleur encore : « Ledit Robert,

pour les " fourreures d'un corset rout de drap d'or pour madicte dame « (la reine de Navarre), une fourreure de menu-vair de 208 venircs « à 16 d. le ventre, 13 1. 17 s. 4 d. parisis. Pour 12 ermines et 12 lé- « tices à pourliller ledit coi'set, achalées audit Robert, 14 1. 8 s. p.

[CORSET 1 — ^2ÛQ —

((Pour loiil, !28 1. o s. 4 l1. p. » Le pourfûagp de ce vélemeiil était ce (ju'on eiUend aujourd'hui par passe-poils, c'est-à-dire bordures de fourrures. 208 ventres de menu vair assemblés font environ 3", 50 superficiels. Ce dernier vêtement de femme était donc trèsample ; de plus, il était rond, c'est-à-dire en manière de cloche. 11 di lierait du peliçon en ce que celui-ci n'avait point de ceinture, tandis que le corset était ajusté à la taille ou possédait une ceinture. Le corset des hommes, au milieu du xnr siècle, était souvent croisé sur la poitrine (fig. 2)*; les manches, fendues, pouvaient couvrir les bras ou tomber derrière les épaules. Ce vêtement était doublé de fourrure, fendu latéralement du bas jusqu'aux hanches et ne descendant pas aussi bas que la cotte ou cotelte. Les bourgeois le portaient aussi bien que les gentils-hommes, et il était fait de laine. Sa forme ne paraît pas se modifier d'une manière sensible jusque vers 1330, mais alors il est plus court, juste à la taille, et les manches se développent démesurément.

Les corsets des gentilshommes sont, à cette époque, boutonnés par devant, collant sur la poitrine, avec jupe fendue par devant et latéralement, faits d'étoftes de soie ou de laine de couleurs claires. On ne les portait pas seulement dehors ou dans la chambre, mais aussi pour se parer. Lorsque le duc de Normandie Charles invite à Rouen un grand nombre de seigneurs, à l'instiga-

tion du roi Jean, qui les voulait faire arrêter : « Il s'en vint (le roi) par Nidequien, « jouxte les fossées de la ville, par dehors, et en plein dyner entra « ou chastel par la grosse tour, à grant quantité de gens d'armes, « et lui aussi ires fort armé, et un de ses sergens d'armes, le plus « notable, monté tout devant amont les degrez de la grant salle, où « les seigneurs dygnoient et faisoient bonne chère, ledit sergent « du ploumel de sa mâche frappa si grant coup le mantel de la porte « de ladite salle, qui fist tout retentir, et cria en haut quanque il « put : « Oés, oez, de par le roy ! que nul ne soit si hardi qui de sa « place se meuve sur paine de la hart. » Et à che cry, le rui avec « toutes ses gens entre em plaine salle, et là tout droit s'en ala « au mesti'e doys (dais) et pardessus la table prist le conte de Ha- « recourt par son corsset, en lui disant : « Or te tien-ge, fauz '< traître-... »

Deux des sergents d'armes gravés sur les dalles de l'église

' Viîraux de la callirilrah; de Tours.

- Chvon do P. CocliDii. — Voyez la parlie publiée de ce iu:iuii.srriL jKir iM. L. Delisl, dans VHisl. du château de Saint-Snuveur le Vicomte, 1SG7.

— 267 — [COFSSET]

Sainle-Calherine du Val îles Écoliers i (1360 à 1376) sont ^élus du corset court, juste sur la poitrine, avec collet haut, serré à la taille par une ceinture, à manches très-larges et longues (fig. 3). Ces sortes de corsets n'étaient guère portés alors par les gentils-hommes, mais plutôt par les écuyers, pages, sergents, varlets ; ils

recouvraient un pourpoint juste, à manches étroites avec collet haut. On ohservera que le has du vêtement et les hords des

manches sont ornés d'une bordure festonnée. Les manches, larges, sont houtonnés sous le poignet, et les mains sortent de deux manchettes amples, en entonnoir, également festonnées. Vers 1390, les hommes nobles portaient des corsets, dont la coupe est particulière. Juste sur

' Aiijmu'iriiiui (lûpoS(5cs dans r<'gli^i' alilmt. de S:iiiit-hrui:>.

[cou SET]

la poitrine et le do?., avec plis réguliers à la ceinture par derrière, ce vêlement (fig. 4) ' ne descend qu'aux genoux. La ceinture est basse, très-serrée, bouclée aux reins, et les manches sont d'une

ampleur prodigieuse : le tout est doublé de fourrures; une rangée de boutons ferme l'ouverture du corsage sur la poitrine. La couture des manches sur les épaules est caclée sous une large bande d'étotie

' Dayton, Hi.it. de la terre d'Orient, inauiscr. liililiolli. inipir.. IVaurais.

rayée blanc et or, tandis que le vêlement est d'un tissu de laine de couleur unie, généralement claire (vert jaunâtre dans cet exemple). Derrière les épaules (voy. la fig. 4 bis), les bandes qui masquent la

4 bis

couture des manches empiètent sur le dos en suivant la direction des omoplates, de manière à rétrécir le corsage. La jupe, ouverte par devant, est fendue latéralement et par derrière; le collet

est haut, roide, godronné, accompagné d'un collier à gros grains d'or à la base ^

' Voyez. C.iii.LKT, llg. .■;.

On confond souvent le corset avec le siircot et même avec le peliçon, par la raison que le corset, comme le surcol et le peliçon, se met par-dessus le pourpoint ou la coite ; mais le surcot est plus ample que n'est le corsel pour Tun et l'autre sexe. Il n'est pas, dans l'habillement des femmes, toujours garni de manches, tandis que le corset en possède. Nous ne croyons pas, du reste, que la distinction entre ces deux vêtements, le corset et le surcot, ait jamais été bien tranchée. Il en était de ce vêtement comme de quelques habits de nos jours qui peuvent être confondus {pardessus et paletot, par exemple). Le corset des hommes comme celui des femmes est toujours ajusté à la taille; coupe qui n'appartient pas spécialement au surcot. Dans ce qu'on appelait une robe, c'est-à-dire un vêtement complet, il y avait souvent deux surcols ; l'un de ces surcots pouvait être un corset.

Dans les comptes, l'aunage des corsets d'homme indique une certaine ampleur, jusque vers 1400; et, en effet, ces corsets avaient l'ampleur d'une robe avec manches. On appelait corset sangle, celui qui n'était pas doublé de fourrures. Voici (fig. 5) le corset élégant des jeunes gentilshommes vers 1415'. Ce corset, de velours de soie ou de drap de laine fin, est fourré, pourlllé au bas, agrafé sur les côtés, sans collet. — Le collet visible est celui du pourpoint ou de la cotelle. — Les manches, très-amples et bouillonnées aux épaules, sont fermées et fendues latéralement en laissant voir les crevés des manches du pourpoint h travers lesquels apparaît la chemise. La taille très-longue et très-serrée, sans autre ceinture qu'une mince ganse, commence immédiate-

ment au-dessus des hanches. Les plis sont fixes, cousus et forment la taille; ils sont réunis sur le ventre et divisés en deux groupes derrière le dos jusqu'à la ceinture, d'où ils tombent en un seul faisceau sur les reins. Il fallait, d'ailleurs, que ce vêtement fût taillé avec une parfaite précision, qu'il collât exactement sur le haut de la poitrine et le milieu du dos, et ne laissât pas voir les agrafures sur l'un des côtés et l'une des deux épaules. L'agrafure latérale de la ceinture allait se perdre sous le côté du faisceau des plis du devant, de telle sorte que le vêtement suivît le contour des hanches sans jonction apparente. On portait ce vêtement à la ville avec des chausses collantes, sur lesquelles, si l'on montait à cheval, on passait de longues bottes justes, faites d'une peau souple, noircie, avec revers clairs au haut des cuisses (voy. en A, fig. 5). Sur ce corset, les nobles portaient une chaîne fine à

' Giiat (le Nevers, nuimiscr. liihlidlli. iMijM'T.. IVau(;.ais.

Tti

r COÏSET

l.licsO'^V

deux ou trois lours avec petit médaillon, et dont l(>s rant^s tombaient

assez bas derrière le dos, régulièrement étages. Le chapeau de feutre était souvent garni d'une longue bande de drap de soie de même

nuance, cest-à-dire gris ou noir, laquelle bande faisait écharpe autour du cou et retenait la coiffure si le vent l'enlevait, — d'autant

qu'il était de bon lun de porter ce chapeau sur le sommet de la tête en laissant voir la chevelure le plus possible, — et servait aussi à se débarrasser du couvre-chef en le laissant pendre derrière l'épaule, ainsi que le montre notre figure.]Les seigneurs les plus élégants portaient de ces sortes de chapeaux de velours bleu de ciel, gris de lin ou pourpre clair, avec chaîne d'or posée sur le rebord, et deux plumes droites et légères sur le devant. La mode était alors d'exagérer la largeur des épaules au moyen de ces manches bouffantes et relevées, de porter la taille très-longue et Une, de maintenir le bas du corps étroit et serré. Ce vêtement ne pouvait convenir qu'aux hommes jeunes et bien faits. Les gens d'un âge mûr portaient un vêtement analogue, mais dont la jupe descendait aux genoux. Un peu plus tard, c'est-à-dire vers 1450, le corset des hommes consistait en une robe de dessus avec ceinture, manches très-courtes et petit collet rabattu. La jupe était largement fendue latéralement et non ouverte sur le devant (fig. 6)'.

Chez les femmes, le corset remplace le bliaut (voy. Bdalt), qui cesse d'être porté vers la fin du xvi^e siècle. Contrairement à la marche de la mode des corsets d'homme, ceux de femme prennent plus d'ampleur de 1300 à 1450. Toujours ajustés à la taille, garnis de manches de plus en plus larges, les corsets de femmes sont de trois sortes : le corset de chambre, le corset de voyage et le corset à parer. Ces corsets étaient faits d'étoffes de laine, de drap de soie ou de velours doublés de fourrures. Les manches longues en façon de bandes étroites, jusque sous le règne de Charles VI, étant sujettes à être fripées, on les mettait sous presse entre des planches de bois :

« Pour '12 paires d'aisselettes de bord d'illande ; pour mettre et

« presser 6 paires démanches de 6 corsés pour madame la Roïne'. » Il faut observer que les inventaires mentionnent souvent avec le corset de femme un chaperon de même étoffe et fourrure. Dans le glossaire que donne M. Douët-Darcq à la suite du recueil des Comptes de l'argenterie des rois de France au ^{xiv} siècle, au mot Cousiir. l'auteur ne se prononce pas sur la forme de ce vêtement. « De tant » de citations, dit l'auteur, il ne ressort, j'en conviens, rien de bien » clair, et encore je tombe sur un passage (qui vient compliquer la

' Guillaume île Tijr, iiamiscr. l>iblii)lli. iiiiM'r., IViuirais (d 'i.'iO ciividi). Dmiis ci't exemple, les inanciL's lQii<,'ues, qui peuvent couvrir entièrement les iiiiis. a))pai'licuacQt a la cotte.

- Voyez les Comptes de l'arg. des rois de France au ^{xiv} siècle, recueillis par M. Douët-Darcq.

■ ' C.oniilcs (le l.'iSI. k. re.i.' IS. fol. (IS, v".

III. — -Vo

[COÛSKT] — 27 i —

« (question. C'est dans une lettre de rémission de l'année 1359 : « Osterent avec ce nus dictes femmes trois jupons appelez corseze ». » C'est qu'en effet il était alors assez difficile de distinguer le corset (robe de dessus) des femmes de la robe de dessous. La coupe était à peu près la même ; le corset était juste à la taille comme la cotte ou robe de dessous ; il avait une jupe ronde en cloche. Or, le mot robe n'était qu'un terme général et s'entendait comme tout vêtement long. Ainsi, pour chemise on disait

souvent robe-linge : « Jeban le Bas fust con- « dempnez d'aler des prisons tout nu en robe-linge par toute la ville » et lieux publics de Montpellier (1392)². De même aussi appelait-on robe tout vêtement à manches d'homme et de femme qu'on donnait à certaines occasions, comme une sorte de livrée, aux personnes qui faisaient partie de la suite d'un grand seigneur. Ces robes étaient, ou des cottes-hardies, ou des corsets, ou des surcots, pelisses et manteaux. Les mots jupes et jupons pouvaient donc beaucoup mieux être appliqués au corset de femme que le mot robe, trop général, par des personnes étrangères aux usages de la toilette. Voici (fig. 7) un corset de dame noble vers 1320'. Ce vêtement n'est autre chose qu'une robe de dessus. Il est décolleté tout autant que la robe de dessous, et colle sur la poitrine et aux épaules. Les manches sont montées avec épauelles qui renforcent le corsage au point où il pourrait glisser sur les épaules, en bridant un peu celles-ci. Ce corsage est lacé par derrière, ainsi que l'était le b্লাut du xii^e siècle. A partir du coude, les manches ne forment plus que des bandes étroites tombant jusqu'à terre et doublées de fourrure, ainsi que tout le vêtement. Ces manches sont même parfois (vers 1340) comme de véritables rubans minces, entourant le bras au-dessus de la saignée et tombant jusqu'à terre (voy. Cotte, fig. 12) ; ces bandes ne sont pas toujours de la même couleur que celles du corset, mais sont doublées de fourrure. Au-dessous de la taille, sur le devant de la jupe, sont ménagées deux ouvertures dans lesquelles on passe les mains comme dans un manchon, pour les tenir chaudement; elles permettent de relever le devant de ce vêtement lourd, puisqu'il était fourré, et dont la longueur eût gêné la marche. Ces corsets du commencement du xiv^e siècle, très-décolletés, étaient complétés d'un cha-

pei'on qui, comme on sait, pouvait, lorsqu'on Venfourmait, cou-
vrir complètement b^s épaules (voy. Chaperon) : « Ledit Robert,

' 1. rog. 87, 1)0 22'f.

^ liufji, eu ililii'ii, s'cnlciid coniiiu' loul avoir lr,aisi)()rtal)lu.
(Voy. du Caugo, Iïoba.

■' Lance lot du f-rtc, manusc. BiWioth. iiiipôr., français (1320
environ^.

((pour fourreures d'un corset ront d'escarlale pour macliete
dame « (reine de Navarre, 1302), une fourreure de menu vair de
160 ven- « 1res ; pour manches, 24 ; pour un chaperon à enfour-
mer, 90 ven- « très. Somme, 274 ventres, 18 1. S s. 4 d. — Pour 12
ermes et ((48 létices à pourliller le corset et chaperon dessus
diz, 16 d. pour

« rcrmine et 8 s. pour hi lélice, 16 1. 16 s. p. Pour tout, 30 1. ;<
16 d. pJ. » On voit, en eliet, dans les peintures de cette époque
(commencement du xiv^e siècle), les femmes décolletées, ayant un

' li)ti(es. /eli'ssfis, haiiiles tirs-ôtioiles (lu loiiiriirc |in'|tarc'es
jKJiir le pmu'tilajje des vêteiuciits fourrés.

\ rousKT] — 27fi —

chaperon sur leur bras ou jélé sur les épaules (fig. 8)' en
manière

d'écharpe. La forme des corsets de chambre, de char ou «
parer,

était la même, et ces derniers vêtements ne diliêraient des
aulres que par la richesse de rélofie mise en œuvre. Outre le

chaperon,

' Lnncelot du Lnc, nianuser. IJililiotli. imp6r., français (1320 environ).

SOUS le corsnge, lorsqu'il faisait froid et que les femmes étaient en char ou montaient h cheval, elles posaient une sorte de guimpe de velours qui couvrait les épaules. La figure 9 donne la coupe du corset de 1320 par devant. Ajustée à la taille jusqu'aux hanches, la jupe était très-ample et très-longue par le bas. On voit en a a les deux ouvertures qui servaient à passer les mains pour les tenir chau-

dément et relever le devant de la jupe, un peu plus longue par derrière que par devant, ainsi que l'indique le tracé en b. Une passementerie A. piquée sur l'épaule, consolidait l'épaulelte très-étroite du corsage. Cependant, les manches, ou plutôt ces bandes fourrées qui prolongeaient les manches, étaient, vers 1370', taillées plus larges

1 Ttiafrm et Yseult, manusc. lîililinlli. iiiii|i'r., fran(çais (11570 onvirnn).

COIISKI

- ii78 —

et ne serraient plus le haut du bras; mais la taille du corset continuait h être ajustée et lacée par derrière sans ceinture. Plus tard encore (1390j, on voit les corsets de femme conserver leurs longues manches en façon^ de bandes fourrées ; les corsages sont ajustés

quelquefois au moyen d'une fronce qui fait le tour de la taille ; ils ne sont plus invariablement décolletés, mais, au contraire, couvrent les épaules et garantissent le cou au moyen d'un collet montant derrière la nuque. Ils sont ouverts devant et attachés par des boutons (fig. 10)*.

De 1390 à 1400, il était de mode de porter des collets très-hauts,

' tancelot ilv. Lac, nininiscr. lîlîlîlîll;. imiK'r., IVaiK.-iiis [l.'J'.IO cuviroi!],

— nid — [CUIITE]

aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, ces collets hauts ne tenaient qu'aux corsets de voyage ou de chambre ; quant aux corsets à parer, ils restaient décolletés (voy. Suacoï). La forme longue et étroite des pentes des manches explique parfaitement pourquoi il était nécessaire de les maintenir entre des ais, lorsque le vêtement n'était point porté ; il ne fallait pas (que ces bandes prissent de faux plis, ce qui eût produit le plus mauvais effet, mais qu'elles tombassent droit le long de la jupe.

Vers 1410, les corsets des femmes sont garnis de manches barbelées ; les corsages sont séparés de la jupe par derrière et forment un pli horizontal à la hauteur des reins, puis descendent par devant sans ceinture, jusqu'aux pieds. Les jupes sont fendues latéralement avec agréments de passementerie ou brodés (fig. 14) i ; elles possèdent aussi les deux ouvertures antérieures qui servent de manchons et qui permettent de relever le devant de la robe pour marcher. Ces corsets, comme précédemment, sont très-décolletés, et les épaules n'étaient couvertes, en campagne,

que par le chaperon, soit enfourmé, c'est-à-dire posé comme un capuchon avec camad, soit jeté sur le cou comme une écharpe. Il ne paraît pas que ce vêtement ait persisté au-delà du commencement du xv^e siècle ; il est remplacé par le surcot, qui, avec le peliçon et le manteau, est le seul vêtement de dessus admis.

A la fin de ce siècle[^] le mot corset ne s'applique plus qu'au vêtement spécial de dessous, destiné à serrer la taille et à maintenir la gorge ; mais le mot corps est conservé à la partie du vêtement féminin qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de corsage.

COTTE, s. f. {cote, cotelle, cotellette, cotielle, keutisèle, liéri-gaiit, cotte-hardie). Le mot cota ou cotta est employé, dès le xn^e siècle, pour désigner une tunique à manches, commune aux hommes et aux femmes. La cotte est même mentionnée comme vêtement spécial aux clercs jusqu'au xiv^e siècle-. C'est donc, à proprement parler, la tunique. Mais, de l'époque carlovingienne au xvi^e siècle, sa forme subit des modifications nombreuses. Elle est courte ou longue, fendue par devant ou sur les côtés, à manches larges ou étroites, avec ou sans ceinture ; pour les femmes, avec corsage serré ou lâche, traînante ou tombant à la hauteur des chevilles, ample ou étroite, ajustée à la taille et aux hanches, ou à plis avec ceinture.

' !.n Livre des mervei/les du)no7ide,m\m\!\vv. IJihliolli. iiiiii)i'T.,l'r;uii;:iis (liOià lilT). 2 Du (lange, Glos.inùc, (Iota.

Nous nous occuperons d'abord de, la colle des hommes. Elle est

parfois désignée comme cliemise de dessus', et c'est qu'en el-Tet la colle est le vêtement posé immédiatement sur la chemise, et qui

' » Cotta s(Mi caiiisia .sii|)]('raii(;a. »

appartient à toutes les classes, aux nobles comme aux vilains. Au X^e siècle, la cotte est une tunique à manches justes, assez ouverte par le haut pour laisser passer la tête et ne descendant que jusqu'aux genoux ; large à la hauteur de la taille, elle est maintenue autour des reins par une ceinture sur laquelle ses plis retombent. Ce vêtement est de même coupe pour toutes les classes. Ainsi (fig. 1), la coite (luc les artistes de cette époque donnent aux souverains est exactement celle que portent les gens du peuple. La vignette A représente le roi Salomon recevant la reine de Saba, et

celle B un homme du peuple \. Il ne semblerait pas que cette cotte soit fendue sur le devant ou sur les côtés : habituellement l'extrémité des manches et le bas de la jupe sont garnis de broderies ou passementeries ; des bandes ornées sont cousues en A (fig. 2), un peu au-dessous de l'épaule, et l'ouverture C du cou est placée à côté d'un carré de broderie B qui couvre une partie de la poitrine. C'est sur ce patron que sont taillées les tuniques dites de Charlemagne que l'on voit figurées dans l'ouvrage publié à Nuremberg en 1790 -. Ces broderies sur les bras et la poitrine sont une importation byzantine. Plus tard, vers la fin du XI^e siècle, les jupes s'allongent, les manches

' Mnmiscr. r)ilili(lli. iiipr'i'. lililc, l'omis S:iiil-(H'i-iii:iiii. l;iliii. X^e siècle. - Voyez les tuniques dites de ('li;irk'in;ii;ii' (Will-ciiiiii, I. I;.

sont tenues plus larges et quelque peu ouvertes à leur extrémité ;

la ceinture disparaît, et le vêtement ne seire la taille qu'au moyen d'agrafes posées sur les bords d'une ouverture pratiquée au dos (fig. 3) 1.

La cotte (voy. le patron de la face postérieure A) est, de a en b, coupée à peu près juste h la taille ; une fente pratiquée de c en rf, munie d'agrafes, facilite le passage des épaules par la partie étroite

(ib, en permettant de la distendre. Lorsque la cotte est passée au cou et aux bras, on rapproche les deux côtés de la fente au moyen des agrafes, et la taille se trouve suffisamment serrée pour ne pas gêner les mouvements. La jupe est taillée très-ample à son extrémité inférieure, et forme ainsi de nombreux plis. Les manches s'élargissent près du poignet, sont un peu fendues à leur extrémité pour former retroussis et dégager la main. Les manches serrées de la

1 Personuagos sculptés siii- los fliapilcaix de la iirl' de régliso al)lialiali' de Vczclay et sur le liuleau de la porte priuciiale (HOU euviroj).

chemise paraissent aux poignets ; liabitielleraent un manteau plus ou moins long, attaché sur l'épaule, couvre le dos et ne laisse pas voir Tagrafure. La jupe de cette cotte est très-fréquemment tenue plus longue par derrière que par devant, mais n'est pas fendue. On voit dans les peintures de la voûte de Téglise abbatiale de Saint- Savin, en Poitou, des personnages revêtus de la cotte descendant aux genoux, avec ceinture à la taille recouverte par les plis de Tétoffe, riche galon formant collier et descendant droit sur la poitrine jusqu'au nombril ; les manches de ces cottes sont serrées, avec poignets ornés de passementeries et de pierreries.

Ces peintures datent de la fin du x^e siècle. Les personnages importants, les vieillards, portent la tunique très-longue , très-ample, avec ceinture

que recouvre la partie supérieure du vêtement. Les manches de ces sortes de tuniques sont beaucoup plus longues que les bras, taillées en large fourreau (llg. 4) *. Ces vêtements paraissent coupés dans des étoffes très-fines et souples. Lorsqu'on laissait pendre les bras, ces longues manches descendaient, en recouvrant les mains, jusqu'au dessous des genoux. A leur extrémité, elles étaient plissées à petits plis transversaux réguliers, de manière à pouvoir être relevées facilement sur le poignet. Quelquefois, pendant le x^e siècle, la cotte ne possède qu'une seule manche longue, celle du bras gauche, afin de servir au besoin de manchon ; la main droite restait découverte -.

' Personnage sculpté sur un rès voussoirs lie la porto principale de l'église abbatiale de Vézelay (1100 environ).

2 Manusc. de Herrade de Landsberg, x^e siècle, bililioUi. di' Strasbourg (vny. la vignette représentant X Adoration du veau d'or).

— 280 — [COTTE]

A la même époque, les gens du peuple, les ouvriers, portaient des cottes dont la coupe était la même que celle donnée figure 2 ; et en travaillant, ils relevaient dans la ceinture les pans de la jupe et de la tunique de dessous , ou chemise , qui tombait sur les braies (fig. 5) '. Alors aussi certaines cottes de cérémonie, chez les nobles, étaient très-longues; une sorte d'écharpe ou de ceinture en étoffe roide, posée lâche, entourait la taille. Le manuscrit de Herrade de Landsberg 2 nous montre le roi Pharaon ayant der-

rière son trône un personnage portant l'épée du prince. Cette manière de connétable est vêtu d'une longue tunique mi-partie ; une ceinture large, paraissant être faite d'une étoffe roide, entoure négligemment la taille et laisse tomber un de ses bouts par devant jusqu'à la hauteur des genoux. La jupe est fendue et profondément barbelée par le bas; une courroie tenant au fourreau de l'épée passe dans cette fente pour s'attacher probablement sous la cotte (fig. 6). Les manches sont justes et ornées aux poignets et aux arrière-bras de larges bandes de passementerie. Les grands personnages , dans les provinces de l'Ouest, portaient, vers le milieu du ^{xu}^e siècle, la cotte longue tombant sur les pieds par-dessous le blier (voy. les statues du portail Royal de la cathédrale de Chartres, 4140). Cette longue tunique était même, dans certains cas, un vêtement de chevauchée jusque vers 1180. Il fallait que sa jupe fût assez ample et faite d'étoffe assez fine et souple pour ne point gêner sur la selle ; fendue par devant et par derrière, elle permettait d'ailleurs d'enfourcher le cheval ; quant au blier qui la couvrait, il était fendu latéralement ou seulement par derrière. Le beau Psautier de la Bibliothèque impériale, qui date de 1180 à 1200 ^ montre parmi les vignettes françaises un certain nombre de ces gentilshommes ainsi vêtus à cheval, sous le blier et le manteau (fig. 6 bis). L'artiste a prétendu représenter un des rois mages. La cotte, longue tunique qui descend jusqu'aux pieds, est blanche ; le blier à manches justes, mais qui laisse apparaître l'étoffe de la cotte aux poignets, est bleu, avec riche bordure d'or au bas, et ceinture. Le manteau est de couleur brune et la barrette est blanche. Les harnais du palefroi sont rendus avec une grande précision ; la selle est rouge, avec arçons, cuiller d'or et couverture couleur ardoise piquée de blanc

' Manusc. ili; la hihlioUi. ilc Strashoiig. Hcrrailo (W. LaïKl-sheru (voy. la vigiiclle repn"Sontanl la Construction de la four de linliel. ll.'ld environ).

2 x:i<" siècle.

3 Admirables vignettes (le l'école française de 1100 l'nviron.

[r.OT'IK]

(voy. Harnais). A la mémo époque, les hommes du peuple sont vêtus de la colle descendant à mi-jambe, fendue par devant, avec

/ / G ' ./vw/p*f /

ou sans ceinture, mais ne portent pas le bljaut, vêtement noble, sur cette tunique.

— :i>87 — [COTTK]

La colle des hommes nobles, pendanl le xiii'= siècle, descend audessous des genoux ; elle est à manches étroites, un peu fendue sur le devant du cou pour faciliter le passage de la tête, et des deux côtés de la jupe jusqu'à la hauteur des hanches, pour permettre de monter à cheval. Celle des vilains est plus courte de jupe et ne dépasse guère les genoux.

.loinville rapporte ijue le roi saint Louis venait souvent au jardin de Paris (au Palais), « une cote de chamelot veslue, un seurcot de '< tyreteinne sanz manches, un mantel de ccdal noir entour son « col, moût bien pigniez et sans coife, et un chapel de paon blanc « sur sa teste, et fesoit cstendre tapis pour nous seoir entour li '.»

' Vjv. flist. de saint Louis, par Jean, sire de Joinvillt^, piihl.
par M. Nalalis de Wailly. Il faut dire que Louis IX était d'une ex-
trême simplicité dans ses habits, et que

[COTTli:

Celle manière de se vêlir se conserva depuis la tin du règne de
IMIilippe-Augusle jusque vers i270, et, quand on mellail un sur-
cot sur la colle, il fallait que celle-ci dépassât ce surcot par le bas
de quelques doigts. Il était rare que celte cotte ne fût pas serrée
autour de la taille par une ceinture , tandis que le surcot des
hommes en était dépourvu. Si les manches de la cotte des
hommes étaient justes du coude au poignet, avec quelques bou-
lons pour

permettre le passage de la main, elles s'élargissaient du coude
à l'épaule, alin de laisser les aisselles libres. Ces vêtements
étaient faits de drap léger de laine ou de drap de soie : « Dariere
ces trois « barons (Enguerrans de Coucy, Ymbers de Biaugeu et
Herchan- « baus de Bourbon) avoil bien trente de lour chevaliers
en colles « de drap de soie, pour ans garder *. » Vers la lin du
xni" siècle, la

c.L'tlo siiiiplicitr fut pousséi' à IV'xci's, pour le toiiips, après
suu rotour d'Egypte : » I-i « hciioiz roys estoit nierveiUeusenicut
humbles eu robes et en appareil. Eius que il vint « (l'outre nier a
la première foiz (Juc il passa, il vesti puisque touz jours robes de
pers ou « <le bleu taut seulement, ou de cauielin ou de noire bru-
nete ou de soie noire et lessa « touz paremeus d"or et dargeut en
ses seles et en les freins et eu autres choses de tcle « manière et
toutes robes de couleurs fors de celés dessus dites ; ne il uot puis
panes de « ver ne de gris en ses robes ou en ses couvertoucrs,

mes de counius ou d'aigniaus, et « non pourquantil avoit couvretours de dos de escureus et de penes de noirs aigniaus

« et ot aucune foiz niantel fourre de penes d'aigniaus blans
Et avecques ce puis

(1 qu'il revint d'outre mer il n'avoit freins ne espérons fors que de fer et de blanches » seles. » {Hist. de la vie et des miracles du roi saint Louis, li bibliolh. inipcr., français, 129'), environ.)

' Le sire de .loiuville, Uist. de saint Louis, cour Icnuc jiar le rni
ii Saunuir.

coite des hommes prend diverses formes : les unes, qui appartiennent aux habits de cérémonie, sont longues, descendent aux chevilles, tombent droit sans ceinture (fig. 7) *, et sont portées avec le surcot ou le manteau ; d'autres, plus courtes, de même sans ceinture, composent une partie importante du vêtement de ville des gentilshommes. On les porte avec le chaperon, dont le camail ou-né de longues barbelures tombe jusqu'à la saignée (fig. 8) ^. Dans

l'exemple que nous présentons ici, la colle est brune, le chaperon bleu clair doublé de blanc, et les chausses sont vert gris. Si la température est froide, le chaperon est remplacé par un corset, un surcot ou un pelicon de couleur sombre. C'est à la même époque, c'est-à-dire vers 1300, que les hommes commencent à porter la cote hardie. Celle-ci est courte, sans plis, ajustée à la taille, sur

1 l'iiiiiiipc 11' llarili. Mainiscr. de la liililiolh. iiiin'i. , llisl. de la vie et des miracles de saint Louis ((U-nières uiiiiKk's du xiii» siècle).

- Manusc. liihliulli. iiii]i('r.. [jiticelut du La:', tVaiiçais (l.'iiO fiixiroif.

la iioilrinc cl les hanches, el est fermée par devant au moyen da boulons (lig. 9) '. De petits boutons Irès-rapprochés permettent de serrer les bouts des manches du coude au poignet. Avec celte colle on portail aussi le chaperon barbelé et la ceinture basse d'orfèvrerie, à laquelle était suspendue la longue dague. Ce vêle-

ment, propre à monter à cheval, porté à la ville el en campagne de '1350 à 1380, avec quelques légères modifications, est d'une coupe gracieuse ; on lui donnait aussi le nom de cotte à chevaucher, el il appartenait aux gentilshommes. Dans cet exemple, la cotte est jaune orange, le chaperon rouge avec agréments el les chausses vertes. Il est à observer que ces colles hardies sont habituellement de couleurs claires, unies; on ne commence guère à les faire d'étoffes brochées ou lissées de diverses nuances, ou mi-parties, que vers 1360. Alors aussi la colle hardie se compose de deux vêtements superposés : l'un, celui de dessous, avec manches très-justes et capuchon étroit; le second, celui de dessus, avec manches un peu

* Mène mauuscrit.

plus amples, mais ne dépassant pas les coudes. Une large bande de drap d^ ou de passementerie accompagne le col, très-ouvert et

If)

recouvert en partie par le capuchon. Le corsage est bouihé, lorleinent rembourré pour faire saillir la poitrine. Les bouton-

nières sont

i r.OTTK]

prises dans un large galon d'or on do passementerie (fig. 10)'. An bout pendant de la ceinture noble est attaché un riche joyau. Toutefois cette dernière coupe de la coite hardie paraît avoir été adoptée en Italie et en Provence avant d'être acceptée en France. Les vêtements des hommes, si simples pendant le wW siècle, furent façonnés

vers le milieu du xiv" siècle avec un luxe prodigieux. Les archives de l'empire conservent le contrat de dépôt d'une cotte ayant appartenu à Louis II de Bourbon, pendant son séjour en Angleterre comme otage du roi Jean, après la bataille de Poitiers. Cette cotte fut laissée en gage à un certain Italien, nommé Jean Donat -, exerçant

1 Manusc. liihliolli. inipJ'r.. Lancelot du Lac, IVaurais (1360 environ). Les vignettes de ce manuscrit sont dessinées et peintes par un artiste italien. La cotte de dessus est mi-partie violet clair ave:-, croisettes d'or, et jaune avec yeux blancs redessinés. La cotte de dessous, dont on ne voit que les manches et le capuchon, est bleu de roi avec rayures d'or; les chausses sont mi-jiartics noir et rouge. Sous le capuchon, la bordure du col de la cotte est or.

* Ou Donato. Ce devait être un de ces Lombards qui faisaient le commerce dans tout l'Occident et p-étaient sur gage.

— 293 - f COTTE 1

à Londres la profession d'espiciér, pour la somme énorme de qiiinre mille deux cents écus d'or.... « Premièrement la dite cote est de « drap d'escarlata rousée, ouvrée de plusieurs et divers ou-

vraiges « de perles grosses et menues, de rubis ballais et de saphirs... » S'ensuit l'inventaire des perles et pierreries qui couvrent cette

cotte, lequel donne 595 perles grosses et menues, 18 saphirs et 60 rubis balais¹. Bien entendu, un vêtement de ce prix n'était point fait pour être caché sous un corset, un surcot ou un pelicon. C'était une cotte hardie parée, propre à chevaucher les jours de gala (fig. 11)² ; juste à la taille, aux hanches, à la poitrine, aux bras, et qui dessinait exactement les formes du corps. On voit, dans cette figure, la riche ceinture de joaillerie posée au bas des reins. Pour couvrir la tête, on portait sur la cotte hardie française un capuchon juste, boutonné, très-serré sous le menton, et dont le camail ne

¹ Vo\c7. Bihlioth. de CEcole des chartes, 40 série, t. 11. p. 2GS.
- Manusc. liblioUi. imp('r.: Prières, latin, n° 92i (l'iOl) environ).

descendait pas jusqu'aux épaules. Un cadre à miroir, d'ivoire, de 1360 environ, provenant de la collection de M. Maskell, de style français, nous montre un jeune gentilhomme présentant son cœur à une demoiselle, qui semble en accepter Thommage d'assez bonne grâce. Le cavalier, qui sort de son palais, est vêtu de la cotte bardie (lig. 12), exactement juste au corps, boutonnée par devant. Il est coillié du capncbon juste dont nous venons de parler, festonné et

retourné autour du visage. Au sommet, ce capuchon se termine par une longue pointe tombant jusqu'au bas de la cotte. La dague est attachée sur la cuisse droite, suivant la mode française. La jeune femme est vêtue du coi'set à longues pentes aux manches, par-dessus une cotte ample descendant sur les pieds.

Cependant, sous le surcot ample ou le corset, les hommes portaient encore, au commencement du xve siècle, la cotte courte de jupe, à manches larges aux aisselles, avec petit collet et ceinture. La vignette dont nous présentons (fig. 13) une copie¹, montre un personnage noble quittant son surcot. Dessous ce vêtement, il est couvert de la cotte courte sur la chemise et des chausses. Cette cotte est bleue et les chausses sont

¹ ManiisrT. l'ilililoth. iiii|irr., l'.Di'cacc. fninrais (Ii2() environ).

— i COTTE I

rouges avec bande d'or à la hauteur des mollets. Ti'ès-courte de jupe, elle ne pouvait gêner lorsqu'on montait à cheval, et, sauf le petit collet bas, elle était complètement cachée sous le surcot, plus long qu'elle. Mais ce genre dévotement n'est plus porté, à dater de 1430 environ, par les classes élevées, et la cotte des gentilshommes n'est qu'une cottelle ou coltelette, c'est-à-dire une sorte de pourpoint dont on n'aperçoit plus que le collet montant et

les manches justes sous le corset, le surcot, le peliron ou le manlcl court¹. La jupe de la cotte primitive disparaît complètement, et il ne reste de ce vêtement que le corsage ajusté avec courtes basques ouvertes par devant. Le nom de cotte se perd pour prendre le nom de pourpoint, et alors celui-ci s'attache aux chausses. Toutefois les vilains, les paysans, conservèrent la cotte beaucoup plus tard. De fait, c'était le seul vêtement (lu'ils portaient sur la chemise (lig. 14) ■-. Par-dessus la cotte sans ceinture le capuchon à camail

¹ Voyez ConsET.

- .Muiuiscr. ISitilioth, iiiijér.. liiliii {1 '((il) ciiviiMii) .

éliiit cnfourmc. Ce capuchon avait parfois une pente qui couvrait le dos, ainsi que le montre l'exemple que nous donnons ici. Cette cotte était exactement la blouse de notre temps, fendue latéralement du bas jusqu'à la hauteur des hanches, et sur le devant du col jusqu'à l'estomac. Cette ouverture était fermée par deux ou trois boutons (tig. 14 bis) '. Ces deux personnages représentent des

iU

paysans : le premier porte des grèves de feuti-e qui couvrent le tibia par-dessus les chausses ; le second a mis sa besace en guise de ceinture, et devant lui est suspendu l'étui renfermant le couteau et la pierre à repasser la faux ; il est coiffé d'un chapeau de feutre gris à longs poils sur le chaperon. Les cottes étaient faites de laine ou de grosse toile -. Les geniilslhommes portaient, au xiv^e siècle, la cotte hardie par-dessus l'armure. (Voy. la partie des Armes.)

' Maiiiscr. l)ihlii)tl. iiiiprr., lalii (1160 cuvirou).

- liiirfl : >c D'un gros hurcl vcsUi. >- {Ue l' Eschassier, dil du xiv^e ^iirele. Jul>in;il Jonrjlcms et trouvères, vol. 1).

La colle des femmes conserve, pendant les x^e et xi^e siècles, la forme d'une longue tunique à manches jusques sur l'avant-bras. Il ne paraît pas qu'elle eût alors une ceinture. C'était une seconde chemise (la première, un peu plus courte, étant désignée sous le nom de robe-linge) tombant jusqu'aux pieds, ne laissant que le cou découvert. Faite d'éolTe légère à petits plis, très-ample de jupe,

elle était souvent décorée de broderies au col, aux poignets et au bas de la jupe. Le col était fendu par devant pour permettre de passer la tête, et cette fente était fermée par une agrafe ou un boulon. Ce vêtement (lig. 15), qu'on voit si souvent reproduit sur les bas-reliefs et miniatures du xi^e siècle, était posé sous le bialul ou seulement sous le manteau. Dans ce deinier cas, la taille était serrée par une ceinture d'étoffe ou plutôt par une sorte d'écharpe assez ample, dont les bouls tombaient baliiluellemenl par devant. Le bialul

l'iisail ainsi la Iroisièmo robe (voy. Bliaut). Jus(|iic vers la lin du xn^e siècle, ces colles de femme, dont la forme ne subil pas de modifications sensibles, semblent avoir élé faites d'élo!Tcs fines, souples, à plis crêpelés, assez semblables à ces tissus orientaux de soie ôcrue ou de laine line qu'on fabriiue encore aujourd'bui.

Ce n'est (pi'au commencement du xin^e siècle que cette mode subil de notables changements : les cottes des femmes ne sont plus taillées dans ces étoffes fines, souples, à petits plis crêpelés, mais dans des draps de soie, des tissus de laine ou de lin assez épais et consistants ; les plis sont des lors plus larges. Ces colles sont serrées par une ceinture allongeant beaucoup la taille, et la gorge était évidemment, sous cet habit, maintenue par un corset ou tout au moins une large

- 299 - r COTTE]

ceinture (lig. 16) <. Les manches, étroites aux poignets, sont assez amples aux entournures et collent sur les épaules, ainsi que le corsage. Assez large à la hauteur de la taille pour former des plis, la jupe en cloche, sans ouverture par devant, ou sur les côtés.

tombe sur les pieds et s'étend par derrière de manière à former une queue anondie. Voici (fig. 16 bis) quelle est la coupe de ce vêlement. On voit en A la traîne postérieure.

Plus tard, vers 1250, la cotte, faite d'étoffes moins souples, d'un tissu plus roide, forme de très-larges plis le long de la jupe, mais

' Viorges sages et folles sculptées sur 1rs [ueds-droits de la porlc renliale dr la .allié- 'Iralc (i'AiiicMs (122.j environ).

[COTTE] — aOÛ —

est ajusloe sur la poitrine avec quelques plis rares à la hauteur de la ceinture, en laissant la taille moins longue. La jupe conservait la traîne par derrière, et devait être relevée par devant pour ne pas gêner la marche (lîg. 17)'. Ces cottes étaient portées parfois avec le b্লাul, presque toujours avec le manteau, comme dans les deux

r-Ci

exemples précédents. Vers ce même tem.ps, on voit que, si les bourgeoises portaient le b্লাul sans manches et non fendu latéralement, la cotte était courte et ne descendait qu'au-dessous des mollets (fig. 18)-. Mais les dames nobles portaient, sous le b্লাul sans manches et descendant en cloche sur les pieds, la cotte très-longue, avec traîne plus ou moins développée. Cette mode était fort usitée au commencement du xiv" siècle, c'est-à-dire de 1295 à 1320

' Siiil|)liirL's (lu porliiil mi'ridioiml de Notre-Dame de Paris (12:37). Chartres, Reims, liimlicaux de Saiiii-nuiis (124;)).

- Manusc. Bibliotli. iiiiprr., Li Roumans d'Alixandre, français (1260 environ).

(fig. 19) '. Cette dame relève le b্লাut de la main droite et découvre ainsi la cotte longue, dont les manches justes apparaissent. Elle est coiiiée du chaperon léger blanc. Le b্লাut est rouge et la robe gris pourpre. Ce fut au commencement du xiv^e siècle que les cottes commencèrent fi être quelque peu décollées. Les manches étaient

justes alors jusqu'aux épaules, le corsage collant sur la gorge, la taille courte. La jupe était, de même que précédemment, courte pour les bourgeoises et longue, avec traîne, pour les dames nobles. Cependant, le b্লাut était déjà remplacé par le surcot, et, dans ce cas, le surcot ayant une longue traîne, la jupe de la cotte ne descendait qu'audessous des chevilles (fig. 20)². Il est souvent difficile, h cette époque, de distinguer la coite de la surcotte ou le surcot du b্লাut ; la cotte à traîne avec b্লাut en cloche sans queue, de la cotte en cloche avec le

' Mamiscr. IJihliolh. inipér., le Miroir historial, fran(ais (I-¹.¹IO environ). 2 Miiiiiisir. nil)liolli. inipér., Pèlerinage de la vie humaine, fninrnis (lin du xiii^e siècle). Cette dame, assise snr un torti-c de gazon, n'esl velue (jue de la cotte.

[COTTK] — 302 —

b্লাut à traîne. Le commencement du xiV siècle, pour les vêtements des femmes comme pour tant d'autres choses, marque le point de départ d'une suite de changements rapides. Jusqu'alors, les habits, pour les deux sexes, étaient longs, amples, et les modifications introduites dans la coupe des vêtements ne portaient que sur des variations de médiocre importance ^ Mais, à ce mo-

ment, on voit naître de nouvelles modes ; le jeu des robes se complique, leur

destination se confond souvent. La variété de formes des vêtements féminins s'étend. 11 y a évidemment des cottes et surcottes trèsdiverses, suivant les circonstances et les saisons : tantôt elles sont très-étroites ; puis tout à coup elles deviennent fort amples, jusqu'au moment, vers le milieu du xiv^e siècle, où les modes reprennent une marche régulière-. Alors, à la ville, les robes de dessus sont elles-mêmes maintenues assez courtes pour laisser voir la cotte ; parfois même, s'il fait chaud, les femmes se contentent de la cotte, qui alors prend nom de cotte hardie ou de corset :

(. Failli clia^eccs et toile liarilie I. Courteletle, afin que l'eu clic :
:

<■ Vez là biau piel et faiticet 3. »

^ Voyez les statues des reines déposées dans l'église abbatiale de Saint-Denis, et, entre autres, la belle figure de marbre d'Isabelle d'Aragon, femme de Philippe le Hardi, morte en Calabre (1210), au retour de Tunis.

- Voyez Corset, Manteat, l'ei.îçox, Suicot.

•^ Il Voilà un joli pied el bien iliaussé. » (Eust. Desebanips. /r? Miroir rlc mariage.)

— 303 — r COTTE]

Toulefois, ces colles hardies des femmes irélaient pas assez courtes pour qu'on pût voir la jambe au-dessus de la clievile. Il n'était, d'ailleurs, que les bourgeoises qui portassent des cottes relativement courtes. Et même, vers la fin du xw^e siècle, ces

coites tombant sur les pieds, on les relevait pour marcher. Seules, les femmes du peuple portaient encore des colles courtes. L'ampleur des vêtements féminins était devenue prodigieuse après la mort de Charles V, lorsque le luxe des habits s'étendit d'une façon scandaleuse de la noblesse à la bourgeoisie. Alors, il ne paraît pas que les femmes portassent jamais la cotte simple, à moins que ce ne fût dans leur chambre. La cotte était toujours mise sous le corset ou le surcot à longues et larges manches traînantes. C'est à peine si l'on apercevait les manches de la cotte, toujours serrée ; quant à la jupe, elle apparaissait seulement par les fentes latérales du corset ou surcot ample, et elle tombe sur les pieds. Ce fut aussi à cette époque que les femmes abandonnèrent les poulaines, qui devenaient trop gênantes avec ces longues et larges robes de dessus, pour les reprendre vers 1410. « En ce tems ' «
 commenchoient à caïr 2 les poullainz et revint une manière «
 d'estas de vestures pipelottées de tantez manierez de desgui- «
 seeures qui n'est nul qui les peust escrire ; avec unez grandez

« manchez pendentez, passanlez la longueur de la robe ^ »

Cette importance donnée au vêtement de dessus, au corset ou surcot, que les femmes ne quittent pas, modifie la forme des colles. Celles-ci commencent à se composer d'un corsage très-simple, collant, à peine apparent sous la robe de dessus ; corsage sur lequel est montée une jupe, plissée à la taille, très-ample, sans traîne, mais tuyautée ou largement bordée par le bas de fourrures sur une hauteur de 30 à 40 centimètres. C'est vers 1420 que cette mode paraît prendre naissance. En relevant le corset ou le surcot, ainsi que cela était nécessaire pour marcher, la partie inférieure de ces jupes était apparente (fig. 21) i et laissait voir le pied, (jui recommençait à être chaussé de poulaines. Cette dame

est coiffée du hennin avec épais boui'relet de velours bleu, orné d'un

' C/iion)f/ue (le France et de Normandie ilu 1'. Cuclioii, de I.ni à l'iii, amiéc 1383, niailuscr. liiblidlli. iinji("r., français, n» 9859.

2 Passer de mode, choir.

3 Ces manchez pendentez Iniaii'il aussi liiiMi alors aux viMi-mii'MiIs des lioinmos qu'a l'.eux des fciiiiies.

'► Mamisci'. l'.iliiiolli. iniiirr., liiocacc, Du dcchiet des nobles hommes, frairais (1121) environ).

[COTTE] — oOi —

chef de drap d'or avec bijoux. Une voilette blanche empesée, très-transparente, tombe jusqu'au milieu du visage et foi'me cloche par

derrière. La jupe de la cote verte, tuyautée par le bas, est montée sur un corsage très-décolleté, brodé d'or. Une collerette unie, trans-

parente, empesée, enveloppe les épaules. Le surcot est fait d'un tissu rose changeant, doublé de petit-gris ; la ceinture, très-large, est verte et or. Ici la cote remplit à peu près le rôle des jupons des toilettes de nos dames ; elle est terminée en cloche, sans traîne, et c'est le surcot qui possède une longue queue. Il est à manches justes, et il est à croire que le corsage de la cote n'en était point pourvu.

4 cviufiifor

Les petites bourgeoises, les paysannes, portaient de même la cotte avec robe de dessus, et cette cotte était simple (fig. 22) *, ou boi'dée par le bas (fig. 23) -. L'escarcelle ou aumônière était attachée sur cette cotte et sous la robe, relevée habituellement pour faciliter la marche ou vaquer aux occupations domestiques. On appelait cottes sengles celles qui n'étaient point doublées. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce vêtement, d'autant qu'à l'article RoiêE, dans lequel sont classés tous les habits longs portés par les hommes et les femmes, nous avons l'occasion de décrire amplement les modes suivies du xi^e au xv^e siècle, par les deux sexes, dans la confection de ces vêtements superposés et la manière de les porter. Il est certain que pendant le moyen âge, comme aujourd'hui, dans l'espace de quelques années, les noms des diverses parties de l'habillement ne conservaient pas la même signification. Ainsi, le nom de cotte hardie est donné à la cotte d'abord, puis au surcot de campagne, et aussi au corset. De même, dans l'espace d'un siècle, avons-nous vu

' MauiisiT. Piililiiiilli. iiiii|i(T., laliiii (liii)ii I }bO). - Mauuser. iii-hiiioilli. iiiiiin'T., latiu (1 Will riiviroii'.

COTT'E

::;oG

une même désignation s'appliquer à des vêtôinenls ditTérenls. Le mot veste, par exemple, qui, à la lin du dernier siècle, s'appliquait au justaucorps sans manches posé sous l'habit, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de gilet, est donné à cette heure à un vêtement rond pourvu de manches et assez ample. De cotte à surcot ou à surcùtte, il n'y a que la différence existant entre deux

vêtements superposés qui, d'ailleurs, peuvent avoir la même forme, sinon la même ampleur. A dater du xv^e siècle, le nom de cotte n'est plus guère donné aux vêtements des hommes, et paraît réservé à ceux des femmes, parce qu'en effet alors les hommes, en fait de vêtements longs, ne portent (que des habits de dessus, surcots, peliçons, capes, garde-corps, cloches, gonelles, manteaux, robes fourrées. La tunique a disparu ou n'existe plus que chez le bas peuple. Les femmes, au contraire, multiplient les jupes et ne se contentent plus, comme leurs aïeules, de la chemise, de la cotte et du bliaut (Vo\ . .lipo.x, Robe.)

— 307 — [COUROiNNE 1

COURONNE, s. f. (corone). Cercle d'orfèvrerie que les personnages nobles des deux sexes posaient sur leur tête autant comme ornement que comme signe de dignité. Le classement des couronnes de baron, de comte, de marquis, de duc, de roi, d'empereur, est très-récent et ne remonte pas au-delà du xvi^e siècle. Jusqu'alors, il n'y avait pas de distinction marquée entre les diverses couronnes. C'était là une question de convenance ; et, si un baron ne posait pas sur sa tête une couronne fleuronnée. c'est que l'usage ne le permettait pas : aucune ordonnance, que nous sachions, n'était intervenue pour interdire à un gentilhomme le port d'une certaine couronne.

La couronne d'orfèvrerie est une parure de tête d'importation byzantine. Chacun sait que les empereurs romains ne portaient que la couronne laurée après un triomphe; mais les empereurs d'Orient sont tous couronnés, soit d'un cercle d'or enrichi de pierres fines et de perles, soit d'une sorte de tiare également ornée de pierreries.

Dans l'Occident, les premiers rois sont couronnés à l'instar des empereurs d'Orient, et chacun peut voir les couronnes des princes visigoths qui sont déposées au musée de Cluny, à Paris, et qui se composent de larges cercles d'or décorés de pierres précieuses et de pendeloques*. Bien que ces couronnes, au nombre de huit, n'aient pas été portées, puisque deux seulement ont des dimensions qui s'accordent avec la circonférence de la tête humaine, toutes cependant reproduisent des formes qui s'accordent avec celles des représentations peintes ou sculptées des ^{vn} et ^{vnr} siècles-. Les unes sont des cercles d'or avec charnières ; les autres sont à claire-voie, et forment une sorte de réseau de fuseaux d'or reliés par des boutons ornés de saphirs. Cependant, les couronnes primitives de l'époque du moyen âge, qui ont été évidemment portées, sont composées de plaques planes de métal en plus ou moins grand nombre, reliées par des charnières (pii permettent ainsi, à ces bijoux, d'épouser la forme de la tête. Telle est la couronne, bien connue, attribuée à Charlemagne, et qui est aujourd'hui déposée dans le trésor impérial de Vienne. Cette couronne est un assemblage de huit plaques d'or, circulaires par le haut, ornées de pierres, de perles et d'émaux. Deux de ces plaques sont plus larges et plus hautes que les autres, deux moyennes et quatre plus petites. Sur la]»laque frontale se dresse une croix.

' Voyez hesen'itt. tlu trésor de ('tuar)iz(ir, \v.\v Fcm'<1. do Lasteyric, 1860. - .1. Frdd. il(! Laslfivi'ii' fait lri"S-liirii ressortir, ii noire, avis, le earaetère iVfx-rulii lie ('(.S eouronnes.

COUONINE 1

derrière laquelle une sorte de cimier en l'aeon d'arcade festonne"e réunit les deux plaques principales opposées, en entrant

dans de petites douilles ménagées pour le recevoir; deux autres douilles paraissent avoir été destinées à recevoir d'autres agréments saillants i. Les plaques d'or réunies par des charnières constituent habituellement la couronne jusqu'au milieu du xⁿ siècle.

Pendant l'époque carlovingienne, des pendeloques tombent des deux côtés de la couronne sur les oreilles. C'était encore une importation orientale. Une coiffe d'étoffe était interposée entre le joyau et la chevelure, et ne disparaît que quand la couronne n'est plus qu'un cercle de métal avec ou sans charnières, avec ou sans fleurons.

On ne trouve plus trace des pendeloques accompagnant la couronne dans les monuments français à dater de la fin du xⁿ siècle. La figure de Charles le Chauve représentée sur les manuscrits de son temps est coiffée d'un cercle paraissant composé de petites plaques surmontées de trois palmettes très-saillantes, ou d'une sorte de couronne fermée, consistant en un bandeau avec deux ornements très-élevés qui se réunissent au-dessus de la tête-. Deux branches d'orfèvrerie descendent sur les oreilles (fig. 1). Un sceau du roi

' Yoy. Willenhiin; vny. aussi les Arts somphinières, rdi. Hangeril-Maug(5, ISoS, t. 1. 2 Mus("e des souverains.

Robert (fin du xⁿ siècle) indique le premier, sur le cercle de la couronne qui lui ceint la tête, un ornement assez semblable à une fleur de lis. Ces renseignements sont toutefois assez vagues ou grossiers, et il est difficile d'en conclure que la fleur de lis a orné les couronnes des rois français dès la fin du x^e siècle. L'ornement, surmontant le plus fréquemment les cercles ou les assem-

blages de plaques composant la couronne de 'ces princes avant le xn^e siècle, consiste en

des sortes de palmettes ou en des médaillons montés sur une longue lige (fig. 2) ^ Quelquefois, ces couronnes paraissent fermées ou plutôt surmontées d'une arcade d'orfèvrerie. C'est au xn^e siècle que les représentations sculptées ou peintes de couronnes présentent des spécimens d'orfèvrerie excellents et d'une assez belle exécution pour qu'on puisse se rendre un compte exact de cette parure de tête : les couronnes sont composées, ou d'un cercle sans brisure, ou d'une suite de segments réunis par des charnières.

On voit même, au commencement du xii^e siècle, des couronnes composées de quatre plaques sans courbure qui forment un véritable bonnet can-è (lig. 3) ^ Toutefois, il est difficile de comprendre

' Voyez le Trésor de numismatique et de glypl.iiiue, vol. des Sceaux des rois de Frmice, pi. -, tig. 4.

'- (;ii;irlcs le Cliauue. niamisi r. du miisi^c des souverains, livres de prières écrit par Liiitliard.

^ Des pciulures du porche de l'église abbatiale de Saiul-Saviu eu l'oilou. La ligur(? du Christ du tympan de la porte sud de l'église abbaliali; di! Moissac est eoitiéc d'une couronne ainsi faite fxii^e siècle).

[rOUROI\NNK] — 310 —

comment une pareille coillure pouvait être placée sur le crâne, dont

la section est à peu près circulaire. Il restait des angles vides; les

faces tangentes des quatre plaques eussent été fort incommodes. Aussi pensons-nous que ces couronnes carrées n'étaient que des

r COURONNE

plaques d'étoffe roide ou de peau sur lesquelles on brodait des ornements et l'on posait des pierreries. Ces quatre parties conservaient assez (le souplesse pour épouser la forme du crâne, et leur rigidité, cependant, laissait apparaître, par le haut, la forme carrée. Parmi les belles couronnes d'orfèvrerie en forme de cercle, de la fin de la première moitié du xⁿ siècle, il faut citer celles des vingtquatre vieillards de l'Apocalypse (qui remplissent une des voussures du portail principal de la cathédrale de Chartres (fig. 4). Toutes ces couronnes primitives sont cylindriques, ne s'élevant pas du haut'.

Elles consistent en un cercle étroit surmonté d'ornements ondes, lleuronnés, garnis de pierreries, comme dans l'exemple précédent, ou en un double cerclage avec riches sertissures de pierreries entre CCS deux listels et ileurons très-importants au-dessus (fig. 5) -.

Quant aux couronnes composées de segments réunis par des charnières, il est évident que, si elles sont surmontées de lleurons, ceux-ci doivent être séparés et posés sur chacun de ces segments ou de deux en deux (fig. 6)-'. L'usage de ces couronnes à charnières ne fut point abandonné pendant les xⁿ^e et xi^v^e siècles, puisqu'on

' Les loul'oniies visigollies du niisri' de (Uiiuy sont i);irt'ait-
ciiciit cylindriques.

- Fijurc dite de Clovis, provenait de l'église de Nolic-Diine
de Coi-lu'il (. \ii<-" siècle), aijoiird'iiui déposée diuis l'église ili-
lialiile de Saint-Denis.

^ lie la stalne de la Vierge du portail occidental de Nolre-haine
d'Amiens (12.'{O l'uvron).

[a)Luo.N>E] — 31:2 —

voit encore les deux figures de Cliarles V et de Jeanne de
Bourbon, provenant des Cèlestins de Paris, coilTées de bijoux
ainsi façonnés.

^Ecvrifltpi'-s

On sait combien le xui' siècle déploya de goût dans la fabrica-
tion des 'objets d'orfèvrerie et des bijoux; aussi, les 'couronnes de
celle

épocjuc, conservées sui- un gi-and nombre de statues, sont-
elles d'un travail exquis, d'une charmante composition : nous de-
vons choisir dans le nombre. La figure 7 donne la couronne prise
sur la tête de

CQ'L'RO>'NE

Clovis, au portail nord de la caLliédrale de Reims i. Celte cou-
ronne présente une disposition assez rare. Elle ne consiste qu'en
an jonc ou mince listel immédiatement surmonté d'un riclie en-

roulement. Ordinairement le cercle est large et est enrichi de pierreries.

Cr ijVNiOi

Voici (fig. 8) deux exemples de couronnes appartenant à la (in de la première moitié du xii^e siècle: la première. A, est posée sur la tête de Louis le Gros ; la seconde, B, sur la tête de Constance d'Arles -. La couronne de Louis le Gros est composée de huit plaques à char-

' Tympan (1230 environ).

- On sait (|no ocs lii,'iir> fiinsnl relhiles sons saiul Louis poir rlic roplacôcs sur les lonihus lies rois (■! des rcinrs (insevolis dans Ti-i^'Usc alilialiale lic S.iinl-Denis.

nières porUin cliuciine nu lleiron, qialrc un bouquet de feuilles d'érable, les quatre intermédiaires une fleur de lis. La couronne de Constance d'Arles, d'un seul morceau, est formée de quatre groupes de Heurs de lis jumelles et de quatre fleurs de lis simples. Cette composition est des plus originales. Nulle distinction d'ailleurs, à cette époque, non plus que précédemment et plus tard, entre les couronnes des femmes et celles des hommes. Cependant on ne voit

Gr MA

les couronnes fleuronées que sur les têtes des rois et des reines, et habituellement, à dater de 1230, les fleurons sont au nombre de huit, quatre principaux et les quatre intermédiaires plus petits. Ces fleurons sont pris dans la flore : ce sont des feuilles d'érable, de chêne, de passiflore, d'ancolie, d'ache, de chélidoine, de trèfle, copiées scrupuleusement vers le milieu du

xii^e siècle, puis peu à peu interprétées en exagérant le modelé ou contournant les formes naturelles. Les monuments de Saint-Denis présentent un assez grand nombre d'exemples de ces couronnes de rois et reines de la fin du xii^e siècle et du commencement du xiii^e.

Entre tous, nous donnons la couronne de la statue de Philippe V, dont les quatre grands fleurons présentent des groupes de feuilles d'aristoloche contournées, et les petits des feuilles de chélidoine (fig. 9). Il semblerait que dès le xiii^e siècle, la couronne à quatre grands fleurons et quatre plus petits fût spécialement affectée aux rois et reines de France, et que les autres personnages de sang royal, ou

avant le titre de rois, dussent être coiffés de la couronne à huit fleurons égaux.

Dans l'église de Saint-Denis, on voit aujourd'hui la statue de Léon

Vr

de Lusignan, dernier roi de la petite Arménie, (règne, i-er par Chaitien V avec une grande distinction, étant mort à Paris, fut inhumé

sous Charles VI dans l'église des Célestins. Ce prince est couronné de la couronne à huit fleurons égaux (fig. 10). Il en est de même de la figure de Béatrix de Bourbon, fille de Louis I^{er}, duc de Bour-

Des Célestins de l'abbaye.

- Déposée à Saint-Denis, provient d'un rite, d'ici d'ici de l'abbaye.

bon et arrière petite-fille de saint Louis. Elle avait épousé en premières noces Jean de Luxembourg, roi de Bohême, mort à la journée de Crécy. Cette princesse mourut en 1383. Elle est coiffée d'un voile épais sur lequel repose une couronne formée de huit noiers égaux (fig. 11), tandis que la statue de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, est coiffée d'une couronne à charnières surmontée de quatre groupes de feuilles et de quatre fleurs de lis. Mais ce qui démontrerait que les règles d'étiquette n'étaient pas fixées encore vers la fin du XIV^e siècle à l'égard des couronnes, c'est qu'en tête du

manuscrit de la Bibliothèque impériale, intitulé Des prophéties des choses, est peint un remarquable portrait du roi Charles V, jeune, coiffé d'une couronne très-haute, très-légère, formée de neuf grandes fleurs de lis et de neuf broches garnies chacune de deux perles (fig. 12) -, et qu'au frontispice du manuscrit des Visions de sainte Elisabeth est de même représenté ce prince plus âgé, coiffé d'une couronne à six pointes égales surmontées de petits trèfles (fig. 13). Cette miniature est intéressante à plus d'un titre. Le roi est vêtu d'un large surcot bleu doublé d'hermine, avec capuchon derrière.

' Provenant du portail des (à) Mesliès, déposée à Saint-Denis.

- Au-dessous de la miniature représentant le roi assis recevant la dédicace du livre, on lit : « (à) l'usage du livre des propriétés des choses traduit de latin en français par le commandement du roi Charles le Quint de son nom jouant en France noble - II ment naissent en ce temps. ... »

•■* lihlitli. impér., manusc. dédié au roi Charles \.

Los robes de dessous sont également bleues, la seconde étant aussi doublée d'hermine. Un sergent d'armes, auteur du livre, le présente au roi. Il est vêtu d'un corset gris avec chausses et cotte dont on aperçoit seulement le col brun rouge, et ceinture d'argent. On sait combien le roi Charles V aimait ses fidèles sergents d'armes. Il n'est pas besoin de dire que la couronne n'est ici qu'un signe distinctif, et que les princes ne portaient ce joyau que dans les solennités.

PRU_tJMRE

L'inventaire des bijoux de Charles V', dressé en 1379, relate un nombre prodigieux de couronnes et cercles d'or enrichis de pierreries (cinquante-six). En tête du chapitre mentionnant seulement les couronnes est donnée la description de « la très grant, très belle et '< la meilleure couronne du Roy, laquelle il a fait faire; en hujuelle « a quatre grans dorons et (luatre petiz garniz de pierrerie. Et en '< chascun des grans llorons, c'est assavoir ou maislre Horon endroit « le chappel -, a un très grant ballay ^ carré accosté de deux grans « saphirs, et aux quatre coings dudit ballay carré a en chascun une

' Maiiusrr. Hililinlli. iiiipri'. ;ri-;iii(;iiis), ii" lild'i. l'cilin l. ^ Sur l; i face autôrieiire.

» H II bis

[(:oiRO>'NE] — 318 —

« 1res firosse perli>. Et au dessus du dii'l ballay a ung autre ballay « carré au dessus duquel a deux perles et ung dyamant ou mylieu « et au dessus ung autre ballay long sur le tout et au dessus a pa- « reniement deux perles et ung dyamant. Et au mylieu

dudit floron « a ung grant sapliir à huit costés, au dessus duquel a un dyamant. « Et ou chef dudit floron a un gros ballay cabouchon et aux deux « costéz, deux bailaiz carrez, à l'environ desquels a quatre grosses « perles et aux costez dudit sapliir a en chascun coslé troys gros « balaiz cabouchons, ou mylieu desquels troys balaiz à ung dyamant « et troys perles entre deux. Et en chascune pointe de dessoubz la « dicte fleur de lys a une troche de trois perles et ung dyamant ou « mylieu. Et ou chef dudit floron a une troche de cinq très grosses « perles et un dyamant ou mylieu.

« Et ou petit floron de la dicte couronne a ou chappel ung très « grant saphir acosté de quatre balaiz, au dessus duquel saphir « a ung ballay carré et ou mylieu dudit floron ung gros balay « cabouchon à l'enlour duquel a troys saphirs et quatre perles ; et « ou chef dudit floron a une troche de troys perles et ung dyamant « ou mylieu. Et ainsi se poursuivent tous les dits florons en nombre « de pierrerie. Et outtre a ou chappel huit bastonnez dont en cias- « cun a quatre grosses perles. »

Ces couronnes royales étaient toujours accompagnées d'une coiffe ou aumusse ornée de pierreries :

« Etestraumuce deladicte couronne de veluiaiu azuré sur laquelle « a une croisiée d'or garnie de pierrerie ; c'est assavoir, de huit « bailaiz, huit saphirs et trente-six perles ; et ou dessus a ung très « grant et très gros saphir, ou dessus a une très grosse perle. Et sur « le veluiaiu de ladite aumuce a douze fleurs de lys d'or cousues.»

Le même inventaire mentionne un grand nombre de cercles d'or sans fleurons, ornés de pierreries, de perles et d'émaux, par-

ticulièrement destinés aux coiffures des femmes : " Item le grant cecele « qui fut à ladicte Roïne i Jehanne de Bourbon ouquel a sept « assiettes garnies de diamans, balais, saphirs et 1 roches de perles. « C'est assavoir vingt et trois balais, seize saphirs, soixante diamans « et cent seize perles. Et es bastonnez dudit cecele a sept balais, sept '< saphirs et quatorze diamans, pesant cinq marcs deux onces. »

Ces bastonnez étaient les petites séparations verticales couvrant les clianières du cercle.... « Item ung autre petit cecele estroit ap- « pelle le cecele rouge ou quel a vingt balais que petit que granz et

1 Miiil(! raniîi']ir('c"(l(Mile.

— oig - [COLROM>'E]

« quarenlc perles pesant ung marc une once. » Ces cercles étaient parfois arraiés : « Iteoi deux peliz cccles d'or d'une mesme façon « à lozanges de France et de Navarre dont en leur cecele a vingt et u deux lozanges. C'est assavoir : unze lozanges de perles es(iuelles « a en chascune huit perles, et unz d'or des armes de France, et X en l'autre cecele a vingt sept pareilles lozanges dont il en a treize « de perles et quatorze d'or comme dessus.... »

Le caractère de joyau composé d'au cercle sommé de lleurons en nombre plus ou moins grand et de formes plus ou moins variées ' fut conservé, même pendant le xv^e siècle, aux couronnes royales de France. Ainsi voit-on le roi Salomon représenté sous les traits du roi Charles VIII sur une des belles tapisseries de la cathédrale de Sens, coiffé d'un bonnet de velours rouge garni d'une couronne d'or richement décorée de perles et de pierres

Unes (fig. 14). Cette couronne est sommée de huit lleurons égaux qui n'alTectent aucune forme consacrée ; ce ne sont ni des Heurs de lis ni des bouquets de feuilles, mais des ornements. Il paraît inutile de multiijlier ces exemples très-variés et qui piousent (pie la forme des couronnes royales n'était pas lixée par l'étiquette avant le xvi" siècle. Il était

' !/iii\uiil;iiii; (les joyMiix i\r Cliiiiics \' iiciilinmu' tics cnui-diiics à sept i,'raii(ls lliiours L't scpl [lolils ; à seize lliinius, liiil j^iMiids el liiil pclils ; ii dk-liuil tleiirois ésaus, elc.

[couHONiNE] — 3;20 —

d'usage, cliez les pi'inces, pendant le xv" siècle, cl parliciilièremel pendant la seconde moitié de ce siècle, de poser des couronnes sur des chapeaux, des bonnets hauts; les femmes en portaient sur les hennins, sur les escofiions, sur les cornes (voyez ConTURE^ et Ton connaît la belle médaille de Louis XII qui représente encore ce prince portant , sur une sorte de loque , une couronne lleurdalisée. Les

rois, en armes, porlaient la couronne par-dessus le heaume ou le hacinet, à dater du xm*" siècle. Cet usage se perpétua jusqu'à la lin du XV». L'inventaire des joyaux de Charles V mentionne « une cou- « ronne à bassinet à dix gros saphirs, quinze balaiz esmeraudes et « perles d'Escosse pesant deux marcs ; de laquelle ont esté prinssour « meelre en la lleur de lyz du sot (du fou du roi) deiix ballaiz, ung « carré et ung beslong, et a ledit ballay beslong esté taillé à huit « coslez. » Cette couronne, sur les cinquante-six inventoriées, est la seule qui soit propre à être adaptée à un bacinel, et encore en a-t-on retiré deux pierres hnes pour orner la lleur de lis du fou. Ceci démontrerait, s'il en était besoin,

que le sage roi Charles V n'endossait pas souvent le liai'nais de guerre.

Quant aux cercles d'or ornant la coilturc des nobles et des dames, on les voit figurés maintes fois sur les monuments à dater d'une époque très-ancienne et jusqu'au xv^e siècle. Parfois ces cercles sont sommés de petits fleurons nombreux, de perles, ou sont garnis, sur le listel, de fleurettes d'or ou d'émail espacées '. Voici, figurelo, la couronne-cercle qui ceint la tête de Charles d'Artois, comte d'Eu, mort en 1471, et dont la statue est déposée dans la crypte de l'église d'Eu. Cette statue était, avant la fin du dernier siècle, placée sous un i-iche daïs, dans une des travées du sanctuaire de celte église abbatiale.

Les couronnes des barons (lorlils) sont très-rai'ement indi(|uées dans les monuments du moyen âge. Cependant une vignette d'un manuscrit de la BibliollièV|U(' impériale, représentant le couronnement d'un roi -, montre un bai'oii coiliV' d'un toi'lil de verdure (lig. 'IG).

' Viicy/. hi sliillic (lu cuiiitr il KliUllpOS dt'lKisi'i; diiis l'rgliSL' Mlilii[li;ilr ilc S;iiiil-I)('iis. ■ Mamisci-. liililiolli. iiiprr., Chroniques d' Angleterre, fraïu.-iis (l.'i'.)O ciiviiou).

m — VI

COUVRE-CHEF

Pour les liâmes nobles, à dater de la llu du xive siècle, elles portaient des couronnes d'orfèverie plus ou moins riches et dont la forme épousait les mouvements de lacoitiure. (Voy. Coiffure.)

COUVRE-CHEF, s. m. {cueuvrc-chief, queuvre-chief , couvre-chief). S'entend, habituellement, comme coiffure de nuit ou de chambre. Cependant il est question, dans les comptes de l'argenterie des rois de France au xiv^e siècle, de couvre-chef qui étaient des coiffures d'apparat. Pour le sacre de Philippe V, il est fait men-

tion d'un « cueuvre-chief de veluiau vermeil, ouquel il a 192 ven- « très (de menu vair) » '. Pour que 492 ventres de menu vair fussent nécessaires à la doublure de cette coiffure, il fallait qu'elle fût très-ample. C'était probablement un capuchon avec camail, un chaperon fourré (voy. Ciiapero>!). Les couvre-chef de nuit étaient faits de toile, au xv^e siècle : « Pour la façon de douze queuvre-chiefz <' à mectre de nuit, faiz de 10 aunes demie d'autre Une toile de « Rolande 2. » Ils étaient en forme de bégains en pointe au sommet de la tête, et les hommes en portaient aussi bien que les femmes. On donnait aussi, pendant le xiv^e siècle, le nom de couvre-chef

' Compte de Geoffroi de Fleuri, l.'jKi. ' C.omple (le l'/uS.

— 323 — [COLVRE-CHEF]

à certaines coiffures de femme composées de réseaux d'or et de pierreries posés sur des tissus de soie et d'or, que les dames mettaient lorsqu'elles se rendaient dans les assemblées :

u Et pour aler outre la gent.

« Fins cuevreeliens a or batus.

« A [pierres et perles dessus ;

« Tissus (le soye et de tin or i. »

Ces couvre-chef précédèrent les hennins et les cornes, et peuvent être confondus avec les escoffions [^]. Des miniatures d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale qui date de 1385 à 1390 nous donnent plusieurs exemples de couvre-chef de dames. Le premier (fig. 1) est un véritable escoffion avec voile léger, empesé, couvrant la nuque.

mi\^--v\>:*^

Ce couvre-chef est brun, avec résille d'or et perles. Le second (fig. 2) est porté par une dame noble assistant à la cérémonie d'armement d'un chevalier. Il se compose d'une calotte d'un tissu très-léger et transparent comme un tulle brodé, entouré d'un lin cercle d'or au(iucl des perles sont appendties. Les cheveux sont enfermés dans une résille rouge avec fils d'or. Une écharpe de gaze enveloppe le cou de celte jeune femme. Un troisième couvre-chef de chambre est porté par une dame couchée, vêtue d'une simple chemise-

- Euslache Desohamps, le Miroir de tiuninge.

i Voy. CoiFiTiiE, fig. :n.

[CCCULE]

robe (fig. 8). Ces couvre-chef sont blancs, unis ou piqués, et enveloppiiiient entièrement les cheveux -. On sait que pendant le moyen âge les dames restaient au lit des semaines entières en certaines circonstances, et notamment après leurs couches, ce qui ne les empêchait pas de voir du monde. Alors elles tenaient fort à être

convenablement coiffées, et le couvre-chef de nuit atïectait plus ou moins d'élégance. Taillé en manière de cornes, on lui

donna plus tard le nom de cornettes, qu'il conserva jusqu'au dernier siècle, quoique la forme de ces dernières coiffures de nuit ne rappelât en rien les bonnets cornus de la fin du xiv^e siècle. On donnait encore, pendant le xv^e siècle, le nom de couvre-chef à de longs voiles brodés. (Voyez l'article Tournoi, à la partie des Jeux.)

CUCULE. s. f. Vêtement de dessus de la plupart des ordres religieux : c'est la dalmatique sans manches, le colobe, et plus tard la

' M.-iiniscr. liihlioUi. iiiii;i-'i', Lnn':elot du Uir, t'r;ui::iis
^l.J'.iU cnvirdu).

[CCCULE]

cagoule '. Le mol de cucide ne s'applique à ce vêtement que lorsqu'il est porté par des moines ; les laïques lui donnaient le nom de cape ou de goulo. La cucule ecclésiastique est une sorte de chasuble,

casiila, que les moines, prêtres et diacres endossaient pendant les cérémonies liturgi(i)ues. Pendant le \f siècle et le commencement du \\f, cette cucule difflère cependant de la chasuble adoptée par les prêtres qui n'étaient pas dans les ordres. Un carlulaire latin de la Bibliothèque impériale-, qui date de 1100 environ, donne quel-

' Voyez à l'urliclt; CAcjoiii.t.: C.lciiciiiL V, au iroicilo de Viouuii en Daiipliiii;" (1311), (li^cliire que la cucule est l'habit inonastiquu long et large sans manches, qui ne peut être coiitonilu avec le fror;. (Voy. Du (îauge, Gloss., Cucullus, Cucci.la).

- Cdi'tularium, laliiii, n" ').-!ti."i, iiiuiiu^rr. de la lin du xi^e sièclei;.

ques figures d'abbés, au trait, revêtus de la cucule ecclésiastique (tig. i). C'est une dalmatique (une sans manches, avec capuchon. Rien n'est plus simple que ce vêtement. Il se compose d'un morceau d'étoffe de laine de 90 centimètres de large environ (2 coudées), replié sur lui-même de a en b, descendant aux chevilles, percé d'une ouver-

ture en c, garnie d'un capuchon (tig. 2). Porté, ce vêtement présente la figure i, qui reproduit une des vignettes du manuscrit précité. Cette cucule diffère de la chasuble en ce qu'elle se termine carrément devant et derrière. Des attaches réunissent les deux pans antérieur et postérieur, et en passant les bras par les intervalles a, b, c, on pouvait retenir plus ou moins ces pans sur la saignée. La cucule ordinaire des moines est représentée dans la figure 1 de l'article Cagoule. Les religieux bénédictins et cisterciens qui portaient ce vêtement ne devaient s'en séparer que la nuit, et le placer sous leur tête pendant l'été, sur leur corps en guise de couverture, pendant l'hiver.

DALMATIQUE, s. f. Originellement, vêtement sans manches, consistant en un large lez d'étoffe fendu par le milieu pour passer la tête, et tombant jusqu'aux pieds devant et derrière. Guillaume Durand ' dit que le pontife revêt immédiatement la dalmatique pardessus la tunique, d'après l'institution du pape Sylvestre, et qu'on

' l'infinit', (Mil. XI.

croit ce vêtement emprunté de la luniiiue sans coiilui-e du Seiancni, comme la ciicule monacale. Le pape Sylvestre, toujours d'après Guillaume Durand, aurait ajouté de larges manches à la dalmatique primitive, et aurait établi (ju'on la porterait aux sacrifices de Taulel. La largeur des manches de la dalmatique du moyen âge aurait été proportionnée à la dignité des personnages. Ainsi les manches de la dalmntiijue du pontife sont plus amples que celles de la dalmatique du diacre, et celles-ci plus larges que les manches de la tunicelle du sous-diacre. « L'évêque, ajoute notre auteur, se sert en même temps de la dalmatique et de la tunicelle, et des ornements de tous les ordres , pour montrer qu'il a parfaitement tous les ordres ,

jliL

/I. CU/HAIWa 7

comme celui qui doit les conférer aux autres. Les prêtres d'un ordre inférieur ne les confèrent pas, et voilà pourquoi ils ne les portent pas De plus, le pontife revêtu de ces ornements et remplissant sa charge, représente d'une manière plus expressive l'image du Sauveur que le simple prêtre ; et les symboles attachés aux ornements lui conviennent davantage La dalmatique doit avoir deux

bandes d'écarlate des deux côtés, devant et derrière, depuis le haut

jusqu'au bas Parfois les bandes sont de pourpre Au côté

gauche de la dalmatique aussi, il y a d'ordinaire des franges Il

y a encore des dalmatiques qui ont quinze glands devant et derrière et (quelques-unes ont vingt-huit franges devant et autant

derrière... Il y a aussi sur la dalmatique une broderie continue,

et elle est ouverte des deux côtés Lorsque ce vêtement est

étendu, il représente la forme de la croix (lig. i) : voilà pourquoi on

[KALMATIULI-:] ~ ^ ^ 8 —

le porte à rofiro de la messe, où Ion représente la passion du Christ. »

La daimaliqiie l'om place le colobe, qui élail une lunique ne descendant qu'à mi-jambes, et garnie de manches ne dépassant pas le coude. On prétend que le colobc était le vêtement des apôtres. Quant à la dalmatique ou tunique talaire, elle était considérée dans la Rome antique, même sous les derniers Césars, comme un vêlement eïïéminé. C'est en elTel le pape saint Sylvestre qui prescrit aux clercs, dans l'église, l'usage de la dalmatique à longues manches. Au \n^ siècle, Honorius écrit que le colobe était, comme la cucule, un vêtement sans manches, mais muni d'un capuchon ainsi que la chasuble.

Il n'est pas de vêtement dont la coupe soit plus simple que celle de la dalmatique, ainsi que le fait voir la ligure 1. La dalmatique devint le vêtement propre aux diacres pendant les offices des grandes fêtes ; elle était fendue des deux côtés, des aisselles au bas. La figure 2 ' montre un pi'être à l'autel, revêtu de l'aube et de la chasuble. Derrière lui est le diacre tenant la patène; sa main est couverte d'un linge; il est vêtu de la dalmatique sans collet et sans

< Miimiscr. I>ilili)th. iini^rr.. Missrl liiliii li.'id riivinni .

rapnclion, sur raiibo. Un cleiT. on aube, le suit en porlanl un fhihellnm. La (ialmali(|ue du diacre est couleur pourpre avec broderie au bas. La forme de ce vêtement religieux se modilia quebiue peu. Il fut souvent, pendant les xn*" et ws" siècles, dépourvu de capuclion. les diacres n'en portaient pas ; le col, plus ouvert, laissait voir la bordure de l'amict (voyez ce mot), (|u"on aperçoit à peine dans la vignette

précédente. Au commencement du xiv siècle, les mancbcs de la dalmatique sacerdotale sont plus étroites et plus longues (dg. 3)'.Le col très-écliancré de celte dalmatique laisse voir le bord de l'amict brodé d'or ; la dalmatique est lilas, et le bas de l'aube est garni par devant d'un carré de broderie d'or. Mais la dalmatique n'était pas portée seulement par les clercs ; c'était aussi un vêtement laïque, (jui n'est autre que le b্লাut, dont la forme a été très-variable du xn'= au xiv° siècle-. On ne lui conservait le nom de dalmatique que dans

' .MamisiT. IJililiulli. iiiii|><'i'. , le Miroir hislorial, IVanrais (1;J20 oiiviroii).

- VI)\ . r)LIArT

io

[DAI.MATIULE] — 030 —

les solcnnilés, lorstju'il était considéré comme un vêtement ayant un caractère sacré.

Ainsi, les rois de France portaient parfois la dalmatique, notamment à un certain moment de leur sacre, lorsque le cérémo-

nial de cette solennité fut réglé.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale', dédié à Philippe le Bel, nous montre ce prince sur un trône, revêtu de la dalmatique à manches courtes et à capuchon. Elle est bleue, semée de fleurs de lis d'or (tig. 4). Sous ce vêtement, le roi porte une cotte rouge, dont on n'aperçoit que les manches justes. Dans sa main droite, il tient des gants blancs.

On peut donner le nom de dalmatique à un vêtement très-singulier qu'il était d'habitude de porter, parmi la noblesse, à la fin du xiv^e siècle. Cette époque est peut-être celle qui, pendant le moyen âge, déploya, dans la coupe des vêtements d'hommes et de femmes, la plus grande variété et le plus grand luxe. Après les vêtements serrés au corps que les hommes portaient sous Charles V, on se prit

1 Apologues, liilin (prciiin'cs aiiiu'os du xiv^e siècle).

ITALMATIQUE

d'un goût prononcé pour les habits d'une ampleur prodigieuse, et telle qu'on ne comprend pas comment on pouvait se mouvoir sous ces amas d'étole. Surcols, peliçons, houppelandes, capes, robes fourrées, dalmatiques, furent de mode de 1390 à 1400, et il semblait

que les gentilshommes cherchassent alors à donner à ces habits le plus d'ampleur possible. Cependant, la forme de la dalmatique était le plus rarement admise. Voici (fig. 5) un exemple remaniable de ce vêtement, tiré du manuscrit de la Bibliothèque impériale, intitulé : De l'information des rois et princes \ Cette dalmaticue n'a pas de

' Ce manuscrit porte, à la première et la dernière \v.\ii\ la signature de l'abbé duc de Berry, oncle du roi Charles VI.

I DKIII. J — 001 —

manches, mais est taillée sur les bords en barbes d'écrevisses. Le devant du vêtement est seul attaché au corps par une ceinture noire et blanche, tandis que la partie postérieure reste tombante. Sous cet habit est la cotte à manches justes et à collet serré, suivant la mode d'alors. Le gentilhomme est coiffé d'un chapeau de feutre noir, bas de forme, à larges bords, sur lesquels sont posées des plumes blanches. Ce vêtement devait être très-élégant et pouvait être porté à cheval.

L'inventaire du trésor de Charles V mentionne parmi divers vêtements : « Ung dalmatique de satin azuré semé de fleurs de lys « orfroisie (bordé) à perles tout autour et doublé comme dessus « (d'un satin vermeil) fermant sur les deux épaules à quatre gros « boutons de grossettes perles, et en chacun d'eux a ung chaston « d'ung ballay d'orient ou mylieu. »

Le surcot est une dernière tradition de la dalmatique appliquée aux vêtements laïques. (Voy. Surcot.)

DEUIL, s. m. Lorsque le christianisme fut triomphant, les premiers docteurs de l'Église prétendirent modifier les usages de l'antiquité romaine en fait de deuil. Ils pensaient que, suivant l'idée chrétienne, les survivants, loin de manifester extérieurement de la tristesse par des vêtements sombres, devaient, au contraire, marquer leur foi en une vie meilleure, en la délivrance des misères terrestres, et ne pas porter des vêtements qui, par leur forme ou leur couleur sombre, pussent faire supposer qu'ils fussent affligés. Les pleureuses et tout l'attirail funéraire de l'an-

tiquité païenne furent supprimés, mais les réformateurs ne purent jamais obtenir que les parents et amis d'un mort ne manifestassent leur douleur par des signes visibles. Quelle que soit la foi en l'immortalité de l'âme, le cœur humain ne pourra jamais considérer la mort d'une personne chère autrement que comme une séparation fort douloureuse, au moins pour ceux qui restent ; et l'idée de conformer l'habit à l'état de l'esprit persistera probablement tant que durera l'humanité. Les Romains, pour pleurer leurs morts, revêtaient la *toga pulla* -. Les peuples d'Orient se couvraient la tête et le visage.

Le noir fut donc admis, chez les peuples occidentaux, dès les premiers temps du moyen âge, comme la nuance qui convenait aux habits des parents d'un mort ; et, sauf de rares exceptions, cet usage

1 Bibliolli. iiiipôr.; uuimjro d'urdro di; l'iiiventaire, .}444. - Toiffi pidlu, vôteincnl de couleur brup.c.

— 330 — [DEUIL]

persista jusqu'à nos jours. La forme des habits de deuil ne fut pas toujours la même que celle des habits ordinaires ; un les tint longs et amples, ne laissant voir tout au plus ([ue le visage. On supprima les bijoux, les broderies, la soie. Toutefois, il ne paraît pas que cette coutume fût admise d'une manière régulière avant la fin du xiv^e siècle ; et les usages des peuples conquérants des Gaules persistèrent assez tard.

Les Germains ne pensaient pas qu'il convînt aux hommes de pleurer sur les morts, et ils laissaient aux femmes ces marques de faiblesse'. On retrouve les traces de ces mœurs viriles jusque dans nos romans des xii^e et xiii^e siècles. Et chez les femmes

mêmes, en dehors des marques immédiates de la plus violente douleur, il ne semble pas qu'il y ait la pensée de manifester les signes de cette douleur dans les habits. Quand Raoul de Cambrai, mort, est rapporté sur son écu par ses compagnons d'armes dans le palais de sa mère, le bruit de cet événement se répand partout :

" À CCS paroles viat Helvis sa iiiic

M Abevilc ot eu droite anceserie -.

« Ccle pucèlo fu ricliement veslic

'< El afiiblée tfun pailc de Pavic.

'I Blanche char ot comme flors cspanic ;

i< Face vermelle comme rose couloric,

•■ Qui bien l'esgarde vis est quêtez jors rie.

n Plus bête faine ne lu onques en vie.

" El mostier entre comme femme csniarie '

•• Isiièlement a haute vois escric :

'< — Sire Raous, comme dure départie * ! >>

Ainsi, la maîtresse du jeune comte est richement vêtue lorsqu'elle vient au mouslier où le corps est déposé. Mais les lamentations ne font défaut ni à la mère ni à la (iancée; l'une et l'autre se pâment plusieurs fois devant ce cadavre ensanglanté, dont elles veulent voir et compter les plaies comme faisaient bnirs aïeules les Germaines •.

' '< Scimlcrum cespes crigil : ni Jiiuniii'uloriiMi arduum et op-
 crosum lionorcM, ut '< gravem defunctis, adspcrnauur : lamenta
 ai: lacrymas cito, doloruMu et Irisliliam « tarde ponuut ; feminis
 lugcre honestum csl, viris mominiss?.. » (Tacite, Germania, c:\i.
 XXVII.)

2 <i Pur droit île succssion ».

•' u Affligôe ».

* Li Romans de Raoul de Camhrai [Wn du xii« siècle!)-

> « Ad uiatres, ad coajuges vuluera ferunt : ni'c ill c iiumi'i'arc,
 anl exsngerc plagas '< pavi'ut.. . '■ (raciti', Genirinia, i ap. mi)

[DEUIL] — 33 i —

Elles s'ari-aclient les cheveux, se (léchircnt le visage. Les
 choses ne se passent plus ainsi au xiv« siècle :

(I Et (ie Tobscque aussi qu'il fault, « Couscillics-lcs et bas et
 liault; « Car on doit faire k graut seigneur << Son obseque par
 graiit honneur.

« Vestez le noir comme il/, lerout « Et quant le deuil pa.ssé
 auront...

Et plus loin :

« Mais les gens du chevalier franc

u Furent adonc vestus de hlanc,

« Qu'eu France ou seuil- veslir le noii' :

« Ce n'est pas hourde, il est tout vnir ;

« C'est une chose si commune,
 « Qu'aussi. C. [l'ersounes comme une
 « Cela clerement apparceurent,
 « Le à l'enterrement de lui furent :
 « De quoy moult de gens s'esbaliïrent,
 (1 Pour ce ([u'on([ues mais ce ne virent.
 <i l'ourquoy le list, je ne le s(;ay ■' . »

Sous le règne île Charles V, Eustache Deschamps écrivait ces vers :

(c Et s'elle veull alcr au corps '
 u De Caullier, Hersan ou JelKinuetle,
 « Il li fault robe de brunelte
 Il Et mantel pour fan'e le dueil-î. »

A la mort de Louis le Hutin, Philippe le Long prit le deuil en noir, non-seulement sur ses habits, mais dans ses appartements :
 « Premièrement. Pour 4 cendaus noirs, pour faire 2 petites couste- « pointes, que il ot quant nostre sire le roy Loys fu trespassez ". » Cependant, cet usage ne paraît pas persister au commencement du xv^e siècle. Alors, si Ton en croit Aliéner de Poictiers', le roi de

' Mellusine, le Livie de Lusignan, ijocme composé dans le xiv<^ sièle, vers lo'i.

* beult, a coutume.

3 Vers 6123.

* « Au convoi ».

5 Le Miroir de inai iaye.

8 Compte de Geo/jfroy de Fleuri, l."M(i.

■ Les Honneias de ut courll't'.VJ environ).

— HSo — [DECII. J

France ne portait plus en noir le (leuil, fût-ce de son père, mais en ronge', « et manteau et rohbe et cliapperon ; mais la royne porte « deuil (en noir) ». Madame de Charolais, fille du duc de Bourbon-, demeura après la mort de son père six semaines en sa chambre, couchée sur un lit couvert de draps blancs de toile, et appuyée sur des oreillers : « Elle avoit mis sa barbette et son manteau de cliap- « peron, lesquels estoient fourrez de menu vair, et avoit ledit man- « teau une longue queue aux bords devant le chapperon, une paulme « de large, le menu vair (c'est à sçavoir le gris) estoit crespô <' dehors -*. » L'auteur ajoute qu'en grand deuil, « comme le marit (' ou de père, on ne souloit porter ny verge* ny gantz es mains. « Et si faut savoir que la robbe est aussi à queue fourrée de noir, « et le poil qui passe en hault et en bas, le gris est osté et ne « voit oncque le blancq : et, durant qu'on porte barbette et mantelet, « il ne faut porter nulles ceintures ne ruban de soye, ne autre que « ce soit

« Les dames ne doibvent point aller au service de leurs marits, « s'il ne se fait après les six sepmaines ; aussi ne font les princesses, « mais pour père ou mère, ouy.

« Item, pour le frère aîné l'on porte tel deuil que pour père ou " mère, et tient-on chambre six semaines; mais l'on ne couche « point.

« Item, pour autres frères et sœurs, on ne porte que la bar-
bette « et le couvre-chef dessus. Généralement pour oncles et
cousins « germains, le mantelet ; pour issus de germains, le tou-
ret et le « noir.

« Et est à sçavoir que pour marit on porterai demy an le man-
" teau et chapperon. trois mois la barbette et le couvre-chef des-
sus, « trois mois le mantelet, trois mois le touret, et trois mois le
noir, « et tousjours robbes fourrées de menu vair ; au lems passé,
on ne ' < les portoit qu'un an ; mais il me semble que pour marit
on le doit " porter deux, si l'on ne se remarie. Item, pour père et
mère un « an; pour aîné frère l'on dit un an; mais peu le portent
si lon- « guement pour aultres frères, sieurs et aullres amis",
deuiy an, ' < trois mois, si lorsque le cas le requiert

' Il faut entendre ici le rouge couunc pourpre.

2 Mort en 14;i(!.

' Les Ho}ineu'-s de in cour.

'* .< Bagne, anneau ».

■' i< PiiriMils ».

[ItEL'IL] — 336 —

((J'ay veü du lems passé que Princes et Grands Nobles gens, «
([uand on faisoil le service de leurs parens, ils avoient queue »>
d'une aulne ou de ti-ois quartiers, et les cornettes de leurs chap-

« perons aussy longues, mais maintenant l'on porte toutes courtes « cornettes, et aussy bien les princesses que les aullres'. »

La barbette, ainsi que nous l'avons e\pli(|uê à l'article Coiffure, était une bande de linge qui, passant sous le menton, s'attachait sur la tête en couvrant entièrement les oreilles, et sur laquelle on posait le voile formant guimpe. Le manlcrau de chapperon était un manteau avec large cbaperon (lu'on pouvait ramener sur la tête de manière à caclier entièrement le visage. Les queues au bord

' Les Ho7Vir.'urs de la cour.

DEUIL

devant le chappcroii étaient des bandes de fourrure (menu vair, le gris apparent seulement) d'une paume de largeur, qui descendaient extérieurement le long des deux bords du manteau ouvert par devant (voy. Manteau). Le touret était une sorte de couvre-chef ou chaperon court (tîg. i)\ qu'on pouvait ramener sur les yeux

ou relever sur le front. Ce touret n'était pas seulement une coiffure de deuil, on en portait de couleur dans la chambre. La barbette et le couvre-chef dessus, au commencement du xv^e siècle, étaient une coiffure composée de la barbette avec ou sans guimpe et d'une sorte de voile avec calotte sur le sommet de la tête (lig. 2)-. Ce voile, déployé, avait la forme tracée en A. On posait la calotte

' MiUiiiscr. liihliulli. iiup(r , l'rùhes, laiïii (1.3SO cuvirou;. -
Maiïiiscr. r)ililii)Ui. iiiï|H'r., Chiunn/ue-', Fruissiirt, l'r;ui(;ais
(l'iiO cuviroii).

DEUIL

sur hi UHe de manière que le point b fût placé au milieu du front, puis, prenant les deux bords a a du voile, on les ramenait sur ce point b, ou on les attachait avec une épingle.

L'étiquette réglant les vêtements de deuil pour la noblesse ne paraît pas avoir été lixée avant le règne de Charles V. Pendant les xn" et xni' siècles, les hommes, aussi bien que les femmes, portaient des vêtements longs, et les vêtements courts étaient réservés à la classe inférieure. Si Ton prenait le deuil, la forme des habits ne changeait pas, et l'on se contentait de les tailler dans des étoffes de laine sombres et de ne les point orner de passementeries. Mais lorsque, vers 1330, on se mit, dans les classes élevées, à porter des vêtements serrés et courts, ces habits étaient trop opposés, par lem^ coupe, à celle qui convient au deuil ; on en changea donc la forme, et les vêtements longs furent admis pour les personnes qui pleuraient la mort d'un proche. Le manteau à capuchon fut considéré comme l'habit de deuil par excellence, pour les femmes comme pour les bommes, et ce manteau, dépourvu d'ornements, doublé de fourrure grise avec passe-pois blancs, dut être porté pendant un temps plus ou moins long, en raison du degré de parenté qui existait entre le mort et les survivants. Cependant, les dames nobles portaient, après la mort de leur époux, une coiffure qui indiquait leur qualité de veuve'. Cette

coiffure consistait en une barbette avec guimpe et voile blanc, et n'était point quittée, leur vie durant, par les femmes qui tenaient un rang très-élevé dans la société. Ce n'est pas à dire que cette coiffure fût uniquement réservée aux veuves de la haute noblesse -, mais il est certain que les reines mères ne la quittèrent pas à dater du commencement du xiv^e siècle. Un beau manuscrit de la Bibliothèque impériale % écrit à la fin du règne de Philippe V, dit le Long, contient une traduction de Boèce par Jehan de Meung. Cette traduction est précédée d'une dédicace ainsi conçue : « A toy royal « mageste très noble prince par la grâce de Dieu roy de France « Phelipe le Quint (le Long), je Jehan de Meun qui jadis ou roraant « de la Rose puis que Jalousie ot mis en prison Bclacueil enseignai

« la manière du cbastel prendre et la rose cueillir , etc. » Or, la miniature qui est en tête de cette dédicace représente l'auteur Jehan de Meung écrivant sur un pupitre; devant lui est une noble dame

' Voyez l'arliclc Coin rnr;.

- Voyez a ce sujet, ii l'arlicle Coikkl-ue . liûS rapi'ésentations de princesses coiliées (le lii liavelte, avec voile cl guimpe, n'ayant pas la qualili' de veuves.

^ Français, coutcuant le U'vre des eschez do frère Jehan de Vignay, le Livre du gouvenicrncnt des rois, et la traduction de l'ioi'cc de .Ican de l\leung.

ooy — -

[DEUIL.]

tenant sur son bras droit plusieurs livres, et clans sa main gauche lin sceptre. Cette clame ne peut être autre que Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V. Elle est coiffée de hi barbelle a\ec guimpe et

voile ou tourel blanc (hg. rîj'. Sous sa colle rouge, elle porte le surcot pourpre clair pourhlé et garni par devant d"herminc sans queues. Il est à croire que ce livre avait été écrit du vivanl (Je

1 Ces coiffures blanches, allribudes aux reines veuves, qu'on appela jilr.s lard rfonnfrières , firent donner a ces princesses, par le peuple, pour les ilistinjfucr des leibes régnautes, le nom de reines blanches, ("est pouivjuoi on voit, en France, tant de domaines, hôtels, manoirs, châteaux, qui ont conservé la qualification donnée à celles

qui possédai{n ces douiaines.

[nouRi.ET J — H 40 --

Pliilippe V, mais que les miniaUiros, qui toujours étaient peintes après le travail du copiste, ne furent faites qu'après la mort de ce prince, et qu'alors, sans changer les termes de la dédicace, déjà copiée, Jehan de Meung fit peindre, au frontispice, à la place du i-oi Piilippe, l'image de sa femme, qui semble avoir accueilli favorablement les ouvrages précédents du même auteur.

Aux funérailles du roi Henri V d'Angleterre, mort au château de Vincennes en août 1422, on transporta le corps à Rouen, en une litière, tout vêtu de ses habits royaux et la couronne en tête, « et <(devant le corps aloient 80 Anglois, tous d'estat et veslus de noir,

« tenans chacun une torche en leur main Et ainssi entrèrent à

« la Mère Église, compaignez de 200 autres bourgeois de ladite ville, « chascun sa torche en sa main, et tous vestus de noir ' . »

Vers la seconde moitié duxv^e siècle, l'étiquette voulait que les princes du sang se vêtissent de noir pendant la cérémonie des funérailles du roi ; mais, après le service fait, le nouveau roi mettait des habits de pourpre, suivant, dit Monstrelet, la coutume de France -.

DOUBLET, s. m. {doublez). C'était une sorte de chemise faite de toiles cousues en double, et qu'on portait ou sur la chemise, ou sur la peau. La forme du doublet ne dilférait pas de celle de la chemise ; c'était une tunique commune aux deux sexes, que les nobles et gens riches portaient sous la cotte, mais qui, comme la blouse, pouvait être un vêtement unique et apparent.

Ces doublets étaient des chemises supplémentaires, chaudes, que l'on portait en hiver ou la nuit : « Pour monsseigneur Philippe, filz « le roy \" Pour la Toussains, une robe de marbré de 3 garnemenz. « Item, 1 peliçon couvert de cendal, et 2 doublez. Pour Nouël, « une robe de vert gay de 8 garnemenz ^ . » Les femmes en portaient aussi bien que les hommes : « Gille Féret, mercier, pour une « pièce de toile de Reims, baillée audit Thomas de Chaalons, pour « faire, 22 aunes de doublez a vestir pour ma-dicte dame •', a 8 s. « 6 d. l'aune, 18 l. 14 s. p. \" . » Ces doublets étaient plus amples que n'étaient les chemises, puisque, dans un compte de 1389, il est

1]>. C.oclion, Chron. itormandc, chap. xl.

- Cliro7i. d'Enguerr. de Monstrelet : Louis XI à la mort de Charle'i VU.

'^ Philippe le Long.

■► Compte de Geoffroi de Fleuri, 1316.

s Blanche de Bourhon, qui épousa Pierre le Cruel.

•> Compte d'Etienne de la Fontaine, 1332.

— 341 — [ÉCHARPE]

question de « 14 aunes de fine toile de Rains pour faire 7 chemises " pour madame la Royne et 14 aulnes pour faire 2 doubles à veslir « ladicte dame K »

Il y avait aussi les doublez à armer qu'on mettait par-dessus l'armure. (Voyez la partie des Armes.)

ÉCHARPE, s. f. {eschnrpe, eftchrpe, escrepe, eacerpc, escherpettr, eskerpe). Bande d'étoffe portée en sautoir et à laquelle était suspendue primitivement une escarcelle. L'écharpe était aussi une marque de distinction, un moyen de se reconnaître dans une mêlée, et plus tard un signe honorable :

'< De lîome viciuR'ut de Daiiie-Diu proicr,

•< Escerpe au eol poninic vaillaus princiers -. »

Les pèlerins portaient l'écharpe et le bourdon :

<■ Desi en Bric ne pristr cul onques fin,

» En mi sa voie encontre un pèlerin,

« L'escharpe au col, el poing le fust fresnin -. •>

Quand le sire de Joinville quitte son domaine pour s'embarquer à Marseille, il envoie quérir l'abbé de Cheminon : «

C.is abbcs de " Cheminon si me donna m'escharpe et mon bour-
don ■.... »

Renart se déguise en pèlerin :

(. Or voit Renart ferc l'estuet,

« Escrepe et bonion prent, si muet.

'< Si est entrez en sou chemin,

'< Moult ressemble bien pèlerin,

" Et bien li sist l'escrepe au coP'. "

' Voyez le Glossaire iublil' par Dou.t iTAnq k la suite des
(omptes de l'nrgiiteric (les rois de Vranec.

- Oyier l'Ardenois, vers 5887 (xii^e siècle).

^ Guillaume d' Orange, li Coronemens Looijf, édit. par M. W.
.1. A. Jonckbloet, la Haye, 1854.

' flist. de saint Louis, publ. par M. Natalis de Wailly, p. 44,

^ Roman dur en(u(l, vers l.'Mol.

[ÉCIARPK] — 342 —

L'eccliarpc cl le boiii'don étaient si bien la marque distinctive
du pèlerin, (jua, quand les rois partaient pour la croisade, ils
croyaient devoir prendre solennellement ces deux objets des
mains des évoques ou abbés :

« Quant li rois ot atourné sa voie, si prist s'eskerpe et son
bourdon « k Nostre-Dame à Paris ; et li canta la messe li
evesques *. »

« Li rois Richars et li baron qui avoec lui en aloient, prisent lor
« escherpes et lor bourdons, si s'esmurent, et passèrent par Pro-
« vence, et entrèrent en mer à Marseille, et syglerent tant que il «
vinrent en Sezile 2. »

Ces écharpes auxquelles était suspendue la sacoche ou Tescarcelle du pèlerin n'étaient qu'une courroie. (Voy. Escarcelle.)

On porta souvent des écharpes de couleur et même armoyées, si ceux qui les portaient étaient des gentilshommes.

Non-seulement les écharpes des pèlerins devenaient au besoin un signe de ralliement, mais elles étaient l'occasion de vœux entre confrères unis pour une même fin.

Lorsiiue le sire de Caumont s'en fut à Jérusalem de 1418 à 1419, il Ut le vœu suivant : « Noper, seigneur de Caumont, de Chasteau a Neuf, de Chasteau CuUier et de Berbeguieres, fais assavoir que « j'ay emprisé de porter sur moy en devise une eschirpe d'azur, qui « est couleur qui signifie loyauté, à memoyre et tesmoign que je le '< vueille maintenir. Et en icelle eschirpe a une large blanche 3, à .< croix vermeillie, pour que mieux avoir en remembrance le passion « Nostre Seigneur. Et aussi en honneur et souvenance de monsei- « gneur Saint George, par tel qu'il lui plaise moy estre en toute « bonne ayde. Et hault en le targe ha escript : FERM.

« Item, se Dieux faisoit son commandement d'aucun de ceux « de leditte eschirpe, se aucuns l'aient, chacun fera chanter trois « messes, deux de requiem et une de nions. Saint George pour l'arme « d'ycelluy; et moy, .XX. Et oultre ce j'ay establi et ordonné que « se nuU de leditte eschirpe perdoit son heritaige et

n'avoit de quoy « vivre, suy tenus, là quant par luy seray requis, ly donner et tenir « son estât sellon qu'il appartiendra ^ . »

C'est donc un véritable ordre qu'étabUt le sire de Caumont, et le

I La Chron. de Rams, clia]). xxvi

- Hist. des ducs de Nonnandie et des rois d'A)i(/.'eierre, piibl. par Fr. 3Iichel. ISiO. •* « Ecii blanc ».

* Voynige d'oultremer en J/iénisa/ein pnr le seicjn. de Cau-monl, Ion 1 ilS, piihl. par 11' marquis (1(3 la (iraiii,'(, pai,'(' Ij.

— <i43 — [ÉPINGLE]

signe de Tordre esl une écliarpe. On sait comment, au commencement du xv^e siècle, les gens du parti d'Armagnac se reconnaissaient à une écliarpe blanche : « En ce tems (1408), les gens du duc « Charles d'Orléans et du comte d'Armignac estoient logez par delà « Paris ; et alors on commença fort à parler des gens au comte d'Ar- *i mignac, pour ce qu'ils esloient habillez d'escharpes blanches, car « on estoit encores peu vuille (on avoit encore peu vu) au pays de « France et de Picardie de telles escharpes, et pour le nom des gens <(au comte d'Armignac furent depuis ce tems tous gens tenans « party contre le duc Jean de Bourgoingne, appelez Armignacs'. » On donnait des écharpes en cadeau ; les dames en brodaient pour leurs amis. Ces écharpes étaient parfois d'une grande valeur. Lorsque Henri V passa k Rouen, emmenant sa nouvelle épouse Catherine en Angleterre, « la ville de Rouen donna à la dicte royne une « escreppe d'or et riche de pierreries qui cousla 10,000 nobles - ». Les dames portaient ces écharpes en ceinture ; les hommes les portaient, armés,

en sautoir ou à l'entour du heaume, tombant par derrière (voyez la partie des Armes); non armés, en guise de ceinture ou autour du cou. Il ne faut pas confondre les escharpes avec les manches que les hommes portaient attachées au bi'as. (Voy. Manche.)

ÉPINGLE, s. f. [espingle, espille). a Et s'il chiet à la dame une ((espille, il l'amassera, car elle se pourroit affoler ou blecer ^ « On trouve des épingles parmi les fragments gaulois ; les dames romaines en faisaient grand usage, et le moyen âge ne se Ut pas faute d'en mettre à profusion dans la toilette des dames, surtout à dater du xiv siècle. La mode des voiles, des guimpes, des barbettes, des cornes, exigeait une innombrable quantité d'épingles, et c'était à Taide de petites broches faites de laiton qu'on pouvait maintenir ces agréments de tête et de cou, et leur donner sur la peau les plis convenables. Les épingles qu'on voit Jigurées sur les monuments, et celles qu'on trouve dans des fouilles avec d'autres objets du moyen âge, ressemblent exactement aux nôtres, mais sont habituellement moins fines. On en voit de fort longues, qui devaient servir à la coift"ure. Ces épingles, très-bien faites, sont munies d'une tête ronde un peu aplatie, non point rapportée, mais faisant corps

I Md/it. lie Pierre de Feivn.

■ [■ . Ciiclioii. Chroni(/ue 7i'jr>n'inde, rh:))\ . xxxvii.

'■' Les Quinze joi/'i du Huiriaiye : la lierce juyc.

ÉPINGLE

avec le m^oUil de la bioche. Ces peiils objets de loilcUc devaient coûter fort cher. Jehan de Meung, dans son Testament \ s'élève contre l'abus des modes. Pour maintenir les affiquels de tête et de cou :

» Mes il y a ircspingles uuu demie escucUl'

" Ficiliios eu deux corues el eutor la touelle - »,

(lil-il.

<■ Par Diex! j'ai en mon cuer peusé maiute liée,

" Quand je véoie dame si faitement liée,

" Que sa touaillc fust a sou meutou flouée,

" (tu qu'elle éust l'espiugle dedens la char fichée. »

Aussi, ajoute-t-il plus loin, il faut se garder de trop mirer leurs
« agaiz » :

« Car)ilus puiiigueut el pei'ceiit c'orlie ue chardon. <>

Les femmes avaient des épingles d'or pour attacher les barbettes, les guimpes, les hennins, les voiles, tourets, et certaines coiffures

basses portées par la classe bourgeoise (Ug. 1) ^ pendant le xV^e siècle. On voit de ces grandes épingles figurées sur des statues (voy. la statue d'Isabeau de Bavière, déposée dans l'église abbatiale de Saint-Denis, et à l'article Coiffure la figure 29).

' Fin de la première nioilii' du xiv^e siècle.

- ((La touelle », guimpe serrée aulour du cou et de la gorge, suivant la mode d'alors.

' .Manuscr. lîhlioth. imiier.. Miroir historial, frauçais (14^{io} environ).

— 345 — [ESCALiCELLE J

ESCARCELLE, s. f. {escharcelle , escacel). L'aumônière élail, ainsi que la ijoiirse el la bourse, destinée à porter sur soi l'argent monnayé, quelques petits objets de toilette '. L'escarcelle était plus particulièrement réservée aux messagers et aux pèlerins :

(< Si coin il sont joiaut et lii',

« EL deduisaut et euvoisiés -,

<< Si voient devant eus passer,

" La maislre rue, et avaler

" .1. garçon uiult bleu atourui

Qui porte .1. escacel duré

I' A .1. lion k sa çainturc ;

' ■ Par devant eus, graut aléure -*,

■ i Coni cil (jui a besoïug mult graut,

H Passe la rue eu avalant

■ ' Et s'en passe outre le grant trot,

" Que il onques ne leur dist n)ot '*. »

Âmadas reconnaît, à réquipement et à l'escarcelle de ce jeune lionmie, un messenger. Il l'arrête et lui demande d'oï il vient. Le

varlel voit qu'il a alïaire, non à des bourgeois, mais à des chevaliers, et leur répond courtoisement qu'il appartient à un seigneur :

" Qui .1. tornoieucul a pris

« Vers .1. sien voisiu de graut J)ris ",

et qu'il porte des lettres de convocation à tous ses amis.

À dater du milieu du \\° siècle, était habituellement joint à l'escarcelle un couteau ou une de ces dagues à pommeau el garde en

' Voy. AUMONIEItK.

- « Causant et gais ».

■ ' c(D'uu hou pas ».

■ ' Li liontfDis d' Amadas cl. Ydoine, vers IIIGO et suiv.

III

l'orme de disiiiiie et à laine forle, appelées miséricordes. Une escarcelle avec couteau est représentée figure 1 ^ ; une escarcelle avec

ce

fim^{''^t}l

miséricorde est portée dans la figure 2 par un personnage vêtu d'un

' Miiiusn'. lUbliolh. imprr., le Livre des merveilles du monde, franrais (dernières aiuiée.s du xiv[^] sirrle).

ample surcot et coilté du cliaperon blanc *. Ce surcol est pourpre clair, et les manches justes de la cotte sont rouges avec d'épais brassards couleur feuille-morte. La ceinture de Tescarcelle, maintenue à la hauteur de la hanche droite, s'incline du côté gauche. Le fourreau de la miséi'icorde passe dans une em-brasse attachée au cein-

turon et est lixé par un bouton au-dessus de la partie ouvrante de l'escarcelle. La figure 3 2 donne le vêtement d'un seigneur de la fin du XIV^{''} siècle, avec escarcelle attachée par une large cour-roie audessous de la ceinture du corset. La miséricorde engage le bout du fourreau dans une fente ménagée dans le recouvrement de la sacoche, afin de ne point s'accrocher aux vêlements. En A, on voit comment un bouton B, tenant à ce fourreau, le suspend à l'escarcelle.

' 3I:uiusir. l'>ililii)lli. iiiijirr., /(' Livra de l'infoiniaciim ilcs loys, tVairais. avec la sigiialui'c (lu (lue de lirry, .Icail (lin ilii xiv' si(''cln\

- Maniiscr. Iiilililnh. ini|M'i', 'J'n'stiin, l':aiii;ais (lin ilii \\\'' si(''ck').

Ces escarcelles étaient richement (lécorées de broderies, de boulons, de perles, si elles appartenait à des seigneurs; leur forme était généralement carrée du bas, les côtés à peu près parallèles, ainsi que le montrent les figures précédentes. Si elles étaient rondes et plus amples par le bas que par le haut, elles prenaient plutôt le nom de bourses ou boursettes à cul de villain : « Item une bourse » (le satanin à cul de vilain, à quatre escussons de France de bro-

'(deure. pourfillez de perles, et en la bourse troys boulons de '< perles. Au dedans sont deux sceaulx pendens à une chayne, Tun .(où est taillé un Roy séant en une chayère en son estât royal tenant « les ceplres, et en l'autre a ung autre saphyr beslong ou est taillé « ung demy Roy en estant (paré) tenant une espée en sa main '. -> Ces bourses contenant des sceaux étaient de véritables escarcelles portées en cérémonie par le gentilhomme chargé de la garde des sceaux (fig. 4). Le noble cavalier que représente notre figure est

hivent . des joyaux de Chnries F, niamispr. r>ihlioth. inipér.. français.

— 349 — [esclavine j

coilté d'un chapeau vert fourré, d\m surcot rouge avec col devant et bordure de fourrure, perles d'or aux épaules, manches blanches à bourrelets au coude avec pentes également blanches. Les manches serrées de la cotte sont de même blanches. La housse de la selle est violette, brodée d'or '.

Cet usage de porter les sceaux du roi dans une escarcelle, lorsque le prince se rendait à quelque solennité, se conserva jusqu'à la fin du xvi^e siècle.

ESCLAVINE, s. f. {esclavie). Sorte de vêtement, en forme de
casaque, emprunté aux Orientaux (Sarrazinois), et que les
pèlerins

' Maimscr. liiMioUi. iniix'r., Tite t^'e, français (139 o).

ESCLAVINE

paraissciil avoir adoplé dès 13^e siècle. Il est cerlaiiii (jue le
nom d'esclavine était donné au vêtement de dessus des pèlerins
au com-

mencement du 14^e siècle, ainsi que l'indiquent amplement
les vers suivants :

.< Charles li rois k la barbe chcuuc <(Avoit sa robe maiute-
nanl clesvcstuc ; " Uue esclaviue qui fu noire et velue, « Vest en
son dos sans nulle arrest('Hie, ■< Son vis a taint de suie bien mo-
lue, ■ « Prent .1. chapel de grant roe tortue, (1 Et .1. bordou dont
la pointe iert aiguë, ((L'escharpe au col qui bien estoit couzue. >.
Fransois en rient, quant l'ont apereëue, « Naynmes s'adoubé par
autel connéue.

n Nayumes s'adoubé, li sire de Baivlcrc, (i De l'esclavinne qui
fu grans et p'ennicre

— 301 —

« vSou vis il taiul ilo siic de luaisijre. <(Andiii s'en vont parmi
nue charriere, Cl Hiiescs euz jambes, de diverse luaDiere ; » N"i a
celui qui ait sciiicUc aulicre ' . »

[ESCLAVINE i

Ce vêtement était alors une sorte de manteau ressemblant à noire limousine, mais avec de larges manches et un capuchon (fig. 1). Plus tard il est taillé d'une façon moins grossière (fig. 2) et n'est plus froncé au collet ; il recouvre les bras au moyen d'une sorte de

AL.CULUAUmT

pèlerine en façon de larges manches - , ainsi que l'indique le patron ((fig. 3), pour laisser les bras libres et les bien couvrir jusqu'au-dessous du coude. Notre figure montre en A l'esclavine par devant, et en B par derrière. De c en e, le corps du vêtement est ouvert pour laisser passer les bras recouverts par les manchespèlerine cousues de e en f. Le vêtement est fendu devant et derrière, et sur les côtés de a en b.

L'esclavine conserve à peu près la même forme jusqu'à la lin

' G(ii/(lun, chanson de gi'^U', vers '.HtJ'J et suiv. [Anciens Puâtes de la France, [nilA. sous la diri'ct. (le M. (IUî-ssard).

- Mamisrr. Ilihlioth. iipui'r., /e Miroir hisloriul, t'ranrai-; (eu-virou l:îiO].

[ESCLAMNE] — 30-2 —

du \iv° siècle (fig. 4) '. Toutefois alors, les manches, quoique Irèsauiples et taillées en façon de pèlerine, se détachent du corps de la robe.

Ces esclavines étaient faites de grosse étoffe de laine brune ou noirâtre, probablement de laine non teinte ; on les endossait aussi

pour chevaucher par les temps de pluie. Les femmes en portaient en pèlerinage, et la coupe de ce vêtement ne différait pas de celle des habits d'hommes, si ce n'est que le capuchon était remplacé par une guimpe et un voile (fig. 5) -. Cette pèlerine est coiffée du chapeau de feutre fourré à longs poils, par-dessus le voile blanc et la guimpe; l'esclavine est de couleur gris foncé, avec croix blanche

1 Manusc. Ibiblioth. iniiicr., /es Merveilles du monde, français (dernières années du XIV^e siècle).

- Manusc. BiblioUi. iiiipèr., Mnoir historiul, français liO cuvi'ouj.

— 353 — [ESCOFFION]

sur le devant ; la cotte, dont on aperçoit la jupe et les manches, est violette. L'esclavine du xv^e siècle, pour les hommes comme pour

ffito,-;,,:

les femmes, est un peu plus courte que celle du xiv^e siècle, et fendue seulement des deux côtés sous les manches, moins longue que celles des vêtements semblables d'une époque antérieure

re.

ESCOFFION, s. m. (Juilfui-c de femme usitée de i^e BO à IVIO. (Voyez Con'FuitE.j

I ESCOFFI'LE

ESCOFFLE, s. m. Vêtement de peau qu'on endossait pour aller
à la chasse :

« Ainz voil ou bois et en rivières, '(Et comporteul desor lor
niet'fles 1 << Lor coetes 2 et lor oscoffles 3. »

La coupe de ce vêtement avait beaucoup de ressemblance avec
celle de Tesclavine. C'était un ample surtout avec larges
manches,

I (Iros gauts.

a Coiffes.

» Le Dict. (le S. Leocade pur ('.Mutier de Coiisi, vers 1002 et
suiv. (voy. les Ccmtes anciens i)ilil. jiur ISarbasaii, 1. I).

— [ESCOFFLE 1

habituellement sans capuchon. Le chaperon créoloïe était posé
pardessus. L'escoffle le plus vulgaire conservait au dehors le poil
de la bête ; celui des gentilshommes était fait d'étoffe et doublé
de peau de loutre. Le beau manuscrit du Livre de chasse de Gas-
ton Ph(ebus ' montre des veneurs vêtus de Tescoffle (fig. 1). Ce
veneur est coiffé d'un bonnet de fourrure grise ; Fescoffle est
d'étoffe couleur gris de fer doublée de peau de loutre ; le chape-
ron est rouge. Ce vêtement, aisé, devait être fort commode en
chasse et couvrait parfaitement son homme. On observera que le
couteau du veneur entre avec sa gaine dans une escarcelle termi-
née par un allongement destiné à loger la pointe de l'arme à
manche blanc. Les chausses sont miparties, l'une rouge et l'autre
noire.

Voici (fig. 2) un autre veneur à cheval tiré (hi même manuscrit. Il est vêtu de l'escofle avec petit capuclion, ce qui n'est pas ordinaire.

I lîbliolli. iiiijoiî , lin (lu xiv sirrl(

[KTOIFES] — 356 —

Les manches de ce vêtement taillé clans une étolie verte* sont très-amples et laissent voir la doublure de peau de loutre. La jupe est fendue par devant, très-haut, afin de ne pas gêner le cavalier; elle est également fendue par derrière, mais seulement pour permettre d'enfourcher la selle. Le chapeau est de feutre gris, et les longues basses-chausses, de cuir, bouclées en dehors latéralement sont surmontées de genouillères amples , également de peau, destinées à empêcher la pluie de pénétrer entre les hautes et basseschausses. Le cor est suspendu à la guige de cuir noir avec clous d'argent. Une ceinture avec couteau serre la taille. En temps de pluie, ces longues manches pouvaient couvrir entièrement les avantbras et les mains. On ne peut nier que cet habillement ne fût mieux approprié à la chasse h courre que n'est celui adopté dans le dernier siècle, et repris, on ne saurait dire pourquoi, de notre temps, par les amateurs de ce noble exercice.

ÉTOFFES {tissus pour vêtements). Nous n'avons pas ici à faire Ihistoire des étoffes, ce sujet comporterait une étendue et des développements que notre Dictionnaire ne permet pas. Nous nous bornerons à mentionner les étoties employées en Occident pendant la période du moyen âge qui nous occupe. Nous placerons en première ligne les étoffes de soie.

Ces étoties furent longtemps impoi'tées d'Orient. Constantinople. Jérusalem, quelques villes grecques étaient les entrepôts

de ces étoffes, et les plus belles, prohibées à l'exportation, n'étaient fournies à l'Occident qu'à titre de présents diplomatiques -. Les Vénitiens et les Juifs, dès le temps de Charlemagne, faisaient seuls le commerce des étoffes de soie. Jusqu'au ^x siècle, les Vénitiens possédaient des comptoirs à Limoges, à Périgueux, et de là répandaient les étoffes orientales sur le territoire français et jusqu'en Angleterre. Toutefois ces tissus, dont il reste quelques précieux fragments, étaient d'un prix trop élevé pour être portés par la classe moyenne. Les grands seigneurs seuls pouvaient se permettre un pareil luxe. Ce fut au ^{xn} siècle, après l'expédition de Grèce par Roger, roi de Sicile, que la fabrication des tissus de soie cessa d'être un monopole fructueux

' Les vêtements de couleur vert clair ('taient adoptés par les chasseurs, afin de mieux dissimuler leur présence au milieu des bois. Dans le Livre de chasse de Gaston IMio'hus, tous les valets de chiens sont complètement vêtus de vert, sauf les housseaux, qui sont faits de cuir fauve.

2 Francisque Michel, Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent, pendant le moyen âge, t. 1. p. 63.

pour les manufactures de l'Orient. Ce prince amena en Sicile des esclaves grecs, ouvriers en soie, les installa à Palerme, et leur ordonna d'enseigner à ses sujets l'art de tisser la soie. Cette fabrication s'étendit bientôt en l'Italie et gagna peu à peu tout l'Occident. Les croisades entreprises pendant le ^{xn} siècle contribuèrent à répandre l'art du tissage de la soie en Italie, en Provence et même dans le nord de la France. Un auteur dont l'autorité ne peut être récusée, M. Amari, prétend même que la fabrication des tissus de soie était florissante en Sicile au temps de la domination des Arabes, c'est-à-dire avant la conquête des Nor-

mands. Le fait paraît probable, et les captifs amenés par Roger n'auraient fait que donner plus d'extension à cette fabrication. Cependant M. Francisque Michel ' combat cette opinion en s'appuyant sur ce que les émirs de Palerme envoyèrent à Robert Guiscard des présents, parmi lesquels se trouvaient des « pailles copertez à ovre d'Espaingne^ », S'ils recouraient à l'Espagne pour se procurer des étoffes de soie, c'est qu'ils n'en fabriquaient pas chez eux. Mais ces étoffes pouvaient être plus riches que celles tissées en Sicile. La culture du mûrier et l'établissement de magnaneries sont attribués également au règne du roi Roger, et à la fin du xn° siècle les étoffes provenant des métiers palermitains étaient estimées tout autant que celles d'Orient. Nonseulement l'or se mêlait h la soie, mais les pierres précieuses et les perles. L'une des deux tuniques dites de Charlemagne, et conservées à Nuremberg, est certainement de fabrique sicilienne, et date de l'année 1181, suivant l'inscription latine tissée dans une de ses bandes. Les Lucquois passent pour avoir exercé les premiers l'art de tisser la soie, après les Paiermitains, vers le milieu du xin" siècle. Cependant on fabriquait des draps de soie, à Venise, bien avant celte époque, et dès la fin du xn" siècle le tissage de la soie était pratiqué en France :

i< Ainz tissent poihs cl Ijutiis « Et (Iras de soie à or Iwitiis, <(Si font trop riches pav(;illions.

'i Parfoy de diverses façons ^ »

Ce qu'on ne saurait mettre en doute, c'est qu'au xiv" siècle la fabrication des divers tissus de soie, et même du velours, était fio-

' Recherches sur les étoffes de soie, t. I, p. 76.

- L'Ystoire de H Normant, par Aim';, liv. V, eliap. xxiv, édil. ile
M. ClinnipolliDU,

3 Roman de Perceval, mannscri. de la liihliolli. Million.. Snppl.
fr., n" 430.

I ÉTOFFES] — 308 —

rissant en France, puisque les comptes de celte époque mentionnent des pièces nombreuses de ces étoffes commandées à des ouvriers en drap de soie de Paris, en velours. Toutefois la matière première devait être importée, et elle coûtait très-cher. La Provence seule, avec ritalie, en fournissait. Parmi les étoffes de soie le plus habituellement employées ponr les habits, nous citerons le cendalei \esamit. Le cendal paraît avoir été un taffetas ; c'était certainement une étoffe plus légère que le samit, puisqu'elle coûtait moins cher et qu'on s'en servait pour faire des bannières, des gonfanons et des oriflammes. Les hommes aussi bien que les femmes portaient des robes de cendal :

" Trestoute joi' sout nos Franc séjourné,

et Cevaus acatent et palefrois asès,

" Keubes fout faire de pailc cl de cendés ;

u Moult gcnlhiii 'ul se sont fait atorner ' . '■

Le cendal était de toutes couleurs, en plein et aussi rayé de deux et trois nuances. La nuance la plus estimée était celle qu'on obtenait par la teinture en graine (cochenille), et qui, par conséquent, était l'écarlate. Cette teinture s'appliquait à plus forte raison au samit. Le cendal noir était le moins prisé : c'est avec un

manteau de cendal noir que le roi saint Louis venait se promener au jardin de Paris -.

Le cendal tiercelin, qu'on appela définitivement tiercelin tout court, paraît avoir été plus estimé que le cendal ordinaire ; peut-être était-il plus fort. On peignait des armoiries sur tiercelin, au xv^e siècle, soit pour des vêtements de parade, soit pour des étendards. Le cendal à or battu était recouvert de feuilles d'or découpées et collées sur l'étoffe au moyen d'un mordant. Le cendal était souvent employé comme doublure, ce qui prouverait sa souplesse et sa légèreté.

Le samit, du latin exuinitis, était une étoffe de soie épaisse, composée de six tils, le plus souvent blanche, verte ou rouge, et qui n'était portée que par la noblesse pour faire des biaux, des robes de dessus et manteaux. On enrichissait cette étoffe de broderies ;

« Gentement estoient parées,

» Vestus de saniis vermeil,

'< Ains ne vi plus ric.e appareil ■>. >.

' Hno7i de lioideimx, vers SClis (!t suiv. (lin du xii^e siècle).

- Joinville.

•' Li Hournuns don cJuistclaui de Coud, vers S9j (xiir siècle).

— 309 — [ÉTOFFES]

« La veist-on soiir liourduis

" Dames vestus de saniis,

■ c D'orti-ois et de pourpres parées ' . ^

" Il et tout li VermeudisiL'ii « < Erent vestu et tuit li sien « De saillis vers très bien ouvré ' ■ Tous senienchiés d'aigle doré ; << C'estoient moult bel parement -. "

Par-dessus l'armure de mailles, les chevaliers porlaieiiiL des colles longues de samit dès la fin du xu" siècle :

<(Couvert fu de samit du ehief jusqu'au talon. « Et portoit seur sa lance l'oritlambe Kallon, Que Kalles * ot en l'ost de devant Roussillou '\ »

De ces étoïies, les plus précieuses étaient celles que l'on exportait d'Orient. Elles avaient conservé leur réputation alors qu'on en fabriquait depuis longtemps en Occident :

' < Et les fist au monter vestir

<i Des plus riches samit?, de Tyr

' I Que Ton pot trover pour argent-". »

Au Mv« siècle, une cotte est faite, pour le sacre du roi IMii-lippe le Long, d'une pièce d'un demi-samit vermeil d'estke et est doublée de cendal vermeil ". Le samit d'estive ou d'été était évidemment un samit léger, mais plus épais cependant que n'était le cendal. Ce qui prouve la force du samit, c'est qu'on en couvrait les carreaux et coussins pour mettre sous les pieds, qu'on en faisait des baudriers et couvertures de fourreaux d'épée : « Item pour une aune de « samit, baillé celui jour audit Nicholas, pour faire fourriaus et « renges à espées, 32 s.' ». Les samils étaient brodés ou brochés, dorés ou argentés à la feuille, comme Tétait souvent h; cendal. Nous possédons encore quelques fragments de

samit sur d'anciennes couvertures et gardes de manuscrits. — On employait habitude-

' Li Roumans duu chastelain de Coud, vers l'oli.

- Ibid., vers 1807.

^ (-liarlemagne.

■' Gui de Nanteuil, vers 2113 et suiv. (xiir siècle)

•' Méraugis de Porttesguez, publ. par M. Michelaul, p. Kl.

■' l'ompte de Geoffroi de Fleuri/, il" partie. 1" s'ctiiu.

' Ibid.

ineil le samit à cet usage. — Ces fragments ressemblent beaucoup au satin, sauf le brillant, et sont tisses en li et de six fils ; ils sont souples au loucher et épais. On fabrique encore en Syrie des étoffes absolument semblables. Le samit en gi-aïne, qui paraît avoir eu le plus de prix, était payé, d'après le compte d'Étienne de la Fontaine \ 20 écus la pièce, ce qui est presque le double de ce que coûtait une pièce de cendal -.

La chasuble de saint Thomas Becket, dont nous donnons la description à l'article Chasuble, est taillée dans un samit violet sombre décoré d'ornements brodés au moyen de lils d'or plats ^ La planche IV donne un détail, grandeur d'exécution, de ces broderies sur la poitrine, à droite et à gauche.

Il est difficile de savoir si l'on donnait un nom spécial aux étoffes de soie à dessins de diverses nuances obtenues par le tissu. Ces étoffes sont tantôt appelées draps de soie, ouvrages de Damas, et au xiv^e siècle, camocas. — Conslanlinople fabriquait

beaucoup de ces sortes d'étoffes, et les fragments trouvés dans la châsse de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle (planche V), représentant des éléphants dans des cercles ¹ sur fond rouge, sont certainement de fabrication byzantine. Nous citerons aussi, parmi ces étolies, un admirable tissu provenant d'une chasuble déposée dans l'église Saint-Sernin de Toulouse, et qui, bien que d'une époque postérieure au précédent, n'en est pas moins de provenance orientale (planche VI). Ce tissu a la force et l'apparence d'un salin épais, mais plus mal. Il représente des paons affrontés ayant, suivant une antique tradition orientale, l'un entre eux deux. Une inscription dédoublée comme le dessin, est tracée sur le listel servant de sol aux paons ■. La teinture des fils de soie de ce tissu est merveilleusement belle et bien conservée. C'est au ^{xii} siècle que cette chasuble paraît avoir été faite; l'étoffe doit donc appartenir au moins à cette époque. Le suaire déposé au trésor de la cathédrale de Sens (planche VII), qui représente des oiseaux et des griffons dans des cercles bleus sur fond pourpre, avec quelques parties rouges, est un tissu de même genre, mais qui pourrait être de fabrication sicilienne, ce que ferait supposer la fausse inscription cufique, qui n'est là qu'une ornementation. Cet

2 Voyez la Notice sur les comptes de l'argenterie, par M. Doucl d'Arc;]. ¹ C'est la pourpre uoir des alicious, jiuipiva livida.

* Voyez renseinble de ceUe étoffe dans les Mélanges archéologiques, p. 114. [l'ai' les \\. I*. Marliu el Cahier.

•' « El I>auaca-t-el-Ka.mii,aïi » (benédicliou parl'aille).

SUAIRE

V[^]^AMOREL^C'^ éditeurs

'mp R Pnyelmrtnn P«ri.v

usage de placer des inscriptions dans les tissus venus de la Grèce se perpétua fort lard. Dans la fabrication occidentale, il est fait mention, dans les inventaires, d'étoffes à lettres grégeoises. Les Occidentaux ne se firent pas faute de remplacer souvent l'imitation des lettres arabes par des inscriptions latines*; mais, les étoffes importées d'Orient étant toujours les plus estimées, il n'est pas surprenant que les fabriques siciliennes et italiennes aient reproduit longtemps des inscriptions cutiques dans leurs tissus, afin de les vendre plus cher, en faisant ainsi croire aux acheteurs qu'ils étaient de provenance orientale. Évidemment, ces fabriques italiennes ne cherchèrent, au début, qu'à faire de la contrefaçon orientale ; et, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, il ne paraît pas que, pour les étoffes de soie du moins, les fabriques occidentales aient tenté d'adopter des dessins étrangers au style grec, persan et égyptien. Un morceau de camocas déposé dans le trésor de la cathédrale de Troyes, et qui semble appartenir au commencement du xiv^e siècle, écliappe à cette influence (planche VIII). C'est un beau tissu souple, épais, fond blanc, avec dessins brochés rehaussés de fils d'or. « Pour « ce qui est du camocas, dit M. Francisque Michel -, le prix n'en « était guère moins élevé que celui des draps d'or, au-dessous « desquels cependant on serait tenté de le placer dans la hiérarchie c des tissus. On l'employait à faire des vêtements, nommément des

« corsets mais surtout des ornements sacerdotaux Il y

« avait du camocas blanc, noir semé de gouttes blanches, bleu, « vert, rouge, violet, rayé, blondel, cendré, plombé, à couleur de « fleur de pêcher, vermeil, avec de petits besants jaunes; il y en « avait aussi dont les raies étaient d'or et d'argent : mais cette « étoffe représentait plus habituellement des oiseaux. En usage « en Orient, si l'on peut ajouter foi à Mandeville et à Clavijo, le « camocas venait, non-seulement de l'île de Chypre, mais encore, « selon toute apparence, de la Grèce ; du moins le terme y.a\ xouy3.c, « y était répandu, avec la signification de drap de soie ou de coton " fabriqué à la façon de Damas. » Dans les Comptes de Geoffroi de Fleury ^ on lit '* : « Pour 2 fourrures de menu vair, lenanz chascune « 226 ventres, 14 d. pour ventre, pour une robe de (luamocau

' Voyez l:i rIKisulilr (lili; ili' Sailli Itmiiiiiiiiinn ([ilaiiclii' III).

- Sur le coDunerce, lu /nOriadwn et l'usiKje des étu/f'as de soie, d'or cl d'argent, t. H, I). 171.

3 l.ylG.

'• I)(, 'iixi(' 'iir jiai' lir. arl . i.

III. — i(i

« que il oL à Lions, an sacre notre père le pape » — <(Pour

« 3 kamokauszurez, IjroJcz dessus des armes de France, délivrez « à Jehan le Bourguignon, le nii^ jour de décembre, pour faire une « cote et i mantel à la royne, 8 1. pour pièce, vallent 24 1. ' . »

L'étoile brochée que donne la planche VIII ne paraît pas appartenir, par le style de son dessin, à la fabrication orientale. Quant aux pailles de Damas, bien que divers auteurs aient prétendu que les étoffes provenant de ces fabriques de cette ville aient été importées en Occident dès l'époque mérovingienne, il n'en est fait mention chez nous qu'au xiv^e siècle. Il est vrai qu'on donnait alors le nom de pailles de Damas à des étoffes qui ne paraissaient pas avoir de rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui damas, mais à des tissus de soie de diverses couleurs ou brochés, à des brocarts d'or et d'argent :

« Or chevauche le roy l'île Chip[i]e,

'c Qui n'est pas vestuz de drap d'Ipre,

(1 Mais d'un ihvip d'or t'ait à Damas 2. n

Du reste, les textes offrent les plus étranges confusions, s'il s'agit de désigner les provenances des étoffes orientales. Il est parfois question de pailles d'Inde, et même d'étoffes, qui proviennent d'une île habitée seulement par des femmes dirigées par des fées. Les étoffes de soie changeantes sont souvent celles qui passent pour être fabriquées par ces ouvrières privilégiées ou par des nains. Dès le xiii^e siècle, les étoffes à reliefs changeants étaient connues ^ ainsi que le marque un passage d'Alain de Lille. Elles étaient très-communément employées, pendant les xiv^e et xv^e siècles, dans les habillements des femmes, et alors on en fabriquait à Venise, dans quelques villes d'Italie, en Espagne et même en France.

Parmi ces étoffes de soie, il faut citer le siglaton, qui semble avoir les mêmes qualités que le samit et servir aux mêmes usages :

■c Varocher fait despoillier environ .

'< Puis rovestir d'un riehe svslaton '•. »

' lliiil., 2*^ section, art. :i.

- Guillaume de Machau, la Prise d'Alixandre.

'■' On sait que ces niirouileuieuts variés de tous sont obtenus
Jiar uue ti-anie d'une couleur et une chaîne d'une autre.

^ Macaire, vers 2517 (xiir' siècle) [les Anciens l'uijtes de la
France, puhl. sous la dircl. de M. CiUi'ssard).

— 363 — r ÉTOFFES

<' Viut à sa mère, qui clcre ol lu asoi,

i< Les liens cope entor ol cuviioi,

u Vestir li fait .1. vciiiR'il syylalou'. >>

On en faisait des pennons :

" lirandit la haiislc clou vermeil syglnlon ^.. >•

des manteaux :

" Et le saisi au pan dou syglaton^ . »

(. El lions mantiaus forrez de syglatons '•. »

Celte étolie était d'autant plus estimée, qu'elle passait, comme
le samit, pour avoir été importée d'Orient. On en faisait aussi ve-
nir d'Espagne :

" Et loi- donuoit grans dons, car de biens est garnie, «. Les
biaiis cevaus d'arabes, et les muls de Surii'. « Les siglatons d'Es-

pagne, les pales d'Auniarie-'. »

Le siglaton, comme le cendal et le samit, paraît avoir été une étoffe unie ; les étoffes de plusieurs couleurs ou brochées sont désignées généralement par le mot paille, pesle.

Les noms de paille roé (paille ou drap de soie rayé) reviennent frétjuemment dans les textes.

Les pailles (étoties très-riches de soie) paraissent provenir de l'Afrique ou plutôt de l'Egypte " :

H Si fu vestuc d'un paille ;iutlViqiiant '. ■■

« Son elia|iel n'ierl J)as de t'estus,

« Ainz esloit d'un noir sebcclin,

» Couvei-t d'un jiaille alcxamlrin *■'. '>

' Gnijflon, vers VolS, (xiii^' sicele) {/es anciens Poi-les).

« Ibid., vers rj331.

» Ibid., vers 100!);;.

'* Ibid., vers lOloj.

•• Li Romans d'Alixandre : Enfance d'Alixandtc, p. 'i, vers 22 (.xm^m siècle).

^ Alexandrie exportait beaucoup de ces tissus de soir.

"^ ikmtaii iT Anhri le liouignifiniin.

** fUitiini de Veiceral ,

M Alixaiidi'os li rois fu levés par uiitiini

' < Vestus d'une ceniise deliic de lin,

« Kl {■aiici's unes cauccs de pale alixandria '. »

M. Francisqnc Michel - fait observer, avec raison, que la ville d'Alexandrie n'était que l'entrepôt de ces étoffes, qui étaient fabriquées en Grèce, en Syrie, en Perse, dans l'Inde. On tissait aussi des pailles de soie, d'or et d'argent, en Espagne, à Âlmeria (Aumarie), ainsi que le prouve la citation tirée du Romans cVAlixandre.

Les draps d'or de Frise étaient aussi considérés comme très-précieux. Est-il question de la Frise, province des" Pays-Bas, ou ce mot Frise est-il une corruption du nom de la Phrygie? Cette dernière interprétation paraît la plus probable ; car, dès le xii^e siècle, il est fait mention, dans les romans, de draps d'or de Frise, et certainement, à cette époque, on ne fabriquait pas d'étoffes de soie et d'or dans la Frise, province des Pays-Bas. On lit dans le Roman de Garin ces vers :

« Mes belles filles, pensez de vous garnir

Il Des plus biaux dras que vous pourrez ehoisir :

« Venez, ça fors, deus chevaliers vcir.

« Quant celles vient ce qui lor abolit, » Eus en la chambre montèrent por vestir, « Vestent bliaus et pelissons bermins « Et afublercut les mautiaus sehelius-'. »

Il y avait plusieurs qualités de ces pailles ou draps d'or, et elles étaient désignées par des noms différents. Outre les draps de Frise, il est question de draps d'or d'Otrante : « Noblement fut vestue « d'un riche drap d'Octrente * » ; de Chipre, de drap d'or mathebaa et arramas : — « Pour 12 aunes de drap d'or matbebas

et « arramas, en plusieurs pièces •• » ; de baudequins, de naques ou nacs : « Pour 5 naques vermeus, délivrez audiet Jehan, pour faire « cote, surcot et mantel à la roine, 11 l. 10 s. pour pièce *^ » ;

- Romans (i A h Alexandre : Message de l'amiml, p. l'123, vers 30 etsuiv. (xiii^e siècle). ^ - Des étoffes de soie, d'or et d'argent, t. I, j). 279.

^ Li Romans de Garin le Loheian (xiii^e siècle), t. II, p. 66 et 67, édition Techener,

- Li Romans de Berthe aus grans pies (xiii^e siècle), p. 16, édition Techener.

*> Invent, de l'argenterie dressé en 1353 {Comptes de l'argenterie des rois de France au xiv^e siècle, par Douët d'Arcq).

'■• Compte de Geoffroy de Fleury, 1316.

de drap d'or d(3 Paris : « Pour 3 draps d'or de Paris, ouvrez, deli- « vrez à Jehan le Bourguignon, le vi^e jour de décembre, pour faire « une chappe à la Royne, qu'elle ot à l'entrée de Rains, il l, « pour pièce, vallent 33 l. •. » La plus chère de ces étoffes était le drap d'or et de soie de Damas, qui coûtait 55 écus la pièce.

Parmi ces étoffes de luxe, et très-probablement de soie, il faut citer la pourpre et Yécarlatc. Il y en avait de toutes couleurs, et ces désignations indiquaient une qualité, non point une nuance. Il y avait la pourpre inde, vermeille, sanguine, roée (rayée), dorée, bise, noire, noire estellée d'or, et même blanche :

((Cist ne semble l'autre,

(< Ne fl[u]"esearlate semble fautre 2. ■•

C'était donc une étoffe de prix. On fabriquait de la pourpre à Tyr, à Venise, en 1248. Il en venait d'Alexandrie, de Gènes, d'Espagne. Vécarlate paraît avoir été moins estimée que la pourpre. La première était appropriée aux chevaliers, tandis que la pourpre semble n'avoir été permise qu'aux souverains. Il est aussi question, dès le xiv^e siècle, d'une étoffe de soie appelée zaton, et plus tard satin : « Pour 7 pièces de veluyaux blans et yndes, des fors, 7 pièces de « camocas blanc et de zatony ynde, etc. ^ » Le demi-satin était une étoffe de même tissu, mais plus légère'».

A quelle époque le velours de soie fut-il employé pour les vêtements d'homme et de femme? Le veluiau dont il est question dans les romans du xiii^e siècle était-il une étoffe de soie ? Il serait difficile de répondre d'une manière catégorique à ces questions, bien qu'il reste un morceau de velours servant de garde dans le manuscrit de Théodulfe (viii^e siècle). Nous ne signalons, soit dans les comptes et inventaires, soit dans les peintures, la présence du velours de soie

qu'à dater du xiv^e siècle : « Pour 5 veluiaus adsurez pour faire

« une robe à nostre sire le Roy, de 4 garnemenz, que il ot le jour « de son sacre, 15 1. pour pièce, valent 75 1. ■'. » — « Item pour « la veille du couronnement une robe de 4 garnemenz, d'un veluiau '« vioUct, en laquelle il y a 2 fourreurs de menuvair pour les « 2 surcots, tcnanz 226 ventres chascune, et unes manches de

1 Compte fie Geoffroi de Fleury, 1316.

- Méraugis de Portiesguez.

'■'• Compte d'Etienne de In Fontaine, 13.'J2.

• Voyez a l'article Joote.

■ » Cojnpte de Geoffroy de Fleuri/, 1316.

« seurcol clos tenanz 48 vontrës, et 12 ventres pour poiirniler\
» Dans ces comptes el inventaires du xiv^e siècle, on voit paraître des velours iïides, c'est-à-dire bleus tirant sur le violet, des velours paonnaz, c'est-à-dire couleur de plumes de paon, des velours quoquets (?). Les miniatures de cette époque représentent très-fréquemment des personnages des deux sexes, habillés de velours, et, au xvc siècle, cette étoffe ne fait que se répandre. Il y avait aussi des velours brochés d'or : « Pour deux pièces de veluyau vert à or, « prisiées à présent 40 escuz - ; des velours bigar-rés : pour « 53 pièces de veluyau moien de plusieurs couleurs, dont aucuns '(sont royés et les autres plains ^ »

Il faut dire un mot des étoffes de soie légères, brochées d'or, fabriquées dans le royaume de Mossoul, et si fort en usage pendant le cours du xn^e siècle. On en faisait alors des robes de dessous, des chemises et même des bliauts de femme ^ De ces étoffes délicates, crêpelées, se rapprochant même parfois du crêpe de Chine, il nous reste quelques échantillons servant de gardes, dans le manuscrit de Théodulfe" : « On y voit, en soie pure, un tissu canevas, couleur tourterelle clair; du foulard couleur amarante; de la gaze marabout, couleur paille rosé ; du crêpe de Chine très souple, couleur bois ; du crêpe de Chine avec bordure, broché espouliné, travail indien à quatre couleurs ; un tissu façonné soie, fond foulard, couleur pourpre, avec bordure lancée grande tire; enfin, du velours coupe-soie, couleur pourpre, reposant sur fond sergé. » Les belles sculptures du xn^e siècle représentent, en effet, avec une pureté d'imitation remarquable, dans les vêtements des femmes, des étoffes qui ont beaucoup de rapports avec ces mousselines et crêpes de soie. Mais, entre les

feuillet de ce même manuscrit carlovingien, on remarque encore d'autres échantillons décrits par M. Hedde, et qui présentent des mélanges de soie et de poil de chèvre ou de chameau, et un morceau d'une étoffe de coton légère. Ces tissus mélange soie et poil de chèvre, semblables à ceux que l'on fabrique encore de nos jours dans l'Inde et en Syrie, ont parti-

' Compte de Geoffroy de Fleury.

- Invent, de l'argenterie dressé en 13.j:J {Comptes do l'argent, des rois de France, par Doui't-d'Arfq).

^ Jbid.

" Voy. lÎLIAUT.

^ Conservé au nnisée du l*uy ou Velay. Ces morceaux (IV-Hoft'es ont éié décrits par M. Ph. Hedde, Annales de la Socirté d'agric., sciences, aiis, etc., du Pity, jimir 1837, 1838,

DICTIONNAIRE DU MOBILIER ERAINÇAIS

Toms 3

Etoffe PI [X

VioJlclL I.cduc direx

FRAGMENTS

H:rardlnh

împ R Hnq*ilm«inn Pans

culièrement cette apparence crêpelée que les statuaires du xii^e siècle ont si fidèlement rendue. « Une chose remarquable »>, comme le fait observer M. Hedde, « c'est qu'en 1817, M. Bancel, de Saint-Chac< niond;cn 18:20, M. Beauvais, de Lyon; en 1835, MM. Grangier u frères, de Saint-Chamond, prenaient des brevets d'invention pour <i la fabrication des diverses étolTes qui se trouvaient dans les » feuillets du manuscrit de Théodulfe'. »

On sait le goût que les Gaulois manifestaient pour les étoffes rayées et à carreaux , qui devaient ressembler beaucoup aux étoffes écossaises de nos jours. Ces étoffes rayées de soie ou de laine se retrouvent désignées dans les textes anciens du moyen âge, et représentées fréquemment sur les miniatures des xn^e et xm^e siècles. Souvent les couleurs de ces rayures (suivant la trame) sont fondues Tune dans l'autre, blanc rosé rayé de gris bleu passant dans le blanc, jaune-paille et rouge -.

Ces étoffes roées sont encore mentionnées dans les comptes et inventaires du xive siècle. A cette époque aussi, la mode des étol-Ves échiquelées était assez répandue, particulièrement pour les cottes d'armes. Mais il est évident que les tissus préférés, considérés comme les plus beaux, étaient ces pailles ou draps d'or, c'est-à-dire lissés de soie d'une couleur et d'or. L'or formait des dessins, des fleurs et feuillages, des rosettes et croisettes, des roues, des animaux, des llammes, des rayures en travers, des semis. Les miniatures des manuscrits des xni^e et xv^e siècles fournissent un grand nombre d'exemples de ces tissus, dont le fond uni est plus habituellement couleur pourpre clair ou foncé, ou bleu, plus rarement vert, plus rarement encore blanc ou noir. La planche IX donne en A un fragment d'une de ces étoffes de soie avec animaux d'or dans la trame '\ Ces draps d'or, ou à or

battu ", paraissent avoir été en France trèsrarement composés de plusieurs couleurs et d'or, mais d'or sur un ton uni, ou d'un ton uni sur or. En Italie, au contraire, où l'on

' Notice du M. Ilodde déjà cité. Voyez aussi, à ce sujet, Recherches sur le commerce, 1(1 fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, par M. Francisque Michel.

- Voyez le manusc. de la bibliothèque. nation. , grand Psautier latin (premières années du xi^e siècle).

•* Fragniout, trésor de la cathéd. de Troyes (xiii^e siècle). Voyez aussi le retable de saint Germer, déposé au musée de Cluny.

^ On sait (l'aujourd'hui l'or l'alcooléine employé dans les étoffes est composée d'une lame d'or et d'argent doré enroulant en spirale un fil de soie ou de coton. Alors, comme dans la plupart des étoffes orientales, l'or employé dans les tissus était une lame d'or pur très-déliée, passant dans la trame.

[ÉTOFFES] — 368 —

fabriquait beaucoup de tissus de soie vers la fin du ^{xiii}^e siècle, la mode des tissus de plusieurs couleurs et or paraît avoir dominé. Le beau manuscrit de Lancelot du Lac, de la Bibliothèque nationale, dont les miniatures sont dues à une main italienne, nous montre plusieurs de ces tissus de couleurs variées, généralement sur fond blanc. On fabriquait en France des tissus de diverses couleurs à dater du xii^e siècle, mais ces tissus n'étaient pas adaptés à des vêtements de luxe ; c'étaient des étoffes de lin ou de laine (p. X^e). Le goût pour les étoffes de soie multicolores ne paraît pas s'être répandu en France, même à l'époque où la noblesse

affichait un luxe scandaleux dans ses habits, c'est-à-dire de 1380 à 1410. Ce n'est que plus tard, vers le milieu du ^{xv}^e siècle, que l'on voit, et cela très-rarement, employer pour les vêtements des étoffes dans lesquelles avec l'or il y avait plusieurs tons. Bien avant cette époque, les étoffes de soie de couleurs diverses mêlées à l'or, et même aux perles, semblent avoir été spécialement réservées aux vêtements sacerdotaux. L'étole de saint Thomas Becket nous fournit un exemple de ces sortes de tissus (pi. XI).

À dater de la fin du ^{xvi}^e siècle, les brochages d'or sur fond uni sont très-fréquents. Mais c'est vers 1450 que l'on voit apparaître, pour les vêtements des deux sexes, les draps d'or en plein ou d'or faisant fond avec ornements rouges ou bleu foncé, plus souvent rouge sang de bœuf.

Il serait difficile de dire si certaines étoffes et certaines couleurs étaient affectées aux vêtements de certaines classes en France, et tout ce que l'on a écrit à ce sujet ne repose pas sur des données certaines.

La couleur verte était, prétend-on, affectée, par exemple, aux chevaliers ; mais les documents écrits ou figurés ne paraissent pas probants, tant s'en faut. La pourpre (étoffe) était réservée aux personnes souveraines, ce qui n'empêchait pas les suzerains de porter des étoffes d'une autre qualité. Il faut observer, d'ailleurs, que les édils somptuaires n'ont jamais eu en France une action efficace et durable. La mode a toujours été, chez nous, plus forte que les édils, et la fréquence même de ces édils prouve leur inefficacité. Aussi, à dater du milieu du ^{xiv}^e siècle, la haute noblesse avait-elle pris le parti, pour se distinguer, de porter des vêtements armoyés. Cela était non-seulement un grand luxe, mais

donnait au vêtement une valeur indépendante de sa richesse comme matière ou façon. Ces étoffes

1 (À; tissu L'st (lr|i()iii'vii ddr. Il provient du Irrsor de lu i-
illicMlraic de Troyes.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS Tome 3 Etoffe
PL X

Carresse del

Violkt-LeVuo dwcK

ÉTOLE DE SAINT THOMAS BECKET

y2 de rexecution.

VA UoreU Créditeurs

Imp. R Bcgailm mm . Pun s

arnioyées étaient ou brodées à la main, ou tissées exprès. Dans l'un ou l'autre cas, elles devaient coûter fort cher. Cette mode ne fit que se développer jusque vers le milieu du xv siècle. Une charmante miniature de 1430 environ i nous montre Marguerite d'Ecosse applaudissant Alain Chartier qui récite quelques-unes de ses poésies. La jeune princesse - est vêtue, par-dessus un surcot d'hermines et un jupon pourpre, d'une houppelande bleue semée de France, et de son chitire : M (voyez Houpi'Ela>'de). C'était évidemment une étoffe tissée pour l'usage de la princesse, tandis que d'autres étaient composées de morceaux cousus ensemble, sur lesquels les pièces d'armoiries étaient brodées ou ap-

pliquées suivant la méthode employée encore en Orient. Les draps d'or et d'argent en plein entraient nécessairement pour une forte part dans ces vêtements armoyés. Quelquefois, les seigneurs se contentaient de faire broder en semis la pièce principale de leur écu sur une étoffe d'or, d'argent ou de la couleur d'émail du champ. Des Heurs de lis, des besants, des macles, des aiglettes ou alérions, des roses ou trèfles, lions ou léopards, étaient ainsi semés sui' un drap d'or ou d'argent, rouge, pourpre, noir, bleu ou vert. La mode des chiffres ou devises tissés ou brodés en or ou argent sur des fonds de couleur était aussi fort répandue en France parmi la noblesse, à dater du commencement du xve siècle jusque vers 1460. Mais c'est -assez parler des étoffes de soie, d'or et d'argent.

Les étoffes de laine, de poil de chèvre et de chameau étaient non-seulement portées par les classes inférieures, mais aussi par la noblesse, car plusieurs de ces étoffes, et notamment les dernières citées, étaient fines et d'un prix très-élevé. Ces étoffes de poil de chameau, fabriquées en Orient, étaient même parfois ornées de fils d'or formant des rayures ou des dessins dans la trame. Le manuscrit de Théodulfe, déjà cité, conserve (luehjues morceaux de ces tissus de poil de chèvre ou de chameau entremêlés d'or, d'une grande finesse et souples, ainsi que nous l'avons dit plus haut. On fabriquait aussi en Orient des tissus de coton et or, semblables à ceux qui nous viennent de l'Inde encore aujourd'hui. Nos moussehnes à chefs d'or sont une dernière tradition de cette fabrication. Ces étoffes de coton, ([ui étaient appelées boijerant, bogucrant, bougerant, et enfin bougran, étaient originaires de ijQukbara en Tartni'ie. Au xiv' siècle, h' bougran était un tissu (h; lin

' M.'uiiisîT. liibliolii. iiiilioii.. Poésies d'Alain Cliarliei-. - Ell(!
iiiDiu'il il i;u 144i, k l'âge do viiigl ans.

fabriqué en Arménie, dans l'île de Chypre, el plus lard en Espagne. Quant au camelot dont il est si souvent question dans les romans, chroniques et comptes ou inventaires du moyen âge, c'était originairement une étoffe faite de poil de chameau, et qui par conséquent venait d'Orient. Cependant, il y avait des camelots dont la trame était de soie et d'or, la chaîne seule alors était de poil de chameau ou de chèvre d'Angora. Ces dernières étoffes ne paraissent pas avoir été en usage avant le xv^e siècle. Il est fait mention dans plusieurs inventaires de cette époque, et notamment dans l'inventaire de Charles le Téméraire, « d'une pièce de camelot violet de soye, a brochée d'or ». Il y avait des camelots de toutes couleurs, et cette étoffe était estimée, puisque, en 1366, la pièce de camelot est payée le même prix que la pièce de cendal, qui était de soie, ainsi que nous l'avons vu plus haut*. Le camelin était aussi une étoffe de poil de chameau dans l'origine, mais qu'il ne faut pas confondre avec le camelot plus estimé. On le fabriquait en Phénicie, ainsi que nous l'apprend Joinville : « Li roys me donna congié d'aler « là (à Tortose), et me dist à grant à conseil que je 11 achetasse « cent camelins de diverses colours, pour donner aus corde- « liers, quant nous venrions en France-. » Il ne paraît pas que ces camelins fussent jamais tramés de soie et d'or comme les camelots. Ils sont toujours cités comme une étoffe très-ordinaire. Dès le xju^e siècle, on en fabriquait à Saint-Quentin, et, au xiv^e siècle, à Amiens, à Cambrai, à Malines, à Bruxelles, à Gommercy. Bien entendu, ces camelins occidentaux étaient des tissus de laine. Il y avait des camelins blancs, noirs, verts, et leurs qualités étaient variées, puisqu'il est fait mention

de camelins qui sont payés 41 et 12 s. 6 d. Faune; d'autres 24 et 28 s.

Le bureau, burel ou biiriau, était une étoffe de laine plus grossière encore que le camelin : « Por buriaux et sollers achetez à " départir à povres en nos domaines ^ . » Cependant, au xii^e siècle, dans les statuts de l'ordre de Cluny dressés par Pierre le Vénérable, on lit ce passage : « Slatutum est ut nullus scarlatas, aut barra- « canos, vel pretiosos burellos, qui Ratisponi, hoc est apud Raines- o hors, fmnt, sive picta quolibet modo stamina habent '\ » Ainsi, à cette époque, il y avait des buriaux assez précieux pour que Pierre

1 Voyez Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent, pendant le moyen âge, par M. Francisque Michel, t. II, p. 40 et suiv.

- Hist. de saint Louis (Joiuville), [publ. par ffl. Nat. de Wailly, t. II, p. 214.

^ Testament de Philippe I^{er}.

* Statut. Cluniacens., ca. xvi.

Le Vénérable crût devoir les interdire à ses moines. L'étamine peinte était considérée aussi par le réformateur comme trop riche pour être portée dans les monastères de Cluny. Cependant, l'étamine n'était qu'une étoffe de laine légère, qui devint plus tard extrêmement commune. Cette étamine peinte était-elle ornée de couleurs ou tissée de diverses nuances? Il serait difficile de décider la question. Nous n'avons pas trouvé de traces d'étolies imprimées occidentales avant la fin du xiv^e siècle; mais, bien avant cette époque, on appliquait, par un procédé quelconque, des cou-

leurs et des ors sur des tissus de toile et de laine. Au xiv^e siècle, on faisait des chemises d'étamine : « Li, pour appareillier 10 chemises d'étamines et « 4 braies pour le Roy, 14 d. ' . »

Quant au bureau ou burel, il est certain qu'à dater du xni^e siècle, cette étoffe de laine était laissée au bas peuple. 11 s'agit de l'amour :

le C'est t'hartre qui prison soulage,

" Printenis plains de fort yvernage ;

" C'est taigne qui lieus ue refuse,

(c Les porpres et les buriaus use;

(c Car ausiuc bien sunt ainorettes,

« Sous buriaux ciumuc sous brunetes-. »

L'opposition que le poêle fait ici entre la brunette, qui n'était qu'un drap fin de laine teinte, et le buriau, indique assez la grossièreté de cette dernière étoffe ^ Quelques villes du nord de la France fabriquaient beaucoup de ces étoties de laine, de laine et lin, et de laine et fil. A Douai, il y avait des manufactures d'une étoile fort répandue au xni^e siècle, appelée tiretaine. Les archives de celte ville conservent un des règlements concernant cette fabrication, daté de 1240['] : « On fait le ban ke nus ne soit si hardi hom ne « feme en ceste vile ki facent tiretaines en cesle vile autres ke « boines et loials ensi com li bans ci après le devise : c'est a savoir « keles aient deux aunes de largeur en ros ; et si facent faire l'es- " tain (la chaîne) de lin et de caverie (chanvre), et le Iraime facent « faire de laine ; et si ne mece (mettent) nus

home ne feme boure ((ne flocon ne laveton, ne graduise de
peaus, ne cstonture batue ne

I Journal de la dépense du roy Jean en Angleterre, i:i."il,
lliGO.

- Li Roman de la rose, parlie de Jean de Meung, vers 4342 et
suiv.

^ On faisait de celle rlofc des couvci'Uii'es de tables, d'oii
nous avons pris le nom liureav, pour désigner une table eouverte
d'un tlr|i.

* lierueil d'actes des \w rt xiii" siècles e?i langue romane wal-
lone, pi:bl. jiai- M. Tailliar, IS'i'.l. p. 12S.

[lîrorFEs] — 372 —

« a balre ; cl ki onkes feroit lirelaine la u il messe auqnnes de
ces « coses, il perderoit lote le liretaine malvaise et boine tout en-
sanle « et si seroit en forfait de x lib)^ Non-seulement, le ban in-
terdit dans la ville de Douai la fabrication des liretaines de mau-
vaise qualité, mais aussi Timportation et la vente de tiretaines in-
férieures provenant d'ailleurs; la fabrication par les habitants de
ces étoffes hors de la ville ; Tachât par les bourgeois et bour-
geoises de tiretaines hors de l'enceinte de Douai, sous peine de
bannissement ; la livraison de chaînes, propres à tisser, à des tis-
serands étrangers. On voit par ces règlements de quelles précau-
tions étaient entourées les industries locales des tissus. Ces tire-
taines étaient portées principalement par les classes bourgeoises
; cependant, la noblesse ne les dédaignait pas, et Joinville rap-
porte que Louis IX avait des liabits de tiretaine. Mais donne-t-il
cela comme une marque de la modestie de ce prince?

Il y avait des tiretaines de couleur, mais habituellement cette étoffe était de nuances sombres.

La fustaine était une étoffe de coton croisée, solide, puisqu'on en faisait autrefois des couvertures de carreaux et aussi des pourpoints : « Pour dix aulnes de fustaine velue, fine, blanche... pour « faire deux pourpoints pour ledit seigneur'. » La futaine était quelquefois blanche, quelquefois bleue ; on la fabriquait, au xv^e siècle, à Chambéry et dans le nord de l'Italie. Elle était velue ou à grains d'orge, comme nos basins.

Les fabriques de drap de laine florissaient dans beaucoup de villes dès le commencement du xii^e siècle, et les corporations des drapiers à Arras, à Reims, à Cambrai, à Rouen, à Amiens, à Paris, étaient puissantes. La qualification de drap s'appliquait, d'ailleurs, à certaines étolfes dont il a été fait mention. Sans parler des draps de soie, il y avait les draps camelins, le marbré, le brussequin. Dans les statuts des drapiers de Reims de l'an 1340, on lit : « L'on fera « brussequins, de quoy la chainne sera de blanc filé taincte en « escorce de nouyer, et la traimme sera de noirs aiguelins ou de laine (i taincte en ladicte escorce. « Le marbré était un tissu de même fabrication, mais dont la chaîne et la trame étaient de diverses couleurs. Il y avait des brussequins roses. Bruxelles fabriquait des draps d'une qualité supérieure, camelins, brunettes, marbrés, etc. : « Jean « Prime, drapier de Broixelles, pour un marbré verdelet lonc, de

' Comiites tie l'iKl, Archives nalinnales.

« Broixelles, à faire aiulil seigneur une robe de quatre garne-raens, « fourrée de menuvair, pour la veille des Grans Pasques, 35 1. pJ. » Il y avait le drap rayé de Gand : « Jehan Perceval, dra-

pier, pour « six aunes d'un rayé brun de Gant...-» Le tanné: « Jehan Peri- « gon et son varlet, cousturiers, pour la façon d'une robe de quatre « garnemens de drap de tanné, jà piéça achetée pour le Roy ^ » Le drap d'écarlate et le drap violet teint en graine, le pers de Châlons, de Louvain, le souci et le souci de graine, le verd, le verd-gai et le verd fin^. Pendant les xiv" et xv"" siècles, ces draps de laine étaient portés par la plus haute noblesse, et habituellement on en faisait un vêlement complet, chausses, cottes et surcottes, corsets, manteaux et chaperons. Les miniatures du xiv" siècle, en elïet, nous montrent parfois des personnages nobles vêtus des pieds à la tête d'une étolfe de même couleur et qui paraît être de la même qualité. Cette mode semble même avoir été adoptée par les hauts personnages : « Ledit <(Tassin pour la façon de une robe de trois garnemens pour le Roy, « du drap azuré acheté de Michiel Girart piéça, c'est assavoir : « cote, seurecot, bosse et chaperon dudit nayf (drap neuf) ; et cinq « paires de chances, tout pour le Roy '". »

La serge, étoile croisée de laine, paraît avoir été employée pendant le moyen âge, plutôt pour faire des tentures et des couvertures (le meubles que des habits ; cependant, il en est fait parfois mention. Il est question de serges dans lesquelles il entre du 111, et qui paraissent être des sortes de tapisseries.

La toile de lin ou de chanvre n'était guère employée que pour faire des robes de dessous (chemises), pour des doublures et principalement pour composer les vêtements de dessous des armures, soit de mailles, soit de plates. Cependant, le bas peuple se servait de grosse toile pour faire des braies, des cottes et des chaperons. On fabriquait des toiles fines à Reims, pendant les xm" et xiv" siècles, à Compiègne. Il y avait la toile fine ou déliée qui ser-

vait à faire les cottes de dessous ; les toiles de Morigny (?), la grosse toile de Lavalguion. et la toile dite « bourgeoise ».

On fabriquait aussi en Italie des étoffes de lin et soie qui étaient

' Compte ff Etietine de la Fontaine, II" piirlic, 1352. ■ ^ Ibid.

^ Journal de la dépense du roy Jean en Angleterre, 13.09, 13-tifl. '* Vnycz l3 tableau dos prix de (es étoffes k la lin du rcruoil des Comptes de l'arf/c7it. des rois île France, par M. Doui't d'Areq. •' J(iyr)i. lie la dépense du roi/ Je/iii en Angleterre.

[KTOI.E) — 374 —

fori prisses (voyez on B, pi. IX), et dont on faisait des corsets, des snrcots, et des toiles de lin tissées de fils de diverses nuances (planche X ').

Mais ces dernières étaient rarement employées pour les vêtements. Ces toiles étaient désignées par le terme général de chanevacerie .

ÉTOLE, s. f. (stole). Vêtement religieux consistant en une bande de lin blanche avec ou sans broderies, posées sur les épaules et tombant par devant jusqu'au-dessous des genoux.

Un attribue plusieurs origines à Tétole, appelée souvent orarinn par les auteurs ecclésiastiques. La stola était, à l'époque romaine, la robe talaire à longues manches ; Vorarium. une bande de lin que les citoyens romains portaient autour du cou et sur l'épaule pour essuyer la sueur et la poussière.

Guillaume Durand - dit que le prêtre met l'étole ou Vorarium après l'avoir baisée, et l'ôte avec le même cérémonial, pour mar-

quer la volonté et le désir avec lesquels il se soumet au joug léger que figure ce vêtement... Aussi, lors de son ordination, lorsque le prêtre revêt l'étole, l'évêque lui dit : « Reçois le joug de Dieu. »

Guillaume Durand ajoute que les deux bouts de l'étole descendent jusqu'aux genoux, que le prêtre la croise sur la poitrine, mais que l'évêque la laisse pendre tout droit par devant.

L'étole se pose par-dessus l'aube sur le cou, et lorsqu'elle est croisée sur la poitrine, elle est maintenue ainsi par la ceinture ^

Pendant les premiers siècles de l'Église, l'étole devait être de lin blanc, sans ornements, avec une simple frange aux deux bouts. Mais on ne tarda guère à porter des étoles d'une grande richesse, brodées d'or et ornées de perles et de pierreries. Toutefois il est de règle liturgique que le fond reste blanc.

La figure! nous montre un prêtre baptisant revêtu de l'étole croisée par-dessus l'aube ^ Cette étole est blanche, semée de croix pourpres et terminée par des franges.

Bon nombre de statues d'évêques des xii^e et xiii^e siècles laissent apparaître sous la chasuble des étoles d'une extrême richesse ". Elles

' Du trésor de la cathédrale de Troyes. - Rationnel divin offic, lib. VI, c-ap. v. = ' Voyez, l'article Chasuble, les figures . " J et i.

' • Manuscr. bibliothèque nation., Psalm., ancien fonds Saint-Germain (xiii^e siècle). • " Voyez, Annuaire archéologique, t. VU, ji. 14:1 et laO, un choix des plus belles étoles des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles, recueillies par M. Victor Gay.

ÉTOLE

tombent généralement jusqu'au-dessus des pieds et sont terminées par des franges.

Nous donnons, planche XI, le bout de Tétrole de Thomas Becket, déposée dans le trésor de la cathédrale de Sens. Cette étole a 2^m, 90 de longueur, et, par conséquent, descendait beaucoup au-dessous des genoux.

t[^]L.OWLUUMOL.

Elle est faite d'un tissu d'or et de soie pourpre, blanche et verte. Des perles décorent les deux palettes inférieures, dont les extrémités sont terminées par une bordure d'argent repoussé et trois pendeloques de même métal. Le blanc n'est donc représenté, dans cet ornement, que par le bordé, les perles et les bords d'argent destinés à empêcher les palettes de plisser.

Il est rare devoir l'étole terminée par cet élargissement ; habituellement elle conserve jusqu'au bout une largeur égale, tandis que le manipule est presque toujours élargi à son extrémité. Le manipule de Thomas Becket, également conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens, est identique, comme forme extrême et dessin, avec l'étole que nous présentons ici.

Aujourd'hui, ce vêtement religieux a conservé sa forme et sa signification liturgiques.

Toutefois les extrémités ont pris un développement exagéré, ce qui le rend aussi lourd que disgracieux, d'autant que ces palettes viennent battre les genoux du prêtre en marchant ^

' Voyez, loïue l'f du Dict. du mobilier, p. 191, un fac-similé il'i-mo viguctlc d'iiu manuscrit du xiii« siècle, reprôsentaut uu autel ; uu auge pose l'étole sur le cou d'uu personnage déjà vêtu de l'aube.

FOND-DE-CLVE 1 — 376 —

FERMAIL, s. m. [frémail]. Voyez Agrafe el la parlie de TOR-FÉvRERiE. — Le l'ermail était un des bijoux les plus fréquemment adaptés aux vêtements du moyen âge. On avait des fermaux à attacher manteaux, chapes, robes, à suspendre bourses et cas-solettes. L'inventaire du trésor de Charles V mentionne un grand nombre de ces objets auxquels parfois il donne le nom (iattache.

Voici la description d'un de ces fermaux :

« Une fleur de lys d'or pour fermer sur l'espauUe le soq * dessus « dict, pesant ung marc troys onces et est ladite fleur de lys esmaillée « de France garnye de pierrerie. C'est assavoir : au my-lieu de ladite <* fleur de lys un tres-bel ballay (rubis) à huit costes et en la pointe « de ladite fleur de lys ung autre ballay qui est mendre et est « à huit costez comme dessus et au pié et aux deux costés de ladite <(fleur de lys à troys ballays ung pou menses de ladite taille et « autour du gros ballay. Au mylieu sont quatre ballays dont les troys « sont carrez et ung est à six carrez, et après lesdits ballays sont « quatre dyamans qui seront mis incontinant. Laquelle fleur de lys est « pourflée tout autour de quarante grosses perles -. »

FOND-DE-CUVE , s. m. Sorte de pardessus que portaient les hommes et les femmes et qui était habituellement doublé de fourrures. On ne trouve pas la désignation de ce vêtement avant le commencement du xiv" siècle. Le fund-de-cuve paraît se

confondre parfois avec la cotte hardie, ou plutôt la cotte hardie est à fond-de-cuve quand elle affecte une certaine forme par le bas, ressemblant assez à un cuvier. Eustache Deschamps, dans le Miroir de mariage, parle ainsi de ce vêtement :

« Mais au dcssouliz t';uilt t';iirc voile, « Depuis les reius jusques au piet, « Du cul (le riho qui leur chiet

' Soq, sorte de nuiuleau Fcudu sur le côté (voy. Sou).

- Ribliolh. naliou., Invent, du trésor de Charles V, u» liliS de l'iuveutaire.

Otl

[FOi\ 'D-DE-CUVE]

I-o?{D-DE-CUVE

" (ji)ulrcval connue nus Ions du cuve,

•■ IJieu fourré où elle s'eucuve ;

' ■ Kl ainsi iira la niescliine

M Ciresli! corps, gros cul cl poitrine '.

Les Comptes de l'argenterie des rois de France moillioinont quelques-uns de ces vêtements :

^< Item, pour sa robe de la veille de Noël (le roi Philippe le Long), « d'un marbré melle. Pour 4 fons de cuve, 380 ventres (de menu « vair) -. »

Dans le compte des dépenses pour le mariage de Blanche de

' Euslache Deschanips, Poésies (fin du xiv^e siècle). Voyez C.oisset. - Compte de Geoffroy de Fleuri/, i;316.

— 379 — [FOISD-DE-CUVE]

Bourbon ', en 4353, il est fait mention « d'un demi-marbré loue de « Bruxelles, acbalé... pour faire une cotte hardie fourrée de menu « vair et l'autre double.

«... Pour huit aunes d'un pers azuré de Broisselles, à doublez « ledit fons de cuve, et faire chances pour ladicte dame. » Il semble bien ici que le fond-de-cuve n'est autre chose que la jupe de la cote hardie (voy. Cotte). Cependant la cotte bardie n'a pas l'ampleur que Ton donnait au fond-de-cuve dépourvu de ceinture et non trop ajusté à la taille.

La figure 1 - caractérise exactement, nous semble-t-il, le fondde-cuve de la fin du xiv^e siècle. Ce vêtement est ample, fermé par devant au moyen de boutons ; il est pourvu de grandes manches, et le tout est doublé de fourrure. Souvent même la fourrure forme une bordure assez large au bas de la jupe. Le collet haut, à la mode du temps (4390 ou 4395), laisse voir de même un passe-poil de fourrure. Sous ce vêtement, qui est rouge sur la miniature qui nous sert de type, est une cote bleue à très-longues manches recouvrant les mains. Le chaperon est vert et les chausses sont bleues La figure 2 donne en A la coupe de ce vêtement par devant, et en B par derrière.

Les plis sont fixés au droit de la taille et cousus de manière à faire que la jupe forme des tuyaux réguliers. Sous les bras, il n'y a pas de plis, afin de ne point gêner les mouvements.

Nous donnons, figure 3, un fond-de-cuve de dame de la même époque ^ Ce vêlement, comme celui de l'homme, est ouvert et boutonné par devant, pourvu de même aussi de larges et longues manches très-ouvertes, doublées de fourrure. Une ceinture basse relie l'escarcelle et devait être fixée à la jupe au moyen d'agrafes.

Cette jupe est terminée par une découpe en façon de lambrequin, avec passementeries et glands d'oi-; les boutons sont de même métal, ainsi que l'escarcelle.

Le chaperon est couleur jaun-paille, le fond-de-cuve vert clair, et la colle à manches justes rouge. Un perlé d'or relie le chaperon sur la tête. Mais ces fonds-de-cuve avaient parfois, pour les hommes comme pour les femmes, beaucoup plus d'ampleur et tombaient jusqu'à terre. C'était alors un vêlement qu'on ne portait qu'en dans

' Archives nation., reg., cole K. 8.

- Manusc. Bihliolli. nation., Tite-Live, IVaureis (i;590 environ).

^ Même manuscrit.

FOND-DE-CUVE

l'intérieur des appartements, chez soi ; une sorte de robe de chambre parée.

Les personnes de haute noblesse de l'un et l'autre sexe se permettaient seules ce vêlement, taillé alors dans des étoffes

magnirKjues,

Le Livre de cliaxxe de Gaston Phœbus * montre ce seigneur donnant des instructions à ses veneurs. Il est vêtu d'un long fond-decuve (fig. 4) d'étofie bleue brochée d'or, doublé de menu vair. Le chaperon est, comme toujours, séparé de ce vêtement et est rouge. Une collerette de linge festonnée empêche les bords du chaperon de

' Manusci'. liiljlioUi. luitioii., traiu;ais (tiu du xivP siècle).

DICTIONNAIRE DU MOBILIER ERANCAIS

Tome

FAoffes PL XII

Viol ht Leduc Jfl

Iwpuis llh

i.'uN VETEMENT DU C'U^E KOLX 'AIV^::)ihc:LE

V^'-AMORELetC'Editeurs

mp. R Ttng«lm«inTi Pari»

— <^81 — [FOND-riE-CUVE]

loucher la peau, et un collier composé d'une torsade d'or cache la joinlure du chaperon et du foad-de-cuve. Une escarcelle de cuir noir,

avec clous d'or et coulel à manche d'ivoire, est suspendue à une ceinture lâche. La planche XII ligure rétolîo, d'un beau dessin, composant ce vêlement. Le fond-de-cuve est ici fendu devant et derrière,

[FOUNUUN E J — 382 —

du bas jusqu'à la liauteur des cuisses, pour permettre de monter à cheval, si besoin est, bien que ce vêtement ne soit porter qu'accidentellement par les cavaliers. Les plis du bas étaient maintenus réguliers par une ceinture intérieure, et c'est celle régularilé des plis tombants . qui fait désigner cet habit comme un fond-de-cuve.

Ce vêtement pouvait se confondre souvent avec le surcol; nous aurons l'occasion de revenir sur ses variations (voy. Surcot). On lui donnait aussi le nom de cloche.

FOURRURE, s. f. Les fourrures étaient d'un usage général chez la noblesse dès les premiers siècles du moyen âge. L'hermine, la martre zibeline, le gris (petit-gris), le menu vair et le gros vair étaient réservés aux princes et aux seigneurs de haute naissance. Les fourrures les plus ordinaires portées par la petite noblesse et la* bourgeoisie étaient l'écureuil, le bièvre, la genette, l'agneau noir, le lièvre, le renard. Les gens du peuple portaient des fourrures d'agneau, de chat, de loup, de chèvre, de chien, de blaireau, etc.

L'hermine était la plus estimée de toutes ces fourrures ; on la portait avec ou sans queues, c'est-à-dire toute blanche ou ornée symétriquement des bouts noirs de la queue de l'animal, ou de poils d'agneau noir pour y suppléer. L'hermine était fort employée en létices, c'est-à-dire en bandes minces qui servaient à

pourliler les vêtements en manière de passe-pois. Il est question souvent, dans les comptes, de ces bandes ou létiques.

Le vair provenait d'un petit animal assez semblable à notre écureuil, vivant dans les climats septentrionaux et dont le dos est gris et le ventre blanc. Quand on n'employait que le dos, la fourrure était désignée simplement sous le nom de gris. Quand on employait le ventre et le dos arrangés symétriquement en échiquier, c'était le menu vair ou le gros vair, qui semble, par le prix qu'on le payait, n'être autre chose que du vair d'une qualité inférieure. Quand on doublait avec le ventre seulement, on obtenait une fourrure d'un blanc un peu gris, moins éclatant que n'est l'hermine. Il est souvent fait mention, dans les habits des xni^e et xive siècles, de ventres de vair. Mais il est possible que les comptes, en signalant les ventres du vair, aient entendu toute la fourrure de l'animal ; car les miniatures des manuscrits représentent très-fréquemment des doublures fourrées alternativement gris bleu et blanc, c'est-à-dire de menu vair.

De la martre zibeline on fourrait surtout des collets, on faisait des bordures de robes, on doublait des chapeaux. Cette fourrui-e a tou-

— 383 — f FOURRURE 1

jours élé fort rare. Du bièvre, qui n'est autre chose que le castor, ou plutôt la loutre, on faisait des chapeaux, et l'on fourrait aussi des chaperons, des camails, ou de petits vêtements. L'écureuil roux était fort employé pour fourrer des pelisses et manteaux. L'agneau noir servait au même usage; c'était une fourrure peu estimée.

Joinville rapporte que le roi saint Louis ne portait, au retour de sa première croisade, que des vêtements fourrés d'agneau noir, voulant ainsi donner l'exemple de la simplicité dans les habits. La genette , espèce de civette , donne une fourrure grise mouchetée de noir ; il en est de noires et de brunes tachetées de noir : c'est une fourrure dont il est fait rarement mention.

La toison d'agneau était souvent teinte de pourpre, et on lui donnait alors le nom de sa couleur.

On ne saurait croire aujourd'hui au luxe des fourrures employées dans les habits pendant les ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles. Non-seulement les grands seigneurs faisaient fourrer les habits de dessus, mais ceux de dessous. Ce qu'on appelait une robe, de la fin du ^{xiii}e siècle au commencement du ^{xv}e se composait de quatre et même six vêtements, tous fourrés.

En 1316, Philippe le Long eut, pour les fêtes de Noël, deux robes, dont une était de sept garnements, c'est-à-dire composée de sept vêtements, tous fourrés demenuvair. De ces sept vêtements, quatre pouvaient être portés à la fois, trois étaient de rechange. En voici le détail :

1° La housse (ou fond-de-cuve) et ses ailes (c'est-à-dire ses manches), pour le tout. 356 ventres.

2° Le manteau 300

3° Le surcot ouvert 226

4° Un premier surcot clos, compris les manches . . . 298

5° Un deuxième surcot clos , id. ... 298

6° Deux chaperons ensemble 120

Total 1598 ventres.

Quand les vêtements n'étaient ni fourrés ni doublés, on les appelait sengle (du latin singulus). C'est le très-petit nombre qui se trouve dans ce cas K Nous indiquons, dans chacun de nos articles, les fourrures qui doublent les vêtements, il n'est donc pas nécessaire de nous étendre ici sur ce sujet. Les édits somptuaires tentèrent vainement de mettre un frein à cette mode ruineuse. Les petites

• Voyez lii Notice sur les comptes de l'argenterie, par M. Douët d'Arcq.

[FHEISEAU J — 384 —

bourgeoises, à la fin du xiv^e siècle, portaient des surcots et des pellicons doublés de menu vair tout comme les grandes dames, malgré les édits royaux. Aussi l'industrie et le commerce des fourrures étaient-ils florissants dans les grandes villes du royaume.

Les bourgeois étaient généralement plus modestes que leurs femmes et ne portaient guère que de l'écureuil et de l'agneau.

Pendant les x^e et xii^e siècles, les religieux de Cluny portaient des vêtements fourrés. Cet abus leur fut reproché à plusieurs reprises, et notamment par saint Bernard. Ce luxe disparut en partie des couvents, lorsque les ordres mendiants s'établirent en Occident. Toutefois Taumusse conserva la fourrure dans beaucoup de monastères.

Il ne paraît pas que, pendant le moyen âge, on portât des habits différents suivant les saisons. S'il faisait froid, on ajoutait un ou plusieurs vêtements à ceux de dessous ; s'il faisait chaud, on les laissait de côté. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on portait, pendant les xiii^e et xiv^e siècles, des vêtements fourrés aussi bien l'été que l'hiver: on se contentait d'en diminuer le nombre si la chaleur était grande. Dans le *Lai de l'Amour*, nous voyons la fée que la chaleur du jour oblige de quitter son manteau doublé d'hermine. On pourrait citer maint exemple de faits semblables.

Ce n'est guère qu'au xvi^e siècle que l'on commença en France à porter des habits différents suivant les saisons, et encore n'est-ce point là une habitude adoptée généralement comme elle l'est de nos jours.

FREISEAU, s. m. Le freiseau est un peigne-ornement de tête. On trouve très-rarement ce mot employé ; et en fait le peigne, ornement de coiffure, ne se rencontre guère dans les monuments du moyen âge, il paraît appartenir seulement au xii^e siècle. L'histoire de Mariette, si bien racontée dans la *Chronique des ducs de Normandie*, mentionne la toilette de cette jeune fille :

« Son gentil cors avait bel vestier.

« A ce avait mult eustadeu,

« Cum d'une mult belle chemise

« Et sus d'une pelice gise,

'< Blanche, l'ivesche, lée, sanz laz,

« Seaulc au corset mieus as bras. :

' Dvvninents inédits de l'hi.'^toire de France : C/tron. îles ducs
de Nurniandie, vers 3l;jiU et suiv.

OOO —

[FICÆISEAC]

« S'out afublé un cort niaulul,

>i A li niult coveuable e bel ;

'< Bcmlc sou clief, qu'ele out iniill hlui '

'1 Et duut ele u'aveit poi,

•< D'une bende lasceitement

<(Od uns frciseaus de fin argent - ;

•< Seuz seie lier est si montée,

« Ne sai si bcle riens fust née. »

Nous avons vu, à l'article Coiffure, que les femmes, vers le milieu du xii^e siècle, séoaraient leurs cheveux des deux côtés de la tête en deux longues tresses ou queues entourées de rubans. Ce genre de coiffure laissait voir naturellement une raie médiane, du front à l'occiput. Lorsque les femmes portaient un cercle de métal, les deux

souches des nattes étaient serrées et maintenues, mais si elles ne pouvaient adopter cette parure de tête réservée aux personnes nobles, elles se contentaient d'un simple ruban, d'une bandelette d'étole laissée lâche, tombant sur le front, et il fallait retenir les deux souches des nattes ou queues par un peigne, autrement ces deux coques auraient promptement produit un mauvais effet.

C'est le freiseau qui est terminé par des grains d'or ou d'argent visibles au-dessus de la tête comme une sorte de nimbe très-fré(piement ligure dans les vitraux et sur les miniatures de cette époque (dg. 1). Ce genre de coilture des femmes disparaît à la (in du xii* siècle, avec les longues nattes latérales ^ (voy. Coiffi.he).

I ■ < Blond. .,

- ■ < Entoure ses cheveux blonds abondants d'un i);nidcau làehe, avec nu i>eigue d"ar- >< gent tin. »

■ ^ Dans le [lalois borriilion. ou donuc encoio le nmii dr frél-ciiux aux pcigii"iirs de idianvre.

FROC

FROC, s. m. Vêtement de dessus des religieux. On a donné au

'•^^Mor.

[Fitnc]

mot froc une sisniUcalion générale, désignant ainsi l'habit des religieux réguliers. Mais le froc est une longue et large robe avec amples manches , que les bénédictins portaient , notamment au chœur, pendant Thiver, et sur laquelle on pouvait encore endosser la cagoule ou scapulaire (voy. Cagoule). La figure 1 nous montre deux clunisiens velus d'un froc noir ', et la figure 2 un de ces religieux dont les manches tombantes couvrent entièrement les mains

^ks.

ri mmbs^

et peuvent même servir de manchons ^ . Cette excessive longueur des manches ne persiste pas pendant le xni^ siècle ; celles-ci conservent cependant beaucoup d'ampleur. Le froc est alors mieux fait à la taille, mais tombe jusqu'à terre. Voici (fig. 3) des bénédictins vêtus de frocs tels qu'on les portait à la fin du xni^ siècle '. Le froc devait être fait d'une étoffe de laine \ A l'origine des établissements bénédictins, le froc n'était autre chose qu'une ample aumusse qui

' Mauuser. Bililiolli. ii:it., LiUo g . et Chron.chmiac., f. Saint-Martin, latin {\W si(^clc;. - Mcnic manuscrit.

■ ^ Manuser. de la liibliotli. du sominaire de Soissnns, les Miracles de In Vierge (environ lliOO),

* Frot, en vieux noruiaml, est une étoile grossière.

couvrait la tête et les épaules par-dessus la robe. Peu à peu ce vêlement s'allongea, et l'on y dut alors adjoindre les longues raancles que représentent les figures 1 et 2. Pour travailler dehors, les moines ôtaient le froc et endossaient la cagoule ; pour les exercices religieux, ils remplaçaient le froc par la cucule (voy. ce mol), qui n'était qu'une sorte de dalmatique avec capuchon. Bien que l'étoffe dont était faite le froc fût grossière, elle n'était pas lourde ; nonseulement les monuments tigurés indiquent que cette étoffe était souple, mais il est souvent question d'étamine pour faire des frocs de moines : or l'étamine était et est encore une étoffe de laine légère et souple. Le camelin était également employé à cet usage (voy. Étoffe).

GANACHE, s. f. {garnache, canche). Robe d'homme d'une forme

Ali

particulière, qui se mettait par-dessus le surcol, et qui ne corn-

- 389 — [f.ANACIE 1

mence à être de mode que vers le commencement du xive siècle : '< Pour fourrer une canache d'escarlante pour le Roy, une four- « rure de menu vair de 386 ventres '..... » La ganache faisait partie, au milieu du xiv^e siècle, de ce qu'on appelait une robe.

c'est-à-dire un vêtement complet. « Pour fourrer une robe de

« 6 garnemens 2, qu'il ot (le roi) le jour de la fesse de Granz Pasques; « pour les 2 seurcos et la ganache, 3 fourrures de menu vair, tenant « chacune 386 ventres ; pour manches et poingnez. 60 ; pour le corps « de la houce, 440 ventres ; pour elle, 96 ventres ; pour languetes,

' Compte d' Etienne de la Fontaine (1352). ■ ^ C'est-k-dire do six pièces de vùlcinenl.

« G ventres; pour le chaperon, MO, et pour le mantel à parer,

« 442 ventres ' »

Ce vêtement possède des manches formant pèlerine, avec large ouverture sous les aisselles ; il est sans collet, mais le passage du cou est accompagné de deux pattes retroussées eu haut de la poitrine. Il est généralement fendu des deux côtés, du haut de la cuisse au has de la jupe, qui ne descend guère qu'à mi-

jambe et souvent à la hauteur des genoux. Le camail du chaperon est pris sous l'encolure

.-'/ Ca/ll/K/MO

de la ganache. Ce vêtement est certainement un des plus commodes et des plus gracieux parmi ceux que le xive siècle a su perfectionner. On le voit apparaître dès les dernières années du xin^e siècle, et il était porté par la noblesse aussi bien que par la bourgeoisie ; mais avant cette époque, c'est-à-dire dès 1270, les hommes portaient un surcot qui avait dû servir de point de départ à la ganache. Alors, comme aujourd'hui, il était peu de vêtements très-francs dans leur coupe, qui ne fussent la conséquence d'une suite de tâtonnements. Ainsi, l'origine de la ganache se trouve dans cette robe si fréquemment portée vers la fin du xm^e siècle (fig. 1) 2. Ce jeune clerc — car c'est un clerc — porte une robe violet clair doublée de vert. Cette robe n'est pas fendue sur les côtés, mais seulement par devant, du bas à la hauteur des genoux ; les manches forment deux larges

' Compte d'Etienne de la Fontniie (1352).

^ iVlanuser. liiblioth. nation., J triage du monde, fran(. 'ais (1270 environ).

entonnoirs renversés, mais sont séparées du corps de robe et n'y tiennent que par les entourures. Le capuchon, de même couleur et fourré, tient à la robe, (que l'on enfourmait par le bas comme une chemise, l'encolure étant assez hirge pour laisser passer la tête (voy. Surcot).

La ganache est bien caractérisée dans les monuments du commencement du xiv-e siècle. La figure 2 nous la montre complète

i, avec ses manches ne couvrant que les arrière-bras, manches cousues latéralement au corps de jupe, avec longues ouvertures pour passer facilement les bras, ainsi ipie l'indiipie la figure 2 bis. Le cluipcron

' Des has-roluifs do la coliiir/ du ilinMir de la cuthôdralc de l'aris (l;f2l) eiivin)ii).

est séparé , reloua sous l'ouperlure , laquelle esl garuie de deux pâlies retroussées qui permellenl de la fermer hermétiquement. Mais ce n'est là qu'une tradition, prétexte d'un ornement, car on voyait sur ces deux retroussis la doublure de fourrure : c'était la seule partie oii elle fût apparente. Ces pâlies prennent plus de développement quand le vêlement appartient à un grand seigneur. Ainsi, dans le Livre de IHn formation des princes ' , on avait représenté le roi

AL . CUiLL A ijMO T.

rSO

JOi

Charles V vêtu d'une ganache bleue fleurdelisée d'or , doublée d'hermine, avec longs revers sous le camail du capuchon également doublé d'hermine, lequel camail pose sur l'encolure de la ganache (tig. 3). Mais alors (vers 1370) les manches de la ganache sont plus amples et sont cousues le long du corps de robe, ainsi que le montre la figure 3 ; les bras passent par une ouverture ménagée en haut de celle couture.

Les ganaches poilées par les grands seigneurs à celte époque sont longues, tombent jusque sur les pieds, et ne laissent plus voir la cotte de dessous, comme dans l'exemple (tig. 2).

' MiiQiiscr. l>il)li(Qlli. uiiiliuu., tViiuriis (1370 environ).

- Maniisc,;'. r)itiliolli . niilioii . . A- Miroir kistoiaal , tV;iiic;iiis, vigucllus .';ris!lilles.

— 893 — 'l ganache J

La figure 4 présente la coupe de ce vêtement étendu, en A par devant et en B par derrière. On voit en C comme sont taillées les manches qui sont jointes au corps de robe de a en b, habituellement plus échancrées par devant que par derrière, pour ne pas gêner la ployure du bras. L'encolure s'ouvre de d en e, afin de faciliter le passage de la tête, et cette ouverture est fermée par des agrafes. Les revers f ne sont là qu'un ornement destiné à faire paraître la fourrure, dont le vêtement est entièrement doublé. Ces ganaches mêmes, très-longues et amples, sont généralement fendues latéralement de ^ en /i.

l AfL\

Vers la fin du \i\^ siècle (1390 à 1395), les manches de la ganache descendent jusqu'à moitié des avant-bras, sont amples à l'avenant. D'ailleurs, la coupe du vêtement est toujours la même (fig. 5 ').

Une très-bonne statue, petite nature, déposée dans le musée d'Avignon (fig. 6), indique de la manière la plus claire la coupe des manches de la ganache de la seconde moitié du xiv^e siècle. En A, on voit que ces manches pèlerines, souples, recouvrent entièrement le bras lorsqu'il est ployé. En B, la jonction de ces manches pèlerines avec le corps de jupe est parfaitement indiquée. Le détail C montre le capuchon avec le camail par derrière.

C'était la doublure fourrée du camail (qui était apparente autour du cou, comme dans la figure 4.

' .M;uiusci'. Uihl. uaLiiHi.. Miroir hislvridl, tViiiiruis (l.T,).')
(ïiivirmi).

.■iO

Ce vêtement disparaît à la fin du xiv^e siècle et est remplacé par les pelicois, manleh, garde-corps, cloches, goiellies, robes fourrées, etc., habits de dessus, moins commodes et surtout moins gracieux.

La ganache était une de ces traditions des beaux et simples vêtements du xiii^e siècle, qui ne dépassent pas l'année 1400. C'est à dater de 1410 environ que les vêtements de dessus des hommes sont, ou ridiculement étriqués, ou d'une ampleur exagérée et d'une coupe compliquée, s'accordant mal avec les formes du corps.

S — [GANT

GANT, s. m. (gnant). Il ne paraît pas que Ton portât des gants pendant l'antiquité romaine, bien qu'ils fussent usités en Asie. Les gants semblent être une importation byzantine. Peut-être les populations du Nord qui envahirent les Gaules en portaient-elles, car c'est un vêtement dont il est difficile de se passer dans les climats septentrionaux, et il est à croire que les guerriers francs mettaient, pour se préserver du froid, de ces gants appelés wîow/?es; peut-être même ces étuis grossiers, dans lesquels les

doigts de la main plongeaient comme dans un sac, sauf le pouce, étaient-ils en usage chez les Gaulois.

Le mot wantus appartient à la basse latinité, et peut venir du vieux mot Scandinave vottr, d'où le suédois a fait liante. Le mot espagnol guanto aurait une étymologie dans le wisigoth .

Dès le vni^e siècle, les textes mentionnent des gants parmi les vêtements des personnages importants '. Dans la Chanson de Roland, il est fréquemment question de gants :

(c Li empereres li tent sun guant le destre - . . . »

et le gant est donné comme gage :

« Livrez-m'eu ore le euant e le bastiin •^e. »

'c Diinez-ni'en, sire, le hastun e le guant,

« Et jo irai al Saraziu en Espagne,

» Si'u vois vedeir alques de sun semblant •. ■

<i Ço dit li reis : c Gucucs, venez avant ; AGI. « Si recevez le batun et lu guant ». »

Donner le gant et le bâton, était alors confier une mission de confiance, une autorisation de représenter le donateur.

Frapper du gant, était une insulte, un déll à outrance dès l'époque carlovindenne :

" Et il si list scîMz dcnier ;

'. Le clief armé, soi' sou destrier,

' Voyez du Cangc, G/oss., Wantus.

* La Chanson de liolimd. sir. xxv (xir siècle).

s Str. XVII.

'• Str. XIX.

•'• Sir. XXIV.

f f.AM-] — 396 -

« Aiiiz iiiii' le (lui- iiraisnnast

■< Ne que de ricii od lui parlas!.

" L'a de ses ganz deus feiz f'eni.

» Eissi que plusiir l'uiit veu ' . "

On donnait son gant comme gage de combat, et cet usage s'est conservé, jusqu'à la fin du wi" siècle, parmi les gentilshommes.

Nous ne nous occupons ici que des gants faisant partie de l'habillement civil. Dans la partie des Armes, nous traitons du gantelet et de ses analogues.

Les évêques portaient des gants de soie brodés dès avant le xn" siècle. Quelques trésors d'églises possèdent encore de ces objets faits d'une sorte de tricot et ornés sur le dos de la main d'une broderie d'or ou de couleur, représentant une croix dans un cercle, ou un agneau, un monogramme, ou tout autre symbole sacré. Guillaume Durand 2 dit que l'évêque doit couvrir ses mains de gants, afin que sa gauche ne sache pas ce que fait sa droite; que le gant doit avoir à son extrémité un cercle d'or. Il dit que les gants doivent être sans coutures, ce qui peut s'admettre pour des gants de tricot ; mais il ajoute, un peu plus bas, qu'ils sont faits de petites peaux de chevreau, pour la confection desquels les cou-

tures sont nécessaires cependant. Il dit aussi qu'ils seront blancs pour symboliser la chasteté et la pureté, mais il en existe qui sont violets, pourpres, verts.

Au xii^e siècle, les gants faisaient partie du costume des personnes des deux sexes, qui prétendaient être mises convenablement ; et ce n'était pas là un privilège de la noblesse. Dans le Roman (TAmadas et Idoine) on lit ces vers :

'1 Si virent loing venir trotant

■ < PJueoutr'ens .1. vallet k pi(",

1 Bien parlant et bien afaitié.

•K D'une soie vermeille en graine,

•< La milleur qu'onques fust de laine,

'< Avoit cote niull envoisie

« Large, si faite et si taillié,

« Qu'à niervelles li avenoit.

" IVlantel de mcisme avoit,

'c Fourré d'un porjrtî cendal cier,

« Pour tost aler et plus legier,

' Chron. des ducs de Normandie, vers 33397 et suiv. (xii^e siècle)

- nationale divin, offic, lih. III, eap. xii.

s Publi^m par M. Hippeau (xiii^e siècle), vers IC'fi et stiiv.

r GANT

« Et poui' le (;aul qui l'ol grevô

Il Avoit mis et envolepi'.

Il Environ son cliief, son niaulcl.

'< Eu sa uiain []oi't(! .1. bastoucel,

« De couleurs et d'or trop hicMi paiiil,

<i Et au tissu qu'il avoit (;aint

« (U une lioiste de briés plaine.

■ De tost aler forment se paine.

'1 Bien pcrt qu'il a besongno grant ;

« Pour le eaut du solct ardent,

« A garandir ses beles mains,

'i (lom cil qui n'est mie vilains,

« ()t un hlaus gaus de Casliaudun '. »

Dans le Compte d'Etienne de la Fontaine[^], on tronve un Ions article mentionnant les fournitures de gants faites pour Monseigneur le dauphin et pour ses compaignons, « payées à Mace le « Boursier, gantier du Roj ». Or, ce compte porte :

Paires de gants de chevreau et de canepin ... 6

— — tannez — ... 2

— — de lièvre — ... 102

— — petits (c'est-à-dire légers) ... 48

— — de cerf pour fauconniers. ... 6

On faisait aussi des gants de toile, de laine. 11 en était de longs, à boutons : « 48 boutons d'or pour deux paires de gants de chien, '< couverts de chevrotin, garniz au bout de 4 boutons de perles \ »

Les gants de fauconniers ou d'oiseau étaient faits de peau de cerf ou de cuir de buffle, et il est question souvent de la fourniture d'un seul gant. Il y avait des gants parfumés : « Ganz faiz de chevrotin, '< courroiez en pouldre de violette \ »

On tenait ces gants à la main, et les miniatures des xiv et xv^e siècles représentent souvent des personnages dans cette attitude. La figure 1 * nous montre le roi Philippe le Bel assis sur un trône en forme de pliant, suivant la tradition, et tenant ses gants blancs à la main droite.

' Il est fait mention plusieurs fois de gants blancs de Cliâteau-du dans les *ilucumcnls* du xiii^e siècle.

:* Compte de 13:12.

" Voyez la Table des mots techniques de l'art. Cans, Comptes de l'argent, des rois de France, publ. par M. Douët d'Areq, tS.'il.

o Mannsrr. n. bibl. nat., Apologues, latin (commencement du xiv^e siècle).

GANT

Les gants forts pour la chasse, faits de peau de daim ou de cerf, étaient habituellement doublés de soie et avaient des gardes assez grandes, couvrant bien le poignet. Les gants souples, au xii^e siècle, étaient de trois sortes. Les premiers étaient courts et s'attachaient au poignet par une agrafe, un ou deux boutons. Ces gants étaient portés dehors, généralement pour monter à cheval. Les autres

étaient longs et recouvraient le bas des manches. Ces longs poignets étaient entaillés en biseau, formant ainsi une sorte de patte pour faciliter l'entrée de la main lorsqu'on tirait sur cette patte (fig. 21), ou coupés droit (fig. 3 2). Ces canons de peau souple, assez larges, plissaient sur le bas de la manche et empêchaient l'air de frapper sur le poignet. Les gants courts passaient dans une sorte d'entonnoir, qui terminait souvent alors (vers 1270) les manches justes de la cotte, ou sur des mitaines attachées au bas de ces

' D'une tombe de clmnoino. f;>"iv6c, déposée diiiiis l;i eryjile de lu eatliédrale de lîourges.

2 Miiiiiiscr. Bihliiitli. iialiim., '/V/.v^/-/n, t'ram.-ais (I26U environ).

GANT

manches, de sorte que le poignet était encore mieux garanti (voy. Manche). Au xiv^e siècle, les gants souples n'ont plus guère de ces

longues gardes taillées en biseau ; ils sont courts, ou la lige

AL.CU.LLAu.-^OT.

longue est serrée au poignet à l'aide d'un assez grand nombre de petits boutons rapprochés. Dans une citation précédente, on voit qu'il fallait douze boutons pour un seul gant. Les gants de voyage.

AL.CUiLLAuMr -

pendant le xiv^e siècle, étaient munis de gardes en biseau et solides (voy., à l'article Ganache, la figure 2 hh). On fabri(piait alors des gants en Italie, en Espagne et dans un assez grand noini)re de villes françaises, et c'était, comme aujourd'hui, l'objet d'un commerce important, qui ne fit que se développer jusqu'au xiv^e siècle.

Ce n'était pas tout d'avoir des gants, il fallait savoir les porter. Les Arrêts d'amour de Martial d'Auvergne » font savoir (pie, si un amant, près de sa maîtresse à l'église, porte « nouveaux gants es

' Sccoiulo iiiDilir lin xv« siècle, éiililioi ilc ll.'il, p. 5.'!.

[GAHDE-CONPS j — 400 —

<: mains, il ne les doit point enfoncer, ny faire semblant (.re-slonger « les doigtz en tirant ». Ailleurs, le même auteur signale l'abus dont se plaignent certains compagnons touchant les femmes qui alTectent les modes des hommes, et qui « vouloyent aussi porter « leurs gans au cousté, le petit baston en la main, et la robe courte ((à chevaucher », sur laquelle plainte la cour maintient les défenderesses en possession et saisine « de porter

botte fauve au pied « dextre ou senestre, fermer leurs souliers d'esguillettes verdes ou ((noyres, de mettre verges et aneaux d'or, et de porter les ganz de

« coslé en la ceinture »

Vers la Un du xv^e siècle, on mettait des gants de peau et de soie brodés d'or et d'argent sur le dos de la main. Il était mal-séant de donner sa main gantée, et ni les hommes ni les femmes ne portaient de gants pour danser.

GARDE-CORPS, s. m. {hargaas, h&rigaut). Habit de dessus plus particulièrement affecté aux hommes , mais cependant que les femmes portaient en voyage, ainsi que d'autres vêtements masculins. Il n'est pas question de garde-corps avant le xvi^e siècle. C'était une robe longue, fendue par devant vers le bas, avec manches amples et longues qu'on pouvait ne pas passer, et qui alors tombaient librement des deux côtés. Ce vêtement était aussi bien porté par les nobles que par les bourgeois, et saint Louis est représenté avec cet habit sur un vitrail de la cathédrale de Chartres et sur quelques vignettes de la fin du xvi^e siècle. Quand quelque seigneur voulait faire honneur à un messenger, ou récompenser particulièrement un trouvère, il lui donnait son garde-corps :

» Eu aucune place ni'avient

« Que aucuns preudhoniie uic vicul

« Por escouter chan(;ou ou uotc,

« Qui tost m'a donne sa cote,

« Sou garrte-corps, sou lu'rigaut.

<(Si en sui plus liez et plus haut,

« Et en chante plus volontiers ' . »

Joinville rapporte - que messire Jehan de Valenciennes ayant ramené à Acre deux cents chevaliers prisonniers, il s'en trouva

' I.c Dict lie In 7naai/le {Jonf/lrurs et trouvères, \n\h\ . par A. Jubinal, IS;Jo). - Histoire t/c saint Louis. puM. par M. Natalis de Wailly. p. Ititi.

[GAUDE-COIIPS]

parmi, (juaranle de Champagne, et il ajoulc : « Je louf liz taillier « cotes et hargais de vert, et les menai devant le roy. »

Les garde-corps étaient faits d'étoffe de laine liabitnellemen, fourrés ou non fourrés ; on les portait avec le capuchon.

' •' y yOfrJ.ff^-^t'r y

Le l)as-relief des drapiers, scul[ilô sous hV Christ du portail iionl de la calhédrale de Heinis, vers le milieu du xni" siècle, montre quel(iues-uns de ces marchands vêtus du garde-corps (lig. i). Les

III. — .il

[GAIU)E-COUPS

iOi>

manches, fendues latéralement par devant, pour dégager les bras si on ne les veut passer, sont piquées verticalement au-dessous des épaules, afin de faire coller l'étoffe sur celles-ci et de fournir de la largeur par le bas en régularisant les plis. La jupe ne recouvre pas celle de la cote, mais descend seulement un peu au-dessous des

genoux.

La figure 2 donne la coupe de ce vêtement étendu, en A par devant, en B par derrière. Le haut des manches est piqué à petits plis, dont quelques-uns sont plus marqués pour former les tuyaux a, b, c. En d, est la fente antérieure qui permet de dégager le bras, si l'on ne veut passer la manche. La jupe est habituellement fendue par le bas, de g en h, et au-dessous de l'encolure, de e en f. Les manches sont plus ou moins longues ou courtes, mais descendent au-dessous du coude.

Les garde-corps que portaient les femmes étaient toujours pourvus, au contraire, de manches très-longues, et les jupes descendaient jusqu'aux pieds, couvrant complètement la cote. La figure 3 reproduit ce vêtement à chevaucher¹. Cette dame couronnée a en-

1. Mamiscr. lihlintli. w.dum.. Histoire du stiint (iranl. français) (L'oeuvre ciivirou).

GARDE-CORPS

fourché sa haquenée sur une selle d'homme. Son voile est blanc et passe sous le camail du capuchon vert. Les manches de des-

sous (celles de la cotte) sont bleues, et le garde-corps est rouge, doublé de vert pâle. Les manches très-longues de ce garde-corps ne forment que deux plis, et Têtoffe au-dessous des épaules est piquée comme il est dit ci- dessus. Le garde-corps était parfois dépourvu de

manches, alors lui donnail-on plutôt le nom de hêrigant. C'était un beau vêtement, d'une coupe très-simple, en façon de dalmatique. La figure 4 nous le montre porté par un noble, le sire de Coucy *. Ce hêrigaut se compose simplement de deux pans d'étoffe d'égale largeurj tombant devant et derrière, et laissant voir entre eux la surcolte à manches évasées au coude. Le hêrigaut est doublé de menu vair, ainsi que le capuchon, fait de même éolôic pourpre. La

1 Du nianiisfi'it de la lîhliolli. imlion., Histoire de In vie et des miracles de snint Louis (1390 environ). Le sirc do Coucy est ici mande à la cour du voi, au sujcl de la nioi'L do trois jeunes bacheliers qui s'étaient livrés au braconuaf^e, cl que le sirc de Coucy

avait huit |icii(lro contre loul drnil.

[r.ARDE-cnnps 1 ,[,.,

J"sl«, îouge. La coilTe, s, fréqucmmentl portée alors par

ûmoT

»^nir::L::t-tr;sr-:-;:

GAnnE-CORPS

étaient longs, el on la laissait sous le chapeau, le rliapcron ou même riiaillage militaire de tête (voy. Coiffe). Le liêrigaul,

ouvert entièrement des deux côtés, permettait de cacher les mains sous le pan de devant, pour les garantir du froid (fig. 5 '). La figure 6

donne la coupe de ce vêtement, déployé en A par devant et en B par derrière. Le capuchon, bien rpie fuit de même étofie, était indépendant du hérigaut et était en fournie par dessus. A l'ai-licle Dalma- TiQUE, la figure S présente un vêtement de dessus qui rappelle la forme du hérigaut, et pour ne pas gêner les mouvements, le pan de devant est retenu à la taille par une ceinture. Mais si le garde-corps ou le hérigaut sans manches garantissait bien la poitrine et le dos, Une couvrait pas suffisamment les épaules ; aussi on ajouta bientôt à cette partie de l'habillement des morceaux d'étofie en double ou en triple, en forme de pèlerine, sur le haut des bras seulement, et qui, pour ne pas faire une saillie gênante, ne passaient pas sur la poitrine. Ce vêtement, gracieux et commode, est fort usité à dater de 4320 jusque vers 1340.

Un fragment de statue provenant de l'abbaye d'Eu nous fournit un excellent exemple du hérigaut ainsi modifié (lig. 7) -. Au-dessus

I Mcnio muiiiiscril cl mêino personiinKC

- Dûposi'i dans les magasins du charilicr des Inivaux de Téglisc d'Eu.

[GARDE-CORPS j

— 407 -- ; GAIU)E-CORPS]

des ouvertures, entre les deux pans qui laissent passer les bras, sont cousus trois collets se recouvrant, justes aux épaules,

entièrement délacliés les uns des autres latéralement et par derrière, mais s'arrêlant des deux côtés de la poitrine, où ils viennent se confondre avec le nu de rélolio. Ces collets sont, bien entendu, de même

G-^rjS

nuance que le reste du vêtement, et il faut encore que la jonction des trois collets avec le pan du devant ne soit pas apparente. Sous ce garde-corps, le personnage en question porte une surcolte à manches larges s'arrêtant aux coudes et armoyée de France. Les manches justes de la cotte de dessous sont serrées aux avant-bras par de petits boutons très-rapprochés, suivant la mode d'alors. Il faut observer que dans ce dernier vêtement, le pan de derrière est sensiblement plus large que celui de devant, et que le passage du bras entre ces deux pans se trouve ainsi ramené en avant, ce qui rendait plus commode le port de l'habit. La figure 8 montn' l;ï manche de la surcotle et le corps de celle-ci serré à la taille pai'

[GAKUE-COIU'S j — 408 —

une ceinture, el la figure 9 la coupe élendiie de ce garde-corps, en A par devant et en B par derrière. Le pan de devant, dont la moitié est visible en (ib, n'a guère qu'un mèlre de largeur en bas, tandis que celui de derrière, Oc, a 1 nièlre 60 centimètres. Le passage du bras en d est, comme il est dit, lamené en avant. C'est la forme

étendue de ce vêtement qui lui avait aussi fait donner le nom de cloche. 11 est généralement doublé de fourrures, et les collets euxmêmes sont parfois doublés, ou tout au moins garnis de Ic-

tics, c'est-à-dire de passe-poils blancs faits avec des bandes d'hermine ou de ventres de vair.

Vers 4350, ce vêtement se modifie. Il reprend des manches ; il n'est plus formé de deux pans séparés , mais d'un corps de robe avec ouvertures pour passer les mains à la hauteur du ventre. Un seul collet garantit les épaules et est complet, ou bien le haut de la robe en est totalement privé (fig. 10). Le personnage A représente le roi Jean, qui fut prisonnier en Angleterre, après la bataille de Poitiers *. Le garde-corps est bleu, ainsi que le capuchon doublé de blanc. Des passe-poils blancs bordent le collet, les manches et la fente antérieure de la robe. Les manches justes de la cote de des-

' MaiusiT. lililililli. aulioii., Tite-Uoe, trail. l'rau(;;usi; ilédic'L' au rui Juau.

[GAIU»E COUPS]

SOUS sont rouges. Les manches du garde-corps, très-amples à leur extrémité, se joignent au-dessous des bras et ne descendent guère

JU

(pi'à la saignée. Le personnage B, tiré d'un manuscrit du x^e siècle, possède un garde-corps sans collet ; le bas des manches est pincé par un gros boulon. Mais alors aussi, de 1300 à 1400, un

1 Uilililoh. ualiuii.. Tristan. IVairaiâ.

m. — oz

GARDE-CORPS

portail des liéri.îauls pour monter à cheval, qui ne se composaient (jue (le deux pans d'étoffe (dalmatique) retenus tous deux au corps jiar une ceinture. La figure 11 ^ donne ce vêtement en-

lî

D/û/or

cavaliers. Les épaules, la poitrine et le dos étaient seulement couverts. Les deux pans llostants au-dessous de la ceinture permettaient d'enfourcher le cheval. Les plis se produisaient naturellement en bouclant le ceinturon, qui faisait coller les deux bords antérieurs le long des manches de la cotte, Irôs-rembourrées et qui n'avaient pas

1 Miimiï^rr. liibliolli. ualiou., Çchronujue d'Angleterre, i']'an(;iiis.

— 4il — [GARDF'X-.OItPS]

besoin d'être garanties. Les bords du hêrigaut sont taillés en barbes d'écrevisse, suivant la mode de ce temps. Le collet appartient au

H.GulLUUIMT.

■ vêtement de dessous, et le hêrigaut est simplement percé d'un trou pour laisser passer la lêle. La figure 12 donne ce vêtemenl élomhi ; ses

deux faces, antérieure et postérieure, sont lidenli(iuos. Le capuchon avec canail était eiifoirmé au besoin par-dessus le hérigaut. Ce

[GIBECIÈUE] — 412 —

vêtement convenait aux jeunes hommes, et n'est représenté porté que par ceux-ci. Les gentilshommes âgés endossaient, pour monter à cheval, des hérigauts do même, sans manches, mais fermés latéralement et tombant jusqu'aux pieds (fig. 13 '). Ce cavalier porte la cotte à manches justes lilas, avec une surcotte à très-longues manches fendues, jaune-paille ; le hérigaut est rouge.

La disposition de la bride du cheval mérite attention. Elle est renvoyée au poitrail dans une rouelle munie de passants, et de là est tenue par le cavalier. Mais nous avons l'occasion d'entrer dans quelques détails sur cette matière dans l'article sur les Harxus.

On ne trouve plus trace de ces noms de hérigaut ou de garde-corps sous le règne de Charles VL Bien que des vêtements analogues soient encore portés par les gentilshommes et par les bourgeois, on les désigne autrement; et, d'ailleurs, ces coupes, si simples et qui produisent de beaux plis, disparaissent pour faire place à des habits de dessus très-complicqués dans la manière dont ils sont façonnés (voy. Haincelin, Hoqueton, Houppela>de, Pelice, Surcot).

L'esclavine n'est qu'un garde-corps (voy. ce mot).

GARNEMENT, s. m. C'est par ce mot que l'on désignait, pendant les xnr et xiv^e siècles, les diverses pièces d'un vêtement complet (voy. Robe) :

'1 Piiit le luaiacut eu nue cambre,
 u II ot asés d'or d'Alixandre,
 '< Tires, pales et siglatons,
 'i Mantials vairs et gris pelieous,
 " Et maint bon autre garnement '^ . >'

Garnement s'entendait aussi comme pièces diin ameublement. Nous avons conservé le mot garni.

GIBECIÈRE, s. f. C'est l'escarcelle d'une dimension plus grande et à laquelle n'est pas attaché le couteau. La gibecière était portée par les voyageurs, par les paysans, mais les nobles, en campagne, en suspendaient aussi à leur côté ; alors, elles étaient richement ornées. « Une gibecière à perles sur champ vermeil à treffles, à troys i< fleurs de lys\ »

' Manusc. Biblioth. nation., Tite-Live, trad. française dédiée au roi Jean. - Li biauxdesconnens, roman du xiii^e siècle, vers 3418 et suiv. ^ Invmnt . de Charles V, P>il)lioth, nation., article n° 2740.

« Une autre gibecière à perles, où sont deux aigles qui tiennent " ung K et ung J couronnez et y a deux bourses de perles à ung '< pendant de mesmes ' . »

Les gibecières étaient à fermoir, comme les aumônières, ou à recouvrement, avec courroie pour les passer en sautoir. Les pèlerins ne voyageaient pas sans une gibecière, où ils mettaient les ustensiles les plus nécessaires, et aussi leur nourriture du jour. Cela ressemblait beaucoup à notre musette (voy. à l'article Esclavi^E, fig. 2 et 4).

GONELLE, s. î. {gonnèle, gonne). Habillement de dessus porté par les deux sexes. Sorte de cape, sans manches, couvrant le cou, munie habituellement d'un capuchon, ouverte par devant. Cette casaque remonte à une haute antiquité, puisque le mot givn se trouve dans le vieux gaélique, dont le Breton a fait gunna, et l'Écossais gun.

La limousine de nos paysans du centre de la France, portée par les bergers et les rouliers, est une dernière tradition de ce vêtement usité chez les Gaulois, ainsi que le prouvent des stèles funéraires des iV et V^e siècles.

La gonelle appartenait aussi bien aux nobles qu'aux vilains. On la posait par-dessus l'armure, ainsi que le font connaître les vers suivants :

>' Il s'ageuoille, vestue de sa gonnele, » Par graut amor il a dit
raison hein -. »

'i Dcsoz la bofle li tVainl cl escarlclc,

» L'auber li fausse de desoz la gonele,

<i Empaint le bieu, mort Fabat de la scie '. »

La gonelle était de dimensions et de formes différentes. Les gens du peuple, les paysans, la portaient assez courte et ne descendant guère qu'aux genoux : les nobles la tenaient ample et fourrée :

'c Une gonnele de biset li dona,

<i Monit esloil lée, près d'une toise a '. »

' Inrnt. de CItarlex V, n° 2'7'40).

- Li fioDums (le liaoul (h Cambrai. C'est b; eonite P.aon! don!
il esl ici ipieslion et (|ui est armé.

* Manusc. n» 9S't, olim G'ig de la bibliolh. pnbl. de la ville de
Lyon (enmmeneement du xiv" siècle).

' L(t Bataille d'Aleschnns, vers UH, Guillaïunc d'Ornncje
(xiii" siècle).

« Por ce, s'ai orc mes cliauucs eaboées

" Et ma gdiiele qui est et grnnt et léo,

" Si est por voir daus Aynieris mes pcres,

(1 Cil de Ncrbone, qu'a proescc adurce'. »

Ce vêlement préservait les paysans, les bergers, des intempé-
ries, cl no diliérait guère de ceux qu'ils portent encore
aujourd'hui.

La figure 1 montre un paire vêtu de lu gonelle courte par-des-
sus la cotte, avec ceinture d'éloffé-. Plus ou moins longue, la
gonelle

' Ljl Charrois de Nysmes, vers 1329 et suiv., Ginllmime d'
Orange. - iMauuscr. r>ihIioili. iialinii., latin, n" fi/3 (x» siècle).

(lu peuple n'est qu'un morceau carré d'étoffe ' froncé au cou,
avec capuchon, et elle ne varie pas dans sa forme pendant le
cours du moyen âge. Il n'en est pas de même de la gonelle des ci-
tadins et des nobles. Ces gonelles étaient faites de camelins de
qualilé plus ou moins fine, doublées d'étoffe plus légère, claire,
ou même de fourrures. Plus rarement les portait-on de soie.

Celles-ci étaient plus particulièrement réservées aux dames nobles pendant les xiv^e et xve siècles.

TSS

Quand le jeune roi Charles VI faillit être brûlé à l'hôtel Saiiit- Pol en prenant part à une mascarade, la duchesse de Bcrry le retint près d'elle, et l'enveloppa de sa gonelle pour le soustraire aux llammes'-. Ce vêtement de dessus, porlé pendant un bal à la cour, était certainement ample et léger.

Les femmes du peuple endossaient aussi des gonelles de formes

' De burui, ('IdII'c de Uiiac grossière, [iresiie toujours rayée, et <iui était uue Iradition ilu v'tement gaulois.

- Chron. de Saitit- Denis, t. II, p. 6^J, 71.

I r.ONELLE]

variées suivant la saison ou suivant les circonstances. Il y en avait do très-amples ; { .Faulres ne dépassaient pas les épaules et ne différaient du chaperon que parce qu'elles étaient complètement ouvertes par devant, tandis qu'il fallait enfourmer le chaperon (voy. Chaperoin).

Les docteurs au xni^e siècle portaient la gonelle par-dessus la cotte longue. Cette gonelle était fendue au droit des bras, du haut en bas, pour laisser la liberté aux mouvements.

La figure 12 montre un de ces docteurs enseignant la grammaire à des écoliers*. Cette gonelle, ample, est violette, doublée de blanc. Sur les épaules elle est froncée à très-petits plis réguliers, afin de rassembler l'étoffe et de la faire suivre le rétrécissement du col.

Les moines mendiants, prêcheurs, portaient la gonelle, au xm^e siècle, ample et descendant au-dessous des genoux (fig. 0-).

Ce vêtement religieux est toujours de couleur noire ou très-sombre. Dans l'exemple donné ici, la robe de dessous est grise. Le scapulaire, ou la cucule, est d'une nuance violet clair.

La figure 3 bis ^ montre un religieux prêcheur vêtu de la robe et du scapulaire blancs; la gonelle est noire, avec capuchon. A la fin du xiii^e siècle, les religieux mendiants et prêcheurs, qui, à l'origine de leur institution, étaient vêtus d'étoffes grossières, affectaient au

' Maiuser. lîhliolli . ualiiiu., h/iaye du /«u/ic/e, fraurais (soudc iiiiitiô du xiii^e- siècle). " Mauuser. lîhliolli. ualiou.,/"AYf/?/i., auc. fonds SaiuL-Germai(iiiiilicii du .\iu« siècle). ■ ' Mauusci'. IJîhliolh. ualiou.. liât. de la vu: et des uii-riicles de saint Louis (deruières auccs du xiu^e siècle".

conli'aire de ne porter que des étoffes souples de la plus fine laine, tombant jusqu'à terre en plis élégants. Le capuchon, très-ample d'abord, était fait de plus en plus étroit, de manière à envelopper

5 lis

G- jif-'oit

exactement le crâne, et une pèlerine double à petits plis au collet protégeait les épaules. Au xV^e siècle, ce vêtement religieux avait la forme que présente la ligui'e 4 '. Rabattu, le capuchon ne laissait voir que sa doublure formant collet. La pèlerine, ouverte par devant, était faite d'une pièce d'étole repliée en dessous, à petits plis sur les épaules. Le corps de robe, fendu du haut en bas par devant, était muni de très-larges manches. Tout ce vêtement était noir ; il était adopté à cette époque par les religieux bénédictins. La pèlerine tombait en pointe par derrière, jusqu'au milieu du dos : c'était une tradition de l'ancien capuchon très-ample. La figure 5 montre

' Maïuisr. l'ihidili. nation., Miroir Idslorial, français (1 l'ill enviriin).

[GOINELLE]

le liaiil de ce vêtement religieux, par derrière. La gonelle était toujours portée sans ceinture, et seule celle des religieux était garnie de manches.

/li. cuiLUUàiiir,

Nous avons dit que les femmes portaient des gonelles qui ne couvraient que la tête et les épaules. Ce vêtement se mettait en

campagne et pour chevaucher. En voici un exemple (lig. 6 ').
La

' Mauiisir. Itililiolli. uatiou.. Lancelot du Lac, français (1390J.

— 419 — [r.oNEi.i.E]

(lamoiselle à cheval est vêtue d'une robe pourpre avec agréments et ceinture d'or. La gonelle, qui n'est qu'un chaperon ou-

vert par devant, est rouge ; les gants sont jaunes. On donnait aussi les noms

de (jor^e, gonelle ou goule, à une simple pèlerine que les femmes mettaient sur leurs épaules pour mouler à cheval et se garantir de la pluie ou du brouillard. Cette gonelle ne descendait qu'au-dessous du coude, afin de ne pas gêner les mouvements des bras, était ouverte par devant et attachée sur la poitrine avec quelques bon-

tons ; elle serrait le cou et était très-ample par le bas. Ce vêtement était plus particulièrement adopté, pendant le xiv^e siècle, par les dames d'Italie septentrionale, mais était aussi usité chez nous ;

on le portait avec ou sans le chaperon (fig. 7 i). Le chaperon s'enfourmait par-dessus la gonelle et donnait un supplément d'étoffe sur les épaules. On remarquera le petit fouet à trois lanières que

1 M.^{manuscrit}. Ribliolli. nul., Lancelot du Lac (130 (1 ouvr.)), vignettes de faïence italienne.

GORGIÈRE

porte cette dame, et qui était alors en usage chez les écuyères. Celle-ci enfourche la haquenée comme un homme. Les étriers sont des talonnières cachées sous la robe, et la selle est, à peu de différence près, une selle d'homme. Elle est haute ; la bête de garrot est seulement plus renversée et la cuiller moins fermée. Les jupes (que mettaient les dames pour monter ainsi à cheval étaient

fendues par devant jusqu'au-dessus des genoux, et par derrière à la hauteur des jarrets. Elles étaient d'ailleurs très-amples et faites d'étoïïes souples. On portait de ces petites gonelles ou goules de fourrures. Dans le Roman de Raoul de Cambrai, il est question de goules de martre, et, dans le Roman de Parisé la duchesse, de goules d'hermine :

(i Vos ilourai ilr mon dons .i. heriuiu agolr. »

Il faut classer aussi parmi les gonelles certains vêtements assez semblables à une chasuble avec capuchon , portés pendant le xni^e siècle et le commencement du xiv^e (de 1240 environ à 1320), et que Ton enfourmait par-dessus la cotte pour se garantir de la bise. Le peuple portait cet habit en campagne, et alors il ne descendait guère qu'aux genoux ; mais les nobles et riches bourgeois le tenaient plus long (fig. 8 '). C'était un chaperon terminé par deux pentes taillées en pointe comme la chasuble, tombant par derrière et par devant, des épaules au milieu des jambes. Pour monter à cheval, on maintenait les deux pentes autour de la taille par une courroie. Ces gonelles, portées par des personnes notables, étaient habituellement de couleurs éclatantes, rouges, pourpres, ou blanches. On les doublait parfois de fourrures. Les femmes les endossaient aussi bien que les hommes pour voyager à cheval. Vers le commencement du xiv^e siècle, la queue du capuchon était tenue très-longue, descendant jusqu'au bas du vêtement. On la laissait tomber par derrière ou on l'enroulait autour du cou pour bien maintenir ce capuchon et tenir la gorge chaudement, ou encore on en faisait une sorte de turban sur la tête pour garantir les oreilles et empêcher la bise de s'engouffrer dans l'ouverture du chaperon.

GORGIÈRE. s. f. [gorjerette). Fichu de femme, d'étoile blanche, linc cl transparente, qui était en usage dès le xiv^e siècle :
« Pour

' Maniiscr. P. ililiolli. nalion., Traité du péché origine/, piilois de lir/iers (milieu du xiv^e siècle).

GORGIÈRE

« plusieurs pièces de couvrcciiefs, gorgieres, toiirez, espingles et autres atours K » Dès avant cette époque, les gorgieres étaient attachées au .couvre-chef, couvraient le cou, les épaules, et étaient prises sous l'encolure de la robe. Les dames portaient même des

gorgieres sans voile, sans couvre-chef, et coiffées en cheveux, ainsi que rindique la figure 1 -. Cette gorgière est attachée sous les nattes qui couvrent les oreilles et la nuque, passe serrée sous le menton, est assez ample autour du cou et est maintenue sous l'encolure du surcot. Les guimpes, au contraire, étaient posées pardessus le vêtement (voy. Guimpe) et étaient beaucoup plus amples. Cette mode se conserva jusque vers 1370 avec des variantes. Les femmes portaient alors des hennins, cornes, escoffions, et les cheveux

' D("penso du mariage de Rlancie de Uoiirbon (1352).

* Manusc. llihlioth. iiatiou., Guerre de Truie, français (1300 à 1310).

étaient cachés sous ces coillures. Les gorgières, (qui irélaient plus guère adoptées (que par les femmes d'un âge mûr ou (qui voulaient) conserver une altitude respectable, étaient serrées au cou et prises

toujours sous le corsage (fig. 2 '). La robe de cette dame est bleue, sans aucun ornement ; les manches de la cote de dessous, roses. L'escoffion est de linge blanc, et la gorgière très-transparente. Mais, vers 1580, les robes des dames étaient, ou très-montantes avec collet haut, ou décolletées avec collet rabattu, et pièces de dessous au bas de la gorge, ou gorgières, qui alors n'étaient que de légers lichus posés sur les épaules, qu'ils couvraient à demi, cl pris

' Mauuscr. IJiblioUi. iialiou., laCité des dames, Christine de pisau.

[GORC.IÈKE] — 424 —

SOUS le bord supérieur du corsage. Au commencement du xv^e siècle les gorgieres, irès-fmes, Iransparenles, légèrement empesées, ne

furent plus qu'un glacié de gaze posé à la hauteur des épaules sous le corsage très-ouvert par devant et par derrière (fig. 3 ').'

' MauuscT. Bihliolh. n-a\um..Lam:elol ,1a Lac, fnui.Mis (1425 environ).

— 425 — ff.ORGIERE]

Elles formaient de petits plis réguliers au cou, qui se perdaient sur la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme.

Cela ne laissait pas d'être fort gracieux. Dans notre exemple, une ligne

chaîne d'or, avec un bijou, est posée sur la gorgière et contribue à la maintenir. La coiffure de cette dame est le hennin à cornes, avec voile léger et très-transparent par-dessus. Les cornes du hennin sont bordées d'une sorte de guipure ou de passementerie blanche et composées d'une étoffe rouge avec fils d'or et perles. Une passementerie bleu passé borde le corsage, qui est de velours gris de fer, ainsi que la jupe et les manches. La ceinture, très-large, suivant la mode du temps, est blanche avec broderies d'or. Le corsage est également très-décolleté dans le dos (fig. 4), et la gorgière est de même que sur la poitrine, ouverte en pointe. Cette nuque ne pouvait convenir qu'à de très-jeunes femmes, et à l'usage du clergé, le sujet de fréquentes remontrances, qui, bleu entendu,

GORGIERE]

restaient sans effet. Ces gorgières, d'un tissu aussi transparent que possible, devaient être faites de ces mousselines très-fines qu'alors on faisait venir d'Orient, et qui parfois étaient brodées de légers dessins d'or, pois, fleurettes, raies.

Cette mode persista assez longtemps avec quelques variantes sans importance, tant que les corsages furent maintenus aussi décolletés.

CU11.U. .: ,u

c'est-à-dire jusque vers 1440. Les bourgeoises ne se permettaient guère ces coupes de corsage qui appartenait aux dames nobles, mais elles cherchaient naturellement à les imiter. Elles portaient aussi des gorgières entre le haut du corsage et le cou, faites également d'étoffe très-transparente.

La figure o < nous montre une de ces bourgeoises simplement coiffée d'un voile d'étoffe épaisse, blanche. La robe, qui est faite d'une étoffe marron, est bordée, en guise de passementerie-guipure,

' MauLiscr. Uihliolli. uuliou. , iVzVo//' lusluriaL IVauriis (lilO uuvirou).

„ " [r.oRGiia'.E]

$o^{\wedge}p^{\wedge}d^{-TM}$ 'l; 'l', "r "'^"'^' "" P-^>» '•■' °o^="-- Le oo„ie,,

cou. Sou. la gorgjere, «u l.as de l'ouverture du corsage, o,'

ne devait pas laisser parailrc le liaut de la chemise, cela eût été uue nconvenance. Le col de la chemise, Irès-ôchan ré, dev, d am-ver jusie an point où le corsage commençai, à s' uvrir. A ,i clans les Arm. é'amur de Martial .fAuvergTM, „, n,c , .'

GUIMPE

t-ellc plainte de ce que son amant, en l'accolant Irop rudement, a déchiré sa gorgeretle de manière à laisser voir le bout de sa che-

mise ; ce pourquoi elle requiert la cour qu'il lui plaise ordonner que ledit amant soit condamné à ne la plus approcher sans son congé, et à faire amende honorable.

Cette gorgerette transparente n'est plus plissée vers 1450 ; elle est unie, légèrement empesée, quelquefois bordée d'un fil noir ou d'or. Cette mode persiste jusqu'à la fin du xV^e siècle. Souvent alors, la gorgerette est isolée de la peau et forme une sorte de collet bas, transparent, dépassant le corsage de trois ou quatre doigts seulement. Vers 1480, elle est garnie en haut d'une fine guipure d'or, rabattue, puis elle tend de plus en plus à gagner le cou, autour duquel, vers 1490, elle se termine par une basse colerette froncée très-délicate. Alors, le corps de la gorgerette est semé de perles, ou tout au moins quadrillé de fils d'or et de soie avec bouillons losanges entre ces fils, ou bien la gorgerette n'est plus qu'une sorte de colerette de point à jour entourant le bas du cou et posée pardessus la chemise. Cette gorgerette était portée, à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e, avec des corsages moulants, carrés du haut et lacés par devant (fig. 6'), ou simplement fendus et maintenus par une patte ou agrafe. On observera la coiffure de cette jeune femme. Sur les cheveux, divisés sur les deux tempes en longues mèches tombantes, est posé un voile léger, retenu par deux cercles de perles et de bijoux, et dont les deux pointes antérieures sont attachées devant la poitrine. Un autre voile d'étoffe plus épaisse est pincé sous le devant du cercle supérieur, couvre le dessus de la tête et tombe par derrière. Une sorte de chape garantit les épaules et est attachée devant par trois ganses. Sur le voile est posée une couronne d'orfèvrerie. Le cercle, qui passe sur le front et les oreilles, est fait d'un tissu d'or avec ajours et perles, ainsi que l'indique le détail A.

La gorgette remplit ici l'office d'un col de chemise brodé, ajouré et plissé, collant sur la peau.

GRÈVE, s. f. Raie de cheveux.

GUIMPE, s. f. Sorte de voile de toile fine, de lin ou de mousseline, qui couvrait une partie de la tête, le cou et les épaules des femmes, pendant les xiii^e et xiv^e siècles, et qui fut conservé plus tard

¹ Sliitiie ilo s:iin'.fi r.i'.h'^, ili'pnsi'o dans l'Y£;lise Saint-Remi lie Reims.

encore par les religieuses, les veuves et les dames, qui s'adonnaient à une vie austère. Nous avons décrit la guimpe à l'article Coufire (fig. 25, 26, 27, 28, 29 et 32). Il ne paraît pas nécessaire de revenir ici sur cette partie du vêtement féminin, de laquelle, d'ailleurs, nous avons l'occasion île parler souvent dans le cours de l'ouvrage.

HAINCELIN. s. m. Le haincclin paraît être une sorte de houpelande fort usitée du temps du roi Charles VI. M. Douët d'Arcq, dans sa Notice sur les comptes de l'argenterie des rois de France au xiv^e siècle, fait observer que le fou du roi Charles VI se nommait Haincelin Coq. « Le vêtement a-t-il pris son nom du fou, ou le fou du vêtement? C'est là une question qui n'a pas grande importance. » Il est difficile d'établir la différence qu'il y a entre la houpelande et le haincclin, et peut-être n'y a-t-il, dans cette dénomination particulière de la houpelande, qu'une de ces fantaisies si fréquentes dans les questions de modes. Il serait de même assez difficile, de notre temps, de distinguer le paletot du pardessus ; nous nous reportons donc h. l'article Houpelande.

HARNAIS, s. m. Nous ne parlons ici que des harnais de chevaux employés pour les chevauchées de la paix. La description du harnais du cheval de guerre trouve sa place dans la partie des Armes.

Pendant le cours du moyen âge, tout le monde montait à cheval ; nobles et bourgeois des deux sexes n'avaient habituellement pas d'autre moyen de voyager, et l'on se déplaçait alors beaucoup plus fréquemment qu'on ne le croit. Les habitudes sédentaires, tant reprochées à la population de la plupart des provinces françaises, ne datent que du xvn^e siècle; jusqu'alors, sous le moindre prétexte, bourgeois et bourgeoises; la noblesse surtout, entreprenaient de longs voyages. Les contes, les romans, les chansons de geste des xn^e, xiii^e et xiv^e siècles sont de véritables odyssées; les héros et héroïnes sont toujours par monts et par vaux. Le cheval remplissait donc un rôle important dans la vie de nos aïeux et était l'objet de soins incessants ; on l'aimait comme un compagnon utile, et l'on se plaisait à le harnacher du mieux qu'on pouvait : la vanité s'en mêlait, comme en toutes choses, et la fréquence des rencontres par les chemins faisait

que l'on tenait à paraître en bonne orclonnance. On jugeait mieux encore de la qualité d'un voyageur à sa monture et à la manière dont elle était habillée qu'à la tenue même du quidam. Les femmes surtout voulaient être bien montées : belles selles brodées et dorées, beaux harnais, avec clochettes et grelots; houppes de soie et bossettes, pendeloques et lacs. Aussi, les éperonniers et bourreliers avaient ils fort à faire, et les cuiriers ne savaient-ils qu'inventer pour satisfaire aux fantaisies luxueuses de tant de chevaucheurs.

Les XYU"" et xvnⁱ siècles, qui ont eu la prétention de tout inventer, comme si, avant cette époque, le monde n'avait existé qu'à l'état d'embryon, nous veulent faire croire qu'ils ont trouvé l'équitation, l'art de dresser, de monter et d'habiller les chevaux. C'est une faiblesse dont il serait ridicule d'être dupes. Il n'y avait pas un gentilhomme, pas une dame, pas un bourgeois même, pendant le moyen âge, qui ne sût monter à cheval, et cela dès l'enfance. Que les harnais fussent un peu différents de ceux adoptés depuis le xvn^e siècle, nous l'accordons; que ces harnais fussent moins bien appropriés à la monture, ce serait un point à examiner, et la dernière mode n'est pas toujours la meilleure, par cela seulement qu'elle est la dernière.

Dans un temps où il n'était pas possible de voyager autrement qu'à cheval, où les gentilshommes passaient les trois quarts de leur vie à cheval, il est difficile de supposer qu'on n'eût pas su adapter à cet utile animal les harnais les plus convenables. Mais telle est la vanité féroce du xvn^e siècle, elle considère ces siècles de chevauchées comme non venus et prétend avoir tout trouvé, depuis la selle jusqu'au mors. Les célèbres écuyers de ce temps veulent bien admettre tout au plus que le connétable de Montmorency a inventé des branches de mors, dont nous trouvons des exemples datant du xiv^e siècle, et qui, si l'on s'en tient aux représentations peintes, remonteraient au xni^e siècle. Il en est de même des mors à la Pignatel, qui seraient dus au génie de cet écuyer napolitain de la fin du xvi^e siècle, et dont nous avons des échantillons datant des xiv^e et xv^e siècles. Mais les écuyers du moyen âge n'écrivaient pas des volumes sur l'art de l'équitation, le pédantisme n'était pas encore en bonneur; ils se contentaient de bien monter à cheval, de s'occuper de leurs bêtes et des har-

nais qui leur convenaient, et ne se souciaient guère de ce qu'en penserait la postérité.

On voit, en examinant le jeu d'échecs dit de Charlemagne', que déjà

1 liililioh. iKilioii.. cabiuct des médailles, ivoire.

au VIII^e siècle le mors à branches était en usage. Mais on n'a, sur les harnais des chevaux de selle de cette époque, que des données assez vagues, et les représentations de ces objets sont trop grossières pour qu'il soit possible d'en donner une idée exacte. Les selles, cependant, possèdent les bâtes, le garrot et le troussesquin (voyez dans la partie des Armes l'article âr.mlre, tlg. 1 et 2), les quartiers, les

contre-satiijlom et les sangles, le poitrail et la croupière, les étriers triangulaires et les pièces nécessaires pour porter le mors, il nous faut recourir à la tapisserie de Bayeux pour commencer d'une manière à peu près certaine la série des harnais civils, qui, du reste, sur ce monument, ne dilèrent pas des harnais militaires. La figure 1 montre un de ces chevaux des hommes de Guillaume \^ Bâtard, garni de son harnais. Les bâtes sont évidemment de bois, solidement hxées aux arçons, légèrement recourbées, convexe celle de devant, concave celle de derrière, ainsi que l'indique le tracé perspectif A. Les quartiers, bordés ordinairement de blanc, sont très-

HAÏSSAIS

larges par le bas, et une courroie de poilrail empêche la selle de glisser vers la croupe ; les branches du mors sont généralement représentées droites. La tête est habillée du dessus de tête, du frontal, de la sous-gorge, des têtieres et de la muserolle. Les Normands des x^{e} et xi^{e} siècles étaient de terribles écuyers, battant sans cesse la campagne. C'est grâce à leur activité prodigieuse, à leur vigilance, que Guillaume put étendre et garder sa conquête. Plus tard, nous voyons ces mêmes cavaliers normands, en petit nombre, s'emparer de la Pouille, de la Sicile ; et cependant cette île ne man-

quait pas, pour la garder, de ces cavaliers arabes, excellents écuyers en tout temps. Il est donc difficile de faire croire que ces gens-là ne sussent pas monter à cheval et tirer de leurs montures tout le parti possible, que les bêtes ne fussent pas habillées de la manière la plus favorable au développement de leurs belles qualités. Cheval mal harnaché, si bon que soit le cavalier, ne fait pas un long service.

Des monuments français du commencement du xn^{e} siècle nous montrent fréquemment des selles sans bâtes, composées simplement d'une sorte de couverture (fig. 2'). Dans cet exemple, une large courroie de poilrail empêche la selle de glisser sur la croupe. Cette précaution était d'autant plus utile, que le cavalier se tenait droit sur les étriers, le plus souvent dans une position presque verticale et porté sur les épaules du cheval. La selle mordait plus sur le garrot qu'elle ne le fait aujourd'hui, et tendait par conséquent à glisser

' rragiiu'il (1 lui cliaiàluaii du i.iurlic de Iri^lisc ahhaliak'
(IcWv.clay (11,'JU uuvirouj.

— 433 — [HAIL.XAIS]

vers les rognons; il fallait se maintenir en avant. Cotte habi-
tiue venait de l'usage de la lance, qui obligeait le cavalier à se te-
nir en avant le plus possible, afin de parer au choc. Dans la figure
il, les étriers sont évidemment attachés aux élvrières perpendi-
culairement aux pieds, mais cela ne paraît pas général. On dut
bien vite i-econnaître que les éliivrières ainsi placées parallèle-
ment froissaient les tibias du cavalier, après quelques heures de
marche.

La figure 3 ' donne le harnais civil d'un cheval de selle pendant
les premières années du mh" siècle. Sous la selle, doïd les (|uar-
liers sont noirs, est une couverture à pentes découpées. coubMir
mairuii.

' Mail user. r>ililiolli. iiiilioii.. l'snKcr., lalii.

Les bâtes se délacliciU des arçons et paraissent être de bois re-
couvert de peau peinte en jaune, avec clous blancs. La bête de
garrot A et celle de derrière B (la cuiller) sont ajourées en a. En C,
la cuiller est représentée vue de baut en bas, en perspective. La
tête du cheval

est babillée comme dans le précédent exemple. Les brandies
du mors sont légèrement recourbées. La selle est munie d'une
courroie de poitrail avec support, et les éti-iers sont circulaires,
attachés, comme on les attache aujourd'hui, dans le plan des
étrivrières.

Il se fit, pendant le cours du ^{xv} siècle, des modifications importantes aux harnais civils. Tantôt on donna beaucoup d'importance à la bête de garrot D, on la garnit de garde-cuisses ; on sera plus ou moins la bête de derrière E ; on supprima parfois totalement la bête de devant, en ne conservant que la cuiller (Cig. 4*). Dans cet

i Mauuscr. l'.iblioth. iialiou , Uistoiie de la vie et des)niiac'es de saint Louis (1300 ciiviroiiV ("lu'Viil (le seri,'eiit iiiassier iidii aniu', suiv:iut le roi.

— -i'^S — [nAU>AIS]

exemple, La bête de derrière est très-f(;rméc, force le cavalier à se tenir sur ses reins. Cependant, lorsque ce cavalier chevauchait et ne chargeait pas, il tenait les jambes tendues en avant, suivant la ligne ab. La selle est ici retenue non-seulement par la sangle et la courroie de poitrail, mais par une combinaison de courroies formant large croupière. Elle était donc parfaitement fixée sur les reins de la

bête, et le cavalier, bien assis, ne faisait qu'un avec sa monture. En A, nous donnons une des bossettes '. Avant cette époque, vers 1240, nous voyons même des chevaux portant des selles sans bêtes (fig. 5 -). Ce harnais civil ne consiste qu'en une couverture de peau, probablement, retenue par une sangle, une large courroie de poitrail et une croupière en façon de réseau. Les éli-riers ne sont point indiqués. La couverture, coupée carrément sur les rognons, s'avance en pointe sur le garrot, de manière à le couvrir entièrement.

Mais Tusage des bêtes paraît reprendre, sauf de rares exceptions, au commencement du xiv^e siècle, aussi bien pour les har-

nais civils que pour les harnais militaires. Ces bêtes prennent les cuisses du cavalier comme dans une tenaille ouverte, et sont tellement fermées, que, pour se mettre en selle, il fallait introduire la cuisse de champ entre leurs branches (fig. 6 •). La selle est ici maintenue par la sangle, la courroie de poitrail et une croupière combinée. Les bêtes, représentées

' Moilic (i"(3\('iili()ii ; aiiiiioy('i' do re'cii de Krancc sur c'.Mini) de gueules (cabincl de l'aillciir). C'esl la liusscUc de lrl(!rc H.

- Poi'lail do la calhedruli! do lioiins, purlc de droite, sur l'un des jandtags; irpivsculation des Vices, r(i-i,'ueil.

^ IHanuser. 15ii)liotli. nation.. />■ Linr du loij Moiius (l.'JiO à KJuO),

en perspective de haut en bas en A, forment un cercle ne laissant, entre les branches de la bête de garrot et celles de la cuiller, que jüisie la place pour introduire les cuisses, qui sont ainsi maintenues

^""""^nir^i

rigoureusement. Les quartiers de la selle sont échancrés, ne forment pas de ces angles aigus ou droits qui se retroussent facilement et peuvent blesser le cavalier au-dessus des genoux.

Ces sortes de selles étaient très-difficiles à établir solidement ; il fallait les armer d'équerres de fer pour maintenir les bêtes hautes sur les arçons et les bandes ; dès lors, elles étaient lourdes : aussi chercha-t-on, pour les harnais civils, à alléger ces accessoires, et, vers la fin du xiv^e siècle, on en était venu aux garrots en façon de garde-

cuisses très-bas, et aux cuillers étroites et beaucoup moins recourbées (fig. 7'). Le garrot a se prolonge jusqu'au-dessus des genoux du cavalier par une courbure adoucie ; le troussequin b, en forme de spatule, enveloppe le bas des reins et est planté verticalement sur la

selle ; les gardes ne descendent qu'à la liaiiteur des genoux. Dans le tracé perspectif A, on voit une croupière combinée avec pentes longues terminées par des besanis dont le poids empêche cette croupière de sursauter. En B, outre les rênes tixées à l'extrémité des branches du mors, celui-ci es(muni d'une bride, que l'on ne voit guère adoptée avant le milieu du xiv^e siècle-. Cette bride ainsi (|ue la coui-rnie

' Mamiscr. r.ihliolli. nation., Livre de chasse da Oaston IMnvl-nis (lin dn xiv"" sircle). - Voyez, pour la description délaillée des mors cl (!>licrs, les Haiinaiis milita mi es. ,

de poitrail el la croupière sont ornées de lambrequins qui donnent du poids à ces accessoires, et contribuent à les maintenir à leur place. Alors les étriers sont triangulaires ou en ogive, les sangles sont fortes et bordées. Ces sortes de selles étaient garnies de cuir peint en rouge, en noir, en brun.

INous arrivons à l'époque où les harnais civils sont façonnés avec un luxe croissant. C'est aussi à dater de ce temps que les femmes cessent de monter à cheval comme les hommes, bien que dès le xn^e siècle des amazones soient représentées assises à la gauche de la monture : mais ce n'est pas la règle commune ; tandis qu'à dater du xV siècle, on ne voit plus d'écuyères enfourcher

la haquenée. On donnait aux selles spécialement destinées aux femmes le nom de sambies :

« Onques tresto lou jor uc montai au sainbuei. »

Il s'agit d'une demoiselle. La sambue était plutôt une couverture qu'une selle, sur laquelle s'asseyaient les femmes, les jambes pendantes sur le flanc gauche de la selle. Les écuyères ainsi placées, leur monture était dirigée par un homme qui, à pied ou même à cheval, tenait la bride.

Idoine, revenant de Rome à Lucques, est ainsi guidée par un vieux chevalier :

<■ Par la ricc resue la lient « .1. vins chevaliers qui la guie; " Car mult souvent ot en haillie « Teus gens les daines a guier, " Et a conduire et a mener-. "

Le nom de sambue est aussi donné à la couverture d'étole posée sous les quartiers de la selle des hommes •':

i< .V pallet'roit. vient si fauselle; " Le poitral laice et met le frein '► i< Et la sambue et le lorain^

' Floovant, chanson de geste, vers IT/Ii (xiii^e siècle). - Li Romans d'Amndns et Idoinf, vers 4631 et suiv. (xii^e siècle;. ^ Certains chars et litières recouverts d'étole, spécialement réservés aux t'ennes, sont appelés sambices.

^ Le « nmrs ».

» Les « relies »,

« Qui valloit .1. riclie tirsor.

« Car toz csloit d'argeut et d'or :

« Nés les clochètes ki pandoient; " Qui (Icrenicut rotantis-
soientl. >

Vers la fin du xiv^e siècle, on se servait aussi de selles garnies
seulement d'une bête large et peu élevée à l'arrière, sans aucune
saillie au garrot (fig. 8 -). Ces sortes de selles étaient réservées
aux pro-

menades. Elles étaient légères, les quartiers étaient piqués, et
convenaient aux roussins, chevaux un peu épais, durs à la fa-
tigue, de moyenne taille, à l'allure calme. Ces sortes de selles
étaient garnies d'éclisses et non de peau.

Au commencement du xv^e siècle, apparaissent des selles avec
garrot peu élevé et troussequin renversé à la manière de nos
selles anglaises (fig. 9 '■'), garnies de cuir avec clous. Ces sortes de
selles ne paraissent pas avoir été fréquemment en usage. Les
cavaliers

' l'Arails du Dotopalhus d'ilcrhi'rs (xin^e siècle)

■ Mauuscr. r>il)lioUi. nation., Hayton, Histoire de la terre
d'Orient, français (l.'J'JO).

' Mauuscr. liihliolii. \\AVu)n., Lmice'ot du Luc, IVaui;.. vi-
gnettes de; t'acure italienne.

[HAKNAIS] — 440 —

avaient riabilude des lrousse{uins élevés et ne devaient pas
se sentir bien assis sur ce plan fuyant vers l'arrière-main. Elles ne
convenaient qu'aux chevaux aux allures tranquilles, pour cheveu-
cher au petit trot ou au pas. Pour une allure précipitée, la selle à
troussequin dérobé ne convient qu'à la condition de porter le

corps en avant et de monter à l'anglaise. Or, à cette époque, le cavalier était toujours sur ses reins, et avait besoin, pendant une allure vive, de sentir la cuiller de la selle, pour ne pas perdre les éliers.

On observera que les troussequins, les cuillers, sont toujours échancrés à leur base. Gela était fait pour laisser aux vêtements longs la place nécessaire qui permettait aux plis de tomber des deux côtés de la selle. Les hommes portaient alors des cottes dont la jupe descendait au moins à la hauteur des genoux. Il ne fallait pas que les bâtes fermées fissent plisser ces jupes sous le bas des reins du cavalier, ce qui eût été fort gênant; on les échancrait, et ainsi les jupes n'amassaient pas leurs plis en dedans de la selle.

On prisait foi¹, pendant le moyen âge, les chevaux de sang et on les payait cher; on en prenait grand soin, on les aimait. Les romans sont pleins de détails relatifs aux qualités des chevaux. Leurs maîtres ont pour eux une sorte de tendresse ; ils les pleurent s'ils les per-

I IIAIO.US]

dent ; ils leur parlent, leur racontent les peines qu'ils endurent, les plaignent s'ils les sentent fatigués. Il y a sur ce sujet des passages touchants. Ces chevaux étaient dressés avec soin, et quand un cheval paraissait avoir des qualités peu communes, les gentilshommes essayaient de tous les moyens pour se le procurer. Un pas.sage du Roman d'Amadas et Idoine ' peint ainsi vivement le désir du héros de posséder un beau cheval qu'il voit passer dans la rue :

Qui bieu .(',. livres u plus vaut.

Endroit niiedi, por le caut.

Le menoit .1. vallès baiguiet.

Quaut Ainadas voit le destrier,

Mult le convoite en son corage.

L'ostes-, qui ot le cuer niult sage,

Aperçoit bien sou samblant'*

Et a cou qu'il l'esgarde tant,

Que mult le convoite Aniadas.

A haute vois, isuel le pas,

Le vallet au borjois apele,

Et cil guencit'* la resne bèle,

Le boa ceval droit vers lui guie^.

Mais au veuir par cortoisie

Les jambes oeuvre .1. seul petit.

Et li destriers, selouc l'escrit,

Se lance avant comme .1. quariaus •'",

Voit le Amadas, mult li est biaux.

Mult le loe et dist mult vaut. »

Plus lard notre héros, qui est en quête de chevaux pour se rendre à un tournoi :

■ I C'un palefroï revit passer

>. Qui bien faisoit a regarder,

(c {'.-Aï il n'estoit mie tondus ",

■ < Aius ers trop cointement crenus,

« Graus erl et biaux ; ce m'est avis

« N'ot si bel (ui trente pais,

« De cors, de uicmbres, ne de teste.

« Ne quic uus lioiu si geute besle,

' l'ulil. par M. Hippcau, vers -5139 et suiv. 2 L'liiit(3 d'Amadas.

^ « bou désir " .

* « Détourne >•.

'■' •< Dirige -".

i''' » Mais, jiar courtoisie, le valet ouvre légèrement les genoux, et le cheval. Iiicu dressé, part comme un(! Ilèclu! pour venir près li'Amadas. >- ' u 11 était il tous crins. ^

« Ne qui iniv; doio avoir bon los <c Dcboutô ; i]ii(! iiiult a le dos Il Cambre k niosurc, pour porter Il La sele à droit sans remuer ; « Costes et flans, crupe à raison « Large et Ice, sans niesprisou ; " Ample narine, les cels gros ; « Nés ert de Gale et du sour os « De blancheur resanbloit ermine.

« En jïourtraiture, n'en cortine, « N'en fu aine nus de sa biauté ' ; « Si vous di bien de vérité.

« Viste ciere ot, comme l'orguel.

Il loi en arcie et large entroel -.

Il La rue fait toute frémir « Et des cailliaus le fu salir , II Tant par va tost à desniesure, Il Si bel, si souef d'ambléure, i< (Vautres cevaus pas ne peiisl.

<i Si aler, ne si fais ne fust. »

Amadas voit ce cheval, et le convoite à part lui pour le donner à son amie; son hôte devine son désir, fait amener le cheval chez lui, l'achète et le fait richement harnacher.

Nous pourrions accumuler les citations de cette nature, qui montrent combien on appréciait alors les qualités du cheval, combien les écuyers étaient amateurs de belles bêtes, et comme on cultivait l'art de les bien monter et de les habiller à souhait.

Les femmes, pour voyager, montaient le plus souvent des mules, qui étaient fort estimées et qu'on se plaisait à harnacher richement.

Nous avons dit que dès le commencement du xv^e siècle les dames abandonnèrent l'usage d'enfourcher les chevaux, assez général jusqu'alors chez le beau sexe.

Les selles de femme sont disposées à peu près comme les nôtres (fig. 10 ^), avec une fourche sur le garrot pour maintenir la jambe droite, pliée habituellement; une longue couverture est posée sous la selle pour empêcher les jupes de l'amazone d'être gâtées au contact de la sueur de la bête. Précaution qui n'était pas inutile dans les longues chevauchées.

Les écuyers, vers 1440, se servaient souvent, pour les courses ([ui n'avaient pas un caractère militaire, de selles avec hauts trousse-

' Il On n'en voyait pas de plus beau en peinture et tapisserie. "

- Il II avait le regard fier comme l'orgueil, l'œil arqué, et large front. »

'•• Manusc. liiblioLli. nation., Lancelot du Lac, franc;, (com-meneemeul du xv siècle).

quins, sans bâtes de garrot (lî g. il '). Tout ce harnais est bleu et or ; le dehors du troussequin est noir. C'était d'un beau luxe d'avoir alors le harnais de même couleur que l'habillement du cavalier. Et, en

eïiei, le gentilhomme qui monte ce cheval est habillé de velours bleu. Il porte un surcot juste, suivant la mode du temps, avec collet montant du pourpoint et manches de dessous cramoisis ; son chapel est aussi de velours bleu, et trois tours d'une Une chaîne d'or tombent sur le dos et la poitrine ; son haut-de-chausses est vert, avec houseaux noirs à revers fauve. Les passe-pois du surcot sont d'or; la selle est couverte de velours bleu avec dehors du troussequin noir; l'ornement du poitrail, de la croupière, ainsi que la pente de la bride, sont de même de velours bleu, avec clous et loches d'or. En A, est une variété du troussequin. Celui B est sim-

' Miiiiiisci'. lîtiliolli. ivaUiui., (îfitirt (/e Nevers,

plement droit au faite, avec embase inclinée. Les vêtements des hommes étaient alors très-courts, il n'était pas nécessaire

d'échancrer le troussequin. Vers la seconde moitié du xv^e siècle, la richesse

des harnais ne tît que se développer. Nous donnons (fig. 12 ') Tun de ces habillements de montures pour les chevauchées de la paix. La selle est munie d'une bête de garrot élevée (voy. en A). Le troussequin B se renverse un peu en avant et est en forme de large cuiller, légèrement échancrée à la base.

La croupière est maintenue en place à l'aide d'un jeu de courroies d'un brillant elfet, avec orfèvrerie et floches de soie. La bride ainsi que la courroie de poitrail sont également ornées de floches et d'orfèvrerie. L'habillement de tête est particulier : la muserolle n'est pas bridée sur les naseaux de la bête, mais est composée de deux courroies se croisant entre les yeux , passant derrière les

' Mainiscr. l.'ihlioUi. nution., Quhite-Curce, français, (l.'dir- à (';li;irlcs le Témérmre.

_ 445 — L "AUNAis]

oreilles et venant se rattacher aux bosseltes du frontal. La figure 13 explique clairement ce genre de bride '. Sur la selle est posée une

couverture .lui y demeurerait lixée, et descendait sur les quartiers jusqu'à l'attache des étriers. Ainsi le bas des quartiers no pouvait-.l froisser le dedans des mollets du cavalier.

^ Voyoz. pour la desmption ,h's diverses i>:..rli.s ,! ,■ la hri.l. H à. n.ors. rarlrle Harnais, daus la partie des Aumks.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les guerres entreprises en Italie eurent une influence sur la manière de harnacher les chevaux de selle. Les harnais de l'Italie du nord étaient en grande estime à cette époque, aussi bien que les armes défensives. Ces objets se recommandaient

non-seulement par leurs richesses, mais aussi par leur belle exécution. Les selles notamment étaient fort recherchées par les gentilshommes français : larges, bien assises sur les reins de la monture, garnies d'un épais lroussequin rembourré en dedans et qui enveloppait exactement le bas des hanches du cavalier, elles possédaient une bête de garrot en ogive, descendant à la hauteur des genoux verticalement (fig. 14). Cette forme de selles était d'ailleurs aussi bien adaptée à l'usage civil qu'à la guerre, mais dans ce dernier cas le lroussequin et le garrot étaient garnis de fer. Les Italiens fabriquaient

Voyez la selle de l'Ucdiic à Venise (place de Saint-Jean et Saint-Paul).

aussi des selles plus légères et qui convenaient mieux aux chevauchées de plaisance (fig. 10), avec garrot en forme de spatule large et lroussequin très-recourbé et échancré à la base. Cette jolie selle

PBB[^]"

date de la fin du XV^e siècle; elle est entièrement composée de pièces d'ivoire avec légers filets délicatement perlés, et sculptures en plat relief représentant des personnages, des fleurs et ornements. En A, est tracée la forme du lroussequin par derrière, et en B la forme du garrot par devant. Cet exemple n'est pas le seul présentant des sujets sculptés sur le siège même de la selle.

La collection des armes du château de Pierrefonds possède une très-jolie selle de fabrication française, de bois de poirier, qui date de la fin du xv^e siècle, et qui est entièrement couverte de sculptures en plat relief (fig. 16). Le troussequin, divisé en deux lobes, est renversé, et l'extrémité supérieure du garrot se termine par deux disques inclinés qui retiennent les rênes dans le cas où le cavalier les abandonne. Ces sculptures, dans ces deux exemples, sont trop plates pour offenser les cuisses du cavalier, en supposant celui-ci vêtu d'un haut-de-chausses de peau. Ce sont des gravures très-

1 MusL'C nalioliil a Kloi'eïue.

[iiAU?<Ais] — 448 —

légèrem^{nt} modelées, qui ne pouvaient qu'empêcher recuyer de glisser.

Les gentilshommes, pendant le moyen âge, et particulièrement depuis la fin du xv^e siècle, dépensaient des sommes folles en har-

iS

nais. Olivier de la Marche nous a laissé des descriptions de ces équipages qui dépassent en richesse tout ce que l'on peut imaginer. C'était surtout dans les fêtes, les joutes, les tournois, que l'on déployait un luxe prodigieux de harnais. Nous nous sommes simplement attaché, dans cet article, à faire connaître les dispositions

— 449 — [IIEIHES]

adoptées dans rriabillement des montures et les formes successives des harnais civils. Dans les articles Tournois, Joutes, el dans la

iG

partie des Ahmes, on trouve les renseignements qui coniplètent l'aperçu présenté ici.

HAUT -DE -CHAUSSES, s. m. Ce vêtement dérive des braies. C'est, dans l'origine, à proprement parler, un caleçon plus ou moins ample ou collant, attaché au-dessus des hanches, et qui ne descend au }lus qu'aux genoux. Il n'est pas question de hauts-de-chausses avant la fin du xV^e siècle, et à l'article Bkaies nous avons expliqué comment les hauts-de-chausses apparaissent.

HÉRIGAUT, s. m. — Voy. G.\iutE-coi5PS.

HEURES, s. 1'. Livr cont(!nant les prières (ju'on lisait iiciilant les ullices ou lorsqu'on voulait faire acte de dévotion.

Dès le xni^e siècle, les dames avaient pour habiliule dt; porlcr en maintes occasions un livre d'heures sur elles, enfermé en un sachet richement brodé el orné de perles et de pierreries. Cri

[iiEi:itEs 1 — 400 —

objet de dévolion devint un appendice de parure. Les bourgeoises elles-mêmes, quand elles sortaient pour aller en ville, attachaient à leur bras ce sachet contenant le livre d'heures. Ainsi paraissait-on sortir de l'église ou se disposer à s'y rendre ; et pour les femmes l'église était un des prétextes les plus fréquemment invoqués, lorsqu'elles voulaient pour quelques heures laisser là le

logis. Ce sachet était fermé par une ganse coulant dans une coulisse. On passait la ganse au bras ou on l'attachait à la ceinture.

La figure 1 ' nous montre un de ces sachets brodés, et la manière de le suspendre au bras. Souvent, ces sachets étaient très-longs, ce qui permettait d'y couler d'autres objets. Faits en forme de fourreau, leur extrémité antérieure entourait le bras (lig. 2), ou était passée dans la ceinture, lorsque le vêlement comportait cet accessoire.

' Musco (ie Toulouse!, tombe d'une danie noble (lin du xni^{'''} siècle).

— 40i — I HEURES]

L'exemple figure 2 présente une jeune dame du commencement du xiv[«] siècle*. Elle est vêtue d'un b্লাut par dessus la cotte et d'un chaperon.

Les heures étaient si bien considérées, au xiv^o siècle, comme un des accessoires indispensables à la toilette d'une femm.e de bonne maison, que le poète Eustache Deschamps s'exprime ainsi à ce propos-.

' iMaiiuscr. liihliuUi. ii.'ilioii., le Miroir hisiuria/, IVaurais (1320 euvirou]. 2 {c Miroir de riariaga.

[IIEUSE] — 402 —

C'est le couseillei' qui parle, réclamant tout ce qui est indispensable à la femme pour qu'elle paraisse convenablement à la ville :

'1 Heures me fault de Nostre-Daine, Cl Si comme il appartient k faine (1 Venue de noble paraige, « Qui soient de soutil ouvraige,

'(D'oi" et d'azur, riches et fointes, H Bien ordonnés et bien pointes, « De fin drap d'or très bien pouverles; « Et quant elles seront ouvertes, « Deux fermauk d'or qui fermeront.

u Qu'adonques ceuls qui les verront 'i Puissent partout dire et compter <i Qu'om ne J]uet plus belles porter. »

Cette habitude de porter les livres d'heures dans des sachets suspendus dura jusqu'à la fin du xv^e siècle.

Les hommes nobles se rendant à l'église faisaient porter leur livre par un page ; mais le plus souvent ils s'en passaient. Ce n'est qu'au xvii^e siècle que l'on voit les gentilshommes, se piquant de dévotion, affecter de porter à la main ou dans leur poche un livre d'heures.

HEUSE, s. f. {home, housiau, linesel, œsse). « Heuses sont faites « pour soy garder de la boe et de froidure, quand l'on chemine « par pays, et pour soy garder de l'eauë *. » Il est question des heuses dès le xii^e siècle : « Calceamentis militaribus, qua> vulgariter lieuses « dicuntur, seculariter, imo potius prodigaliter calceati et calca- « rati -. »

« Cil chamberlanc vont a li por servir, Il Vest le blier et peliçon hermin, « Hueses tirées, espérons h or fin '. »

« Et pour ce meschief et pour l'enfermetei dou païs, là où il ne « pleut nulle foiz goûte d'yaue, nous vint la maladie de l'osl, qui « estoit tex que la char de nos jambes sechoit toute, et li cuirs de « nos jambes devenoit tavelés de noir et de terre, aussi comme une « vieille heuse '* . »

A la fin du xi^e siècle, on portait des heuses avec le vêtement mili-

1 Fécial, sois le règne de Henri VI d'Angleterre : De officio heraldorum.

2 Mail). Paris, ann. 1247.

^ I.e Roman de Gnrùi.

* Hiat. de saint Louis, j ar ,1., sire de Joiuville, publ. par M. Nat. de Wailly.

[HEUSt:]

taire, et ces chaussures remontaient à une époque beaucoup plus ancienne (voyez, clans la partie des Armes, h l'article Armure, les figures 2 et 6). Les lieuses étaient des bottes plus ou moins hautes de tige et quelquefois agrafées latéralement et sur le tibia. Celles-Là étaient justes et se mettaient comme nos grandes guêtres. Souvent la tige se terminait par des revers.

Les piétons et les voyageurs à cheval portaient cette chaussure de cuir noir ou fauve, ou coloré en rouge ou en bleu. « Et Marcuflex « chaussa les heuses vermeilles, par l'aie et le conseil des autres " Grecs ". » Les pauvres gens ne portaient guère ces sortes de chaussures, qui étaient chères, et les remplaçaient par des jambières de peau non tannée, posées par-dessus les souliei's ; mais les gentilshommes et les bourgeois ne manquaient pas de mettre des heuses toutes les fois qu'il fallait cheminer dans la boue ou chevaucher.

En chasse, au xiv^e siècle, la noblesse portait des heuses très-bien combinées. Les unes (fig. 1) ne montaient qu'au-dessus des genoux,

' Villehardoiin.

avec retroussis serré, soit de peau légère ou de drap, qui empêchait la pluie de pénétrer dans la chaussure. Ces heuses étaient houclées latéralement du côté externe, seulement du dessous des genoux aux chevilles. Le pied et le genou étant fermés à demeure. Les autres (fig. 2) montaient jusqu'au milieu des cuisses, et étaient, des

genoux au cou-de-pied, agrafées latéralement. On voit en A comment se terminait l'agrafure sous le genou. En B, sont tracées les agrafes; a étant le bord interne du cuir des bielles et b le bord externe du cuir de recouvi-ement des agrafes cousues sous ce bord. On voit en c comment étaient cousues les bielles sur le cuir de l'autre partie. Les cuissots étant fermés jusques et y compris le dessous des genoux, on passait d'abord la jambe dans le canon /", puis le pied dans le soulier, sans difticulté, après quoi, on agrafait le recouvrement du libia. Les valets de chiens, les veneurs à pied, portaient des heuses

— 400 — [IIEISE]

lacées (fin-. 3), laissant les genoux libres i. On portait aussi des lieuses faites comme nos bottes molles-. Vers le milieu du xv* siècle, les soudai'ds des compagnies franches, coureurs de grands chemins, gens à tout faire, étaient habiluclement chaussés de longues lieuses

qu'ils ne quittaient guère (lig. 4 '). Ces lieuses sont agrafées sur le tibia et le cou-de-pied, jusqu'à la hauteur des genoux; la partie qui couvre le bas de la cuisse est fermée. On y introduit la jambe d'abord en tirant sur les courroies, qui tombent le long des re-

vers, puis on agrafe le bas. Ces chaussures devaient être excellentes pour la marche.

Dans un temps où les chemins n'étaient guère bons, où cependant

' Maiiuscr. Tîihlioth. nation., /e Livre de chasse de Gaston Phœbus (fin du xiv^e siècle). Ces trois exemples proviennent de ce manuscrit. ■ 2 Voyez, à l'illustration de la figure 2. 3 Maiiuscr. Bibliothèque nationale, Miroir /listuri'il, t'aurais (1441 environ).

LEUSE

L'habitude de voyager était familière à toutes les classes de la société, où la vie se passait en grande partie en plein air, on tenait fort à posséder des vêtements qui pussent garantir toutes les parties du corps, et principalement celles qui souffrent le plus des intempéries

et qui fatiguent; aussi, les habillements de jambes sont-ils, pendant le moyen âge, l'objet de précautions innombrables. On portait, par exemple, des hautes-chausses, sortes de caleçons justes, qui descendaient à mi-cuisse, par-dessus lesquels on passait de longs bas-de-chausses recouvrant la partie inférieure des hautes-chausses, puis une seconde paire de bas-de-chausses plus épais, attachés au corset ou au pourpoint par des aiguillettes, puis des lieuses pour marcher dehors (fig. 5 •). C'est à dater de la seconde moitié du xiv^e siècle

' Miroir de messieurs.

que Ton adopte ce mode de vèlir les jambes. La miniature d'après laquelle est faite la figure S montre, en A, le haul-de-chausses blanc ; on B, les bas-de-cliausses de dessous gris, puis les bas-de-chausses de dessus verts. Les beuses sont noires.

/L.a.aAùMjT.

Les élégants portaient, de 1440 à 1460, des bottes molles très-longues, très-souples et dont les revers montaient au baut des cuisses (voyez, à l'article Corset, la figure 5). S'il fallait marcher dans la boue, on mettait par dessus ces heuses des patins à semelle de bois, altachés par une courroie sur le cou-de-pied. Cet usage s'était conservé jusque vers le milieu du xvn^e siècle. On donnait alors à ces patins le nom de galoches (voy. Chaussures). Il était une mode bizarre vers 1450, et qui consistait h. porter une botte fauve à l'une des deux jambes. Les Arrêts dUimour de Martial d'Auvergne font mention de cette étrange coutume. Il s'agit de dames qui réclament la faculté de porter une botte fauve à la jambe droite ou sènesli-c, ainsi que cela est pratiqué par les élégants. Les miniatures du manuscrit de Girart de Nevers, de la Bibliothèque nationale, nous monli'ent en effet un jeune genti-liiomme ainsi cliaussé *.

HOQUETON, s. m. {auijueton). Vêlement plutôt militaire que civil, à manclies courtes, assez amples, garni d'un capucbon, ol dont la

' Voici le litre du la vigncUc : << Do la gaigiire f|iie r.irart de Nevers lisl ii l'cii-

" couire de I.i/.iarl. coule de Foresl. » Les iiiinialures de ce maiiiiisci'il duleiil de liid

cuviiou.

m. — uS

[IIOQUETON] — io8 —

jupe, fendue par devant, par derrière et latéralement, à la hauteur de Tentre-cuisses, descendait aux genoux. On portait le hoquelon pardessus rarmure. Le lioqueton appartenait à toutes les classes et même aux femmes :

« Mainte hele paieune vestue (ramiiiulou

« Vcissiés graot dol faire et erier a haut ton l. »

• Li rois fais as Ribaiis vc>tir les auqtietons -. »

Les nobles doublaient le lioqueton civil de fourrures et ornaient

l'extrémité des manches et le capuchon de passementeries ; quelque-

' La Conquête de Jérusalem, eh. V, vers 44oS (xiii^e siècle). ' Ibid. . ih. VI, vers 57G5.

— 409 — [IIOQUETON '

fois même le corps du vêtement était couvert de bandes horizontales brodées d'or ou de couleur.

La figure 1 montre un hoqueton du commencement du xni^e siècle '. (le boqueton primitif est simplement ouvert du liant eu bas

par devant, mais n'est fendu ni latéralement, ni par derrière. On passait ou Ton ne passait pas les manches, et, dans ce dernier

cas, le vêtement était retenu autour du cou par un bouton ou une agi-afc Dans l'exemple figure 1, le personnage a passé la manchie droite; ; la manche gauche tombe libre sur réi)aule. Le capuchon est doublé

' Minii.s.T. ISililiulli. nation , l'sahn., lalii (liOO à 1210}.

[IIOQUETON]

solidemenl eL forme sur lu tête nue coiriïire épaisse et roiJe. Plus lard, vers le milieu du xiii" siècle, le lioqueton adopte une coupe qu'il ne perd plus jusqu'au moment où il disparaît pour faire place au surcol. La figure 2 ' montre un genlilliomme vêtu du hoqueton civil,

doublé de fourrure. Alors les broderies ont disparu des manches et n'apparaissent plus que par bandes espacées dans la hauteur de la robe ; encore sont-elles rares.

Les hoquetons des gentilshommes étaient faits d'étoffe de soie épaisse et solide ; les plus ordinaires étaient coupés dans du drap

' Manusc. nihlidlli. nation.. Romrm de In table ronde, français (1250 environ).

— 461 — [IIOQLETOK]

léger ou do la sei'gc. Ils sont toujours doublés, sinon de fourrure, au moins d'une étolTe légère et toujours claire. Le hoqueton que portaient les femmes ne ditîérait de celui des hommes que par la jupe, qui n'était pas fendue latéralement et qui descendait aux chevilles,

Les sergents d'armes portaient toujours le ho(iueton au \ni" siècle, soit en tenue civile, soit par-dessus l'armure. Ce hoqueton

était aux armes du prince, et par-dessus on enfonrmnit encore le chaperon ((ig. 3 '). Sous le chaperon enfourmé on voit le capuchon du hoqueton hridé sui' le front du cavalier. Ce capuchon n'est pas toujours de la même couleur que le hoqueton. Dans cet exemple, il est rouge, tandis que le hoqueton est bleu glauque et le chaperon pourpre. Les chausses sont rouiies et les manches de la cotte de dessous

' Miinusrr. HiMiotli. nation., Hi.st. de Ut vie et îles inirncles de sninl. Louis, IVaiirîjis [1:]o() environ). Ce s(;rgent d'arnics suit le roi k clioval.

[IIOL'PELAIiSDE] — 462 —

roses. Ce sergent porte des gants blancs. Le lioqueton de la tin du ^ni' siècle était à peu près ajusté à la taille, ample au-dessus et audessous. On le passait comme on passe une chemise, car il n"claitpas fendu du haut en bas, comme le hoqueton primitif.

Ce n'est que vers la fin du xui" siècle que le capuchon du hoqueton diffère parfois de couleur avec le corps du vêtement. Avant celle époque le tout est taillé dans une étoffe de même nuance. On a donné aussi le nom de hoqueton à la dalmatique courte que portaient les hérauts d'armes.

La ligure 4 présente un de ces hérauts d'armes revêtu du hoqueton armoyé » d'or à l'aigle impériale de sable. Ses jambes sont armées de grèves et de genouillères, avec hauts-de-chausses rouges. Ce vêlement, traditionnel chez les hérauts d'armes, persiste jusqu'au xvf siècle.

HOUPELANDE, s. f. Ce vêtement n'apparaît que vers 43So ; il est très-usité jusqu'à la fin du règne de Charles VL On le re-

trouve encore plus lard, mais il prend alors 'des formes très-différentes 'de celles qu'il affectait primitivement. C'était un ample surtout ouvert par devant, possédant des manches larges, et habituellement décoré de broderies, de passementeries, doublé de fourrures et accompagné d'un chaperon. L'inventaire du trésor de Charles V mentionne un grand nombre de houpelandes : « Item une houpelande, « mantel et chapperon d'un veluiau azuré, fourré dermines et n'est '< point moucheté, et y a quatre boutons dor garniz de muglias - et « au bout de chacun bouton a une petite perle ^.. Item une houppe- « lande et un chapperon de mesmes ; de drap de soye vermeil à « feuilles en façon de coquilles, fourrez de menu vair ^ » Dans lès comptes de la seconde moitié du xiv^e siècle, il est question de houpelandes bâtardes, de houpelandes longues, de houpelandes à micuisse, de houpelandes à chevaucher, de houpelandes descendant aux genoux ". Bien que le chaperon fût assorti habituellement à la houpelande, il n'y tenait pas ; il était indépendant et s'enfourmail par dessus, dans les mauvais temps. Outre son ouverture de devant qui séparait le vêlement du collet au bas de la jupe, et permettait

' MauusiT. lililiuUi. unliou. . Jus.'pliL', Hist. des Juifs, IVau-rais (1 i70 eiivii'on).

- Muglias, sorte (r("toffc piTcioiis •.

■' Mamiscr. r)ilili(ilh. nation., Inn-iit. du trésor de Char/es V, art. .']476.

i Art. 34S3.

'^ Voyez la Kotice !,ur les comptes de t'aryenten'e, \)nv M. UoiiiU d'Arcq,)i. xlvii.

(le le melle comme nous endossons nos pardessus, la houp-
pelande était fendue à droite et à gauche latéralement, jusqu au-
dessous des hanches. La figure 1 donne la forme première de la
houppelande '. Le collet de la houppele serraie exactement le
cou et était houlonné sur le devant. Ces houlons descendaient ju-
suiu'au nomhril. Les

manches, liès-amplés, tombaient sur les mains. Il fallait les re-
trousser pour dégager celles-ci. Portée d'abord sans ceinture, la
houppelande, sous Charles VI, est serrée à la taille par une riche
courroie ; son extrême ampleur gênait les mouvements, d'autant
qu'alors les manches furent si prodigieusement larges, qu'il
n'était plus possible de se mouvoir dans cet amas d'étoile épaisse
et fourrée. Cotte

.Mauiiscr. liiblioUi. luilioii., Tile Lue, fraiiriiiis, dédié au rui
Jean.

IIOLiPPELAiNDE

ceinture ne tenant pas à l'liabit. on la mettait ou on ne la met-
tait pas, à volonté. La liouppelande parée était la plus longue et
tombait sur les pieds. C'était un liabit de ville, de chevauchée et
de cérémonie, court ou long de jupe, riche ou simple, suivant
l'occurrence. Ainsi, la figure 2 ' nous montre un seigneur à ge-
noux velu d'une houppele parée sans ceinture ; l'habit est
rouge , fourré

d'hermine. Le chaperon, posé sur l'épaule, est fait ici d'une
autre étoile; il est vert. La fourrure forme un bourrelet au som-
met du collet qui enveloppe exactement le bas du visage. Les
manches sont d'une ampleur démesurée et, le personnage étant à
genoux, traînent à terre. Un manuscrit de 1390 - fournit plu-

sieurs exemples de ces houppelandes longues, considérées comme vêtement paré (lig. 3). Celle-ci est lilas, avec broderies d'or et fourrée d'hermine. Le chaperon de ce personnage est pourpre, avec un joyau sur le devant. A la ville, les gentils-hommes portaient la houppelande de même

' Minusi'i'. liiblioUi. ualioa., P/ve/'ei'. hitiii (13SQ) euvirou'. - IJibliotli. iiiilii)ii.. Lancelot du Lac. frani;ais.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome III. Houppelande, Fi(j

IIOLI'T'ELANDE DU DIC DE liElir.V (llCO enviiou).

Des Fosseiz et C', 6Jileu/'s

IMP. COMTE-JACQUIiT.

ceinture d'or maintient ce lourd vêtement de cérémonie en haut de la taille. Une sorte de pèlerine de velours noir à deux rangs, déchiquetée, descend du cou sur les épaules. Le second rang est seul brodé

d'or. Une chaîne d'or, attachée sur le devant à deux riches agrafes sur les épaules, passe sous l'étage supérieur de la pèlerine. A cette chaîne sont suspendus, en manière de breloques, des niveaux et pals d'or. Sous cette riche houppelande, le duc porte une robe de satin vert dont on aperçoit les manches larges, plissées aux poignets. A sa main droite un bracelet d'or, auquel est suspendue une bulle d'or. Le bonnet est de velours noir. Sous

le col noir on aperçoit la fraise d'une fine chemisette. On sait que le duc de Berry était un des seigneurs les plus magnifiques de la cour luxueuse de Charles VI. Lettré, ami des arts, possesseur d'une des belles bibliothèques de ce temps, d'ailleurs fort ambitieux, le duc de Berry se fit détester des Parisiens, qui brûlèrent son hôtel de Nesle et son château de Bicêtre. Il mourut en 1416. Sa statue existe encore dans la cathédrale de Bourges.

La houppelande longue se modifie de 1430 à 1440, et adopte les manches bizarres de forme, à la mode de ce temps, hautes et rembourrées sur les épaules, fendues latéralement et relativement étroites aux poignets * (Lhuiche XIII). Ce seigneur (c'est un duc) est

Maiusrr. lililini. nlmw . . Girard de Nevers, h'niuydis.

y/ij/Zc-i'/f: yjuc- ,i:é .

VfA.MORELetCî Editeurs

HOUPPELANDE DE SEIGNEUR XIV^e SIÈCLE

[Iloll'TELANDK

revêtu, sous sa houppelande, irune armure blanche '. La houppelande est faite d'une étoffe d'or avec ornements rouge brique ; elle est doublée et bordée d'un salin bleu. Le chapel est bleu.

Ces houppelandes étaient, au besoin, retenues à la taille \ym-une torsade de soie indépendante, avec glands de soie ou d'or. On

observera que cette houppelande est seulement ouverte par devant et n'est point fendue par derrière et latéralement, ainsi que l'étaient les houppelandes du wy" siècle. Pour chevaucher armés, les gentilshommes portaient de ces surlouls d'étoile oïdinaire et bien four-

1 11,' l'.T |Mlli.

rés, autant pour se préserver du froid que pour garantir les armes polies, habituelles alors, qu'on appelait armes blanches et qui se rouillaient facilement.

Les bourgeois ne portaient guère de houppelandes longues qu'à la ville ; bien entendu, elles étaient taillées dans des étoffes de laine, mais n'en étaient pas moins fourrées d'écureuil ou de peau d'agneau. En campagne, dans les chevauchées , les bourgeois , à la fin du XV* siècle, endossaient des houppelandes courtes qui ne descendaient qu'à mi-cuisse (fig. 6). Ce personnage porte l'un de ces vêtements de couleur mordorée, avec un capuchon'. Il est coiffé d'un chapeau rouge, et son haut-de-chausses est vert. Des houseaux de cuir fauve couvrent ses jambes -.

Mais, avant cette époque, c'est-à-dire pendant le cours du xV siècle jusqu'au règne de Louis XI, les houppelandes à chevaucher étaient au contraire longues, couvraient les jambes, et tombaient jusqu'aux étriers. Les houppelandes courtes étaient plutôt portées lorsqu'on allait à pied par la ville. La houppelande longue, à cheval, convenait aux hommes d'armes de haute noblesse et lorsqu'on n'avait pas à redouter une attaque, ou aux personnes d'un âge mûr. Les jeunes gens ne portaient la houppelande longue que

dans certaines solennités, car elle était considérée comme un vêtement de cérémonie réservé aux personnes de qualité.

Pendant le cours du moyen âge les vêtements amples et chauds abondent. Cloches, gonelles, garnaches, houppelandes, peliçons, capes, manteaux, etc., on n'a que l'embarras du choix. Nous n'avons aujourd'hui que peu d'équivalents à ces vêtements fourrés, amples, qui enveloppaient si complètement le corps. Il est vrai qu'alors on voyageait beaucoup à cheval, et que les appartements n'étaient pas chauffés comme ils le sont aujourd'hui. Au total, ces habitudes étaient beaucoup plus saines, puisqu'il est toujours facile de se débarrasser d'un vêtement trop chaud, et qu'étant ainsi bien couvert, on n'avait pas à craindre ces brusques changements de température de l'intérieur à l'extérieur, qui sont la cause de beaucoup de maladies qu'alors on ne connaissait guère. On est trop disposé à croire que nos aïeux étaient moins sensibles que nous au froid ; le fait est qu'ils savaient mieux s'en garantir, sinon en chauffant à outrance leurs logis, au moins par la composition de leurs vêtements.

' Te n'esl qu'à la fin du xv^e siècle que le capuchon s'est adhérent à la houppelande courte.

2 Manusc. Bibliothèque nationale, Titulair. français (1480 environ).

La houppelande n'était pas un vêtement spécial aux hommes ; on désignait ainsi, au xv^e siècle, une robe de dessus destinée aux dames

et qui était très-élégante. Dans les Arrêts d'amour de Maillai liAu-

verrière ', il est fait mention d'une jeune femme (qui en appelle
(\o la décision de son mari qui lui défend de porter une robe
(houppes-

' I>("gn(! lie Louis \1, arirt xxxi.

[HIOIPPELAISUE

lande) et un chaperon fails à la nouvelle mode. Le mari aurait
fait ôler cette robe à sa moitié, disent les considérants de l'arrêt,
« par « ce qu'elle est (la robe) trop ouverte par devant, et que la
lansuete « du collet va ti'op bas, et que le gict de penne ' est un
petit trop

« grand. Et autant en ont ils laict de son cliaperon ; pour ce
qu'ilz « veulent dire, que la patte est trop volante : et de faict Ton
luy « musse. De laquelle chose elle ha appelle en la court de
céans. Si « concludoit tout pertinent en cas d'appel, qu'il avoit esté
mal « exploicté, et par elle bien appelle. Et au surplus requeroit
provi- (* sion, que pendant le procès elle peust vestir ladicte
robbe et son « dict chaperon.

' l-ii (loiihlili-c lie roiin-iirc

« De la partie des dictz parens et amys intimez fat deliendu au
contraire, disant que selon la jambe le coup : car le monde parle
aujourd'hui trop de légier, et se faict bon garder des premiers

6 bis.

' < courroux. Or disoit-il que sa dicte robbe ou boupelande que
ceste « appelante avoit faict faire, n'estoit pas selon son état. Car
il y « avoit superdiité d'outrage que Ton luy devoit tollir, pour
les « inconveniens que s'en pourroyent ensuyvir... etc. » La houp-

pelande des dames de la seconde moitié du xv^e siècle était donc un vêtement élégant et décolleté que Ton pouvait passer par-dessus la cotle et le surcot. Mais ce vêtement datait d'une époque antérieure, puisque la reine Isabeau de Bavière en portait un lors de son entrée

à Paris. Les houppelandes de dames nobles portées à la fin du XIV^e siècle étaient amples, ouvertes par devant, doublées de fourrures formant collet, retroussées aux manches et faisant bordure à la robe (fig. 7 1). Le bas de la houppelande traînant à terre, les dames en rattachaient le devant par des agrafes au-dessous de la taille, ainsi que le montre notre figure, afin de pouvoir marcher. Ces houppelandes étaient portées sans ceinture, ajustées à la taille et décolletées, ou avec ceinture, collet haut, suivant la mode du temps, et manches très-amples en façon d'entonnoirs (fig. 8 - et 8 bis). Coupées dans du samit ou même du velours, elles étaient toujours doublées de fourrure et étaient boutonnées par devant, de la ceinture au cou ou seulement de la gorge au cou. Cette seconde façon de houppelande était moins parée que la première. Les bourgeoises cherchaient à imiter ces modes dispendieuses et gênantes, mais il leur était difficile de porter des vêtements aussi longs, pourvus de manches énormes, qui ne permettaient pas de marcher par la ville. Au commencement du XV^e siècle, les grandes dames portaient des houppelandes dont la traîne était tellement longue, qu'il fallait la faire porter par une suivante. Alors la houppelande, très-large au corsage, avec collet rabattu, décolletée, était serrée autour de la taille par une tor sade. Elle possédait des manches démesurément amples et longues (fig. 9). Pour marcher, il fallait même relever le devant de ce vêtement lourd et entièrement doublé de fourrure. C'est une houppelande de cette coupe que la reine Isabeau de Bavière

portait le jour de son entrée à Paris. La dame que représente notre vignette ^ est vêtue d'une houppelande de samit bleu, doublée d'hermine sans queues ; son hennin de di-ap rose et or, avec bord noir, est couvert d'un voile très-léger.

Ce vêtement devait être fort inconmode. On n'en trouve plus trace vers 1450, ou plutôt alors il se confond avec le manteau ou soc, complètement ouvert par devant et dont les deux côtés sont percés d'ouvertures pour passer les bras (fig. 40 "). Cette princesse est Marguerite d'Ecosse, écoutant la lecture des poésies d'Alain Charlier. La cote de dessous est pourpre brodée d'or, le surcot d'hermine, et la houppelande, en façon de manteau, est bleue, doublée d'hermine, armoyée, en haut, de France, au milieu semé de la lettre M en

' Mauuser. r>iblioHi. nation.. Lcmcelot. du Lac, tVaurais (1-435 euviron).

- Même manusi-rit.

■ ^ iMaiuiscr. l'.ibliolli. ialion., Givart de Nevers, français (1440 ouvirou).

* Maïuisci'. lililith. nation., Alain ('.hartii'f. Poésies, français (1 IjO enviro)]

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Tome III. Houppelandk, F'kj

11(0)1;1'1M:1-A.M)1': DK MAUCIKIUTE ItKCOSSr, (lilO euvirouj.

Des Fusscz et C", éditeurs.

:mp. comte-jacquet.

or, et au bas, de France. La disposition des ouvertures faites pour passer les bras permettait de relever les deux pans de devant de la

conoiee

lionppelande de manière à ne pas marcher sur les pans anlérics, lcs(juels couvraient ainsi le devant de la personne. Ce vêtement magnifique n'est porté que par la très-haute noblesse, et nous croyons que

eu

[HOUPrELA>'DE] — 474 —

c'est la dernière forme donnée à la houppelande. La figure 11 en donne le patron déployé. En A, est tracée la coupe des lez pris dans un drap de soie broché d'or, donnant par zones des fleurs de lis et des M. Les grands seigneurs faisaient faire ainsi des pièces d'étoffes spécialement destinées à leur usage. En B, on voit comment se raccordent les dessins, de manière à composer des zones semées de France et d'M.

En a, est marquée l'ouverture pour passer le bras, et en C le détail des brochages d'or. Lorsque ce vêtement était porté, il se faisait un pli creux au milieu du dos, qui dissimulait la jonction biaize des lez. Au bas était une bande d'hermine.

La houppelande se rapproche tantôt du corset, tantôt du fond-de cuve, tantôt du pelicon, tantôt du manteau ou du soc, comme dans ce dernier exemple (voyez ces articles).

Pendant le moyen âge, comme de nos jours, des vêtements trèspeu ditîérents de coupe prenaient des noms particuliers. On aura

— ^10 — [nuvE]

grand'peine, dans (rois cents ans, à établir la différence qu'il y a enlreun veston et un saute-en-barque, entre un surtout et un pardessus, entre un tour-du-lac et une capeline.

HOUSSE, s. f. — Voy. Garnache.

HUCQUE, s. f. — On donnait ce nom, au xv^e siècle, au camail à capuchon, c'est-tà-dire au chaperon, si fort usité pendant le cours du moyen âge :

((Item, je laisse, en beau Jnu' duu, n Mes gands et ma hucque de soye « A mon amy Jacques Cardon ' .

Nous avons tant d'occasions de reproduire ce vêtement, qu'il n'est pas nécessaire de nous étendre ici sur sa forme et son usage.

HURCOITE, s. f. Houppe de soie ou de (ils d'or fort usitée pendant les XIV* et xV^e siècles pour orner les vêtements des deux sexes, et même les harnais des montures.

HU'VE, s. f. C'est un ornement de tête pour les dames, vers la seconde moitié du xiv^e siècle :

" Et si vous di bien que ma liuve 1 Est vieille et de pouvrc fas-son ; « Je scay tel femme de niassou » Qui n'est pas à moi com-

parable, « Qui meilleur la, et plus coustable « Quatre foiz que la mienuc n'est -. »

La huve est une cornette élégante que les femmes de moyenne condition portaient à la ville. La huve a précédé les cornes, les escoffions, les hennins, et a persisté après l'inauguration de ces étranges coiffures. C'est une capeline très-courte et dont les côtés se développent en volets (lig. 4 '). Il fallait que cette coiffure fût empesée par devant ou maintenue à l'aide de fds d'archal, pour conserver ces plis antérieurs qui dégageaient le visage. Les huves étaient

' Petit Tesimnent de Villon, st. .xvii.

- Eusta<'tie Dcsi'lianips, le Miroir de mnriiKje.

■ i .Alauuscr. liiiiiioli. ualiou., Tite-Urc, IVanc.ais, Iri'sor du roi Jean.

[IIUVE

parfois fort riches, brodées de perles et d'or. Plus fermée, noire et portée sur une guimpe et une barbette, elle constituait une coiffure de deuil.

Cette coiffure, sauf le cas de deuil, était habituellement faite de soie. On disait aussi huet : « Le suppliant féry de laditte femme « un ou deux cops parmi le visaige, dont le huet de sa teste chey « à terre '. »

' Vov. lliJVA, G/oss. du Cause.

DES MOTS CONTENUS DANS LE VOLUME TROISIÈME

DU

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Septième partie. — Vêtements, bijoux de corps,
objets de toilette.

Agrafe 3

Aiguille 14

Anneau M)

Anneau 19

Aube 24

Aumônière 26

Aunusse 31

Bâche 38

Bâtonnet 38

Bille 38

Bistour 38

Bliant 38

Boucle G)

Boucles d'oreilles 64

Bourrelet 6."J

Bourse 66

Bouton 66

Bracelet 68

Bracières 69

Braies 69

Branlants 81

Bref 82

Broche 82

Broderie 82

Bulle 85

Cagoule 86

Cape 90

Ceinture 104

Chapeau 119

Chaperon 131

Chasuble 142

Chausses 148

Chaussure 1 u5

Chemise 173

Coiffe 176
Coiffure 178
Col, Collet 253
Collier 259
Cornette 261
Corset 262
Coite 279
Couronne 307
Couvrechef 322
Cucule 324
Dalmatique 326
Deuil 332
Doublet 340
Écharpe 341
Klpingle 343
Escarcelle 345
Esclavine 349
Escoffion 353
Escoffle 354
Étoffes 356

MH

TABLE DES MOTS CONIÈMS DANS CE VOLUME

Etolc

Fcrinail 376

Fond-de-cuve 376

Fourrure 382

Freiseau 384

Froc 386

Garnachc 388

Gant 390

Garde-corps 400

Garnement 412

Gibecière 412

Gonelle 413

Gorgière 421

Grève 428

Guimpe 428

Haiucelin 429

Harnais 429

Haut-de-cliausses 449

Hcrigaut 449

Heures 449

Meuse 452

Hoqueton 457

Houppelande 462

Housse 475

Hucque . . 475

Hurcoite 475

Huve 475

FIN DE LA TABLE I>ES MOTS

UJSPOSITIUN DES PLANCHES

CO.XTE.NLES DANS CE VOLUME

Planche I. Bas d'aube de saïut Tlionias Becket, trésor de la cat-
licdrale de Sens

(chromolilli.) 26

Planche U. Aumùniùro du coiiite Henri, trésor de Troyes (cli-
roiulitli.) 27

Planche 111. Fragnicut de la chasuble de saint Dominique, trésor de Saiut-

Sernin a Toulouse (chrouiolith .) 1 47

Planche IV. Fragment de la chasuble de sauit Thomas Becket, trésor de la

cathédrale de Sens (chromolith.) ;{(jO

Planche V. Fragment d'une étoffe trouvée dans le tombeau de Charlemague

à Aix-la-Chapelle (chrouiolith.) 3Go

Planche VI. Fragment d'une chasuble du trésor de Saint-Scruin a Toulouse

(chromolith .) 300

Planche VII. Fragment d'un suaire, trésor de la cathédrale de Sens (chromolith.) 300 Planche VIII. C.amocas, fragment d'étoffe , trésor de la cathédrale de Troyes

(chromolith .) 3G1

Planche IX. Fragments d'étoffes, soie et or, 111 et or, trésor de la cathédrale

de Troyes (chromolith .) 367

Planche X. Fragment d'étoffe de lin, trésor de la cathédrale de Troyes

(chromolith.) 3(iS

Planche XI. Bout d'étole de saint Thomas Becket. trésor de la cathédrale de Sens

(chromolith.) 368

Planche XII. Etoffe d'un fond-de-cuve, vêtement du comte de Foix (chromolith.). 381 Planche XIII, Houppelande d'un seigneur, vers 1430 (gravure) 466

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES

UNIVERSITÉ DE CLERMONT — LITHOGRAPHIE ET LITHOCHROMIE
COMTE-JACQUES LET.

.-i-si'>iO"-

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/dictionnaireraio3violuft>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.